

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS**
de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979
et
**RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Volume I

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-CINQUIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 5 (A/35/5)



NATIONS UNIES

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS**
de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979
et
**RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Volume I

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-CINQUIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 5 (A/35/5)



NATIONS UNIES

New York, 1980

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Le volume II contient les tableaux relatifs aux divers fonds d'affectation spéciale.

Le volume III contient le document intitulé "Centre du commerce international – Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes".

Le volume IV contient le document intitulé "Université des Nations Unies – Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes".

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
SIGLES	xiii
LETTRES D'ENVOI	xiv
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL TERMINE LE 31 DECEMBRE 1979	1
II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	36
III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	62
IV. COMPTES DE L'EXERCICE BIENNAL TERMINE LE 31 DECEMBRE 1979 .	63
<u>Etat I.</u> Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : Etat des ouvertures de crédits pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	64
Tableau 1.1 Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : Ouverture de crédits initiale et crédits révisés, ouverture de crédits additionnels et virements entre chapitres pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	68
Tableau 1.2 Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : Ouverture de crédits pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	72
Tableau 1.3 Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : Tableau récapitulatif, par chapitre du budget, des principaux objets de dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	87
Tableau 1.4 Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : Principaux objets de dépense, par programme, pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	89
<u>Etat II.</u> Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : Etat des recettes et des dépenses et excédent budgétaire pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	98

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
Tableau 2.1	Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : Tableau récapitulatif des recettes pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 99
Tableau 2.2	Fonds général de l'Organisation des Nations Unies - Tableau récapitulatif des activités productrices de recettes de l'Organisation des Nations Unies : Montants des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 100
<u>Etat III.</u>	Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1979 101
Tableau 3.1.1	Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1978 102
Tableau 3.1.2	Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979 105
Tableau 3.2	Fonds général de l'Organisation des Nations Unies - Fonds de péréquation des impôts : Etat des modifications du solde du Fonds au 31 décembre 1979 109
<u>Etat IV.</u>	Fonds des immobilisations de l'Organisation des Nations Unies : Actif et passif au 31 décembre 1979 111
<u>Etat V.</u>	Organisation des Nations Unies - Fonds "Travaux de construction en cours" : Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1979 112
<u>Etat VI.</u>	Fonds de roulement de l'Organisation des Nations Unies : Etat de l'actif et du principal du Fonds au 31 décembre 1979 113
Tableau 6.1	Fonds de roulement de l'Organisation des Nations Unies : Avances destinées à couvrir divers achats et opérations amortissables pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 114
Tableau 6.2	Fonds de roulement de l'Organisation des Nations Unies : Etat des avances des Etats Membres au 31 décembre 1979 115

TABLE DES MATIERES (suite)

		<u>Pages</u>
<u>Etat VII.</u>	Comité spécial de l'Organisation des Nations Unies : Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1979	119
Tableau 7.1	Comité spécial de l'Organisation des Nations Unies - Contributions volontaires : situation au 31 décembre 1979	120
Tableau 7.2	Comité spécial de l'Organisation des Nations Unies : Comptes bancaires porteurs d'intérêts au 31 décembre 1979	121
<u>Etat VIII.</u>	Compte spécial "Produit de la vente des obligations de l'ONU" : Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1979	122
Tableau 8.1	Compte spécial "Produit de la vente des obligations de l'ONU" - Obligations de l'ONU non remboursées et remboursement du principal venu à échéance : situation au 31 décembre 1979	124
<u>Etat IX.</u>	Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956) : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour la période allant du 5 novembre 1956 au 31 décembre 1979 et Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1979	127
Tableau 9.1	Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956) : Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979	129
<u>Etat X.</u>	Force d'urgence des Nations Unies (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour la période allant du 25 octobre 1977 au 31 décembre 1979 et Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979	131
Tableau 10.1	Force d'urgence des Nations Unies (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement : Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979	134

TABLE DES MATIERES (suite)

Pages

Tableau 10.2	Force d'urgence des Nations Unies (1973) - Compte de liquidation : Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979	136
Tableau 10.3	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement : Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979	139
Tableau 10.4	Force d'urgence des Nations Unies (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement : Dépenses engagées au 31 décembre 1979 pour la période allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978	142
Tableau 10.5	Force d'urgence des Nations Unies (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement : Dépenses engagées au 31 décembre 1979 pour la période allant du 25 octobre 1978 au 24 octobre 1979	143
Tableau 10.6	Force d'urgence des Nations Unies (1973) - Compte de liquidation : Dépenses engagées au 31 décembre 1979 pour la période commençant le 25 juillet 1979	144
Tableau 10.7	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement : Dépenses engagées au 31 décembre 1979 pour la période allant du 25 octobre 1979 au 31 mai 1980	145
Tableau 10.8	Force d'urgence des Nations Unies (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement - Montant inscrit à un compte d'attente en application de la résolution 33/13 E de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1978 : situation au 31 décembre 1979	146
<u>Etat XI.</u>	Force intérimaire des Nations Unies au Liban : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour la période allant du 19 mars 1978 au 31 décembre 1979 et Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1979	147
Tableau 11.1	Force intérimaire des Nations Unies au Liban : Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979	149

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Pages</u>	
Tableau 11.2	Force intérimaire des Nations Unies au Liban : Dépenses engagées au 31 décembre 1979 pour la période allant du 19 mars 1978 au 19 septembre 1978	152
Tableau 11.3	Force intérimaire des Nations Unies au Liban : Dépenses engagées au 31 décembre 1979 pour la période allant du 19 septembre 1978 au 18 janvier 1979	153
Tableau 11.4	Force intérimaire des Nations Unies au Liban : Dépenses engagées au 31 décembre 1979 pour la période allant du 19 janvier 1979 au 18 juin 1979	154
Tableau 11.5	Force intérimaire des Nations Unies au Liban : Dépenses engagées au 31 décembre 1979 pour la période allant du 19 juin 1979 au 13 décembre 1979	155
Tableau 11.6	Force intérimaire des Nations Unies au Liban : Dépenses engagées au 31 décembre 1979 pour la période allant du 19 décembre 1979 au 18 juin 1980	156
<u>Etat XII.</u>	Comité <u>ad hoc</u> pour l'Opération des Nations Unies au Congo : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour la période allant du 14 juillet 1960 au 31 décembre 1979 et Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1979	157
Tableau 12.1	Comité <u>ad hoc</u> pour l'Opération des Nations Unies au Congo : Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979	161
<u>Etat XIII.</u>	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour la période allant du 27 mars 1964 au 31 décembre 1979 et Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1979	163
Tableau 13.1	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : Contributions annoncées non versées au 31 décembre 1979	165

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Pages</u>	
Tableau 13.2	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : Etat récapitulatif des dépenses pour la période allant du 27 mars 1964 au 31 décembre 1979	166
<u>Etat XIV.</u>	Activités de coopération technique : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 et Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979 .	167
Tableau 14.1	Activités de coopération technique exécutées par l'Organisation des Nations Unies : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 et Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979	170
Tableau 14.1.1	Activités de coopération technique financées par le Programme des Nations Unies pour le développement et exécutées par l'Organisation des Nations Unies : Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1978-1979, terminé le 31 décembre 1979	171
Tableau 14.2	Activités de coopération technique exécutées par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 et Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979	174
Tableau 14.2.1	Activités de coopération technique financées par le Programme des Nations Unies pour le développement, exécutées par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) : Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	175
Tableau 14.3	Activités de coopération technique exécutées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 et Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979	178

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Pages

Tableau 14.3.1	Activités de coopération technique financées par le Programme des Nations Unies pour le développement, exécutées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) : Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	179
Tableau 14.4	Activités de coopération technique exécutées par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT) : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 et Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979 .	181
Tableau 14.4.1	Activités de coopération technique financées par le Programme des Nations Unies pour le développement, exécutées par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT) : Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	182
Tableau 14.5	Activités de coopération technique exécutées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 et Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979	183
Tableau 14.5.1	Activités de coopération technique financées par le Programme des Nations Unies pour le développement, exécutées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) : Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	184
Tableau 14.6	Activités de coopération technique exécutées par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 et Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979	185

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Pages</u>	
Tableau 14.6.1	Activités de coopération technique financées par le Programme des Nations Unies pour le développement, exécutées par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) : Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	186
Tableau 14.7	Activités de coopération technique exécutées par la Commission économique pour l'Europe (CEE) : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 et Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979	187
Tableau 14.7.1	Activités de coopération technique financées par le Programme des Nations Unies pour le développement, exécutées par la Commission économique pour l'Europe (CEE) : Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	188
Tableau 14.8	Activités de coopération technique exécutées par la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 et Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979	189
Tableau 14.8.1	Activités de coopération technique financées par le Programme des Nations Unies pour le développement, exécutées par la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) : Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	190
Tableau 14.9	Activités de coopération technique exécutées par la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 et Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979	191
Tableau 14.9.1	Activités de coopération technique financées par le Programme des Nations Unies pour le développement, exécutées par la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) : Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	192

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Pages</u>	
Tableau 14.10.1	Activités de coopération technique au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies : Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	193
Tableau 14.10.2	Activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale au titre des projets : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et solde des fonds inutilisés pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	197
Tableau 14.11	Activités de coopération technique : Tableau récapitulatif par année des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	204
<u>Etat XV.</u> ^x	Organisation des Nations Unies - Fonds généraux d'affectation spéciale et fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 et Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979	206
<u>Etat XVI.</u>	Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 et Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979	208
Tableau 16.1	Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes, ventilés par bureau : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 et Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979	212
Tableau 16.1.1	Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes - Commissions régionales : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 et Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979	216

^x Pour les tableaux relatifs aux différents fonds d'affectation spéciale, voir vol. II.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

		<u>Pages</u>
<u>Annexe I.</u>	Notes relatives aux états financiers	219
<u>Annexe II.</u>	Analyse comparative du déficit à court terme de l'Organisation des Nations Unies au 31 décembre 1979 et au 31 décembre 1977	241
<u>Annexe III.</u>	Notes explicatives sur les contributions mises en recouvrement qui demeurent à recevoir	242
<u>Annexe IV.</u>	Fonds général, Fonds de roulement et comptes spéciaux de l'Organisation des Nations Unies : Etat récapitulatif des changements intervenus dans la situation financière pendant l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	245
<u>Annexe V.</u>	Economats et autres activités commerciales amortissables : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 et Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979	246
<u>Annexe VI.</u>	Intitulés des titres, chapitres et programmes du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies	247

SIGLES

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
BCT	Bureau de la coopération technique
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEAO	Commission économique pour l'Asie occidentale
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CIP	Chiffre indicatif de planification
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement
FUNU	Force d'urgence des Nations Unies
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OIT	Organisation internationale du Travail
ONUC	Opération des Nations Unies au Congo
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
TEI	Traitement électronique de l'information
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

LETTRES D'ENVOI

Le 31 mars 1980

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1978-1979, termine le 31 décembre 1979, que j'approuve par la présente. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Sous-Secrétaire général aux services financiers.

Des copies de ces états financiers sont également transmises au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire général,

(Signé) Kurt WALDHEIM

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 12 juin 1980

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979 qui ont été soumis par le Secrétaire général. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés, et l'opinion des commissaires aux comptes est jointe auxdits Etats.

Je vous prie de bien vouloir trouver également ci-joint le rapport du Comité sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979.

L'Auditeur général du Canada,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) J. J. MACDONELL

Monsieur le Président de l'Assemblée
générale des Nations Unies
New York

I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL TERMINE
LE 31 DECEMBRE 1979

Introduction

1. Le Secrétaire général a l'honneur de présenter ci-après son rapport financier sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979. Le présent volume (vol. I) comprend également 16 états, 55 tableaux explicatifs et 6 annexes. En outre, 117 tableaux relatifs aux fonds généraux d'affectation spéciale de l'ONU et aux fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées (ONU) sont publiés séparément dans le volume II. Le Secrétaire général a soumis ces comptes au Comité des commissaires aux comptes le 31 mars 1980 conformément à l'article 11.4 du Règlement financier.
2. Comme prévu à l'article 2.1 du Règlement financier, l'exercice de l'Organisation est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives, la première étant une année paire. Sur la recommandation du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, l'Assemblée générale a décidé, lors de sa vingt-neuvième session, qu'il n'était plus nécessaire que le Comité des commissaires aux comptes présente à l'Assemblée un rapport officiel de vérification des comptes portant sur la première année d'un exercice biennal. Il a également été décidé que si, lorsqu'il vérifiait les opérations effectuées au cours de la première année de l'exercice, le Comité des commissaires aux comptes découvrait des éléments qui devraient être portés à l'attention des Etats Membres, il les signalerait au Comité consultatif qui, s'il le jugeait nécessaire, en informerait l'Assemblée 1/.
3. Aux fins de la gestion, le Sous-Secrétaire général aux services financiers publie tous les trois mois des états financiers intérimaires dont il envoie copies au Comité des commissaires aux comptes et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.
4. Le dernier examen du rapport financier et des comptes de l'ONU par l'Assemblée générale remonte à la trente-troisième session, au cours de laquelle l'Assemblée a examiné les comptes de l'exercice biennal 1976-1977.
5. Le présent rapport est conçu de façon à mettre en relief les éléments importants des comptes, les éléments nouveaux et les modifications qui y ont été apportées. On trouvera une récapitulation des principes comptables importants dans l'annexe I du volume I (Notes relatives aux états financiers).
6. Un certain nombre de décisions interorganisations sur l'harmonisation des états financiers ont été appliquées. Ces décisions concernent les intitulés des rubriques, la teneur et l'ordre de présentation des données dans le rapport et dans les états financiers, ainsi que l'inclusion d'un tableau informatif qui donne une vue générale de la situation et des opérations financières. Les chiffres correspondants pour l'exercice biennal 1976-1977 ont été indiqués dans l'état de l'actif et du passif et dans l'état des recettes et des dépenses.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément No 31 (A/9631 et Corr.2), p. 141, point 73, alin. h).

7. Les paragraphes ci-après récapitulent, en les soulignant, les éléments importants des états, tableaux et annexes. Le lecteur y trouvera des explications claires et concises des données incluses dans les états financiers. Lesdits états financiers et les notes y relatives doivent être considérés comme faisant partie intégrante du rapport financier.

Organisation des Nations Unies - Ensemble des fonds : état
des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1978-1979
terminé le 31 décembre 1979 et état de l'actif et du passif
au 31 décembre 1979

8. L'état des recettes et des dépenses et l'état de l'actif et du passif qui figurent page 3 et concernent tous les fonds faisant l'objet du présent rapport financier donnent une vue d'ensemble des opérations financières de l'Organisation, y compris des données comparatives sur les recettes et les dépenses, ainsi que de la situation financière en ce qui concerne le budget ordinaire et les fonds extra-budgétaires. Ces états sont présentés principalement pour information. Comme il est indiqué dans la note 1 b) des Notes relatives aux états financiers, l'Organisation des Nations Unies tient des comptes distincts pour chaque fonds, en d'autres termes, chacune des colonnes du tableau en question représente une entité comptable distincte. Chaque fonds, ou chaque groupe de fonds regroupés aux fins de présentation dans les états financiers, a été constitué à des fins déterminées, nettement identifiables. En conséquence, le solde de chacun de ces fonds ne peut être dépensé qu'aux fins qui sont celles du fonds en question.

9. Outre qu'il donne une vue d'ensemble de la situation de tous les fonds, le tableau en question attire l'attention du lecteur sur les différents fonds ou catégories de fonds sur lesquels portent les états I à XVI. Pour les raisons indiquées dans le paragraphe 8 ci-dessus, on n'a pas ajouté au tableau de colonne "Total", indiquant la somme des soldes de chacun des fonds. Une telle colonne induirait le lecteur en erreur, car elle impliquerait, à tort, l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire et la possibilité d'utiliser les sommes qui figurent à l'actif de chacun des fonds pour faire face aux exigibilités qui figurent au passif de l'un quelconque des autres fonds.

10. Les disponibilités indiquées dans le tableau représentent, au 31 décembre 1979, l'encaisse et le disponible en banque au Siège, dans les bureaux extérieurs et dans le cas des projets hors Siège, ainsi que le montant des comptes bancaires porteurs d'intérêts (c'est-à-dire le montant des comptes de dépôt, des certificats de dépôt, des dépôts à terme et des dépôts à vue), comme il est indiqué ci-après :

	<u>Encaisse et disponible en banque</u>	<u>Comptes bancaires porteurs d'intérêts</u>	<u>Total</u>
	(En millions de dollars des Etats-Unis)		
Fonds général	1,0	0,3	1,3
Autres fonds ou comptes liés au			
Fonds général	6,0	53,5	59,5
Missions de maintien de la paix	2,0	25,7	27,7
Activités de coopération technique	7,4	26,3	33,7
Fonds généraux d'affectation			
spéciale et fonds d'affectation			
spéciale à des fins déterminées	6,9	84,2 a/	91,1
Comptes spéciaux pour les dépenses			
d'appui aux programmes	-	2,3	2,3
Total	<u>23,3</u>	<u>192,3</u>	<u>215,6</u>

a/ Dont 7,7 millions de dollars d'obligations porteuses d'intérêts de la BIRD.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES - ENSEMBLE DES FONDS a/

I. ETAT DES RECETTES ET DES DEPENSES DE L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979 TERMINE LE 31 DECEMBRE 1979

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Fonds général	Autres fonds ou comptes liés au Fonds général b/	Missions de maintien de la paix c/	Activités de coopération technique	Fonds généraux d'affectation spéciale et fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées	Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes
Recettes						
Crédits ouverts	1 084,2	-	489,7	-	-	-
Contributions annoncées	-	-	34,3	-	86,1	-
Allocations	-	-	-	562,4	-	-
Autres recettes	6,5	7,3	6,7	-	46,1	56,7
Total, recettes	1 090,7	7,3	530,7	562,4	132,2	56,7
Dépenses	1 077,5	-	447,3	432,2	105,8	52,6
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice indiqué	13,2	7,3	83,4	130,2	26,4	4,1
A ajouter : Ajustements pour l'exercice précédent	-	-	4,7	-	(0,1)	-
Excédent net des recettes sur les dépenses	13,2	7,3	88,1	130,2	26,3	4,1

II. ETAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF AU 31 DECEMBRE 1979

(En millions de dollars des Etats-Unis)

Actif						
Encaisse	1,3	59,5	27,7	33,7	91,1	2,3
Contributions non acquittées	93,7	0,1	368,2	-	33,0	-
Sommes à recevoir	22,7	0,2	7,9	8,5	9,2	5,0
Allocations non dépensées	-	-	-	338,7	-	-
A recevoir d'autres fonds	11,0	88,2	0,3	1,1	4,9	7,1
Immobilisations	-	173,0	-	-	-	-
Autres éléments d'actif	29,7	27,7	15,3	49,5	5,3	0,1
Total, actif	158,4	348,7	419,4	431,5	143,5	14,5
Passif						
Sommes à payer	23,8	0,3	100,9	19,2	0,9	-
Engagements non réglés	41,0	7,4	112,1	52,4	10,3	1,5
Dû à d'autres fonds	61,3	-	48,0	1,8	1,1	0,5
Réserves	-	-	-	-	11,9	3,1
Prêts à long terme	-	18,1	-	-	-	-
Obligations non remboursées	-	65,6	-	-	-	-
Autres éléments du passif	2,1	-	13,9	1,6	20,1	-
Total, passif	128,2	91,4	274,9	75,0	44,3	5,1
Solde						
Solde au 1er janvier 1978	16,3	203,4	126,5	226,3	64,3	6,0
A ajouter : Excédent net des recettes sur les dépenses	13,2	7,3	88,1	130,2	26,3	4,1
Montant net prélevé sur les réserves	-	-	-	-	8,6	(0,7)
Autres crédits (débits)	13,2	46,6	(70,1)	-	-	-
A déduire : Sommes portées au crédit des Etats Membres	(12,5)	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 1979	30,2 d/	257,3	144,5	356,5 e/	99,2	9,4
Total, passif et solde	158,4	348,7	419,4	431,5	143,5	14,5
	(Etats II et III)	(Etats IV à VIII)	(Etats IX à XIII)	(Etat XIV)	(Etat XV)	(Etat XVI)

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau)

a/ Tous les fonds qui font l'objet du présent rapport financier.

b/ A savoir : le Fonds des immobilisations, le Fonds "Travaux de construction en cours", le Fonds de roulement, le Compte spécial et le Compte "Produit de la vente des obligations de l'ONU".

c/ A savoir : la FUNU (1956) et la FUNU (1973), la FNUOD, la FINUL, l'ONUC et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Les états des recettes et des dépenses pour la FUNU (1973)/FNUOD et pour la FINUL ont été établis à compter du 25 octobre 1977 et du 19 mars 1978, respectivement.

d/ Dont un montant de 3,9 millions de dollars inscrit à un compte d'attente conformément à la résolution 2947 B (XXVII).

e/ Ce montant représente les fonds disponibles pour des projets approuvés qui n'ont pas encore été exécutés.

Etat I

Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : état des ouvertures de crédits

11. Comme il ressort de l'état I, les dépenses imputées sur les crédits ouverts pour l'exercice biennal 1978-1979 se sont chiffrées au total à 1 077 500 000 dollars, soit 474 millions de dollars pour 1978, 562,5 millions de dollars pour 1979 et 41 millions de dollars d'engagements non réglés au 31 décembre 1979. Le solde inutilisé pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 s'élevait à 6,7 millions de dollars, ce qui représente le solde de l'ouverture de crédits finale (crédits révisés) de 1 084 200 000 dollars, qui comprenait l'ouverture de crédits initiale (985,9 millions de dollars) 2/ ainsi que les crédits additionnels (10,5 millions de dollars 3/ et 93,7 millions de dollars 4/ respectivement), moins une diminution (5,9 millions de dollars) des crédits ouverts 5/.

Dépenses, par principaux objets de dépense

12. Les dépenses de l'exercice biennal 1978-1979 (tableau 1.3 et note 2 de l'annexe I) sont indiquées, par objet de dépense, dans le diagramme 1 ci-après.

Pertes au change

13. Le montant net des pertes au change, soit 100 000 dollars pour l'exercice biennal 1978-1979, est inclus dans le montant des "Dépenses diverses" (2,7 millions de dollars) indiquées dans le tableau 1.2 (chap. 22, programme 89). Les pertes au change avaient été de 1,4 million de dollars pour l'exercice biennal 1976-1977.

Etat II

Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : état des recettes et des dépenses et excédent budgétaire

14. Le montant effectif des recettes pour l'exercice biennal 1978-1979 (état II) a été de 1 090 700 000 dollars. Le montant estimatif révisé, qui est indiqué pour les recettes générales et les recettes provenant d'activités productrices de recettes dans le tableau 2.1 (25,3 millions de dollars) s'explique par une augmentation de 2,3 millions de dollars du montant estimatif des recettes autres que les contributions du personnel, à savoir 23 millions de dollars, dont il avait déjà été tenu compte pour le calcul des contributions des Etats Membres conformément à l'article 5.2 b) du Règlement financier. On trouvera dans le tableau 2.1 la ventilation du montant effectif des recettes autres que les contributions du personnel, qui est de 29,4 millions de dollars. Le montant des recettes provenant d'activités productrices de recettes (11,6 millions de dollars) qui est compris dans le montant des recettes totales s'entend déduction faite du coût des articles vendus et des dépenses imputées sur les recettes dans le tableau 2.2. L'excédent des recettes effectives (1 090 700 000 dollars) sur les dépenses engagées (1 077 500 000 dollars) s'est élevé à 13,2 millions de dollars, soit 6,7 millions de dollars correspondant au solde inutilisé des crédits ouverts pour 1978-1979, 6,4 millions de dollars correspondant à l'excédent des recettes effectives sur les recettes prévues et 100 000 dollars correspondant aux contributions des nouveaux Etats Membres pour 1978 et 1979.

2/ Résolution 32/213 A de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1977.

3/ Résolution 33/180 A de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1978.

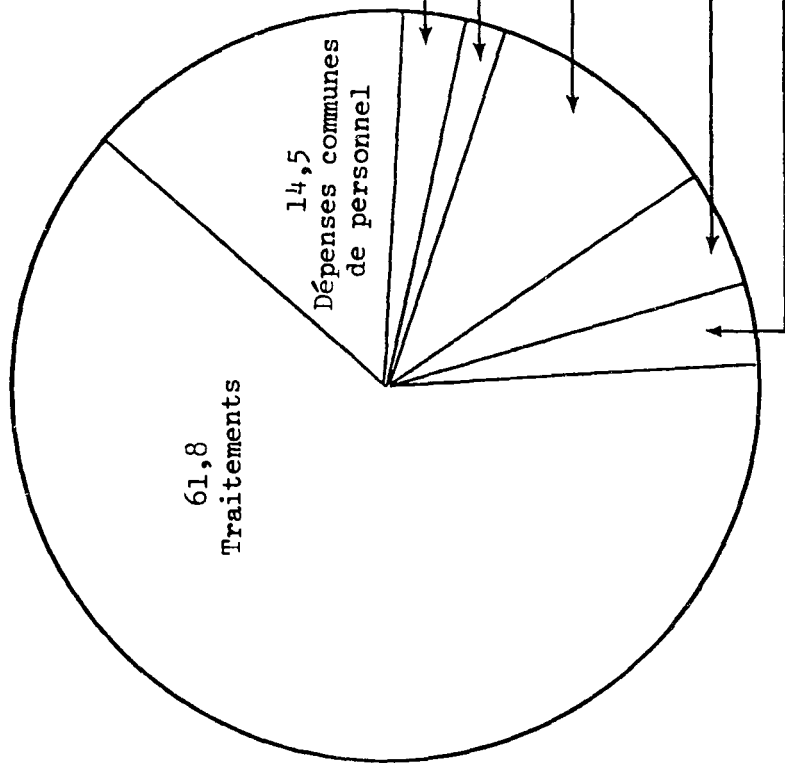
4/ Résolution 33/205 A de l'Assemblée générale, en date du 29 janvier 1979.

5/ Résolution 34/223 A de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1979.

Diagramme 1

Fonds général de l'Organisation des Nations Unies
Dépenses, par principaux objets de dépense

Pourcentage des dépenses totales



Ventilation du
total des dépenses
en millions de
dollars des Etats-Unis

Traitements	666,4
Dépenses communes de personnel	156,0
Frais de voyage	27,0
Services contractuels	21,1
Frais généraux de fonctionnement	117,6
Acquisitions	53,4
Bourses, subventions, divers	36,0
Total	<u>1 077,5</u>

15. Le solde de l'excédent budgétaire pouvant être porté au crédit des Etats Membres au 31 décembre 1979 était de 26,3 millions de dollars, dont 3,9 millions inscrits à un compte d'attente conformément à la résolution 2947 B (XXVII) (voir l'état III). Après le 31 décembre 1979, conformément à la résolution 34/230 C de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1979 /par. 1 et alin. b) et c)/, un montant de 8,3 millions de dollars a été prélevé sur ce solde pour couvrir une partie des dépenses de l'année 1980. Ce montant de 8,3 millions de dollars se décompose comme suit : 2,3 millions de dollars représentent le montant révisé des recettes autres que les contributions du personnel, 100 000 dollars représentent les contributions des nouveaux Etats Membres pour 1978-1979 et 5,9 millions de dollars représentent la diminution des crédits ouverts pour 1978-1979. Les 18 millions de dollars restants (26,3 millions de dollars moins 8,3 millions de dollars) seront répartis entre les Etats Membres en tant que montants à déduire des contributions mises en recouvrement auprès d'eux pour 1981, conformément à l'article 5.2 du Règlement financier de l'Organisation.

Etat III

Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : état de l'actif et du passif

16. L'actif du Fonds général est tombé de 165,9 millions de dollars au 31 décembre 1977 à 158,4 millions de dollars au 31 décembre 1979, du fait surtout d'une diminution des disponibilités de 34,2 millions de dollars, contrebalancée par une augmentation des contributions mises en recouvrement non acquittées, des sommes à recevoir et des charges différées, soit un montant total de 28,3 millions de dollars. Le passif du Fonds général est tombé de 149,6 millions de dollars au 31 décembre 1977 à 128,2 millions de dollars au 31 décembre 1979, en raison essentiellement d'un remboursement au Compte spécial. L'excédent pouvant être porté au crédit des Etats Membres est passé de 13,9 millions à 26,3 millions de dollars au 31 décembre 1979. Des précisions sur les principaux éléments de cet état sont données dans l'annexe I (Notes relatives aux états financiers).

17. Au 31 décembre 1979, l'état des contributions au budget ordinaire qui n'étaient pas acquittées pour l'exercice biennal 1978-1979 et pour des années précédentes s'établissait comme suit :

	<u>1979</u>	<u>1978</u>	<u>1977</u>	<u>1976-1973</u>	<u>Total</u>
	(En millions de dollars des Etats-Unis)				
Contributions mises en recouvrement au titre des crédits ouverts pour l'année considérée et des crédits additionnels ouverts pour l'année précédente, et contributions des nouveaux Etats Membres	572,3	487,9	397,8	1 180,7	2 638,7
<u>A déduire</u> : Avances consenties et paiements effectués	<u>490,6</u>	<u>483,0</u>	<u>395,5</u>	<u>1 175,9</u>	<u>2 545,0</u>
Solde non acquitté au 31 décembre 1979	<u>81,7</u>	<u>4,9</u>	<u>2,3</u>	<u>4,8</u>	<u>93,7</u>

18. Comme il est dit dans l'annexe III, des Etats Membres ont indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de certaines dépenses inscrites au budget ordinaire. Quoi qu'il en soit, en vertu de l'article 5.6 du Règlement financier de l'ONU, "les versements faits par un Etat Membre sont d'abord portés à son compte au Fonds de roulement, l'excédent venant en déduction des contributions dues dans l'ordre de leur mise en recouvrement". Après application dudit article, aucun montant non acquitté pour des années antérieures à 1973 n'apparaît plus dans les comptes de l'Organisation.

19. En vertu de la résolution 32/39 C de l'Assemblée générale, en date du 2 décembre 1977, le Secrétaire général était autorisé à accepter qu'une partie des contributions des Etats Membres pour les années civiles 1978 et 1979 soit versée dans des monnaies autres que le dollar des Etats-Unis. En conséquence, compte tenu des besoins effectifs de l'Organisation des Nations Unies en diverses monnaies, le Secrétaire général a accepté d'Etats Membres le paiement des sommes suivantes dans les monnaies indiquées ci-après pour l'exercice biennal 1978-1979 :

	<u>1978-1979</u>	<u>1976-1977</u>
	(Equivalent en dollars des Etats-Unis)	
Leva bulgares	36 989	-
Dollars canadiens	1 162 639	296 781
Francs CFA	96 550	55 102
Couronnes tchécoslovaques	36 388	59 000
Pesos dominicains	119 717	77 125
Livres égyptiennes	362 134	505 282
Birrs éthiopiens	62 829	111 099
Francs français	78 102	-
Dollars guyanais	39 197	64 706
Roupiés indiennes	136 305	523 576
Livres israéliennes	3 426	-
Shillings kényens	83 423	131 595
Roupiés pakistanaïses	991 842	835 821
Soles péruviens	32 915	383 230
Escudos portugais	76 720	-
Livres syriennes	175 819	-
Livres sterling (Royaume-Uni)	3 472 058	1 070 000
Roubles (URSS)	<u>2 740 000</u>	<u>4 000 000</u>
Total	<u>9 707 053</u>	<u>8 113 317</u>

Fonds de péréquation des impôts

20. Conformément à la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, les recettes provenant de l'application du barème des contributions du personnel ne sont pas comptabilisées dans l'état II comme recettes de l'exercice biennal considéré mais comme sommes portées au crédit des Etats Membres au Fonds de péréquation des impôts. Le solde dudit Fonds apparaît comme un élément distinct du passif dans l'état de l'actif et du passif du Fonds général (état III), le détail de la situation du Fonds étant donné dans le tableau 3.2. Le montant effectif des recettes provenant des contributions du personnel a été de 78,3 millions de dollars en 1978 et de 85,5 millions de dollars en 1979. Le total des recettes pour l'exercice biennal 1978-1979 a donc été de 163,8 millions de dollars, soit 1,8 million de dollars de moins que les prévisions de recettes finales

(165,6 millions de dollars) approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/223 B du 20 décembre 1979. Sur ce déficit, 1,3 million de dollars sera recouvré auprès des Etats Membres autres que les Etats-Unis d'Amérique, par prélèvement sur le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel pour 1981. Les 500 000 dollars restants ont été déduits en 1979 du montant porté au crédit des Etats-Unis d'Amérique.

Etat IV

Fonds des immobilisations de l'Organisation des Nations Unies

21. Comme il ressort de l'état IV, la valeur totale des immobilisations de l'Organisation était de 173 millions de dollars au 31 décembre 1979. Ce montant représente une diminution de 13 865 dollars par rapport à la valeur des immobilisations au 31 décembre 1977, par suite d'économies réalisées lors du règlement d'engagements non réglés au 31 décembre 1977.

Etat V

Organisation des Nations Unies : Fonds "Travaux de construction en cours"

22. Cet état est celui des fonds correspondant aux travaux de construction en cours dans divers lieux d'affectation. Un montant de 41 001 dollars relatif aux travaux d'agrandissement du Palais des Nations à Genève a été inclus dans les éléments d'actif du Fonds des immobilisations au cours de l'exercice biennal 1978-1979. Il en ira de même, lorsqu'ils seront achevés, pour les autres travaux de construction en cours au 31 décembre 1979, et les comptes seront ensuite clôturés dès que possible.

Etat VI

Fonds de roulement de l'Organisation des Nations Unies

23. Conformément au paragraphe 1 de la résolution 32/215 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1977, le Fonds de roulement a été maintenu à 40 millions de dollars pour l'exercice biennal 1978-1979. Conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la résolution 33/11 de l'Assemblée, en date du 3 novembre 1978, une avance supplémentaire de deux nouveaux Etats Membres, d'un montant de 16 000 dollars, a été ajoutée au Fonds en attendant l'incorporation de la quote-part de ces nouveaux Etats Membres dans un barème de 100 p. 100. Les avances portées au crédit de chaque Etat Membre sont énumérées dans le tableau 6.2.

Etat VII

Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies

24. Aux termes de sa résolution 3049 A (XXVII) du 19 décembre 1972, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de constituer un compte spécial auquel des contributions volontaires pourraient être versées, lesquelles seraient utilisées pour éliminer les difficultés financières passées de l'Organisation des Nations Unies et, surtout, pour résorber son déficit à court terme, et d'incorporer dans ce compte le Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies que le Secrétaire général avait constitué en 1965 pour recevoir les contributions versées conformément à la résolution 2053 A (XX) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1965. Au 31 décembre 1979, les recettes correspondantes s'élevaient à 59,4 millions de

dollars, total qui se décomposait comme suit : contributions versées par des Etats Membres en application de la résolution 3049 A (XXVII) (11,3 millions de dollars) et en application de la résolution 2053 A (XX) (26,3 millions de dollars), contributions de sources privées et autres recettes (100 000 dollars) et revenus des placements (21,7 millions de dollars). Un montant de 3,9 millions de dollars a été prélevé sur ce total, conformément à la résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1965, au titre du crédit ouvert pour les opérations de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1956), ce qui laissait un solde de 55,5 millions de dollars. En conséquence, au 31 décembre 1979, l'actif du Compte spécial se chiffrait au total à 55,5 millions de dollars, dont 100 000 dollars correspondaient à des contributions annoncées mais non versées et 3,6 millions de dollars à des avances consenties à la FUNU (1956) et à l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC). Sur les contributions versées en application de la résolution 3049 A (XXVII), 10 millions de dollars représentaient une contribution versée par un Etat Membre dans le but d'inciter d'autres Etats Membres à verser des contributions volontaires d'un montant suffisant pour parvenir à résoudre complètement les problèmes financiers de l'Organisation. Conformément à l'accord conclu avec le donateur, à compter de 1978, les intérêts provenant du placement de cette contribution ont été versés à un fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées (voir le tableau 15.2.3.3 relatif aux fonds d'affectation spéciale). Les contributions volontaires versées au Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies sont indiquées dans le tableau 7.1.

Etat VIII

Compte spécial "Produit de la vente des obligations de l'ONU"

25. Le 20 décembre 1961, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 1739 (XVI) par laquelle elle a reconnu que des mesures financières extraordinaires étaient nécessaires pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter de ses responsabilités et de mettre à exécution les programmes approuvés par l'Assemblée et a décidé : a) d'autoriser le Secrétaire général à émettre des obligations de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à concurrence d'un montant équivalent à 200 millions de dollars, conformément aux clauses et conditions énoncées dans l'annexe à ladite résolution; b) d'autoriser en outre le Secrétaire général, sous réserve des décisions que l'Assemblée générale pourrait prendre ultérieurement, à utiliser le produit de la vente de ces obligations à des fins qui, normalement, se rattachent à celles du Fonds de roulement; et c) d'inscrire chaque année au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, à compter du budget de l'exercice 1963, une somme suffisante pour couvrir le service des intérêts afférents à ces obligations et le remboursement des annuités du principal venant à échéance. Le total des obligations vendues en application de cette résolution et de la résolution 1989 (XVIII) du 17 décembre 1963, par laquelle l'Assemblée a décidé que les obligations pourraient être vendues jusqu'au 31 décembre 1964, s'élève à 169,9 millions de dollars. Les intérêts échus des placements jusqu'au 31 décembre 1965, soit 3,2 millions de dollars, portent le montant des fonds disponibles à 173,1 millions de dollars.

26. A ses seizième et dix-septième sessions, l'Assemblée générale a autorisé certaines dépenses au titre de l'Opération des Nations Unies au Congo (résolutions 1732 (XVI) du 20 décembre 1961 et 1865 (XVII) du 20 décembre 1962) et de la Force d'urgence des Nations Unies (1956) (résolutions 1733 (XVI) du 20 décembre 1961

et 1864 (XVII) du 20 décembre 1962) pour la période allant du 1er juillet 1962 au 30 juin 1963, mais n'a pas mis de contributions en recouvrement auprès des Etats Membres pour couvrir ces dépenses. Au 31 décembre 1979, les montants prélevés au titre de l'ONUC et de la FUNU (1956) sur le compte "Produit de la vente des obligations de l'ONU" s'établissaient comme suit :

Millions de dollars des Etats-Unis

- a) Pour couvrir les dépenses de la période pour laquelle il n'a pas été mis de contributions en recouvrement (1er juillet 1962 au 30 juin 1963) :

ONUC	110,0
FUNU (1956)	19,1
Total	<u>129,1</u>

- b) Avances pour les exercices 1964 à 1970 inclus :

ONUC	35,9
FUNU (1956)	8,1
Total	<u>44,0</u>

Total des sommes prélevées sur le compte "Produits de la vente des obligations"	<u><u>173,1</u></u>
---	---------------------

Etat IX

Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956)

27. La Force d'urgence des Nations Unies (1956) a été créée par l'Assemblée générale (résolution 1000 (ES-I) du 5 novembre 1956) afin d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités conformément à toutes les dispositions de la résolution 997 (ES-I) de l'Assemblée, en date du 2 novembre 1956. Le Compte spécial créé en application de la résolution 1122 (XI) de l'Assemblée, en date du 26 novembre 1956, demeurait ouvert au 31 décembre 1979, car une partie des dettes contractées pour le compte de la Force n'avait toujours pas été réglée, du fait que certains Etats Membres n'avaient pas acquitté les contributions mises en recouvrement auprès d'eux.

28. L'actif du Compte spécial a été réduit de 100 000 dollars au cours de l'exercice biennal 1978-1979, du fait du recouvrement de contributions dues par un Etat Membre, ce qui a entraîné une réduction du même montant à la rubrique "Dû au Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies". Les sommes à payer à des Etats Membres ont été augmentées de 2 millions de dollars après conversion desdits montants en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis aux taux de change applicables au 31 décembre 1979. Le solde du Compte a été ajusté en conséquence.

Etat X

Force d'urgence des Nations Unies (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment

29. Le 25 octobre 1973, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 340 (1973) par laquelle il a constitué la Force d'urgence des Nations Unies (1973). La Force a été initialement constituée pour une période de six mois (résolution 341 (1973) du Conseil) mais son mandat a été prorogé en application de résolutions ultérieures du Conseil jusqu'au 24 juillet 1979, date à laquelle son mandat a expiré.

30. Le 31 mai 1974, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 350 (1974) par laquelle il a constitué la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment (FNUOD). La Force a été initialement constituée pour une période de six mois, mais son mandat a été prorogé en application de résolutions ultérieures du Conseil, dont la dernière en date est la résolution 456 (1979) du 30 novembre 1979, par laquelle le Conseil de sécurité a renouvelé le mandat de la FNUOD jusqu'au 31 mai 1980.

31. Un Compte spécial pour la Force a été constituée en application des résolutions 3101 (XXVIII) et 3211 B (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1973 et du 29 novembre 1974, respectivement. Entre le 25 octobre 1977 et le 31 décembre 1979, période sur laquelle porte l'état X, l'Assemblée a ouvert des crédits d'un montant total de 206,7 millions de dollars pour couvrir le coût des opérations de la FUNU (1973) et de la FNUOD, comme il est indiqué ci-après :

	<u>Montant</u>	<u>Période</u>
	(En millions de dollars)	
a) FUNU		
Résolution 32/4 B	76,3	25 octobre 1977 au 24 octobre 1978
Résolution 33/13 C	58,1	25 octobre 1978 au 24 juillet 1979
Résolution 34/7 B	18,2	Opération de liquidation avec effet du 25 juillet 1979
Total	<hr style="width: 50px; margin: 0 auto;"/> 152,6 <hr style="width: 50px; margin: 0 auto;"/>	

	<u>Montant</u> (En millions de dollars)	<u>Période</u>
b) FNUOD		
Résolution 32/4 C	11,6	25 octobre 1977 au 31 mai 1978
Résolution 33/13 D	7,7	1er juin au 24 octobre 1978
Résolution 33/13 D	12,2	25 octobre 1978 au 31 mai 1979
Résolution 34/7 C	8,0	1er juin au 24 octobre 1979
Résolution 34/7 C	<u>14,6</u>	25 octobre 1979 au 31 mai 1980
Total	<u>54,1</u>	

32. Comme il est dit dans l'annexe III, des Etats Membres ont indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de la FUNU (1973) et de la FNUOD. Le montant estimatif des sommes retenues de ce fait s'élève au total à 55,9 millions de dollars, montant calculé au 31 décembre 1979, et est inclus dans les 92,1 millions de dollars qui figurent dans l'état X en tant que contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979. Ce montant élevé de contributions mises en recouvrement non acquittées n'a cessé de susciter des problèmes financiers qui empêchent l'Organisation de régler en temps voulu les sommes dues aux gouvernements fournissant des contingents et des services à ces Forces.

33. Conformément à la résolution 33/13 F de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1978, 16,6 millions de dollars ont été inscrits à la rubrique "Sommes à payer aux Etats Membres". Ce montant correspond aux demandes de remboursement que l'Organisation a reçues et acceptées d'Etats Membres qui ont fourni des approvisionnements, du matériel et de l'équipement à la FUNU et à la FNUOD, ainsi qu'à d'autres engagements à régler sur la base des taux de remboursement standard. Ce montant demeurera ainsi comptabilisé jusqu'à ce que les paiements correspondants soient effectués.

34. Au 31 décembre 1979, le solde du Fonds se chiffrait à 47,8 millions de dollars, dont 23 millions de dollars inscrits à un compte d'attente, jusqu'à ce que l'Assemblée générale prenne une nouvelle décision conformément à sa résolution 34/7 du 17 décembre 1979, et 24,8 millions de dollars représentant les dépenses de la FNUOD entre le 1er janvier et le 31 mai 1980 ainsi que les frais de liquidation de la FUNU en 1980. Le solde du Fonds comprend toutefois des contributions mises en recouvrement non acquittées, qu'elles soient ou non recouvrables : il ne reflète donc pas la situation résultant du fait que des Etats Membres ne versent pas les contributions mises en recouvrement auprès d'eux.

Etat XI

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

35. Le 19 mars 1978, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 425 (1978) par laquelle il a créé la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Cette Force a été initialement constituée pour une période de six mois (résolution 426 (1978) du Conseil), mais son mandat a été prorogé en application de résolutions ultérieures, dont la plus récente est la résolution 459 (1979) du 19 décembre 1979, par laquelle le Conseil de sécurité a renouvelé le mandat de la FINUL jusqu'au 19 juin 1980.

36. Un Compte spécial pour la FINUL a été constitué en application de la résolution S-8/2 de l'Assemblée générale. Les crédits ouverts et les dépenses autorisées par l'Assemblée pour les opérations de la Force depuis sa création s'établissent comme suit :

	<u>Montant</u> (En millions de dollars)	<u>Période</u>
Résolution S-8/2	54,0	19 mars au 18 septembre 1978
Résolution 33/14	6,9	19 mars au 18 septembre 1978
Résolution 33/14	44,6	19 septembre 1978 au 18 janvier 1979
Résolution 34/9 B	51,9	19 janvier au 18 juin 1979
Résolution 34/9 B	61,0	19 juin au 18 décembre 1979
Résolution 34/9 B	64,6	19 décembre 1979 au 18 juin 1980
Total	<u>283,0</u>	

37. Comme il est dit dans l'annexe III, des Etats Membres ont indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de la FINUL. Le montant estimatif des sommes retenues de ce fait s'élève au total à 57,8 millions de dollars, montant calculé au 31 décembre 1979, et est inclus dans les 149 millions de dollars qui figurent dans l'état XI en tant que contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979. Etant donné ce montant très élevé de contributions mises en recouvrement non acquittées, qui représente au total plus de 25 p. 100 des contributions mises en recouvrement par l'Assemblée générale jusqu'au 31 décembre 1979, les gouvernements qui fournissent des contingents et des services à la FINUL ne sont pas remboursés de leurs frais en temps voulu.

38. Conformément à la résolution 34/9 C de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1979, 42,9 millions de dollars ont été inscrits à la rubrique "Sommes à payer à des Etats Membres". Ce montant correspond aux demandes de remboursement que l'Organisation a reçues et acceptées d'Etats Membres qui ont livré des approvisionnements, du matériel et de l'équipement à la FINUL, ainsi qu'à d'autres engagements à régler sur la base des taux de remboursement standard. Ce montant demeurera ainsi comptabilisé jusqu'à ce que les paiements correspondants soient effectués.

39. Le solde du Fonds au 31 décembre 1979, soit 60,7 millions de dollars, comprend 60,6 millions de dollars disponibles pour financer les opérations de la FINUL jusqu'au 18 juin 1980 inclus et 100 000 dollars inscrits à un compte d'attente, jusqu'à ce que l'Assemblée générale prenne une nouvelle décision conformément à sa résolution 34/9 E du 17 décembre 1979. Le solde du Fonds comprend toutefois des contributions mises en recouvrement non acquittées, qu'elles soient ou non recouvrables : il ne reflète donc pas la situation qui résulte du fait que des Etats Membres ne versent pas les contributions mises en recouvrement auprès d'eux.

Etat XII

Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo

40. L'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) a été autorisée par la résolution 143 (1960) du Conseil de sécurité, en date du 14 juillet 1960, et a existé jusqu'au 30 juin 1964. Par sa résolution 1583 (XV) du 20 décembre 1960, l'Assemblée générale a créé un Compte ad hoc pour les dépenses de l'ONUC qui n'étaient pas couvertes par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Ce compte demeurait ouvert au 31 décembre 1979, car certaines des dettes contractées pour le compte de l'ONUC n'avaient toujours pas été réglées du fait que certains Etats Membres n'avaient pas acquitté les contributions mises en recouvrement auprès d'eux. Les montants de l'actif et du passif n'ont pratiquement pas changé par rapport à ceux de l'exercice biennal précédent, de légères différences résultant de la conversion des sommes à payer en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis aux taux de change applicables au 31 décembre 1979.

Etat XIII

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

41. Le 4 mars 1964, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 186 (1964) par laquelle il a recommandé la création, avec l'assentiment du Gouvernement chypriote, d'une Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. La Force a été créée le 27 mars 1964, initialement pour une période de trois mois, mais son mandat a été prorogé en application de résolutions ultérieures, dont la plus récente est la résolution 458 (1979) du 14 décembre 1979, par laquelle, le Conseil de sécurité a prolongé le mandat de la Force jusqu'au 15 juin 1980. Le montant des contributions volontaires versées pour la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, pour l'exercice biennal 1978-1979, sont indiquées dans la colonne 2 du tableau 13.1. Le montant des dépenses pour le même exercice et pour les exercices antérieurs depuis la création de la Force est indiqué dans le tableau 13.2. Comme l'indique le tableau 13.2, des engagements d'un montant total de 75,6 millions de dollars au 31 décembre 1979 pour lesquels il n'y a pas de contributions disponibles ne sont pas inscrits à ce compte.

42. En outre, sur la base des rapports adressés au Secrétaire général par les gouvernements fournissant des contingents, le total cumulatif des dépenses que ces gouvernements ont pris ou prendront à leur charge a atteint le chiffre estimatif de 146,2 millions de dollars pour la période allant du 27 mars 1964 au 15 décembre 1979. Ce chiffre ne comprend pas les dépenses couvertes par le Gouvernement chypriote en application du paragraphe 19 de l'Accord relatif au statut de la Force 6/ ni le coût des services de transport aérien assurés à titre gracieux, au début des opérations de la Force, par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, le Gouvernement italien et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

6/ Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément pour janvier, février et mars 1964, document S/5634, annexe I.

Diagramme 2

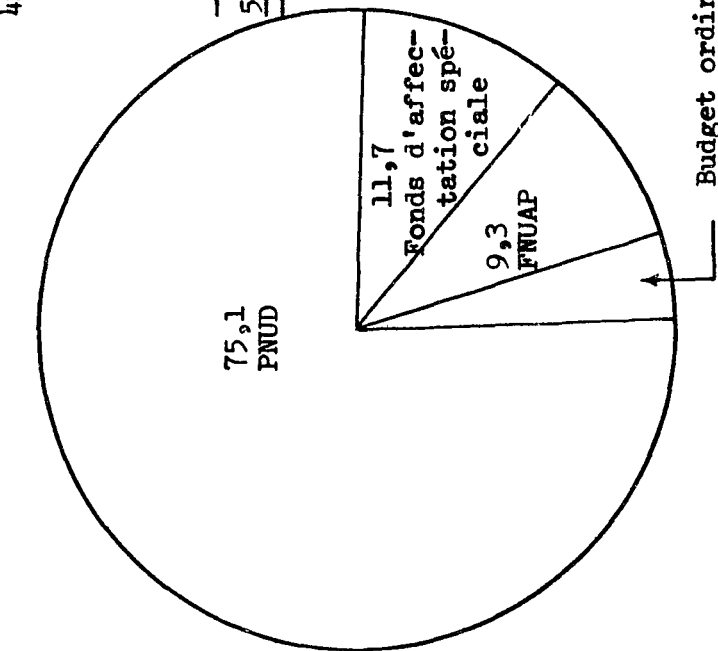
Activités de coopération technique

Recettes et dépenses, selon l'origine des fonds

(En millions de dollars des
Etats-Unis)

422,2	PNUD	315,7
65,8	Fonds d'affectation spéciale	59,1
52,4	FNUAP	35,4
22,0	Budget ordinaire	22,0
<u>562,4</u>		<u>432,2</u>

Recettes
(En pourcentage)



Dépenses
(En pourcentage)

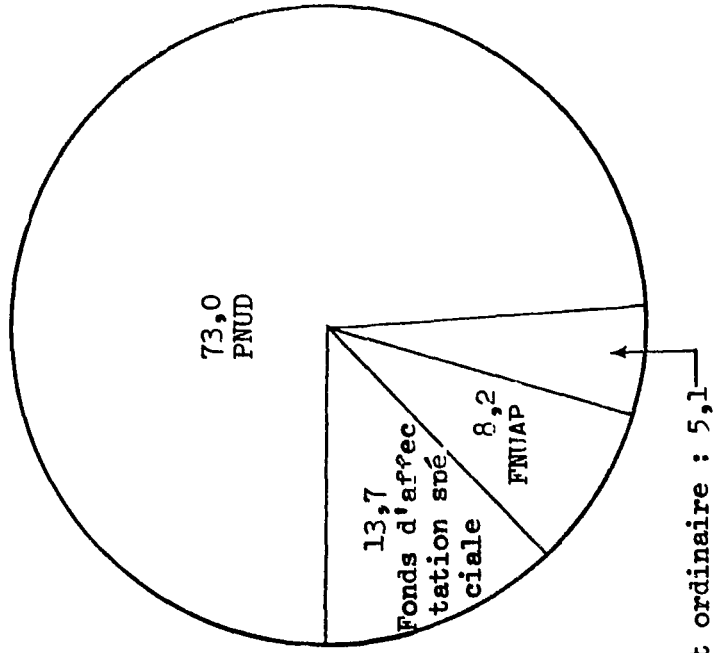


Diagramme 3

Activités de coopération technique

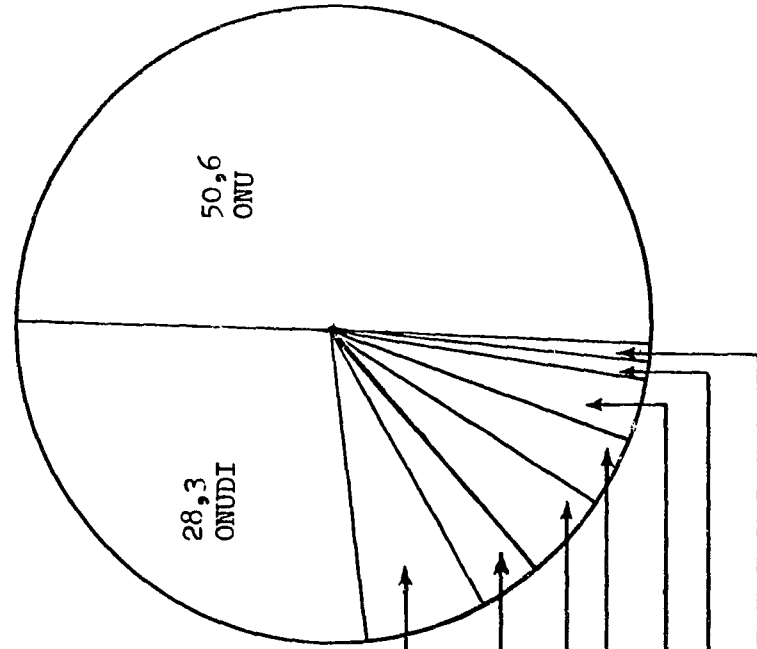
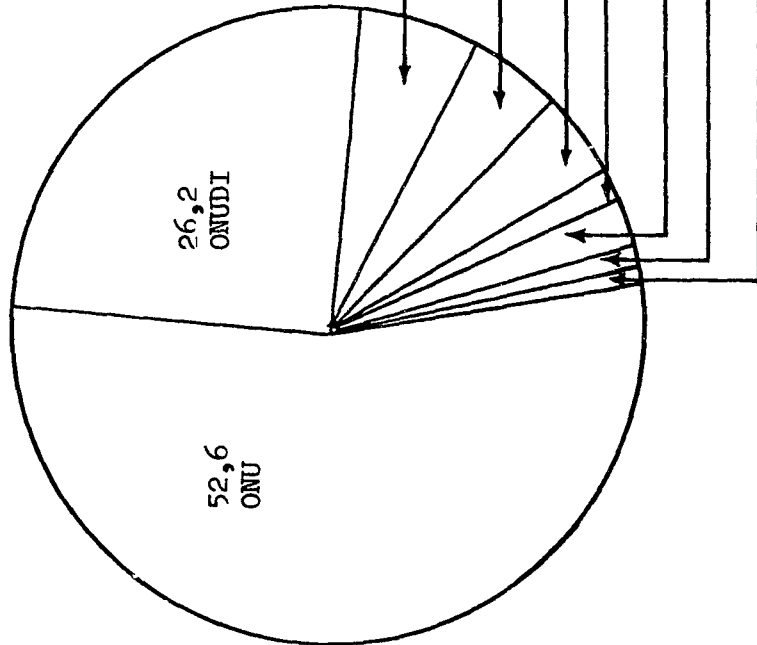
Recettes et dépenses, par agent d'exécution

En millions de dollars
des Etats-Unis

Recettes
(En pourcentage)

Dépenses
(En pourcentage)

Nations Unies	ONU	CNUCED	HABITAT	CESAP	CEA	CEE	CEPAL	CEAO	CNUCED	HABITAT	CESAP	CEA	CEPAL	CEAO	CEE
295,6	147,4	37,5	29,0	23,4	12,2	0,6	14,8	1,9	6,7	5,2	4,1	2,2	2,6	0,3	0,1
218,6	122,3	30,1	15,8	18,2	11,4	0,4	13,5	1,9	7,0	3,7	4,2	2,6	3,1	0,4	0,1
								<u>432,2</u>							



Etat XIV

Activités de coopération technique

43. L'état XIV est un état récapitulatif des recettes, des dépenses, de l'actif et du passif dans le cas des activités de coopération technique financées par le budget ordinaire ou par des fonds d'affectation spéciale pour projets, par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), et par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et qui sont exécutées par l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et les commissions régionales. La Commission économique pour l'Europe (CEE) et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, qui ont commencé à rendre compte de leurs fonds en tant qu'agents d'exécution à partir du 1er décembre 1978 et du 1er janvier 1979 respectivement, sont inclus pour la première fois dans l'état XIV et les tableaux y relatifs pour l'exercice biennal 1978-1979.

44. Les 44,3 millions de dollars indiqués comme sommes à recevoir pour couvrir l'excédent des dépenses sur les fonds reçus représente l'excédent des dépenses engagées par les agents d'exécution susmentionnés pour des projets financés par le PNUD et le FNUAP par rapport aux fonds nets en espèces qui leur avaient été fournis par ces deux organismes. Sur cette somme, 43,5 millions de dollars représentent des engagements non réglés pour lesquels des fonds ne seront demandés, conformément aux accords conclus avec le PNUD et le FNUAP, que lorsque les paiements correspondants deviendront exigibles. Le solde de 0,8 million de dollars représente un déficit de trésorerie des fonds nets d'exploitation qui avaient été fournis par le PNUD et le FNUAP aux agents d'exécution au 31 décembre 1979. Ce déficit a été comblé lorsque des fonds ont été demandés le mois suivant au PNUD et au FNUAP, en janvier 1980.

Fonds recus et utilisés

45. Les recettes de 562,4 millions de dollars provenant de diverses sources de financement et les dépenses de 432,2 millions de dollars pour l'exercice biennal 1978-1979 sont indiquées dans le diagramme 2.

46. Les sommes que l'ONU, la CNUCED, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et les commissions régionales ont reçues de diverses sources de financement et les dépenses ainsi couvertes qui sont mentionnées dans le paragraphe 45 ci-dessus, sont indiquées dans le diagramme 3.

Etat XV

Organisation des Nations Unies : Fonds généraux d'affectation spéciale et Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées

47. L'état XV est un état récapitulatif des recettes, des dépenses, de l'actif et du passif des fonds généraux d'affectation spéciale et des fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées dont dispose l'Organisation des Nations Unies. La note 15 des Notes relatives aux états financiers énumère les nouveaux fonds d'affectation spéciale (fonds généraux ou fonds à des fins déterminées) qui ont été constitués au cours de l'exercice biennal.

48. Les tableaux établis pour les divers fonds d'affectation spéciale à l'appui de l'état XV sont publiés dans un volume distinct (volume II) où l'on trouve, dans les tableaux 15.1 et 15.2 respectivement, la ventilation générale desdits fonds en deux grandes catégories : les fonds généraux d'affectation spéciale et les fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées. A l'appui de ces deux tableaux, on trouve des tableaux explicatifs pour chacun des fonds d'affectation spéciale des deux catégories. L'annexe au volume II indique les textes ou l'autorité en vertu desquels chaque fonds d'affectation spéciale a été constitué et décrit brièvement leurs buts et leurs objectifs.

49. Les montants totaux des recettes et des dépenses au titre des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 1978-1979 se sont respectivement élevés à 132,2 millions de dollars et 105,8 millions de dollars. Pour 1978-1979, les recettes des fonds d'affectation spéciale ont été complétées par le solde de 64,3 millions de dollars qui a été reporté au 1er janvier 1978. Les sommes reçues et utilisées, par activité, pour 1978-1979 sont indiquées dans le diagramme 4.

50. L'augmentation (33,4 millions de dollars) des recettes des fonds généraux d'affectation spéciale et des fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées entre le 31 décembre 1977 et le 31 décembre 1979 est due principalement à l'augmentation des contributions annoncées (10,5 millions de dollars), des subventions (2,3 millions de dollars), des intérêts échus (7,3 millions de dollars) et des recettes accessoires (12,3 millions de dollars). La diminution des dépenses, d'un montant de 53,5 millions de dollars, est due principalement à une diminution des dépenses pour les opérations de secours (71,4 millions de dollars), qui a été contrebalancée par des augmentations au titre du développement industriel (10,8 millions de dollars) et d'autres fonds d'affectation spéciale (6,8 millions de dollars).

Etat XVI

Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes

51. L'état XVI a été modifié de façon à combiner les recettes, les dépenses, l'actif et le passif des trois catégories de dépenses d'appui aux programmes qui existent à l'Organisation des Nations Unies :

- a) Fonds extra-budgétaires provenant de remboursements au titre de la coopération technique;
- b) Appui aux structures administratives extra-budgétaires;
- c) Appui aux activités de fond extra-budgétaires.

Pour l'exercice biennal 1978-1979, le total des recettes a été de 56,7 millions de dollars et le total des dépenses de 52,6 millions de dollars, soit un excédent des recettes sur les dépenses de 4,1 millions de dollars. Une somme supplémentaire de 0,7 million de dollars a été virée au cours de l'exercice biennal à la réserve constituée pour les versements à la cessation de service et indemnités de licenciement, demandes d'indemnisation et autres imprévus. L'excédent net des recettes sur les dépenses, soit 3,4 millions de dollars pour l'exercice biennal, a porté le solde, qui était de 6 millions de dollars au 1er janvier 1978, à 9,4 millions de dollars au 31 décembre 1979.

Diagramme 4

Activités financées par des fonds d'affectation spéciale

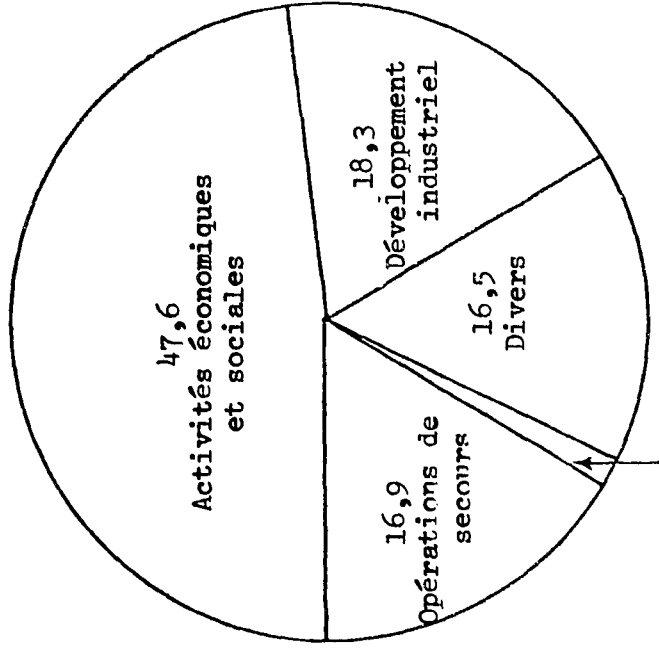
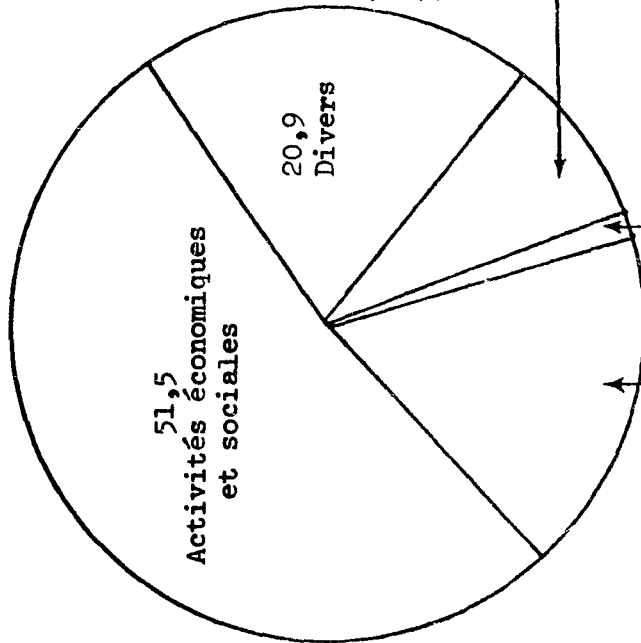
Recettes et dépenses par grande catégorie d'activités

En millions de dollars
des États-Unis

Recettes
(En pourcentage)

Dépenses
(En pourcentage)

11,7	Opérations de secours	17,9
24,3	Développement industriel	19,4
68,1	Activités économiques et sociales	50,4
0,6	Activités juridiques	0,7
27,6	Divers	17,4
<u>132,2</u>		<u>105,8</u>



52. L'augmentation (17,5 millions de dollars) des recettes est due principalement à l'augmentation des fonds provenant du PNUD (10,6 millions de dollars), des fonds généraux d'affectation spéciale et des fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées (1,8 million de dollars) et des intérêts échus (1,1 million de dollars) ainsi qu'à l'inclusion des deux nouvelles catégories "Appui aux structures administratives extra-budgétaires" et "Appui aux activités de fond extra-budgétaires". L'état XVI fait apparaître en conséquence une augmentation globale (13,9 millions de dollars) des dépenses en regard de l'augmentation des recettes au titre des dépenses d'appui aux programmes.

Inscriptions de pertes de numéraire et d'effets à recevoir au compte des profits et pertes

53. Conformément à la Règle de gestion financière 110.14, le Sous-Secrétaire général aux services financiers ou, dans les cas appropriés, le Secrétaire général a autorisé, après enquête approfondie dans chaque cas, à passer par profits et pertes des montants allant de 1 dollar à 325 868 dollars et dont le total s'élevait à 473 486 dollars. Chaque cas a été soigneusement examiné et il a été établi a) qu'il n'y avait pas lieu de considérer un fonctionnaire de l'Organisation comme responsable de la perte; b) qu'aucun effort n'avait été épargné pour recouvrer le montant en question; c) que de nouveaux efforts pour le recouvrer seraient vains. Les montants passés par profits et pertes étaient les suivants :

	<u>En dollars des Etats-Unis</u>	
	<u>1978-1979</u>	<u>1976-1977</u>
Fonds général	35 138	54 296
Compte spécial de l'ONU	-	250 000
Coopération technique	43 709	24 236
Fonds généraux d'affectation spéciale et fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées	369 431	31 707
Administration postale de l'ONU	8 179	30 006
Vente de publications	9 325	15 002
Services audiovisuels et divers	7 704	10 216
	<u>473 486</u>	<u>415 463</u>

Sur le montant total passé par profits et pertes au cours de l'exercice biennal 1978-1979, une somme de 355 348 dollars, soit 75 p. 100 du total, correspond à des sommes à recevoir qui n'ont pas été recouvrées et au montant d'un billet à ordre souscrit par deux sociétés de transport maritime à l'ordre du Bureau spécial de secours des Nations Unies au Bangladesh et qui n'a pas été payé. Les sommes à recevoir correspondaient à des paiements en excédent qui avaient été faits parce que des bateaux affrétés étaient arrivés en retard en raison des hostilités dans la

région. Le billet à ordre avait été établi à la suite d'un arrêt rendu dans un procès intenté par l'ONU devant les tribunaux fédéraux des Etats-Unis. La majeure partie du montant du billet à ordre représentait les intérêts qui avaient été calculés sur le solde dû. Le Secrétaire général a décidé de passer cette somme par profits et pertes sur le conseil du Bureau des affaires juridiques après que tous les recours juridiques aient été épuisés et qu'il ait été établi que les perspectives de recouvrer la somme ne justifiaient pas que l'on y consacre davantage d'efforts et d'argent et que les avoirs de la société en cause étaient hors de portée.

Inscription de pertes de biens au compte des profits et pertes

54. Un montant de 3 523 dollars correspondant aux pertes de biens subies au Siège au cours de l'exercice biennal 1978-1979 a été passé par profits et pertes par le Sous-Secrétaire général aux services financiers, conformément à la Règle de gestion financière 110.15. En outre, des opérations de maintien de la paix et des bureaux hors siège ont fait état en 1979 de pertes de biens d'un montant de 337 606 dollars et de 13 426 dollars, respectivement. Ces sommes ont été passées par profits et pertes, de sorte que le solde des biens figurant dans la comptabilité matières est redevenu conforme aux quantités réelles. Un état détaillé des montants passés par profits et pertes a été fourni au Comité des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de la Règle de gestion financière 111.10 b).

Versements à titre gracieux

55. Dix versements à titre gracieux, d'un montant total de 18 948 dollars, ont été faits au cours de l'exercice biennal 1978-1979, conformément à l'article 10.3 du Règlement financier. Ces versements allaient de 60 dollars à 7 886 dollars, ce dernier montant représentant une assistance financière de 25 000 livres libanaises versée pour des raisons humanitaires à la mère et à la femme d'un civil tué au cours d'un échange de feux entre les forces de facto et le personnel de la FINUL à Naqoura le 18 avril 1979. Un état détaillé de ces montants a été communiqué au Comité des commissaires aux comptes.

Mesures prises comme suite aux observations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport spécial sur l'étude de la gestion et des contrôles financiers au Siège de l'Organisation des Nations Unies et à l'Office des Nations Unies à Genève

56. Dans la présente section de son rapport financier, le Secrétaire général indique les mesures qui ont été prises comme suite aux observations formulées dans le rapport spécial du Comité des commissaires aux comptes qui est mentionné ci-dessus 7/. Au paragraphe 5 de sa résolution 33/10 du 3 novembre 1978, l'Assemblée générale avait demandé au Secrétaire général de lui rendre compte, lors de sa trente-quatrième session, des progrès accomplis pour répondre aux préoccupations exprimées par le Comité des commissaires aux comptes dans le rapport mentionné ci-dessus. Le rapport de l'Administration sur les 19 recommandations découlant de l'évaluation détaillée que les commissaires aux comptes avaient faite des systèmes de gestion et de contrôle financiers au Siège de l'Organisation des Nations Unies et à l'Office des Nations Unies à Genève a été présenté oralement à la Cinquième Commission lors de sa 10ème séance le 5 octobre 1979 (A/C.5/34/SR.10); l'Administration a informé la Cinquième Commission à cette occasion qu'un rapport complet sur ce sujet serait inclus dans le rapport financier du Secrétaire général pour l'exercice biennal 1978-1979. Les numéros de paragraphe qui figurent au début du texte de chaque recommandation sont ceux des paragraphes du rapport spécial du Comité des commissaires aux comptes. L'état où en est l'application des diverses recommandations est indiqué après chacune d'elles.

a) Orientation et direction de la fonction financière

"22. Le Contrôleur devrait pouvoir orienter, guider et diriger à l'échelon central l'ensemble des fonctions financières, à savoir :

a) Donner des conseils concernant tous les systèmes financiers et systèmes connexes, au Siège et dans les bureaux extérieurs, les examiner et les approuver;

b) Intervenir directement dans la nomination, le perfectionnement et l'évaluation du comportement professionnel de tous les fonctionnaires des finances et de toutes les personnes ayant des responsabilités financières importantes."

b) Politiques, responsabilités et procédures en matière de gestion et de contrôle financiers : documentation et modes de transmission

"29. Il faudrait élaborer un manuel financier détaillé, exposant les politiques, les responsabilités et les procédures de l'Organisation des Nations Unies en matière de gestion et de contrôle financiers."

c) Bureau des services financiers

"37. Il faudrait qu'il y ait au Bureau des services financiers un fonctionnaire supérieur des finances, relevant du Contrôleur, qui serait chargé à temps complet de la mise au point, de la conception, de la mise en place et de l'évaluation des systèmes de gestion et de contrôle financiers; ce fonctionnaire devrait avoir les qualifications, les connaissances, les responsabilités, l'autorité et l'expérience voulues, ainsi que les ressources en personnel nécessaires."

7/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 5 (A/33/5), vol. I, sect. IV, annexe.

57. Ces trois recommandations sont capitales pour une gestion financière efficace et pour assurer l'exercice effectif du contrôle financier dans toute l'Organisation. Comme il est dit dans le rapport spécial du Comité des commissaires aux comptes, ces recommandations répondent à une préoccupation que l'Administration partage : on constate que la tendance à une décentralisation plus poussée de la gestion des programmes n'est pas allée de pair avec la mise au point de politiques et procédures financières "définies de façon suffisamment claire pour répondre à la complexité et à la diversité croissantes des activités de l'Organisation" 8/. Il est évident qu'un effort soutenu et de grande ampleur doit être fait dans ce domaine, l'objectif étant d'assurer un équilibre adéquat entre la nécessité de décentraliser le processus de décision et la nécessité d'un contrôle financier central et d'informations financières centralisées.

58. L'effort soutenu et de grande ampleur mentionné ci-dessus est en cours. Un fonctionnaire supérieur des finances a été nommé le 1er mars 1980 à la tête du nouveau Groupe des systèmes de gestion et de contrôle financiers, et il relève directement du Sous-Secrétaire général aux services financiers. Ce groupe servant de point de convergence, les travaux ont commencé pour redéfinir les politiques et procédures concernant l'utilisation et le contrôle des fonds extra-budgétaires, fournir dans de meilleurs délais les renseignements et les prévisions en ce qui concerne les liquidités et pour mettre au point un manuel financier. Il n'a pas encore été possible toutefois de pourvoir le deuxième poste de ce petit groupe.

59. La Règle 111.1 de gestion financière a été modifiée pour tenir compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes formulées à l'alinéa a) du paragraphe 22 de son rapport (voir par. 56 ci-dessus) et se lit maintenant comme suit :

"Responsabilité quant à la tenue des comptes

Le Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion est chargé de l'application des principes régissant les opérations financières de l'Organisation. Il décide des comptes financiers à établir et les tient, examine et approuve tous les systèmes financiers et les principales procédures de l'Organisation à cet égard, y compris pour les bureaux extérieurs. Il désigne les fonctionnaires des finances qui ont des attributions financières importantes. S'il ne peut les désigner lui-même, son assentiment est requis pour la désignation ou la nomination de ces fonctionnaires."

60. Aux termes de l'instruction administrative ST/AI/270, le pouvoir d'appliquer cette règle a été délégué au Sous-Secrétaire général aux services financiers. Comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'a noté (A/33/171), le libellé de la Règle modifiée prévoit les pouvoirs et l'orientation voulus pour répondre à l'objectif général du Comité des commissaires aux comptes. Des procédures précises sont actuellement mises au point dans le cadre de cette règle. Les postes auxquels s'attachent "des attributions financières importantes" ont été définis et des instructions ont été publiées au Secrétariat en coopération avec le Bureau des services du personnel, pour assurer le respect de cette règle.

8/ Ibid., par. 8.

61. L'idée d'élaborer un manuel financier détaillé a été acceptée par l'Administration dans sa réponse initiale. Il a été reconnu que ce travail demanderait plusieurs années et pourrait exiger des ressources financières supplémentaires si l'on devait avoir recours à des consultants. La responsabilité générale de la préparation du manuel financier a été confiée au nouveau Groupe des systèmes de gestion et de contrôle financiers (Bureau des services financiers). Les premières mesures ont été prises pour : a) compiler tous les textes et manuels administratifs concernant les questions financières et comptables qui ont été publiés par l'Organisation depuis sa création, et b) mettre à jour les divers chapitres du premier manuel financier de l'Organisation pour pouvoir ensuite élaborer un nouveau manuel. En outre, des travaux sont en cours à la Division de la trésorerie et à la Division de vérification intérieure des comptes en vue de préparer des manuels particuliers qui feront partie du manuel financier général.

62. Il faut souligner de nouveau que la mise au point d'un meilleur système de gestion et de contrôle financiers n'a rien d'automatique : elle ne pourra résulter que d'efforts réguliers et soutenus qu'il faudra déployer pendant une certaine période. L'Assemblée générale sera tenue périodiquement au courant de l'état d'avancement de ce projet essentiel.

Etablissement et examen du budget

"46. Le système d'établissement et d'examen du budget devrait être révisé de manière à :

a) Indiquer la répartition des coûts globaux par sous-programme, pour compléter les textes explicatifs figurant dans le budget-programme;

b) Identifier les produits de chaque sous-programme, chaque fois que cela est possible;

c) Faire en sorte que l'existence de systèmes centralisés au niveau de l'établissement du budget ne diminue en rien la responsabilité comptable des directeurs de programme;

d) Améliorer les systèmes de calcul des coûts standard;

e) Indiquer les recettes et dépenses extra-budgétaires.

63. L'Administration s'est largement inspirée de la recommandation des commissaires aux comptes concernant l'établissement et la présentation du budget dans les instructions qu'elle a données aux départements pour la préparation du projet de budget pour l'exercice biennal 1978-1979. Après avoir examiné les méthodes utilisées pour préparer le budget, l'Assemblée générale a donné des directives à cet effet dans sa résolution 33/116 C (sect. II) du 29 janvier 1979. Le projet de budget pour l'exercice biennal 1980-1981 a été préparé selon les méthodes qui avaient été approuvées, comme le Comité consultatif l'a noté dans son premier rapport sur le projet de budget pour cet exercice 9/.

9/ Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7), par. 8.

Rapports sur l'exécution du budget-programme

"50. Le premier rapport sur l'exécution du budget-programme devrait uniquement indiquer les nouveaux éléments de programme, les modifications importantes apportées aux éléments de programme existants et les ajustements à opérer pour tenir compte de l'inflation et des fluctuations monétaires, de façon que le second rapport sur l'exécution du budget-programme permette de comparer les dépenses effectives et les crédits ouverts au budget-programme, sur la base d'une analyse complète de tous les facteurs qui ont influé sur le montant des ressources nécessaires tout au long de l'exercice biennal."

64. Cette recommandation a été appliquée dans le rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979.

Contrôle des allocations de crédits

"55. Pour assurer un contrôle plus efficace des allocations de crédits, il faudrait :

a) Opérer une distinction entre les allocations qui nécessitent l'approbation préalable de la Division du budget avant tout dépassement et les allocations secondaires pour lesquelles les directeurs de programme disposent d'une certaine marge de manoeuvre pour redistribuer les ressources dans les limites de l'allocation principale;

b) Assurer l'application effective des procédures en vigueur une fois que toutes les allocations sont dûment révisées."

65. Les mesures proposées par le Secrétaire général pour appliquer une nouvelle politique d'allocations de crédits ont été exposées dans le document A/C.5/33/11. Ce document a fait l'objet d'un rapport du Comité consultatif 10/, et l'Assemblée générale a pris note de ces deux rapports. Certaines dispositions prévues par cette nouvelle politique ont déjà été appliquées. Pendant l'exercice biennal en cours, on examinera de nouveau les limites de la marge de manoeuvre laissée aux directeurs de programme pour redistribuer les ressources. Cependant, la proposition selon laquelle les dépenses correspondant aux traitements pour chaque programme devraient être comptabilisées aux taux standard [A/C.5/33/11, par. 14 e)] doit encore faire l'objet d'une étude avant qu'une décision soit prise quant à son application.

Exécution du budget

"61. Il faudrait s'employer à mettre au point des systèmes efficaces de contrôle de l'exécution du budget prévoyant au moins :

a) Une présentation des éléments de programmes qui permette de comparer les coûts et les réalisations;

b) Des budgets opérationnels détaillés indiquant les coûts et les opérations menées à bien, par période;

c) Des systèmes comptables permettant de répartir les dépenses, y compris les dépenses de personnel, par élément de programme;

10/ Ibid., trente-troisième session, Supplément No 7 (A/33/7 et Add.1 à 39), document A/33/7/Add.8.

- d) Des systèmes permettant de rassembler des données quantitatives ou qualitatives pour donner une idée des réalisations;
- e) L'établissement et la distribution des rapports financiers en temps voulu;
- f) L'analyse périodique des écarts entre les plans approuvés et les résultats effectifs;
- g) L'établissement de rapports signalant les écarts à l'intention des principaux responsables de la gestion;
- h) Le degré voulu d'intégration et de synthèse pour répondre aux besoins du Siège en matière de contrôle central."

66. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans sa réponse initiale à cette recommandation, les observations des commissaires aux comptes semblaient viser l'introduction de systèmes de comptabilité analytique d'exploitation et de mesure des coûts. Le Secrétaire général n'était pas convaincu de la rentabilité d'une telle méthode dans les circonstances actuelles, et il a estimé qu'il fallait mettre l'accent, au stade actuel de l'évolution du système de budgétisation par programme, sur l'amélioration des moyens de formulation des programmes et de contrôle des résultats. Les progrès récents qui ont été réalisés dans la mise au point d'un système de contrôle de l'exécution des programmes ont été exposés dans le rapport sur l'établissement de programmes de travail internes et de méthodes d'information sur l'exécution des programmes (A/C.5/34/3).

Le système comptable central

"68. Les systèmes comptables centraux devraient être encore améliorés sur la base d'objectifs convenus et compte tenu en particulier de la nécessité :

- a) De contrôler efficacement l'exécution du budget;
- b) D'intégrer, dans la mesure du possible, tous les systèmes comptables décentralisés;
- c) D'exercer un contrôle efficace et précis sur les données d'entrée."

67. Le système comptable central du Siège a été développé de façon à comprendre les rapports financiers mensuels transmis par les bureaux extérieurs, ce qui permet aux responsables de la gestion au Siège de connaître l'état global des crédits alloués auxdits bureaux. Les agents certificateurs et les fonctionnaires du budget contrôlent les comptes dont ils sont responsables en utilisant à cet effet les rapports mensuels sur l'exécution du budget et sur les allocations de crédits. Les rapports contiennent des renseignements détaillés par objet de dépense, qui sont regroupés par chapitre du budget et par programme. Des rapports complémentaires sont établis par objet de dépense pour les principaux lieux d'affectation. Les contrôles visant à prévenir, détecter et corriger les erreurs dans les données d'entrée ont été encore améliorés depuis que l'on a séparé le contrôle sur les données d'entrée de la correction des résultats, que l'on effectue des vérifications plus strictes sur l'approbation des données d'entrée et que l'on a renforcé les vérifications et contrôles sur la correction des erreurs.

Systeme des états de paie

"72. Les contrôles intérieurs du système des états de paie devraient être renforcés, de manière que les états de paie soient complets, exacts, valables et irréfutables, et la documentation du système devrait être plus complète, notamment lorsque les opérations sont effectuées sur ordinateur."

58. Les contrôles mécanographiques incorporés aux systèmes informatisés des états de paie, les contrôles manuels sur les données d'entrée et sur les résultats et les contrôles sur les programmes de traitement et sur les fichiers ont été améliorés afin d'assurer l'exactitude et l'intégrité des fichiers sur les états de paie. Ces améliorations dont les commissaires aux comptes ont pris acte dans leur note de gestion du 11 juin 1979 se répartissent en trois catégories : a) contrôles automatisés supplémentaires permettant de s'assurer que les bons fichiers ont été utilisés et que ces fichiers n'ont pas été altérés; b) standardisation des méthodes manuelles utilisées pour vérifier les données d'entrée à traiter sur ordinateur, et c) mesures prises pour compléter la documentation du système des états de paie, y compris celle des opérations sur ordinateur, et mise à jour régulière de cette documentation.

Bureaux extérieurs et opérations financières interorganisations

"76. Il faudrait améliorer la comptabilité des bureaux extérieurs et des opérations interorganisations :

a) En normalisant davantage les documents utilisés pour rendre compte des activités des bureaux extérieurs;

b) En liquidant plus rapidement les bordereaux interservices en suspens;

c) En intégrant le système de comptes de compensation interfonds de l'Office des Nations Unies à Genève dans le système principal de bordereaux interservices."

69. Dans toute la mesure du possible, les principaux bureaux extérieurs envoient désormais leurs données financières sur des bandes magnétiques normalisées, des cartes perforées ou des feuilles de sortie d'imprimante contenant les renseignements de base les plus utiles pour la préparation des états financiers et des rapports sur l'exécution du budget. La plupart des autres bureaux utilisent maintenant l'une des deux formules standard pour leur comptabilité mensuelle. En outre, le Siège peut désormais traiter plus rapidement les bordereaux interservices, du fait que les bureaux extérieurs établissent ces bordereaux selon les procédures convenues, que l'Office des Nations Unies à Genève utilise des bandes magnétiques pour communiquer les opérations mensuelles qui font l'objet de bordereaux interservices, que le nombre des dépenses donnant lieu à l'établissement de tels bordereaux a diminué parce que les bureaux extérieurs prennent désormais à leur charge les dépenses peu élevées, et que la plupart des bureaux extérieurs utilisent maintenant des imprimés standard de TEI pour les dépenses faisant l'objet de bordereaux interservices. La liquidation des bordereaux interservices en suspens au Siège, à Genève et dans les autres bureaux extérieurs a donc été accélérée grâce à l'application de procédures harmonisées et à l'utilisation plus fréquente d'états

informatisés. Le système de comptes de compensation interfonds de l'Office de Genève a été intégré au système principal de bordereaux interservices : le PNUD a institué un fonds d'exploitation à l'Office de Genève et le Siège impute sur les comptes dudit Office les dépenses des bureaux extérieurs du PNUD qui ne concernent pas la coopération technique, en utilisant pour cela le Compte de contrôle du Fonds général et non plus le Compte des transferts de fonds pour la coopération technique. On utilise de plus en plus pour le codage des copies de bordereaux interservices établis à l'avance, afin de réduire encore les retards dans la mise à jour des comptes lorsque des paiements sont effectués par un bureau de l'ONU pour le compte d'un autre. La Division de gestion administrative a récemment mis au point un certain nombre de nouvelles formules pour la communication des données financières, que l'on commencera à utiliser prochainement et qui seront normalisées pour les bureaux extérieurs.

Opérations informatisées

"79. Le Contrôleur devrait veiller à ce que toutes les opérations informatisées ayant trait à la comptabilité fassent l'objet de contrôles adéquats."

70. Les contrôles exercés sur les opérations informatisées ayant trait à la comptabilité et la protection des principaux fichiers et programmes utilisés pour le traitement des données ont été considérablement renforcés. On a mis au point des procédures normalisées pour l'expérimentation et l'autorisation des nouveaux programmes et des modifications apportées aux programmes. Les programmes, la documentation y relative et les fichiers de données financières sont stockés dans des lieux sûrs, en dehors du bâtiment du Secrétariat. On ne peut accéder aux terminaux qu'en donnant un mot de passe, et ceux-ci sont changés régulièrement. L'acquisition par le Service de calcul de New York d'un système de protection du logiciel a permis au Bureau des services financiers de restreindre, grâce à l'emploi de mots de passe, l'accès aux fichiers et aux programmes et de contrôler toutes tentatives faites par des personnes non autorisées pour y accéder. Le Service de calcul de New York a aussi installé de nouveaux dispositifs de sécurité pour restreindre l'accès audit Service et à sa magnétothèque. Ces contrôles semblent adéquats pour assurer l'intégrité des systèmes et fichiers financiers.

Délégation de pouvoirs

"83. Il faudrait mettre au point une méthode efficace et sûre pour déléguer toute une série de pouvoirs en matière financière, communiquer les informations nécessaires à cet égard et faire respecter les décisions ainsi prises. Il faudrait en particulier :

a) Confier le pouvoir de certifier les dépenses aux directeurs de programme ou aux personnes relevant directement d'eux;

b) Etablir des directives concernant le rôle, les qualifications, les relations hiérarchiques et le rang minimum des fonctionnaires désignés comme agents certificateurs ou agents ordonnateurs, ou de leurs suppléants;

c) Préciser les fonctions de chaque type de fonctionnaire habilité pour chaque type d'opération, et délimiter ses pouvoirs selon la nature de l'opération, le montant sur lequel elle porte, ou le compte sur lequel il faut imputer les dépenses;

d) Faire en sorte que les modalités de délégation des pouvoirs facilitent la vérification des signatures par les fonctionnaires qui en sont chargés."

71. Les textes administratifs concernant les agents certificateurs ont été modifiés de façon à donner une définition précise des fonctions et des responsabilités des agents certificateurs et des agents ordonnateurs. La procédure de désignation desdits agents prévoit désormais que les nominations aux fonctions d'agent certificateur doivent être agréés par la Division du budget et les nominations aux fonctions d'agent ordonnateur par la Division de la comptabilité. Pour donner leur agrément, ces divisions tiennent dûment compte des responsabilités fonctionnelles ainsi que des qualifications et de l'expérience du fonctionnaire en matière financière. Toutes les modifications apportées à la liste des agents certificateurs et ordonnateurs sont promptement communiquées aux services intéressés. Les fac-similés des signatures des agents certificateurs et des agents ordonnateurs sont conservés dans un fichier central à la Division de la comptabilité, et une formule spéciale a été mise au point pour authentifier toutes modifications qui pourraient être apportées auxdites signatures. Les services qui s'occupent des opérations financières ont pour instructions de se reporter à ces fac-similés des signatures.

72. Pour identifier les problèmes que posent les fonctions de certification et d'ordonnancement, et par conséquent améliorer le travail des fonctionnaires qui en sont chargés, le Bureau des services financiers a organisé une réunion officieuse des chefs de services administratifs, des agents certificateurs et des agents ordonnateurs. Les participants à cette réunion ont examiné les questions suivantes : désignation et fonctions des agents certificateurs et des agents ordonnateurs, rapports sur les allocations de crédits ou de fonds et rapports sur l'exécution du budget, définition et contrôle des engagements non réglés, contrôle des dépenses et certification des demandes de remboursement de frais de voyage. On prévoit de tenir d'autres réunions de ce genre, outre les réunions organisées expressément pour mettre les nouveaux agents certificateurs et agents ordonnateurs au courant de l'utilisation de l'information produite par ordinateur, de la liquidation des engagements non réglés et des dispositions pertinentes du Règlement financier et des Règles de gestion financière.

Principes de contrôle intérieur

"89. Il faudrait faire connaître à tous les fonctionnaires qui interviennent dans la fonction financière les principes d'un contrôle intérieur efficace, de façon que ces principes soient incorporés, chaque fois que possible, dans les systèmes financiers et systèmes connexes."

73. Des contrôles intérieurs sont actuellement incorporés aux systèmes financiers pour assurer dûment la séparation entre les fonctions des administrateurs et celles des comptables, ainsi que l'application d'un système de procédures d'engagement de dépenses et de procédures comptables qui permettent de contrôler les opérations financières. Dans le domaine des opérations informatisées, on a renforcé les contrôles intérieurs en interdisant au personnel non autorisé l'accès à la salle des ordinateurs et en ne laissant pas les analystes de systèmes et les programmeurs y pénétrer ni avoir accès aux fichiers ou aux programmes informatiques opérationnels. La Division de vérification intérieure des comptes, la Division de gestion administrative et le Groupe des systèmes de gestion et de contrôle financiers, récemment créé, s'efforcent en permanence d'améliorer encore les contrôles intérieurs, avec les ressources disponibles. Les mesures adoptées en ce qui concerne les contrôles intérieurs sont communiquées aux fonctionnaires responsables par la publication de textes administratifs ou par d'autres moyens appropriés.

Achat de biens et de services

"92. Il faudrait réexaminer les contrôles intérieurs concernant l'achat de biens et de services et intégrer les procédures suivies par les divers services intéressés."

74. L'Administration a tenu compte de la recommandation des commissaires aux comptes relative aux contrôles intérieurs pour concevoir le système automatisé d'achats et de paiements que le Bureau des services généraux est en train de mettre au point et qui devrait devenir opérationnel à la fin de 1980. La Division des achats, des transports et des bâtiments tient à jour un fichier des signatures des agents certificateurs et des fonctionnaires chargés des achats. Les procédures de certification des dépenses d'imprimerie ont été modifiées et centralisées pour améliorer le contrôle budgétaire de ces dépenses. A la suite de l'étude approfondie faite par la Section du matériel et des fournitures (Bureau des services généraux) sur les procédures comptables et de contrôle intérieur appliquées dans le cas des biens consommables et non consommables, des mesures ont été prises pour rationaliser les méthodes, en instituant des programmes permettant de faire des économies, en établissant des critères pour l'évaluation des biens, en instituant un système de comptabilité matières et un système d'inventaire automatisé des biens non consommables.

Emission des chèques

"96. Il faudrait améliorer les procédures d'établissement et d'émission des chèques :

- a) En renforçant les procédures de contrôle par lots applicables aux bordereaux de paiement avant qu'ils soient transmis pour approbation et, une fois qu'ils ont été approuvés, avant qu'ils soient transmis pour établissement des chèques correspondants;
- b) En assurant dûment la séparation des attributions;
- c) En intégrant l'émission des chèques et la passation des écritures dans les systèmes comptables centraux."

75. Les procédures de contrôle par lots des bordereaux transmis pour établissement des chèques et leur enregistrement dans le système comptable ont été améliorés grâce à l'introduction de contrôles supplémentaires, en particulier dans les secteurs où la plus grande partie des paiements sont faits. La Caisse applique maintenant des méthodes permettant d'enregistrer les totaux de contrôle pour tous les bordereaux en vertu desquels les chèques sont traités par le Service de calcul de New York. Une fois les chèques établis par ordinateur, on compare le total des registres des chèques et le total de la Caisse. Le système de contrôle intérieur comprend : a) un système de certification et d'approbation; b) un plan d'organisation qui prévoit la séparation des attributions; c) l'apurement des comptes bancaires; et d) la vérification intérieure des comptes. Ce système de contrôle intérieur fournit une protection suffisante contre les erreurs et les irrégularités dans les paiements en permettant de les découvrir et de les corriger rapidement, ce qui garantit la fiabilité et l'intégrité des pièces comptables. Cette question a été examinée longuement avec la Division de gestion administrative, qui donne des conseils au sujet des modifications à apporter aux procédures pour améliorer la séparation des attributions à la Trésorerie.

76. Des progrès considérables ont été faits dans l'élaboration d'un système approprié pour la Trésorerie et plusieurs programmes et fichiers de travail ont été mis au point, pour essais. Il reste encore beaucoup à faire, toutefois, avant que ce système puisse être intégré au système central de comptabilité. L'intégration de l'émission des chèques et des écritures correspondantes dans les systèmes comptables centraux sera réalisée quand le système informatique de traitement en direct de la Division de la Trésorerie, qui fonctionnera en interface avec le système de comptabilité, deviendra opérationnel. En réponse au rapport spécial du Comité des commissaires aux comptes sur l'étude de la gestion et des contrôles financiers présenté en 1976-1977, l'Administration avait indiqué qu'elle espérait que le système de traitement en direct deviendrait opérationnel à la fin de 1978, mais cela n'a pas été possible. On notera cependant que la Division du traitement électronique de l'information a pris diverses mesures concernant la mise en place du système à la Division de la Trésorerie. Une étude de faisabilité sur les moyens de fournir un appui informatique complet aux trois fonctions principales de la Division de la Trésorerie est en cours de réalisation, et la Division du traitement électronique de l'information a indiqué qu'elle achèverait très prochainement l'élaboration d'un plan pour la mise en place d'un système de traitement en direct à la Division de la Trésorerie. En outre, la Division du traitement électronique de l'information a indiqué que les opérations de la Division de la Trésorerie et de la Division de la comptabilité pourraient être reliées par l'installation à la Caisse d'un mini-ordinateur qui remplacerait les machines comptables utilisées actuellement et qui sont dépassées. La Division du traitement électronique de l'information estime qu'une fois que le système aura été installé et expérimenté, il sera possible d'intégrer l'émission des chèques et les écritures correspondantes dans les systèmes comptables centraux.

Liquidités et placements à court terme

"100. Il faudrait mettre au point un système intégré de gestion des liquidités et des placements à court terme, prévoyant le degré voulu de coordination entre tous les bureaux de l'ONU et un contrôle périodique extérieur de toutes les activités de gestion des liquidités et de placement."

77. La Division de la Trésorerie contrôle toutes les liquidités et tous les placements au Siège et dans les bureaux extérieurs. En ce qui concerne la gestion des liquidités et des placements à court terme dans les principaux bureaux extérieurs, on a demandé à ces bureaux de communiquer chaque mois au Trésorier un état des liquidités et des placements, ainsi que des prévisions des recettes et des dépenses. Cela devrait permettre au Trésorier de donner en temps utile aux principaux bureaux extérieurs des conseils pour la gestion des fonds. Pour assurer la meilleure gestion possible des fonds, on cherche en permanence à obtenir des responsables de cette gestion des renseignements plus exacts et récents. En vertu d'un arrangement bancaire centralisé, l'Organisation a ouvert auprès d'une grande banque de New York un compte de financement central sur lequel un certain nombre de directeurs de projets peuvent tirer des chèques pour reconstituer leurs comptes d'avances temporaires locaux, ce qui permet de réduire le montant des comptes d'avances temporaires et celui des fonds inutilisés. Cette procédure a été appliquée jusqu'ici à un certain nombre de projets et elle doit être étendue à un plus grand nombre de comptes d'avances temporaires. On a eu de plus en plus recours à l'arrangement des soldes nuls pour les comptes en banque et les fonds sont mis en commun chaque fois que possible. Ces arrangements ont permis de dégager d'autres ressources, ce qui permet d'utiliser au mieux les fonds pour des placements à court terme. En

outre, presque tous les comptes courants ont été transformés, au 1er janvier 1980, en comptes "N.O.W." (negotiable order of withdrawal) qui rapportent un intérêt annuel de 5 p. 100, qui composé journalièrement donne un rendement de 5,20 p. 100 sur les soldes reportés. Cela a permis de fermer plusieurs comptes d'épargne.

Biens consommables et non consommables

"104. Il faudrait renforcer le contrôle exercé sur les biens consommables et non consommables :

- a) En incorporant des comptes de contrôle à la comptabilité matières pour assurer un contrôle indépendant sur ladite comptabilité;
- b) En associant aux inventaires des fonctionnaires et autres personnes indépendantes des fonctionnaires qui ont la garde des biens."

78. L'Administration a activement exploré plusieurs moyens de renforcer le contrôle exercé sur les biens consommables et non consommables. Suivant la recommandation des commissaires aux comptes, on a incorporé des comptes de contrôle à la comptabilité matières pour assurer un contrôle indépendant sur ladite comptabilité en ce qui concerne le Siège et chacun des bureaux extérieurs. Des contrôles semblables ont aussi été établis pour la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, la FUNU (1973), la FNUOD et la FINUL. La Section du matériel et des fournitures, la Division de la comptabilité et la Division de vérification intérieure des comptes ont coordonné leurs efforts dans le but de parvenir à faire concorder l'inventaire ordinaire des biens non consommables avec un inventaire automatisé et le système des comptes de contrôle. Un certain nombre de problèmes complexes et d'ordre pratique, y compris l'insuffisance des ressources financières et en personnel, se posent encore dans ce domaine et devront être résolus. Néanmoins, l'Administration accepte le principe de base de cette recommandation et continuera de s'efforcer de la mettre en application.

Contributions

"108. Le Siège de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour le développement devraient améliorer les opérations d'enregistrement et de comptabilisation des contributions :

- a) En appliquant des procédures permettant d'identifier les contributions qui ne sont pas versées directement au Siège et d'en rendre compte;
- b) En régularisant les procédures utilisées pour vérifier la concordance entre les états établis manuellement et ceux établis par ordinateur en ce qui concerne les contributions annoncées non versées, avec supervision pour s'assurer que ces procédures sont appliquées de façon suivie et en temps voulu."

79. En ce qui concerne la recommandation relative à l'application "de procédures permettant d'identifier les contributions qui ne sont pas versées directement au Siège et d'en rendre compte", la Section des contributions a cherché, en étroite collaboration avec la Division de la comptabilité, à identifier les paiements et à assurer le transfert des fonds déposés auprès des bureaux extérieurs du PNUD dans divers pays, en particulier quand les paiements sont faits en monnaie locale. Dans la plupart des cas, actuellement, les bureaux du PNUD avisent le Siège par télégramme

du versement de contributions par des gouvernements. Etant donné que l'acceptation du paiement de contributions en monnaies locales dépend de l'attitude du PNUD à utiliser les monnaies en question et à porter l'équivalent au crédit de l'Organisation des Nations Unies, il est impossible d'éviter un certain retard dans l'enregistrement et la comptabilisation des reçus, concernant ces paiements.

80. La recommandation concernant la nécessité de régulariser les procédures utilisées pour vérifier la concordance entre les états établis manuellement et les états établis par ordinateur en ce qui concerne les contributions annoncées non versées a été examinée lors d'une étude récente faite par la Division de gestion administrative. A cet égard, on mettra bientôt en vigueur un arrangement selon lequel les données concernant les contributions annoncées seront introduites dans le système de comptabilité à l'aide d'une formule qui permettra en même temps de mettre à jour les comptes tenus par les fonctionnaires chargés des contributions et, par la suite, d'établir les rapports sur l'état des contributions.

Vérification intérieure des comptes

"113. Il faudrait améliorer la vérification intérieure des comptes :

- a) En faisant en sorte que l'étendue de la vérification réponde aux exigences de la gestion;
- b) En étudiant et en évaluant les systèmes de contrôle intérieur;
- c) En étayant les politiques et procédures de vérification des comptes sur la documentation nécessaire;
- d) En instituant des programmes de perfectionnement professionnel, de formation et de planification des carrières à l'intention du personnel chargé de la vérification des comptes."

81. Parmi les mesures déjà prises pour améliorer la vérification intérieure des comptes, on peut mentionner les programmes de formation organisés à l'intention des vérificateurs, les consultations plus fréquentes avec les responsables de la gestion et l'orientation des opérations de vérification dans le sens recommandé par le Comité des commissaires aux comptes. Pour que la vérification intérieure des comptes réponde aux exigences de la gestion, les directeurs de programme sont consultés avant la préparation du programme annuel de vérification des comptes. Les responsables des activités vérifiées sont consultés avant et pendant les opérations de vérification et à leur achèvement. Le système de consultations a été étendu au Comité des opérations de vérification du Comité des commissaires aux comptes de façon que les programmes de travail des vérificateurs extérieurs et des vérificateurs intérieurs soient mieux coordonnés et se complètent. Les programmes actuels de vérification des comptes ont été établis en consultation avec les directeurs de programme et revus avec le Comité des opérations de vérification, ce qui a permis de mettre au point une bonne méthode pour que les vérifications soient faites, dans toute la mesure du possible, en temps voulu et de façon adéquate.

82. Vu le nombre toujours croissant des opérations financières, la dispersion géographique des activités et l'utilisation de plus en plus fréquente de l'ordinateur, il faut utiliser de nouvelles méthodes pour la vérification intérieure des comptes et s'adapter à l'évolution de la situation. La vérification intérieure des comptes consiste de plus en plus souvent désormais à vérifier si les mesures de contrôle intérieur ont bien été appliquées, à détecter les défauts et lacunes et à recommander

des mesures correctives. Cette conception n'exclut pas l'examen des opérations financières en vue de détecter d'éventuelles erreurs ou omissions ou des cas dans lesquels des fonds n'auraient pas été utilisés comme ils devaient l'être. Les objectifs consistent à évaluer systématiquement l'efficacité des contrôles intérieurs et l'exactitude des comptes et à vérifier si les directives données par les organes délibérants et par l'Administration ont été respectées et si les ressources ont été utilisées de façon économe. Cette conception de la vérification implique aussi que les conclusions auxquelles les vérificateurs extérieurs aboutissent après vérification des systèmes soient utilisées par les vérificateurs intérieurs pour examiner de près les opérations dans les secteurs où des faiblesses ont été constatées. C'est dans ce sens que la recommandation pertinente du Comité des commissaires aux comptes a été interprétée et qu'elle est appliquée.

83. La documentation initiale dont il faut disposer pour pouvoir compléter le manuel de vérification des comptes afin de regrouper et de mettre à jour les procédures et directives actuelles a été améliorée grâce à la réorganisation du système de classement de la Division de vérification intérieure des comptes, réorganisation qui a été opérée en 1978-1979 en coopération avec le Service de gestion des dossiers (Bureau des services généraux). Le nouveau système de classement permet de retrouver plus facilement les procédures, conclusions et directives antérieures et constitue donc une mesure intermédiaire fort utile sur le plan de la documentation. On a aussi commencé à compiler de la documentation pour établir une série de normes de vérification intérieure des comptes qui seront incluses dans le manuel de vérification intérieure des comptes.

84. Un programme initial de formation de trois ans est en cours d'exécution, dans le cadre du programme du Service de la formation et des examens et en coopération avec la Division du traitement électronique de l'information et des systèmes d'information. Le programme, qui a commencé en 1978, met l'accent sur la formation au traitement électronique des données et à l'utilisation pour la vérification des comptes, des techniques d'informatique applicables à des comptes informatisés. Le programme couvre aussi d'autres aspects des techniques modernes de gestion et de vérification des comptes. On utilise au maximum les services et installations de formation de l'ONU, mais on a aussi eu recours à des cours spécialisés offerts par des organismes de l'extérieur.

II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. Comme il y est tenu aux termes de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, le Comité des commissaires aux comptes a procédé à la vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies, y compris les fonds d'affectation spéciale et les comptes spéciaux gérés par l'Organisation ou en son nom, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979.
2. Cette vérification a été effectuée conformément à l'article XII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit règlement, ainsi qu'aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les opérations de vérification ont été effectuées au Siège de l'ONU, à New York, et dans les principaux bureaux hors siège de l'Organisation à Genève, Vienne, Addis Abeba, Bangkok, Beyrouth, Santiago et La Haye. En outre, les opérations de vérification ont porté sur les activités de maintien de la paix à Damas, Ismaïlia, Jérusalem, Nakura, Nicosie et Rawalpindi, ainsi que sur d'autres activités à Ankara, Hanoï, Lima, Mexico, Nairobi, Poona, Port Moresby, Port of Spain, Rangoon, Séoul, Suva et Ulan Bator.
3. Durant l'exercice biennal, les commissaires aux comptes se sont entretenus avec les membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, ainsi qu'avec de hauts fonctionnaires de l'Administration et ont participé aux délibérations du Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes. Le Comité des opérations de vérification est demeuré en liaison permanente avec ces organes ainsi qu'avec le Corps commun d'inspection, la Division de vérification intérieure des comptes et le Service de gestion administrative.
4. Tout au long de l'exercice biennal, le Comité des opérations de vérification a procédé à des vérifications détaillées des comptes au nom du Comité des commissaires aux comptes et, dans le cadre du dialogue permanent avec l'Administration, a rédigé une cinquantaine de notes de gestion contenant des observations et recommandations détaillées. Le Comité continue d'appliquer la méthode axée sur la vérification des systèmes, qui était exposée dans son rapport pour l'exercice biennal 1976-1977 11/ et, chaque fois que les circonstances le permettent, les opérations de vérification sont exécutées selon une conception intégrée. Un manuel de vérification des comptes a été élaboré et approuvé par le Comité des opérations de vérification. Ce manuel contient des exposés de la théorie et des méthodes de la vérification des systèmes, ainsi que des programmes et des techniques de vérification pouvant être utilisés par tout le personnel chargé des opérations de vérification.
5. En juin 1979, le Comité des commissaires aux comptes a fait rapport au Comité consultatif sur les questions que soulevaient les vérifications faites durant la première année de l'exercice biennal. Le Comité consultatif a inclus ces questions dans son rapport à l'Assemblée générale (trente-quatrième session) (A/34/486) et ces mêmes questions sont mentionnées dans le présent rapport. Dans sa résolution 34/5, l'Assemblée générale a prié le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif d'accorder une attention accrue aux domaines qui ont fait l'objet de leurs observations et commentaires.

11/ Ibid., Supplément No 5 (A/33/5), vol. I, chap. IV.

6. Durant l'exercice biennal, le Comité consultatif a prié le Comité des commissaires aux comptes d'examiner les procédures d'estimation des coûts des travaux de construction qui étaient en cours au Siège de l'ONU à New York. La question a été renvoyée au Comité des opérations de vérification, et un rapport spécial a été établi à l'intention du Comité consultatif. Dans son rapport à l'Assemblée générale (trente-quatrième session) 12/, le Comité consultatif a inclus une annexe récapitulant les principales conclusions et recommandations des commissaires aux comptes sur la question. Par la suite, l'Assemblée générale a demandé qu'une étude complète soit faite sur les procédures suivies pour obtenir des estimations des coûts et faire des appels à soumissions concernant les travaux de construction de l'ONU au Siège et dans d'autres bureaux de l'Organisation.

7. A sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale, tout en décidant d'accorder à l'Ecole internationale des Nations Unies une subvention de 3 515 000 dollars, a prié le Comité des commissaires aux comptes d'examiner les comptes de l'Ecole, ainsi que son déficit accumulé, ses politiques en matière de bourses et ses besoins quant à l'entretien du bâtiment. Le Comité des commissaires aux comptes a été prié de faire rapport sur ces questions à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session. Ce rapport est publié sous la cote A/C.5/35/5.

8. Conformément à la politique du Comité des commissaires aux comptes consistant à axer les opérations de vérification sur les systèmes, le plan du présent rapport suit les questions traitées et non la structure administrative de l'Organisation. Après un exposé des progrès accomplis grâce à l'étude de la gestion et des contrôles financiers et l'exposé de l'évaluation générale faite par le Comité, le présent rapport traite des questions soulevées dans le rapport que le Comité des commissaires aux comptes a fait au Comité consultatif en juin 1979. Les questions que posent les opérations de vérification faites durant la deuxième année de l'exercice biennal sont ensuite examinées. Les questions d'importance majeure ont une application générale dans toute l'Organisation des Nations Unies. Des exemples précis ont été cités dans les notes de gestion et ont été examinés avec de hauts fonctionnaires de l'ONU. En conséquence, le Comité des commissaires aux comptes a pu inclure dans son rapport, selon qu'il convenait, les réponses de l'Administration à ses observations et recommandations.

Etude de la gestion et des contrôles financiers

9. Pendant la première année de l'exercice biennal 1976-1977, le Comité des commissaires aux comptes a procédé à une analyse détaillée des systèmes de gestion et de contrôle financiers au Siège de l'Organisation des Nations Unies et à l'Office des Nations Unies à Genève. En juillet 1977, les résultats de cette étude ont été communiqués au Secrétaire général et à d'autres hauts fonctionnaires de l'Administration. Des réponses positives et constructives ont été reçues et elles ont été incluses dans le rapport spécial qui a été examiné avec le Comité consultatif en octobre 1977. Le Comité des commissaires aux comptes a alors souligné qu'il était préoccupé par le fait que la décentralisation extrêmement poussée de la gestion des programmes, devenue essentielle en raison de la croissance des activités et des ressources financières à gérer, n'était pas allée de pair avec l'institution de procédures centrales permettant de faire face de manière adéquate

12/ Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7 et Add.1 à 28), document A/34/7/Add.20.

à cette décentralisation et à cette croissance. L'Administration a reconnu que le diagnostic du Comité était valable et s'est efforcée d'obtenir des ressources supplémentaires (A/C.5/32/66). La question toutefois n'a pas été examinée à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale mais a été renvoyée à la trente-troisième session.

10. Le rapport du Comité des commissaires aux comptes qui a été examiné par la Cinquième Commission en octobre 1978 au cours de la trente-troisième session 13/ contenait le rapport spécial sur l'étude de la gestion et des contrôles financiers, ainsi que les réponses de l'Administration. Le Comité était alors parvenu à la conclusion que les systèmes financiers actuels étaient devenus insuffisants, compte tenu du développement, de la complexité et de la diversité croissantes des opérations extrêmement décentralisées de l'Organisation des Nations Unies, et qu'il fallait d'urgence intensifier les efforts pour remédier à ces insuffisances. Tout en reconnaissant que certaines améliorations avaient été apportées, le Comité avait jugé que les progrès demeuraient dans l'ensemble limités.

11. Dans sa résolution 33/10, l'Assemblée générale a fait siennes les propositions du Comité des commissaires aux comptes visant à améliorer les systèmes de gestion et de contrôle financiers de l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée a tout particulièrement appuyé la proposition visant à renforcer le rôle du Contrôleur de façon à lui permettre d'orienter, de guider et de diriger à l'échelon central toutes les fonctions financières de l'Organisation, ainsi que la proposition tendant à élaborer un manuel financier complet. L'Assemblée a également demandé au Secrétaire général d'appliquer ces propositions aussi rapidement que possible et, dans sa résolution 33/180 A, elle a ouvert un crédit additionnel, comme le Comité consultatif l'avait recommandé 14/, pour permettre d'appliquer la deuxième recommandation clef : assurer au Contrôleur les services d'un fonctionnaire supérieur des finances qui aurait les qualifications, les connaissances, les attributions, l'autorité, l'expérience et les ressources en personnel voulues pour s'occuper à plein temps de la mise au point, de la conception, de la mise en place et de l'évaluation des systèmes de gestion et de contrôle financiers. En outre, dans sa résolution 33/10, l'Assemblée générale a expressément prié le Comité des commissaires aux comptes de suivre l'application des recommandations et de lui faire rapport à ce sujet lors de sa trente-cinquième session au plus tard.

12. Comme suite à cette demande, le Comité des commissaires aux comptes a examiné la situation et a soumis un rapport intérimaire au Comité consultatif en juin 1979. Dans son rapport à l'Assemblée générale (trente-quatrième session) (A/34/486), le Comité consultatif a signalé que le Comité des commissaires aux comptes estimait qu'aucun progrès important n'avait été fait par l'Administration pour améliorer les systèmes de gestion et de contrôle financiers de l'ONU, dans la mesure où les deux recommandations clefs n'avaient pas été appliquées. L'Assemblée a approuvé les observations et commentaires formulés par le Comité consultatif et a prié le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif de continuer à étudier ces questions (résolution 34/15 du 25 octobre 1979). Dans la partie III de sa résolution 34/233, concernant des questions relatives au budget-programme de l'exercice

13/ Ibid., trente-troisième session, Supplément No 5 (A/33/5), vol. I, chap. IV.

14/ Ibid., Supplément No 7 (A/38/7 et Add.1 à 39), document A/37/Add.1.

biennal 1980-1981, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de donner la priorité à l'amélioration des systèmes de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et, notamment, de renforcer le rôle du Contrôleur. L'Assemblée a également demandé que le Secrétaire général crée aussitôt que possible un groupe des systèmes qui serait chargé de s'occuper exclusivement du système général de gestion et de contrôle financiers, et établisse un manuel financier.

13. En mars 1980, le Sous-Secrétaire général aux services financiers a informé tous les chefs de département au Siège et dans les bureaux hors siège qu'un groupe des systèmes de gestion et de contrôle financiers avait été créé. Dirigé par un fonctionnaire supérieur des finances, recruté auprès d'un des organismes des Nations Unies, le Groupe s'est vu confié les attributions ci-après :

a) Aider le Sous-Secrétaire général aux services financiers à orienter et coordonner l'élaboration, la mise en place et l'évaluation de tous les systèmes de gestion et de contrôle financiers, y compris dans des domaines comme la budgétisation, la comptabilité, la gestion des liquidités, le contrôle intérieur et les systèmes d'information en matière de gestion financière au Siège et dans les bureaux hors siège;

b) Etudier, analyser et évaluer les politiques financières et en recommander le maintien ou la modification, selon le cas;

c) Aider à mettre au point de nouvelles politiques financières, si l'évolution de la situation l'exige;

d) Coordonner les travaux à faire pour établir un manuel financier révisé et participer auxdits travaux.

Le Comité des commissaires aux comptes estime qu'il s'agit là d'une première mesure positive et constructive en vue de remédier aux faiblesses générales du système de gestion et de contrôle financiers qu'il avait signalées dans ses précédents rapports.

14. Les commissaires aux comptes sont convaincus qu'il est indispensable d'orienter, de guider et de diriger efficacement les fonctions financières à l'échelon central pour pouvoir améliorer la gestion et le contrôle financiers à l'Organisation des Nations Unies. Le Sous-Secrétaire général aux services financiers est très conscient de la nécessité d'améliorer cet aspect de ses travaux. La règle de gestion financière III.1 a été modifiée de façon à renforcer ses attributions et des procédures sont actuellement mises au point à cet égard compte tenu du texte de ladite règle qui est dans le rapport financier du Secrétaire général pour l'exercice biennal 1978-1979 (voir plus haut, chapitre Ier). Les commissaires aux comptes demandent instamment que des mesures soient prises immédiatement afin de renforcer les attributions en question et que ces mesures soient communiquées à tous les hauts fonctionnaires s'occupant de la gestion, en particulier à ceux qui sont en poste hors siège.

15. Les autres recommandations formulées dans l'étude de la gestion et des contrôles financiers ainsi que dans le rapport du Comité sur l'exercice biennal 1976-1977 en sont à divers stades d'application. Dans le présent rapport, le Comité a inclus les commentaires qu'il pouvait avoir à faire sur ces questions ainsi que les observations et recommandations découlant des vérifications détaillées qu'il a faites pendant l'exercice biennal.

Evaluation générale

16. Après avoir examiné les mesures qui ont été prises pour appliquer les précédentes recommandations du Comité, et compte tenu des opérations détaillées de vérification qui ont été faites durant le présent exercice biennal, le Comité est parvenu à la conclusion que, si le mécanisme essentiel permettant l'évaluation permanente des systèmes de gestion et de contrôle financiers était désormais en place, il fallait qu'un effort résolu et collectif soit fait par les responsables de la gestion à tous les niveaux afin d'améliorer les systèmes actuels pour qu'ils atteignent un niveau de qualité acceptable.

17. L'Administration a réagi de façon positive aux recommandations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice biennal 1976-1977 ainsi qu'aux observations faites sur d'autres questions dans le rapport que ledit Comité a soumis en juin 1979 au Comité consultatif. Les mesures les plus intéressantes ont été prises dans les domaines où il fallait arrêter des politiques et établir des procédures. De même, l'Administration a commencé à prendre des mesures pour améliorer les systèmes de gestion et de contrôle financiers. En particulier :

a) Des mesures importantes ont été prises pour améliorer le processus d'élaboration et d'examen du budget ainsi que les renseignements donnés dans le budget-programme;

b) Des mesures ont été prises pour améliorer les procédures concernant la prévision et le contrôle des mouvements de trésorerie, en particulier dans les bureaux hors siège;

c) De bonnes mesures préliminaires ont été prises pour porter à un niveau acceptable la qualité des contrôles exercés sur les opérations automatisées du Service de calcul de New York;

d) Les systèmes d'achat, ainsi que les procédures concernant la comptabilité des biens consommables et non consommables, ont été améliorés et l'Administration examine actuellement d'autres moyens de rationaliser ces activités;

e) Des directives révisées ont été publiées pour la constitution et la gestion des fonds d'affectation spéciale;

f) Des mesures ont été prises pour améliorer les systèmes d'établissement des rapports financiers sur les activités de coopération technique;

g) Outre le Groupe des systèmes de gestion et de contrôle financiers, créé au Bureau des services financiers au Siège, une section d'amélioration de la gestion a été créée à l'Office des Nations Unies à Genève.

18. C'est sur le plan des mesures à prendre pour surveiller et faire appliquer les politiques, procédures et systèmes que d'importantes améliorations sont indispensables. Les opérations de vérification effectuées durant la deuxième année de l'exercice biennal ont révélé la persistance de graves lacunes à cet égard. Le Comité a fait les constatations importantes ci-après :

a) Les directives de politique générale concernant la constitution et la gestion des fonds d'affectation spéciale ne sont pas entièrement respectées, en particulier dans les bureaux hors siège, et les rapports financiers ne donnent pas de renseignements suffisants pour permettre de surveiller efficacement les activités financées par des fonds d'affectation spéciale;

b) Les politiques et procédures relatives aux activités de coopération technique ne sont pas appliquées de façon adéquate et les responsables de la gestion ne disposent pas d'informations suffisantes pour suivre l'exécution des projets;

c) Les systèmes de contrôle des tableaux d'effectifs aux fins de la gestion et du contrôle des ressources en personnel ne fonctionnent pas comme ils devraient, d'importants retards dans le traitement des données relatives au personnel ont pour effet d'affaiblir les fonctions d'administration du personnel, et les insuffisances des systèmes informatisés ont donné lieu à une prolifération de séries de données établies à la main;

d) Les procédures établies pour le traitement, l'évaluation et l'accumulation des données sur les experts et les consultants ne sont pas appliquées comme il faudrait et, faute de rigueur dans l'application des procédures de contrôle des allocations de crédit, des dépenses relatives aux consultants sont imputées sur des crédits ou fonds prévus pour d'autres objets de dépense;

e) La confusion dans l'interprétation et l'application des règles et directives applicables aux voyages aboutit à l'établissement de plans de voyage qui ne sont pas autorisés en bonne et due forme, à la présentation de demandes de remboursement de frais de voyage qui ne sont pas étayées par toutes les pièces justificatives nécessaires et à des erreurs dans le calcul des indemnités de subsistance.

19. L'Administration a reconnu que les préoccupations du Comité étaient fondées et elle s'efforce en priorité de veiller à ce que les politiques et procédures établies dans ces domaines soient communiquées à tous les intéressés, appliquées et fassent l'objet des contrôles nécessaires. A cet égard, le Comité a recommandé que l'Administration entreprenne une évaluation d'ensemble des systèmes relatifs aux états de paie et à l'administration du personnel.

20. Il importe au plus haut point que l'on accorde la plus grande attention, dans toute l'Organisation des Nations Unies, à la gestion et à la supervision de la fonction financière. L'Administration a fait des progrès importants pour arrêter et établir des politiques et procédures utiles dans les domaines qui ont été portés à son attention, et elle a pris de bonnes mesures préliminaires en vue d'améliorer les systèmes de gestion et de contrôle financiers. Il y a toutefois des domaines où des mesures doivent être prises immédiatement. Le Comité est convaincu que les recommandations qu'il a formulées les années précédentes et les observations complémentaires qu'il a faites dans le présent rapport constituent un cadre de référence utile pour évaluer les efforts faits par l'Administration afin d'améliorer et de renforcer les systèmes actuels de gestion et de contrôle financiers.

Questions traitées dans le rapport que le Comité des commissaires
aux comptes a soumis au Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires en juin 1979

Gestion des liquidités

21. Le Comité des commissaires aux comptes a examiné la gestion des liquidités au Siège et dans les bureaux extérieurs durant la première année de l'exercice biennal. Les vérifications ont porté sur les points suivants : questions d'organisation, politiques et procédures, arrangements bancaires, politique des placements, méthodes de prévision des mouvements de trésorerie, écritures comptables et rapports financiers, contrôles intérieurs. En outre, le Comité a suivi l'évolution de la situation en ce qui concerne les questions qu'il avait mentionnées dans son rapport pour 1976-1977.

22. Les résultats de ces travaux ont été exposés dans le rapport intérimaire que le Comité des commissaires aux comptes a soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en juin 1979. Dans ce rapport, le Comité a conclu que ses recommandations antérieures n'avaient pas encore été entièrement appliquées et que, du fait que les responsabilités, politiques et procédures n'étaient pas assez clairement définies et expliquées et que les prévisions des mouvements de trésorerie et les analyses des placements étaient insuffisantes, il était impossible de gérer les liquidités de façon coordonnée et efficace à l'Organisation des Nations Unies. Les points qui ont particulièrement préoccupé le Comité étaient les suivants :

a) La responsabilité du Sous-Secrétaire général aux services financiers en ce qui concerne la gestion des liquidités dans les bureaux hors siège n'était pas bien reconnue. En conséquence, le Bureau des services financiers s'occupait surtout des opérations au Siège, sans s'intéresser beaucoup à ce qui se passait ailleurs. Les vérifications faites dans certains bureaux révélaient qu'on accordait peu d'attention à la gestion des liquidités à l'échelon local.

b) Le caractère inadéquat des prévisions des mouvements de trésorerie, l'insuffisance du contrôle des soldes en espèces et la piètre qualité des écritures comptables étaient autant d'obstacles à l'utilisation optimale des fonds. De ce fait, on laissait échapper de nombreuses possibilités de placer des fonds.

c) Les pratiques actuelles en matière de rapports n'offraient pas de base solide pour examiner et évaluer de façon efficace le rendement des placements à court terme.

d) Il fallait améliorer le contrôle intérieur des encaissements et décaissement. Le Comité a jugé particulièrement préoccupant le manque de contrôle sur l'encaissement et la comptabilisation des recettes provenant des activités productrices de recettes au Siège.

23. L'Administration a pris des mesures pour améliorer les procédures de prévision et de contrôle des mouvements de trésorerie et pour renforcer les contrôles intérieurs. Ses efforts ont porté plus particulièrement sur les bureaux hors siège. On peut à cet égard citer les exemples suivants :

a) Lors de l'examen initial des comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) par le Comité des commissaires aux comptes, en octobre 1978, 15 millions de dollars de fonds excédentaires étaient déposés dans des comptes en banque qui ne rapportaient guère ou pas d'intérêts. En outre, l'envoi de fonds par le Siège pour financer les activités prévues au budget ordinaire se traduisait par l'accumulation de fonds qui restaient inutilisés pendant des périodes pouvant aller jusqu'à 15 jours chaque mois et entraînait de lourdes pertes au change. Depuis lors, des progrès notables ont été réalisés quant au placement des soldes en espèces et le revenu des placements, qui n'était que de 400 000 dollars en 1978, a atteint 1,5 million de dollars en 1979. Les fonds sont désormais virés plus rapidement et les fluctuations monétaires sont suivies de près.

b) En février 1979, le Comité a signalé à l'Administration que, dans de nombreux cas, la gestion des liquidités à la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) était dépourvue de rigueur et devait être considérablement améliorée. L'Administration de la CEPAL a pris des mesures pour faire établir des prévisions des mouvements de trésorerie, faire examiner régulièrement les soldes en espèces et suivre de près les mouvements des taux de change et pour recouvrer plus rapidement les contributions annoncées. Les placements à court terme représentent actuellement 1 million de dollars en moyenne, contre 200 000 dollars il y a un an.

c) L'Office des Nations Unies à Genève a récemment nommé un fonctionnaire qui s'occupera exclusivement des questions de trésorerie.

24. Les améliorations apportées à la gestion des liquidités au Siège ont été moins marquées. Des progrès ont certes été faits pour renforcer les contrôles intérieurs sur la comptabilisation des encaissements et décaissements, mais les recommandations importantes n'ont pas été entièrement appliquées. Elles concernaient le renforcement des attributions du Sous-Secrétaire général aux services financiers dans le cas des bureaux hors siège, l'amélioration des méthodes de prévision des mouvements de trésorerie et la mise au point de rapports permettant d'évaluer le rendement des placements. En conséquence, le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que les efforts soient poursuivis dans ce domaine important des activités financières de l'Organisation des Nations Unies.

Contrôle des opérations informatisées

25. Pendant la première année de l'exercice biennal, le Comité a examiné les opérations informatisées à New York, en accordant une attention particulière aux contrôles exercés sur la conception, l'entretien et la protection des systèmes informatiques au centre de données du Service de calcul de New York. A l'issue de cet examen, le Comité des commissaires aux comptes a conclu que les contrôles exercés par le centre de données du Service de calcul de New York étaient d'un niveau nettement inférieur à celui qui serait acceptable pour un centre de cette dimension et de ce degré de complexité.

26. Depuis la création du centre de données en 1965, de gros efforts ont été accomplis pour faire face à la demande croissante d'informations établies par ordinateur et assurer un degré approprié d'interface et de coordination entre les divers systèmes. La mise en service de matériel pour l'exploitation en mode connecté à la fin de 1977 a modifié la nature de l'installation et a encore augmenté le volume de travail. De ce fait, le Service de calcul n'a guère eu le temps d'élaborer et d'arrêter des normes et des procédures de contrôle pour la conception et la protection des systèmes informatiques. Le Comité a constaté avec une préoccupation particulière que :

a) Les programmes informatiques et les fichiers de données n'étaient pratiquement pas protégés, de sorte que des personnes non autorisées pouvaient y avoir accès, les modifier ou les détruire. En outre, les mécanismes de contrôle automatique intégrés à l'ordinateur pour assurer la protection de la transmission et du stockage des données n'étaient pas pleinement utilisés.

b) Le logiciel, son exploitation, la mise au courant des utilisateurs et la sécurité sont autant d'éléments qui requièrent une attention constante de la part de techniciens spécialisés, si l'on veut assurer l'efficacité des opérations. Un système de cette complexité requiert normalement les services de trois à sept personnes; cependant, le Service de calcul de New York ne dispose que d'un seul technicien.

c) Le centre de données n'était pas suffisamment préparé à faire face à la désorganisation de ses activités qu'entraînerait une situation d'urgence, qu'elle soit créée délibérément ou accidentelle.

27. Depuis lors, l'Administration a pris des mesures pour renforcer le contrôle exercé sur les opérations informatisées du Service de calcul de New York. Un agent du Service de sécurité a été chargé d'établir et de faire appliquer des normes et principes concernant la sécurité matérielle des installations et l'accès aux données à protéger. En ce qui concerne l'ordinateur, un mécanisme de sécurité est en cours d'installation; lorsqu'il fonctionnera, il permettra de mieux protéger les programmes et les fichiers de données. Des ressources supplémentaires ont été prévues pour l'entretien du logiciel, et des appareils de climatisation et des générateurs de secours ont été installés pour éviter tout défaut de fonctionnement dû à une panne de courant.

28. Le Comité des commissaires aux comptes juge ces efforts encourageants et considère qu'ils permettront, s'ils sont poursuivis, d'améliorer la qualité du contrôle des opérations du Service de calcul de New York.

Procédures d'achat

29. Pendant la première année de l'exercice biennal, le Comité a examiné les systèmes d'achat et les méthodes comptables utilisées dans le cas des biens consommables et non consommables au Siège et dans les bureaux extérieurs. Dans son rapport au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Comité a indiqué que :

a) Les procédures de sélection et d'évaluation des fournisseurs n'étaient pas entièrement satisfaisantes;

b) Des retards importants avaient été constatés dans l'acheminement et l'exécution des commandes dans la plupart des lieux d'affectation où le Comité s'était rendu. Les principales raisons de ces retards étaient le manque d'efficacité des procédures appliquées pour les appels à soumissions, le nombre trop élevé des opérations de contrôle et d'approbation à différents niveaux de la hiérarchie et le manque d'information sur les délais de livraison;

c) En ce qui concerne les opérations d'expédition, la situation au Siège s'était détériorée au point que, dans la plupart des cas, c'était le fonctionnaire qui avait signé la demande de fournitures qui devait intervenir lorsque les délais de livraison n'étaient pas respectés;

d) Les politiques, procédures et attributions n'étaient pas suffisamment expliquées par écrit et l'on n'avait pas réellement institué de programmes officiels permettant de former en permanence du personnel compétent en matière d'achats;

e) Les procédures d'inventaire des biens consommables et non consommables n'étaient pas satisfaisantes. Les stocks n'étaient pas vérifiés et analysés de façon suivie et il n'existait pas de contrôles intérieurs efficaces permettant de veiller à ce que tous les articles entrés et sortis soient dûment comptabilisés.

30. Depuis que le Comité a signalé ces questions à l'Administration, des mesures importantes ont été prises pour donner suite à ses observations et recommandations détaillées. Il existe toutefois deux exceptions :

a) Dans le cas de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le Comité a de nouveau appelé l'attention de l'Administration sur la nécessité d'améliorer les procédures suivies pour les appels à soumissions et sur la nécessité de renforcer les procédures d'inventaire.

b) Au Siège, aucune amélioration n'a été apportée aux procédures appliquées pour acheminer les commandes et en suivre l'exécution. L'Administration a toutefois attribué un rang de priorité élevé à cette question et la situation devrait s'améliorer avec l'application, d'ici 1981, du nouveau système automatisé pour les achats et les paiements.

31. Pendant la seconde année de l'exercice biennal, le Comité a continué d'examiner les achats des missions de maintien de la paix. Une grande partie des biens et services destinés à ces missions sont achetés par le Siège. Du matériel militaire et, lorsque c'est avantageux, certains biens de consommation sont achetés auprès d'Etats Membres sans que ces achats fassent l'objet des procédures normales d'appel à soumissions et d'examen des soumissions. Tous les autres biens et services, y compris ceux que les missions se procurent localement, sont acquis conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'ONU qui régissent les marchés et achats. Le Comité a noté les insuffisances suivantes dans les systèmes et procédures actuels.

Délais

32. Des délais importants s'écoulaient entre la date des demandes de fourniture de biens ou services et la date de la réception des biens et services de caractère commercial achetés par le Siège pour les missions. Dans le cas de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, par exemple, les délais ont dépassé en moyenne 15 mois; pour les pièces de rechange pour véhicules, ils ont dépassé deux ans. Des cas semblables ont été relevés dans d'autres missions. Etant donné le caractère particulier des opérations de maintien de la paix, cette situation est regrettable. Le Comité considère que l'Administration devrait procéder en priorité à une évaluation d'ensemble des pratiques actuelles en vue de réduire considérablement ces délais. Il faudrait envisager :

a) D'améliorer l'efficacité de l'organisation actuelle des achats ailleurs qu'au Siège : chaque mission ayant son propre service d'achats, le risque de doubles emplois existe;

- b) De décentraliser davantage les achats en dehors du Siège, en prévoyant aussi un roulement périodique du personnel entre le Siège et les missions;
- c) D'étudier les avantages et les inconvénients de l'achat de biens à l'échelon local;
- d) De revoir les dates auxquelles les commandes sont habituellement passées compte tenu des délais de livraison;
- e) De faire faire des réclamations à l'échelon élevé, auprès des fournisseurs en cas de retards dans les livraisons, en particulier dans le cas des pièces de rechange pour véhicules;
- f) D'examiner l'efficacité du processus actuel d'examen et d'approbation des commandes et des méthodes employées pour en suivre l'exécution.

33. L'Administration examine actuellement les moyens d'améliorer l'acheminement des commandes et d'en suivre l'exécution.

Lettres d'attribution

34. Il est généralement admis qu'un gouvernement qui fournit un contingent est la source d'approvisionnement la plus logique, et souvent la plus rapide, pour les articles utilisés par son propre contingent, en particulier pour le matériel ou l'équipement militaire. A l'heure actuelle, les demandes d'achats désignées sous le nom de lettres d'attribution, ne sont pas soumises à l'examen du Comité des marchés et il n'est pas donné d'explications, avec pièces justificatives à l'appui, lorsque l'Organisation acquiert des biens ou services de caractère commercial en utilisant le système des lettres d'attribution, au lieu de faire des appels à soumissions. Dans de nombreux cas, les prix des biens et fournitures ne sont pas négociés avec le gouvernement et, dans certains cas, ils ne sont pas connus avant la conclusion des arrangements contractuels. L'Administration a reconnu qu'il faudrait améliorer les procédures relatives aux lettres d'attribution, et fournir dans ce cas les pièces justificatives nécessaires, mais elle a souligné qu'en allongeant encore la durée du processus, pour permettre au Comité des marchés d'examiner les dossiers et pour déterminer et négocier les prix, on réduirait l'efficacité opérationnelle des forces de maintien de la paix. Il faudrait néanmoins clarifier les règles de gestion financière, les politiques et procédures à appliquer pour l'achat de biens et de services auprès d'Etats Membres.

Achats effectués à l'échelon local

35. Les procédures d'achat à l'échelon local devaient être améliorées dans toutes les missions auprès desquelles les commissaires aux comptes s'étaient rendus. Ils ont noté des cas où l'on n'avait pas fait d'appel à soumissions pour des achats locaux, sans fournir aucune explication. Ils ont également noté des cas où les commandes n'avaient été établies qu'après l'achat des biens et leur facturation par le fournisseur.

36. Pour récapituler, le Comité des commissaires aux comptes juge encourageantes les mesures prises par l'Administration pour améliorer les systèmes d'achats et les méthodes comptables relatives aux biens consommables et non consommables. Il est convaincu toutefois qu'il faudrait en priorité évaluer les pratiques actuelles en ce qui concerne les activités de maintien de la paix, en vue de réduire considérablement les délais de livraison et de clarifier et d'expliquer les politiques et procédures à suivre.

Questions soulevées par les vérifications récentes

Contrôle budgétaire

37. Dans son rapport relatif à l'exercice biennal 1976-1977, le Comité des commissaires aux comptes avait formulé de nombreuses observations sur la nécessité d'améliorer les systèmes et procédures budgétaires actuels. Il avait estimé en particulier qu'il fallait renforcer les procédures d'établissement et d'examen du budget, rendre plus efficace le contrôle des allocations de crédit et s'employer à mettre au point de meilleurs systèmes de contrôle de l'exécution du budget.

38. L'Administration a pris des mesures importantes pour améliorer le processus d'établissement et d'examen du budget, ainsi que les renseignements donnés dans le budget-programme. Ces améliorations sont exposées de façon détaillée dans le rapport financier du Secrétaire général pour l'exercice biennal 1978-1979 (voir plus haut, chapitre premier).

39. Des améliorations ont été apportées en particulier aux systèmes de rapport en matière financière. La création du nouveau Groupe des systèmes de gestion et de contrôle financiers devrait permettre de réaliser des progrès sensibles dans l'élaboration de systèmes plus complets et plus efficaces pour rendre compte des opérations financières dans toute l'Organisation des Nations Unies. Au cours de l'exercice biennal, le Comité a appelé l'attention de l'Administration sur les domaines particuliers que ce Groupe devrait prendre en considération lors de l'évaluation de ces systèmes.

40. Les procédures de contrôle des allocations de crédits ne se sont guère améliorées au cours de l'exercice biennal. Le Comité a retrouvé souvent les mêmes défauts que ceux qui avaient été signalés dans des notes de gestion. C'est ainsi par exemple qu'une mauvaise interprétation des responsabilités en matière de contrôle des activités financières du Bureau de liaison de l'ONUDI à New York a donné lieu à un dépassement de crédits de 203 000 dollars, représentant 37 p. 100 des crédits alloués. L'Administration de l'ONUDI a pris depuis lors des mesures pour préciser la répartition des responsabilités.

41. L'Administration a adopté cette année (1980) de nouvelles politiques d'allocation de crédits pour les activités dont le coût est imputé sur le budget ordinaire, politiques qui devraient permettre un contrôle plus efficace. Le Comité a l'intention de suivre les activités de l'Administration dans ce domaine.

42. Le Comité s'estime satisfait des progrès réalisés dans l'amélioration du contrôle budgétaire des activités financées à l'aide des crédits du budget ordinaire, mais il considère qu'il faut renforcer d'urgence le contrôle budgétaire dans le cas des fonds extra-budgétaires. Certaines des autres procédures appliquées par l'Administration pour exercer un contrôle budgétaire manquent d'efficacité. Il s'agit notamment du contrôle des tableaux d'effectifs et des plans de voyage. Le Comité reviendra plus loin sur toutes ces questions.

Fonds d'affectation spéciale

43. Au cours de sa vérification relative à l'exercice biennal 1976-1977, le Comité avait signalé de graves insuffisances dans les contrôles financiers et administratifs des fonds d'affectation spéciale et avait souligné la nécessité d'appliquer

immédiatement des directives et procédures administratives claires et précises pour la constitution et la gestion de ces fonds. L'Administration a réagi sans tarder en promulguant des principes directeurs révisés régissant la création et la gestion des fonds d'affectation spéciale et en prenant un certain nombre d'autres mesures comme suite aux observations détaillées du Comité.

44. Les vérifications faites par le Comité ont révélé que nombre des normes énoncées dans les principes directeurs révisés n'avaient pas encore été appliquées en particulier dans les bureaux hors siège. C'est ainsi que le Comité a constaté ce qui suit :

a) Nombre des fonds d'affectation spéciale actuellement gérés par des bureaux hors siège ont été constitués sur place sans l'accord préalable du Sous-Secrétaire général aux services financiers;

b) Les responsables de la gestion des fonds ont continué d'accepter des annonces de contributions et le versement de contributions sans l'approbation du Sous-Secrétaire général aux services financiers;

c) Les contributions n'étaient pas comptabilisées sur la base d'annonces fermes et les contributions en nature n'étaient pas signalées au Bureau des services financiers;

d) Des comptes bancaires distincts n'étaient pas ouverts pour les fonds d'affectation spéciale dans certains bureaux, de sorte que, dans certains cas, des contributions volontaires étaient utilisées pour couvrir le coût d'activités imputées sur le budget ordinaire.

45. Le Comité reconnaît qu'il faudra du temps pour appliquer les politiques révisées régissant la constitution et la gestion des fonds d'affectation spéciale et que l'Administration devra suivre de près l'évolution de la situation.

46. En outre, le Comité estime qu'il faut des directives complémentaires dans les domaines ci-après :

a) Il est rare que les pouvoirs nécessaires pour gérer un fonds d'affectation spéciale soient officiellement délégués. Dans d'autres cas, un département ou bureau peut être chargé de gérer un fonds, sans qu'aucun fonctionnaire du bureau soit désigné officiellement pour remplir cette fonction. Comme on ne sait pas toujours exactement qui est chargé de la gestion de tel ou tel fonds d'affectation spéciale, il n'existe plus de responsabilité comptable. En outre, une coordination efficace et la définition des responsabilités font parfois défaut dans les cas où les activités financées par un fonds d'affectation spéciale, comme le Fonds d'affectation spéciale pour la planification et les projections en matière de développement, sont exécutées par plusieurs départements et bureaux différents.

b) Il arrive que les activités liées aux opérations d'un fonds d'affectation spéciale changent sans que l'autorité qui a constitué le fonds ait délégué des pouvoirs à cet effet. Or, c'est l'autorité qui a constitué le fonds qui devrait autoriser de telles modifications.

c) Les problèmes que posent le classement et la comptabilisation des fonds d'affectation spéciale n'ont pas encore été résolus efficacement. C'est ainsi que, malgré les différences de nature qui existe entre eux, tous les fonds généraux d'affectation spéciale de la CEPAL sont actuellement comptabilisés dans l'état relatif aux activités de coopération technique en tant que fonds d'affectation spéciale relatifs à des projets.

47. Le Comité a également formulé de nombreuses observations sur la nécessité d'améliorer le contrôle budgétaire et financier. On trouvera ci-après quelques-unes de ses principales observations :

a) Au Siège, les chiffres à insérer dans le budget continuent d'être indiqués sans rigueur, sans exposé adéquat des activités à exécuter ou sans précisions sur les coûts. Dans certains cas, il n'existe aucun plan en matière de coûts. Une planification incomplète et inexacte des coûts peut avoir de lourdes conséquences et, dans un cas, des erreurs d'estimation se sont traduites par des dépenses imprévues de 638 900 dollars.

b) Les rapports financiers ne donnent pas suffisamment de renseignements pour permettre de contrôler efficacement les activités financées par des fonds d'affectation spéciale. C'est ainsi que les rapports financiers ne donnent pas de détails sur les plans relatifs aux coûts ni d'autres renseignements sur l'exécution du budget des activités. Les rapports ne font pas de distinction entre les contributions affectées par certains donateurs à des fins particulières et celles qui sont destinées à des fins générales.

c) Dans certaines commissions régionales, les systèmes comptables sont particulièrement déficients, en ce sens que les fonds ne sont pas comptabilisés correctement et que les systèmes de contrôle des allocations ne sont pas appliqués.

d) Les procédures permettant de distinguer, de comptabiliser et de recouvrer les contributions annoncées laissent encore à désirer.

48. L'Administration a informé le Comité qu'elle accordait la priorité à l'élaboration de systèmes budgétaires et financiers plus efficaces pour les fonds d'affectation spéciale et qu'elle s'efforcerait de revoir et de compléter les instructions administratives pertinentes.

49. Compte tenu du développement continu et de la diversité des fonds d'affectation spéciale, le Comité prie instamment l'Administration de continuer d'accorder la priorité à la mise au point et au contrôle de systèmes appropriés permettant la gestion et le contrôle global des fonds d'affectation spéciale à l'Organisation des Nations Unies.

Activités de coopération technique

50. Le Comité a examiné les activités de coopération technique à Vienne, New York et Genève et, dans le cadre de l'élargissement continu de ses activités de vérification aux bureaux hors siège, une cinquantaine de projets exécutés dans onze pays. Le Comité s'est surtout intéressé à l'ONUDI et au Département de la coopération technique pour le développement.

51. Les principes et procédures en vigueur constituent un bon cadre pour la gestion des activités de coopération technique. L'Administration a reconnu la nécessité de gérer efficacement les projets et s'est employée à améliorer l'efficacité et le rendement de ses projets et de ses programmes. Il subsiste toutefois certaines faiblesses, en dépit de l'existence de principes et de procédures bien définies et des mesures qui ont été prises pour améliorer les systèmes actuels. C'est pourquoi la gestion des activités de coopération technique laisse encore à désirer. Les vérifications du Comité ont fait apparaître les éléments suivants :

Systèmes de gestion des projets

53. Bien que l'on reconnaisse plus que par le passé la nécessité d'une bonne planification et d'une bonne conception des projets, le Comité a constaté que les objectifs des projets étaient rarement exprimés en termes précis et qu'ils étaient parfois confondus avec les produits et les activités. Les descriptifs de projets ne contiennent pas toujours de plans de travail et ne prévoient pas toujours des activités de surveillance et d'examen tripartites. Les budgets des projets ne sont ni examinés ni approuvés de façon indépendante. En outre, l'aptitude des gouvernements à fournir régulièrement et rapidement des apports ne semble pas avoir toujours été bien évaluée.

54. Le Comité a également constaté de graves lacunes dans l'application des principes et procédures établis. Les responsables ne disposent pas de renseignements suffisants pour suivre efficacement l'exécution des projets ni pour s'assurer que les ressources nécessaires sont obtenues de la façon la plus économique possible. Voici quelques exemples :

a) Des plans de travail révisés sont rarement établis pour les projets de l'ONUDI et il n'existe pas toujours de copies des plans de travail à Vienne, ce qui révèle que l'évolution des projets n'est pas suivie de près. En outre, les calendriers de présentation des rapports intermédiaires ne sont pas respectés et l'ONUDI n'envoie pas systématiquement de rappels en cas de retard ou de rapports manquants et incomplets.

b) Dans de nombreux cas, les examens tripartites sont ajournés ou omis.

c) On n'a pas établi clairement qui est responsable de la comptabilité des contributions des autorités de contrepartie.

d) Il existe peu d'indicateurs permettant de mesurer l'efficacité des projets de formation pendant leur exécution ou à l'achèvement des projets. Or, l'élément "formation" représente en moyenne 15 à 40 p. 100 du total du coût des projets.

e) Dans certains cas, les procédures de mise en concurrence pour l'achat de matériel ne sont pas appliquées.

f) On n'a pas élaboré de programmes de formation systématique à l'intention des administrateurs, des conseillers hors siège et des chefs d'équipe afin de les familiariser avec les principes et procédures.

54. Les procédures d'évaluation des projets doivent être améliorées. Outre la conception, l'expérimentation et l'application d'un système d'évaluation intérieure, l'ONUDI avait prévu en 1979 d'exécuter un certain nombre de travaux d'évaluation et de participer à des évaluations effectuées en commun avec le PNUD. Tout en jugeant encourageante l'importance que l'ONUDI attache à la nécessité de mieux évaluer les projets, le Comité constate qu'elle n'a guère progressé dans l'exécution des plans prévus.

Contrôles financiers et budgétaires

55. Le Comité a formulé des observations détaillées dans des notes de gestion sur les contrôles financiers et budgétaires à exercer sur les activités de coopération technique. Certaines des questions les plus importantes qu'il a portées à l'attention de l'Administration sont examinées ci-après :

a) Le système d'établissement de rapports financiers s'est considérablement amélioré à l'ONUDI au cours de l'exercice biennal écoulé; on pourrait toutefois l'améliorer davantage en veillant à ce que les rapports soient mieux utilisés par la direction. Au 31 décembre 1979, 300 projets avaient fait l'objet d'engagements de dépenses dépassant le montant des allocations. En outre, le Comité a constaté une différence non apurée de 44 000 dollars entre les écritures comptables de l'ONUDI et celles du PNUD. L'ONUDI a pris par la suite des mesures pour apurer ses comptes et renforcer le contrôle des allocations.

b) La section des bourses de perfectionnement du Département de la coopération technique pour le développement est à Genève et reçoit un appui administratif et financier de l'Office des Nations Unies à Genève. L'examen auquel le Comité a procédé a révélé que les données financières à utiliser pour la gestion des programmes de bourses étaient insuffisantes, que le contrôle des allocations n'était pas efficace et que des versements étaient effectués sans que l'on dispose de toutes les pièces justificatives nécessaires. De plus, des sommes d'environ un million de dollars qui avaient été déposées dans des comptes en banque avaient été comptabilisées par erreur comme dépenses au 31 décembre 1979. L'Office des Nations Unies à Genève a reconnu que le Comité avait raison de recommander d'améliorer ce système et a pris les mesures correctives nécessaires.

c) Le Comité a constaté avec satisfaction que des mesures avaient été prises pour appliquer la plupart de ses recommandations antérieures relatives au Département de la coopération technique pour le développement (New York). Le Comité a appelé l'attention sur d'autres secteurs où il fallait apporter des améliorations, en particulier sur la nécessité d'examiner et de suivre en permanence les sommes à recevoir, les charges différées et autres éléments d'actif.

56. L'Administration approuve en général les observations du Comité. Elle a déjà pris des mesures pour améliorer les contrôles financiers et budgétaires et veillera en priorité à faire respecter et appliquer plus rigoureusement les principes et procédures relatifs à la gestion des projets.

Systèmes des états de paie et des données relatives au personnel

57. Dans le cadre de sa vérification des dépenses en traitements et salaires pour l'exercice biennal, le Comité a suivi l'application de ses observations antérieures et a examiné en outre le contrôle des tableaux d'effectifs et les rapports entre le système des états de paie et celui des données relatives au personnel.

58. Trois systèmes principaux permettent de tenir à jour des données relatives au personnel de l'Organisation des Nations Unies. Le Système d'information relatif au personnel, qui est géré par le Bureau des services du personnel à New York, recueille des données relatives au personnel pour toute l'Organisation et sert de base à la communication de données statistiques à l'Assemblée générale. Les deux autres systèmes sont le système des états de paie et le système des tableaux

d'effectifs. Chaque bureau extérieur, de même que le Siège, gère ses propres systèmes, qui sont automatisés dans la plupart des cas. On s'est efforcé de normaliser chaque fois que possible les systèmes des états de paie, mais les systèmes des tableaux d'effectifs varient considérablement d'un lieu d'affectation à un autre quant à leur contenu et à leur conception.

59. En examinant de façon détaillée les opérations de paie, le Comité n'a constaté aucun cas où les traitements et indemnités étaient mal calculés ou mal comptabilisés. L'Administration avait pris des mesures pour appliquer des recommandations antérieures du Comité visant à faire faire des contrôles supplémentaires par ordinateur et à améliorer la documentation concernant l'application du système des états de paie. Le Comité estime cependant que les systèmes et procédures actuels concernant les états de paie et les données relatives au personnel ne permettent pas à l'Administration d'obtenir toutes les informations nécessaires pour gérer et contrôler efficacement les ressources en personnel. Les contrôles sur les tableaux d'effectifs ne sont pas exercés comme ils devraient l'être. Des retards importants dans le traitement des données relatives au personnel entravent les fonctions d'administration du personnel et les insuffisances des systèmes automatisés ont entraîné une prolifération de services de données établies à la main. Bien que certaines mesures puissent être prises immédiatement, l'ampleur de ces problèmes est telle que l'Administration devrait entreprendre une étude de tous les systèmes des états de paie et des données relatives au personnel.

Contrôle des tableaux d'effectifs

60. Lors de l'adoption de la budgétisation par programme en 1974, l'Administration a institué des systèmes de tableaux d'effectifs pour la gestion et le contrôle des ressources en personnel. Ces systèmes devaient fournir des données sur le personnel de toutes les catégories, quelle que soit la source de financement de leur traitement. On a institué de bonnes procédures pour le contrôle des postes permanents inscrits au budget ordinaire, mais les systèmes actuels de gestion et de contrôle des autres ressources en personnel ne fonctionnent pas de façon efficace. Cette évaluation se fonde sur les observations suivantes :

a) Il n'y a pas de contrôle des tableaux d'effectifs pour tous les fonctionnaires qui sont rémunérés au moyen de crédits ouverts pour du personnel temporaire ou par des fonds extra-budgétaires. En outre, la nature de ce contrôle, quand il existe, varie d'un lieu d'affectation à l'autre, de sorte que l'Administration ne peut identifier et contrôler toutes les nominations de ce type. C'est ainsi que :

- i) A la fin de l'exercice biennal, il y avait plus de 500 fonctionnaires qui étaient inscrits sur les états de paie du Siège mais qui n'étaient contrôlés par aucun système de tableaux d'effectifs;
- ii) La CEPAL n'a pas institué de procédures officielles de contrôle des tableaux d'effectifs dans le cas des fonctionnaires qui n'occupent pas des postes permanents inscrits au budget ordinaire. Au 31 décembre 1979, la CEPAL comptait 350 de ces fonctionnaires, dont 340 étaient rémunérés par des fonds extra-budgétaires. En outre, ce chiffre ne correspond pas aux renseignements donnés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 15/, dans lequel on estimait à 214 le nombre nécessaire de ces fonctionnaires.

15/ Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 6 (A/34/6 et errata et Add.1).

iii) Récemment, la Division de vérification intérieure des comptes a signalé qu'à l'ONUDI, le contrôle des tableaux d'effectifs ne permettait pas d'obtenir tous les renseignements essentiels pour le contrôle et l'administration efficaces du personnel occupant des postes extra-budgétaires.

b) Certains postes temporaires sont approuvés par l'Assemblée générale pour des activités temporaires particulières et pour une période limitée. Cependant, les postes temporaires approuvés par l'Assemblée générale pour chaque programme ne sont pas totalisés dans le projet de budget-programme, comme cela est fait pour les postes permanents. En conséquence, des tableaux d'effectifs pour le personnel temporaire sont publiés par programme, mais ce n'est jamais un nombre total donné de postes que l'Assemblée approuve. Il s'ensuit que le contrôle de ces postes est moins efficace. En outre, le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 16/ prévoyait la transformation de 255 postes temporaires en postes permanents, mais la Division du budget, qui est responsable du contrôle des tableaux d'effectifs, était incapable d'identifier les postes ainsi transformés dans son tableau d'effectifs concernant les postes permanents.

Retards dans le traitement des données

61. Certains défauts des systèmes retardent le traitement des données relatives au personnel dans beaucoup de lieux d'affectation. C'est ainsi que :

a) Au Siège, il s'écoule en moyenne six à huit semaines entre la date d'entrée en fonctions d'une personne et la date à laquelle son nom est introduit dans le système informatisé des états de paie, à cause de retards dans le traitement des formules relatives au personnel;

b) Le manque de systèmes et de procédures normalisés pour la transmission des renseignements au Bureau des services du personnel entraîne des retards importants dans l'enregistrement des données dans le système d'information relatif au personnel. Le manque de renseignements complets et à jour entrave la planification efficace des ressources en personnel et retarde le recrutement et la nomination. En outre, les renseignements ne peuvent être facilement comparés aux données figurant dans les états de paie;

c) Les prolongations d'engagement n'étant pas traitées en temps utile, le Comité a noté que plus de 500 personnes étaient encore inscrites sur les états de paie au Siège alors que leur engagement avait expiré.

Multiplication des systèmes actuels

62. Comme les renseignements ne sont pas à jour, de nombreux systèmes manuels ont été mis au point, en particulier par les chefs de services administratifs et d'autres utilisateurs. Ces systèmes contiennent les mêmes renseignements que les systèmes informatisés, mais ils sont plus à jour. Dans d'autres cas, des systèmes manuels ont été mis au point à cause d'un manque de coordination entre ceux qui ont conçu les systèmes et ceux qui les utilisent. C'est ainsi qu'à la suite des changements apportés au système informatisé des tableaux d'effectifs du Siège, le

16/ Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2).

système a produit des données inexactes; on continue de distribuer aux responsables administratifs des rapports mensuels produits par ordinateur sur le nombre des postes occupés, bien qu'en général personne n'en tienne compte. Consciente du fait que les renseignements établis par ordinateur posent des problèmes, la Division du budget utilise un système manuel pour obtenir des données plus exactes sur les postes occupés. Ces données sont établies à la main, avec trois mois de retard, en partie parce que la Division essaie de faire fonctionner deux systèmes à la fois.

Nécessité d'une évaluation d'ensemble du système des états de paie et du système des données relatives au personnel

63. Vu la multiplication des systèmes manuels, le manque de données complètes et à jour sur le personnel, les retards dans le traitement de l'information et le manque de procédures appropriées pour comparer et faire concorder les principaux systèmes, le Comité ne pense pas que les systèmes et procédures actuels donnent à l'Administration les renseignements dont elle a besoin pour gérer et contrôler efficacement les ressources en personnel.

64. Il est indispensable de procéder à une évaluation qui devrait consister notamment à examiner les rapports produits par tous les systèmes et à vérifier si les utilisateurs comprennent bien la teneur et la présentation des rapports et la nécessité d'obtenir des données exactes en temps opportun. Le Bureau des services du personnel et le Bureau des services financiers devraient participer à cette étude.

65. Pour récapituler, l'Administration a accepté les recommandations du Comité concernant une évaluation d'ensemble du système des états de paie et du système des données relatives au personnel et, en attendant, elle accorde la priorité à l'amélioration du contrôle des tableaux d'effectifs et du traitement des données relatives au personnel.

Experts et consultants

66. L'Administration a établi des principes et des procédures précises pour la collecte, le traitement, l'approbation, l'enregistrement et l'évaluation des données relatives aux experts et consultants, mais ces procédures ne sont pas appliquées convenablement. De ce fait, l'Administration ne peut être sûre qu'elle se conforme aux principes et directives établis par l'Assemblée générale pour l'emploi de consultants et d'experts. En outre, les mesures budgétaires vigoureuses prises pour réduire le montant des dépenses inscrites au budget ordinaire dans ce domaine risquent d'être moins efficaces; du fait de malentendus, et faute d'appliquer les instructions en vigueur, les dépenses engagées pour des services de consultants et d'experts sont parfois imputées sur d'autres crédits.

67. Plus précisément, le Comité est préoccupé par les questions suivantes :

a) Les renseignements donnés dans les demandes concernant l'engagement d'experts ne sont pas toujours suffisants pour permettre de bien juger si l'on a vraiment besoin d'experts de l'extérieur ou de déterminer si les conditions financières et la durée des engagements sont adéquats.

b) Le Comité a noté un nombre important de cas où les engagements avaient été signés après la date d'entrée en fonctions, ou signés mais non datés, ou signés à la date à laquelle le paiement des services était demandé.

c) Comme chaque bureau calcule les honoraires selon son propre barème, les taux de rémunération pour le même type de consultants peuvent varier, et varient effectivement, d'un bureau de l'ONU à un autre.

d) Pour faire rapport à l'Assemblée générale, le Bureau des services du personnel a essayé de mettre au point un système automatisé pour rassembler les données relatives à l'emploi de consultants dans toute l'Organisation des Nations Unies. Pour l'instant, ce système ne fonctionne pas bien, essentiellement parce que divers départements et bureaux hors siège communiquent des données contradictoires et erronées. En outre, il n'est pas facile de faire concorder ces renseignements avec les données financières de la Division de la comptabilité, et cela n'est pas fait.

e) Les procédures de contrôle des allocations de crédits n'étant pas suffisamment appliquées, des dépenses engagées pour des services de consultants sont imputées sur des crédits ouverts pour d'autres objets de dépense. C'est ainsi que les honoraires payés à un consultant chargé d'établir un rapport spécial ont été financés en partie par des crédits réservés aux services de consultants et en partie par des crédits prévus pour recruter du personnel temporaire. En outre, les frais de voyage de ce consultant ont été imputés sur le poste "frais de voyage du personnel (service des réunions)". La raison de cette procédure, indiquée clairement dans la correspondance pertinente, était que la Division du budget ne voulait pas augmenter les crédits alloués pour les services de consultants. Ainsi, les réductions prévues pour ce type de dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 n'ont peut-être pas été entièrement réalisées.

f) L'Administration n'a pas encore établi d'instructions administratives régissant l'emploi d'experts et de consultants pour les activités de coopération technique.

68. Pour récapituler, tant que l'on n'appliquera pas les directives administratives, les principes et les procédures prévues et tant que l'on n'aura pas amélioré et intégré les procédures d'enregistrement et de communication des données, on ne pourra pas disposer de renseignements sûrs permettant de veiller à ce que les services d'experts et de consultant soient utilisés conformément aux principes fixés par l'Assemblée générale. L'Administration devrait prendre immédiatement des mesures pour appliquer, gérer et utiliser un système efficace permettant de rendre compte de la situation à cet égard tant au Siège que dans les bureaux extérieurs.

69. Le Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion a chargé une équipe spéciale d'examiner la situation et de prescrire clairement les mesures à prendre pour améliorer l'administration et la façon dont il est rendu compte des dépenses relatives aux services d'expert et de consultant.

Frais de voyage

70. Des règlements, des règles et des instructions administratives détaillées ont été établis pour l'autorisation, la comptabilisation et le contrôle des dépenses relatives aux voyages. A l'Organisation des Nations Unies, les frais de voyage sont régis par des résolutions de l'Assemblée générale, des circulaires du Secrétaire général, des instructions administratives, des articles du Statut du personnel et des circulaires destinées aux agents engagés au titre de projets. Selon la nature

de la nomination, ce sont les dispositions des séries 100, 200 ou 300 du Règlement du personnel qui s'appliquent, telles qu'elles sont interprétées par des résolutions, des circulaires périodiques, des instructions ou des circulaires publiées sans ordre particulier. Certaines de ces instructions ont été publiées il y a plusieurs années et sont maintenant périmées.

71. Etant donné le nombre de règles et de directives en vigueur, leur interprétation et leur application donnent lieu à des malentendus et à une confusion considérables. De ce fait, les plans de voyage ne sont pas toujours autorisés comme il conviendrait, les demandes de remboursement de frais ne sont souvent pas étayées par les pièces justificatives nécessaires, le montant de l'indemnité journalière de subsistance n'est pas toujours bien calculée et les engagements ne sont pas liquidés régulièrement et rapidement. C'est ainsi qu'environ 25 p. 100 de toutes les demandes de remboursement de frais à l'occasion de voyages officiels qui sont adressées à la Section des voyages du Siège ont été retournées à l'agent certificateur pour complément d'information ou déclarées inacceptables. Le Comité considère que cette situation montre que les agents certificateurs ne connaissent pas bien toutes les directives relatives au voyage.

72. En outre, selon le Règlement du personnel, l'itinéraire normal pour tous les voyages officiels doit être l'itinéraire le plus direct et le plus économique. Le tarif aérien le plus économique est le tarif d'excursion (APEX), mais pour pouvoir bénéficier de ce tarif il faut faire les réservations à l'avance, et les possibilités de modifier ultérieurement les vols prévus sont limitées. C'est pourquoi, le tarif APEX est rarement utilisé pour les voyages officiels des fonctionnaires de l'Organisation.

73. Le Comité estime cependant qu'il est possible dans plusieurs cas de faire les plans de voyage à l'avance. Il s'agit notamment des voyages à l'occasion du congé dans les foyers, des voyages à l'occasion des conférences et des voyages autorisés en vertu des dispositions relatives à l'indemnité pour frais d'étude, ainsi que de certains types de voyages officiels où il est possible de prendre des arrangements à l'avance sans trop de risques. Des techniques de sondage statistique ont permis au Comité de calculer que plus de 100 000 dollars auraient pu être économisés sur le coût des voyages à l'occasion du congé dans les foyers pendant les 18 premiers mois de l'exercice biennal si l'on avait utilisé le tarif APEX.

74. Le Comité a recommandé à l'Administration de regrouper les principes et les procédures relatifs aux voyages dans un document administratif clair et concis de façon qu'on puisse les consulter facilement et que ces principes et procédures soient bien compris de tous les agents certificateurs et ordonnateurs.

75. Le Comité a aussi recommandé d'envisager de faire par avance, chaque fois que possible, les réservations pour les voyages aériens. A cet égard, étant donné les changements récents des tarifs aériens, il faudrait revoir les dispositions du Règlement du personnel et les instructions qui régissent actuellement les voyages des fonctionnaires pour vérifier si elles sont adéquates.

76. L'Administration accepte les recommandations du Comité et a l'intention de prendre des mesures pour réexaminer toutes les instructions administratives relatives aux frais de voyage afin de les réviser et de les regrouper en un document unique.

77. En outre, malgré les difficultés pratiques de l'utilisation du tarif APEX, elle envisage d'essayer d'utiliser les tarifs d'excursion étant donné les économies que cela permettrait de réaliser.

Vérification intérieure des comptes

78. Dans son rapport sur les comptes de l'exercice biennal 1976-1977, le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé que l'Administration améliore la fonction de vérification intérieure des comptes en veillant à ce que l'étendue des vérifications réponde bien aux besoins de la gestion, en étudiant et en évaluant les systèmes de contrôle intérieurs, en étayant les principes et procédures de vérification des comptes sur la documentation et en instituant des programmes de perfectionnement professionnel, de formation et d'organisation des carrières à l'intention du personnel chargé de la vérification des comptes.

79. Comme suite à ces recommandations, plusieurs mesures importantes ont été prises pour améliorer la qualité de la vérification intérieure des comptes à l'Organisation des Nations Unies. L'Administration a notamment institué des programmes manuels et trimestriels de vérification des comptes et a instauré une politique prévoyant des consultations avec de hauts fonctionnaires de l'Administration de façon à veiller à ce que les plans des vérifications tiennent compte des besoins en matière de gestion. Un programme d'organisation des carrières et plusieurs programmes de formation en cours d'emploi ont été organisés en 1978 et 1979. L'Administration prévoit pour l'exercice biennal 1980-1981 d'autres moyens d'améliorer encore les compétences des vérificateurs en recourant plus systématiquement aux cours de formation organisés à l'extérieur à l'intention des spécialistes de la vérification des comptes.

80. Le Comité estime qu'outre l'amélioration des compétences professionnelles, certaines modifications de l'organisation et des activités actuelles de la Division de vérification intérieure des comptes permettraient d'accroître l'efficacité et l'étendue des vérifications. On pourrait aussi améliorer la qualité des vérifications en faisant davantage appel aux techniques modernes et en établissant une documentation sur les principes et procédures de vérification. Le Comité a recommandé que les questions ci-après fassent l'objet d'une attention particulière.

81. Il faudrait s'assurer que la vérification des comptes des bureaux extérieurs de l'Organisation a l'étendue souhaitable. Malgré une croissance considérable des activités et des ressources financières de ces bureaux, le personnel chargé de la vérification de leurs comptes n'a pas augmenté de façon significative au cours des dix dernières années. En procédant à l'évaluation voulue, il faudrait envisager la possibilité d'utiliser différemment les ressources en personnel actuelles et de décentraliser davantage la Division, ce qui serait conforme au caractère décentralisé de l'Organisation. On pourrait ainsi non seulement faire des vérifications plus détaillées et plus régulières, conformément aux vœux des responsables de ces bureaux, mais aussi donner à l'Administration l'assurance que les systèmes décentralisés de gestion et de contrôle financiers fonctionnent de façon satisfaisante.

82. A l'heure actuelle, la Division assure la vérification des comptes d'autres entités de l'ONU, dont le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Université des Nations Unies. Elle vérifie aussi les comptes de l'Ecole internationale des Nations Unies. La façon dont ces responsabilités sont assumées par la Division et la façon dont elle détermine l'étendue des vérifications à faire pour le compte de ces entités ne sont pas toujours claires. En outre, le coût des services ainsi fournis n'est pas toujours remboursé intégralement. La Division doit alors réduire les opérations de vérification des comptes de l'ONU parce qu'une partie de ses ressources sont

consacrées à vérifier les comptes de ces autres entités. En conséquence, le Comité a recommandé que l'on évalue ces activités de vérification des comptes en vue d'établir une procédure claire selon laquelle la Division accepterait de faire ces vérifications et des procédures pour déterminer et approuver l'étendue des vérifications et pour mettre au point des arrangements financiers plus réalistes.

83. Le Comité est convaincu que l'adoption de techniques modernes de vérification des comptes peut être accélérée. Bien que la Division ait procédé à certaines évaluations de systèmes et qu'elle ait organisé plusieurs séminaires sur les techniques actuelles de vérification, la plupart de ses travaux consistent toujours en vérifications des transactions. Les tentatives faites pour améliorer les connaissances d'informatique et utiliser l'ordinateur ont moins bien réussi que prévu, le résultat étant que la vérification intérieure des comptes ne permet pas encore d'évaluer à fond la qualité des données financières obtenues grâce aux systèmes informatiques.

84. Il faudrait donner la priorité à la préparation d'un manuel complet permettant d'assurer l'uniformité des principes, normes et pratiques de vérification. La mise au point d'un tel manuel n'a guère progressé. En outre, il faudrait établir des procédures précises pour faire participer des spécialistes de la vérification intérieure des comptes à l'examen des dispositions du Règlement financier, des Règles de gestion financière et des instructions proposées et à l'évaluation des contrôles qui seront éventuellement inclus dans les systèmes en cours d'élaboration. A l'heure actuelle, les vérificateurs ne participent à ces travaux que de temps à autre.

85. L'Administration reconnaît qu'il faut faire des efforts plus poussés pour améliorer les compétences professionnelles et les techniques de vérification et elle continue de donner la priorité à cet aspect de la question. Elle est aussi en train de réexaminer la structure de la Division de vérification intérieure des comptes, en vue d'améliorer l'étendue des vérifications faites dans les bureaux extérieurs.

Questions administratives

86. Dans ses notes de gestion, le Comité a aussi attiré l'attention de l'Administration sur plusieurs secteurs dans lesquels les procédures administratives et les pratiques de gestion pourraient être améliorées. C'est ainsi que les instructions administratives qui s'appliquent au Greffe de la Cour internationale de Justice n'ont pas été mises à jour depuis leur publication en 1946. Certaines de ces instructions sont toujours pertinentes, d'autres ne le sont plus, mais elles continuent cependant de régir les activités des divers services du Greffe. Le Comité a recommandé qu'on prenne des mesures pour revoir et mettre à jour ces instructions et qu'on étudie, à cette occasion, chacune des fonctions desdits services pour déterminer si ceux-ci aident effectivement la Cour à s'acquitter de sa fonction de la façon la plus économique et la plus efficace possible. Le Comité a déterminé que dans plusieurs secteurs, il y avait chevauchement des efforts et qu'il serait possible de réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement de la bibliothèque, des archives, du service financier et des services d'appui. Les hauts fonctionnaires du Greffe ont répondu de façon positive et ont commencé à réexaminer les procédures administratives actuelles.

Présomption de fraude

87. Le Comité a été informé d'un cas de présomption de fraude portant sur un montant encore indéterminé et dans lequel est impliqué un entrepreneur. L'Administration fait actuellement une enquête. Le Comité suivra cette affaire et en rendra compte dans son prochain rapport.

Contributions mises en recouvrement non acquittées

88. Les états JII, IX, X, XI et XII indiquent les contributions non acquittées par des Etats Membres depuis plusieurs années. Ces montants, dont le détail figure dans l'annexe III aux états financiers, se répartissent comme suit :

(En millions de dollars E.-U.
au 31 décembre)

	<u>1979</u>	<u>1977</u>
a) Contributions mises en recouvrement auprès de certains Etats Membres qui ont indiqué que, pour des raisons de principe, ils n'étaient pas disposés à participer au financement de certaines dépenses	288,7	202,1
b) Contributions mises en recouvrement auprès d'un ancien Etat Membre, inscrites à un compte spécial pour des contributions mises en recouvrement non acquittées /résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1972/	28,6	28,6
c) Contributions mises en recouvrement auprès d'autres Etats Membres qui n'ont pas encore été acquittées	11,2	9,6
	<u>328,5</u>	<u>240,3</u>

89. L'opinion du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers est formulée sous réserve du recouvrement de ces avoirs.

Observations relatives à des questions soulevées dans le rapport sur les comptes de l'exercice biennal 1976-1977

90. Les recommandations formulées par le Comité dans l'étude de la gestion et des contrôles financiers et dans le rapport sur les comptes de l'exercice biennal 1976-1977 en sont à divers stades d'application. Les commentaires du Comité sur ces questions ont été inclus dans les observations et recommandations qu'il a formulées à la suite des vérifications détaillées auxquelles il a procédé pendant le présent exercice biennal.

Rapports sur la vérification d'autres comptes

91. Conformément aux directives de l'Assemblée générale selon lesquelles le Comité des commissaires aux comptes vérifie les comptes de certains autres organismes et présente des rapports distincts à leur sujet, le Comité a communiqué à l'Assemblée générale des rapports sur la vérification des comptes des organes, organismes ou fonds ci-après :

Programme des Nations Unies pour le développement 17/.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance 18/

Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés 19/

Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population 20/

Programme des Nations Unies pour l'environnement 21/

Centre du commerce international 22/

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient 23/

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche 24/

Université des Nations Unies 25/

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains 26/

92. En outre, le Comité a examiné les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, et son rapport y relatif sera inclus dans le rapport annuel du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies 27/.

17/ Ibid., trente-cinquième session, Supplément No 5 A (A/35/5/Add.1).

18/ Ibid., Supplément No 5 B (A/35/5/Add.2).

19/ Ibid., Supplément No 5 E (A/35/5/Add.5).

20/ Ibid., Supplément No 5 G (A/35/5/Add.7)

21/ Ibid., Supplément No 5 F (A/35/5/Add.6).

22/ Ibid., Supplément No 5 (A/35/5), vol. III.

23/ Ibid., Supplément No 5 C (A/35/5/Add.3).

24/ Ibid., Supplément No 5 D (A/35/5/Add.4).

25/ Ibid., Supplément No 5 (A/35/5), vol. IV.

26/ Ibid., Supplément No 5 H (A/35/5/Add.8).

27/ Ibid., Supplément No 9 (A/35/9).

Remerciements

93. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, les secrétaires exécutifs des commissions régionales, le Greffier de la Cour internationale de Justice, ainsi que leurs collaborateurs et les membres de leur personnel, de l'aide et du concours qu'ils lui ont apportés.

L'Auditeur général du Canada,

(Signé) J. J. MACDONELL

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) Ahenkora OSEI

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Bangladesh,

(Signé) Osman Ghani KHAN

III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après, numérotés de I à XVI, dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs, de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1978-1979, terminé le 31 décembre 1979. Nous avons notamment effectué un examen général des procédures comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence. A la suite de cet examen, notre opinion est que les états financiers rendent bien compte des opérations financières comptabilisées pour l'exercice, lesquelles opérations étaient conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants, et que, sous réserve des observations formulées dans les paragraphes 88 et 89 de notre rapport, ils représentent bien la situation financière au 31 décembre 1979.

L'Auditeur général du Canada,

(Signé) J. J. MACDONELL

Le Vérificateur général des comptes
du Ghana,

(Signé) Ahenkora OSEI

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes du Bangladesh,

(Signé) Osman Ghani KHAN

Juin 1980

IV. COMPTES DE L'EXERCICE BIENNAL
TERMINE LE 31 DECEMBRE 1979

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Etat des ouvertures de crédits pour l'exercice biennal 1978-1979
terminé le 31 décembre 1979
(En dollars des Etats-Unis)

		DEPENSES				
<u>Titre et chapitre du budget</u>		<u>Crédits révisés</u>	<u>Décaissements</u>	<u>Engagements non réglés</u>	<u>Total des dépenses</u>	<u>Solde inutilisé</u>
Titre Ier.	Politiques, direction et coordination d'ensemble					
Chapitre 01	Politiques, direction et coordination d'ensemble	22 013 039	18 771 087	2 853 909	21 624 996	388 043
	TOTAL, TITRE IER	22 013 039	18 771 087	2 853 909	21 624 996	388 043
Titre II.	Activités politiques et maintien de la paix					
Chapitre 02	Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	54 223 877	52 551 832	1 552 045	54 223 877	-
	TOTAL, TITRE II	54 223 877	52 551 832	1 552 045	54 223 877	-
Titre III.	Activités politiques, tutelle et décolonisation					
Chapitre 03	Affaires politiques, tutelle et décolonisation	10 047 305	9 713 556	333 747	10 047 305	-
	TOTAL, TITRE III	10 047 305	9 713 556	333 747	10 047 305	-

DEPENSES

Titre et chapitre du budget	Crédits révisés	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	Solde inutilisé
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires					
Chapitre 04 Organes directeurs	7 221 800	5 761 129	1 100 616	6 861 745	360 055
05A Département des affaires économiques et sociales	9 309 508	9 309 508	-	9 309 508	-
05B Sociétés transnationales	5 725 100	5 043 475	480 060	5 523 535	201 565
05C Département des affaires économiques et sociales internationales	24 512 309	23 685 351	625 448	24 310 399	201 910
05D Département de la coopération technique pour le développement	9 811 368	9 638 546	172 842	9 811 368	-
05E Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	1 723 000	1 628 524	21 158	1 649 682	73 318
05F Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	661 000	549 197	19 087	568 284	32 716
06 Commission économique pour l'Europe	24 147 516	23 784 074	323 442	24 147 516	-
07 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	18 478 200	17 344 506	855 111	18 199 617	318 583
08 Commission économique pour l'Amérique latine	27 857 300	26 560 232	581 363	27 141 595	715 705
09 Commission économique pour l'Afrique	24 918 791	22 821 122	2 097 669	24 918 791	-
10 Commission économique pour l'Asie occidentale	10 672 800	10 478 783	57 225	10 536 008	136 792
11A Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	47 317 900	46 108 303	1 033 434	47 141 767	176 133
11B Centre du commerce international	8 047 500	8 047 300	-	8 047 200	-
12 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	65 913 700	62 305 577	3 173 752	65 479 329	434 371
13A Programme des Nations Unies pour l'environnement	8 794 157	8 249 434	544 723	8 794 157	-
13B Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT)	5 091 231	4 305 631	785 600	5 091 231	-
14 Contrôle international des drogues	5 329 400	5 734 956	282 986	6 017 942	311 458
15 Programme ordinaire de coopération technique	22 666 000	17 119 641	4 899 381	22 019 022	646 978
16 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	22 627 400	21 984 126	603 278	22 587 404	39 996
17 Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	2 996 300	2 878 395	106 672	2 985 067	11 233
	354 722 700	333 298 410	17 763 477	351 061 887	3 660 813

TOTAL, LIRE IV

DEPENSES

<u>Titre et chapitre du budget</u>	<u>Crédits révisés</u>	<u>Décaissements</u>	<u>Engagements non réglés</u>	<u>Total des dépenses</u>	<u>Solde inutilisé</u>
Titre V. Droits de l'homme					
Chapitre 18 Droits de l'homme	9 599 300	8 884 871	318 283	9 203 154	196 146
TOTAL, TITRE V	9 599 300	8 884 871	318 283	9 203 154	196 146
Titre VI. Cour internationale de Justice					
Chapitre 19 Cour internationale de Justice	6 678 860	6 669 930	8 930	6 678 860	-
TOTAL, TITRE VI	6 678 860	6 669 930	8 930	6 678 860	-
Titre VII. Activités juridiques					
Chapitre 20 Activités juridiques	7 881 340	7 278 111	384 390	7 662 501	218 839
TOTAL, TITRE VII	7 881 340	7 278 111	384 390	7 662 501	218 839
Titre VIII. Services communs					
Chapitre 21 Information	39 947 246	38 786 129	1 161 117	39 947 246	-
22 Administration, gestion et services généraux	179 073 598	171 087 830	7 985 768	179 073 598	-
23 Services de conférence et bibliothèque	170 185 637	166 956 289	3 329 318	170 185 607	-
TOTAL, TITRE VIII	389 206 451	376 730 248	12 476 203	389 206 451	-
Titre IX. Dépenses spéciales					
Chapitre 24 Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	16 932 630	16 932 630	-	16 932 630	-
TOTAL, TITRE IX	16 932 630	16 932 630	-	16 932 630	-
Titre X. Contributions du personnel					
Chapitre 25 Contributions du personnel	162 838 800	161 218 742	-	161 218 742	1 620 058
TOTAL, TITRE X	162 838 800	161 218 742	-	161 218 742	1 620 058

DEPENSES					
	Crédits révisés	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	Solde inutilisé
Titre et chapitre du budget					
Titre XI. Dépenses d'équipement					
Chapitre 26 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	50 261 900	44 301 859	5 350 612	49 652 471	609 429
TOTAL, TITRE XI	50 261 900	44 301 859	5 350 612	49 652 471	609 429
TOTAL GENERAL	1 034 186 200	1 036 451 276	41 041 596	1 077 492 372	6 693 320

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire Général
aux services financiers

(Signé) Patricio RUEDAS

Le 31 mars 1980

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Ouverture de crédits initiale et crédits révisés, ouverture de crédits additionnels et virements entre chapitres pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Titre et chapitre du budget</u>	<u>Ouverture de crédits initiale</u>	<u>Ouverture de crédits additionnels 1978</u>	<u>Ouverture de crédits additionnels 1979</u>	<u>Virements entre chapitres</u>	<u>Crédits révisés</u>
Titre Ier. Politiques, direction et coordination d'ensemble					
Chapitre 01 Politiques, direction et coordination d'ensemble	20 109 300	1 657 300	332 000	(85 561)	22 013 039
TOTAL, TITRE Ier	20 109 300	1 657 300	332 000	(85 561)	22 013 039
Titre II. Activités politiques et maintien de la paix					
Chapitre 02 Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	48 095 600	4 093 100	578 900	1 435 277	54 203 877
TOTAL, TITRE II	48 095 600	4 093 100	578 900	1 435 277	54 203 877
Titre III. Activités politiques, tutelle et décolonisation					
Chapitre 03 Affaires politiques, tutelle et décolonisation	9 732 600	2 155 100	(1 601 400)	(238 997)	10 047 303
TOTAL, TITRE III	9 732 600	2 155 100	(1 601 400)	(238 997)	10 047 303

Titre et chapitre du budget		Ouverture de crédits initiale	Couverture de crédits additionnels 1978	Couverture de crédits additionnels 1979	Virements entre chapitres	Crédits révisés
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires						
Chapitre	04	5 803 100	2 165 400	(746 700)	-	7 221 800
	05A	43 926 900	(34 109 000)	(514 700)	6 308	9 309 508
	05B	6 196 300	29 900	(501 100)	-	5 725 100
	05C	333 600	26 362 100	(1 234 700)	(948 691)	24 512 309
	05D	37 500	9 813 200	(107 600)	68 288	9 811 388
	05E	22 700	1 816 400	(116 100)	-	1 723 000
	05F	482 500	768 600	(650 100)	-	601 000
	06	19 014 200	4 384 400	497 900	211 016	24 107 516
	07	19 404 800	56 300	(982 900)	-	18 478 200
	08	24 370 900	2 049 400	1 437 000	-	27 857 300
	09	23 679 000	(1 536 200)	2 377 800	398 191	24 918 791
	10	10 566 000	(316 000)	422 800	-	10 672 800
	11A	37 758 600	9 201 700	357 600	-	47 317 900
	11B	6 504 800	1 359 700	203 400	-	8 047 900
	12	60 114 700	6 768 500	(969 500)	-	65 913 700
	13A	8 766 400	189 200	156 400	(317 843)	8 794 157
	13B	5 101 500	1 032 900	(1 625 900)	582 731	5 091 231
	14	5 312 200	1 086 500	(69 300)	-	6 329 400
	15	23 055 800	608 300	(998 100)	-	22 666 000
	16	19 711 700	2 293 400	622 300	-	22 627 400
	17	2 826 700	513 000	(343 400)	-	2 996 300
TOTAL, TITRE IV		322 989 900	34 517 700	(2 784 900)	-	354 722 700

TABLEAU 1.1 (suite)

Titre et chapitre du budget	Ouverture de crédits initiale	Ouverture de crédits additionnels 1978	Ouverture de crédits additionnels 1979	Virements entre chapitres	Crédits revisés
Titre V. Droits de l'homme					
Chapitre 18 Droits de l'homme	7 577 700	2 318 300	(496 700)	-	9 399 300
TOTAL, TITRE V	7 577 700	2 318 300	(496 700)	-	9 399 300
Titre VI. Cour internationale de Justice					
Chapitre 19 Cour internationale de Justice	6 126 700	481 500	(56 300)	126 960	6 678 860
TOTAL, TITRE VI	6 126 700	481 500	(56 300)	126 960	6 678 860
Titre VII. Activités juridiques					
Chapitre 20 Activités juridiques	8 802 100	400 500	(1 194 300)	(126 960)	7 881 340
TOTAL, TITRE VII	8 802 100	400 500	(1 194 300)	(126 960)	7 881 340
Titre VIII. Services communs					
Chapitre 21 Information	37 260 000	1 700 200	1 168 400	(181 354)	39 947 246
22 Administration, gestion et services généraux	161 252 500	20 139 600	(510 300)	(1 808 202)	179 073 598
23 Services de conférence et bibliothèques	150 126 000	17 033 900	2 146 900	878 807	170 185 607
TOTAL, TITRE VIII	348 638 500	38 873 700	2 805 000	(1 110 749)	389 206 451
Titre IX. Dépenses spéciales					
Chapitre 24 Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	16 817 000	-	115 600	30	16 932 630
TOTAL, TITRE IX	16 817 000	-	115 600	30	16 932 630

TABLEAU 1.1 (suite)

<u>Titre et chapitre du budget</u>	<u>Ouverture de crédits initiale</u>	<u>Ouverture de crédits additionnels 1978</u>	<u>Ouverture de crédits additionnels 1979</u>	<u>Virements entre chapitres</u>	<u>Crédits révisés</u>
Titre V. Contributions du personnel					
Chapitre 25 Contributions du personnel	151 018 000	17 074 800	(5 254 000)	-	162 838 800
TOTAL, TITRE X	151 018 000	17 074 800	(5 254 000)	-	162 838 800
Titre XI. Dépenses d'équipement					
Chapitre 26 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	46 004 900	2 628 200	1 628 800	-	50 261 900
TOTAL, TITRE XI	46 004 900	2 628 200	1 628 800	-	50 261 900
TOTAL GENERAL	985 913 300	104 200 200	(5 927 300)	-	1 084 186 200

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Ouverture de crédits pour l'exercice biennal 1978-1979
terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

DEPENSES

<u>Titre et chapitre du budget et programme</u>	<u>Crédits révisés</u>	<u>Décaissements</u>	<u>Engagements non réglés</u>	<u>Total des dépenses</u>	<u>Solde inutilisé</u>
Titre Ier. Politiques, direction et coordination d'ensemble					
Chapitre 01 Politiques, direction et coordination d'ensemble					
Programme 01 Organes directeurs	7 201 774	5 745 051	1 255 238	7 000 329	201 445
05 Sessions ordinaires de l'Assemblée générale	3 643 355	2 254 753	1 378 612	3 643 355	-
11 Direction exécutive et administration	1 0 016 500	9 740 418	195 191	9 235 609	80 931
12 Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité	435 200	403 203	4 799	408 002	27 198
17 Programmes d'assistance internationale	716 100	617 622	20 069	637 591	78 409
TOTAL, CHAPITRE 01	22 013 039	18 771 087	2 853 909	21 624 996	388 043
TOTAL, TITRE Ier	22 013 039	18 771 087	2 853 909	21 624 996	388 043
Titre II. Activités politiques et maintien de la paix					
Chapitre 02 Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix					
Programme 01 Organes directeurs	548 102	477 225	70 877	548 102	-
03 Réunions et conférences spéciales	2 889 668	2 860 073	29 595	2 889 668	-
11 Direction exécutive et administration	1 304 475	1 274 142	30 333	1 304 475	-
12 Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	9 236 039	8 831 875	404 164	9 236 039	-
13 Missions spéciales	30 578 754	29 617 945	960 809	30 578 754	-

DEPENSES

Titre et chapitre du budget et programme	Crédits révisés	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	Solde inutilisé
Titre II. Activités politiques et maintien de la paix					
Chapitre 02 Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix					
Programme 14 Décolonisation : missions spéciales	905 588	849 321	56 267	905 588	-
22 Assistance aux réfugiés (UNRWA)	8 741 251	8 741 251	-	8 741 251	-
TOTAL, CHAPITRE 02	54 203 877	52 651 832	1 552 045	54 203 877	-
TOTAL, TITRE II	54 203 877	52 651 832	1 552 045	54 203 877	-
Titre III. Activités politiques, tutelle et décolonisation					
Chapitre 03 Affaires politiques, tutelle et décolonisation					
Programme 01 Organes directeurs	640 837	585 658	55 179	640 837	-
11 Direction exécutive et administration	1 063 130	1 044 800	18 330	1 063 130	-
14 Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation	2 943 991	2 913 276	30 715	2 943 991	-
15 Namibie	3 589 442	3 418 331	171 111	3 589 442	-
16 Autres questions africaines spéciales	1 809 903	1 751 491	58 412	1 809 903	-
TOTAL, CHAPITRE 03	10 047 303	9 713 556	333 747	10 047 303	-
TOTAL, TITRE III	10 047 303	9 713 556	333 747	10 047 303	-

		DEPENSES				
		Crédits révisés	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	Solde inutilisé
<u>Titre et chapitre du budget et programme</u>						
<u>Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires</u>						
Chapitre 04 Organes directeurs						
Programme 01 Organes directeurs						
03	Réunions et conférences spéciales	477 700	401 659	26 884	428 543	49 157
24	Planification, projections et politiques relatives au développement	5 870 004	4 713 951	1 006 326	5 720 277	149 727
27	Environnement	227 200	174 302	21 727	196 029	31 171
28	Droits de l'homme	69 100	-	-	38 632	69 100
46	Ressources naturelles	46 900	38 532	-	41 823	8 268
48	Population	42 400	26 233	15 590	29 698	577
49	Sociétés transnationales	32 000	23 768	5 930	116 690	2 302
52	Science et technique	116 690	111 673	5 017	190 947	-
53	Développement social	240 700	178 072	12 875	64 106	49 753
54	Statistiques	35 000	33 161	1 839	35 000	-
TOTAL, CHAPITRE 04		7 221 800	5 761 129	1 100 616	6 861 745	360 055
<u>Chapitre 05A Département des affaires économiques et sociales</u>						
Programme 11 Direction exécutive et administration						
24	Planification, projections et politiques relatives au développement	310 269	310 269	-	310 269	-
46	Ressources naturelles et énergie	1 509 948	1 509 948	-	1 509 948	-
47	Economie et technologie	856 787	856 787	-	856 787	-
48	des océans	177 972	177 972	-	177 972	-
50	Population	711 973	711 973	-	711 973	-
52	Administration et finances publiques	462 712	462 712	-	462 712	-
53	Science et technique	303 983	303 983	-	303 983	-
54	Développement social et affaires humanitaires	1 527 572	1 527 572	-	1 527 572	-
79	Statistiques	2 087 166	2 087 166	-	2 087 166	-
80	Gestion des activités de coopération technique	483 708	483 708	-	483 708	-
	Administration et services communs	877 418	877 418	-	877 418	-
TOTAL, CHAPITRE 05A		9 309 508	9 309 508	-	9 309 508	-

DEPENSES					
<u>Titre et chapitre du budget et programme</u>	<u>Crédits révisés</u>	<u>Décaissements</u>	<u>Engagements non réglés</u>	<u>Total des dépenses</u>	<u>Solde inutilisé</u>
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires					
Chapitre 05B Sociétés transnationales					
Programme 49 Sociétés transnationales	5 725 100	5 043 475	480 060	5 523 535	201 565
TOTAL, CHAPITRE 05B	5 725 100	5 043 475	480 060	5 523 535	201 565
Chapitre 05C Département des affaires économiques et sociales internationales					
Programme 11 Direction exécutive et administration	873 241	868 755	4 486	873 241	-
24 Planification, projections et politiques relatives au développement	4 910 600	4 815 763	79 352	4 895 115	15 485
47 Economie des océans	647 700	615 886	19 007	634 893	12 807
48 Population	1 930 509	1 859 467	37 472	1 896 939	33 670
52 Science et technique	1 109 200	1 080 578	23 776	1 104 454	4 746
53 Développement social et affaires humanitaires	4 879 100	4 678 007	152 156	4 830 163	48 937
54 Statistiques	6 882 229	6 705 886	176 343	6 882 229	-
69 Planification et coordination des programmes	2 263 528	2 139 117	38 146	2 177 263	86 265
80 Administration et services communs	1 016 102	921 792	94 310	1 016 102	-
TOTAL, CHAPITRE 05C	24 512 309	23 525 351	625 048	24 310 399	201 910
Chapitre 05D Département de la coopération technique pour le développement					
Programme 11 Direction exécutive et administration	627 926	622 094	5 832	627 926	-
24 Planification, projections et politiques relatives au développement	17 640	17 640	-	17 640	-
46 Ressources naturelles et énergie	1 679 798	1 645 280	34 518	1 679 798	-
48 Population	79 195	79 195	-	79 195	-
50 Administration et finances publiques	1 405 939	1 358 166	47 773	1 405 939	-
79 Gestion des activités de coopération technique	1 760 918	1 751 820	9 098	1 760 918	-
80 Administration et services communs	365 631	315 250	50 381	365 631	-

		DEPENSES				
Titre et chapitre du budget et programme		Crédits révisés	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	Solde inutilisé
Titre IV.	Activités économiques, sociales et humanitaires					
Chapitre 05D	Département de la coopération technique pour le développement					
Programme 88	Appui administratif et financier aux activités de coopération technique	3 874 341	3 849 101	25 240	3 874 341	-
	TOTAL, CHAPITRE 05D	9 811 388	9 638 546	172 842	9 811 388	-
Chapitre 05E	Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales					
Programme 11	Direction exécutive et administration	162 400	154 361	420	154 781	7 619
68	Services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	1 560 600	1 474 163	20 738	1 494 901	65 699
	TOTAL, CHAPITRE 05E	1 723 000	1 628 524	21 158	1 649 682	73 318
Chapitre 05F	Directeur général au développement et à la coopération économique internationale					
Programme 11	Direction exécutive et administration	601 000	549 197	19 087	568 284	32 716
	TOTAL, CHAPITRE 05F	601 000	549 197	19 087	568 284	32 716
Chapitre 06	Commission économique pour l'Europe					
Programme 11	Direction exécutive et administration	1 400 800	1 390 264	10 536	1 400 800	-
21	Agriculture et sylviculture	1 383 225	1 378 548	4 677	1 383 225	-
24	Planification, projections et politiques relatives au développement	4 954 236	4 892 286	62 010	4 954 296	-
27	Environnement	1 432 073	1 377 991	54 082	1 432 073	-
29	Établissements humains	1 017 257	1 005 428	11 839	1 017 267	-
33	Développement industriel	2 319 861	2 272 506	47 355	2 319 861	-
34	Commerce international	1 143 771	1 143 893	4 878	1 143 771	-

		DEPENSES				Solde inutilisé
		Crédits révisés	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	
<u>Titre et chapitre du budget et programme</u>						
<u>Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires</u>						
Chapitre 06 Commission économique pour l'Europe						
Programme 46	Ressources naturelles et énergie	2 453 142	2 425 698	27 444	2 453 142	-
52	Science et technique	955 332	947 403	7 929	955 332	-
54	Statistiques	3 237 193	3 164 235	72 958	3 237 193	-
55	Transports	2 293 163	2 278 700	14 463	2 293 163	-
80	Administration et services communs	1 512 393	1 507 122	5 271	1 512 393	-
TOTAL, CHAPITRE 06		24 107 516	23 784 074	323 442	24 107 516	-
Chapitre 07 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique						
Programme 01	Organes directeurs	348 900	347 905	-	347 905	995
11	Direction exécutive et administration	1 258 039	1 223 951	34 088	1 258 039	-
21	Agriculture	759 400	715 684	19 163	734 847	24 553
24	Planification, projections et politiques relatives au développement	1 193 000	1 131 957	53 794	1 185 751	7 249
27	Environnement	83 200	82 530	403	82 933	267
29	Établissements humains	236 400	205 829	13 090	218 919	17 481
33	Développement industriel	1 052 100	1 018 667	19 344	1 038 011	14 089
34	Commerce international	1 015 900	981 927	8 706	990 633	25 267
43	Transports maritimes, ports et voies navigables	427 800	410 500	5 553	416 053	11 747
46	Ressources naturelles et énergie	1 578 900	1 398 266	67 171	1 465 437	113 463
48	Population	411 600	389 742	6 915	396 657	14 943
52	Science et technique	84 400	78 182	1 826	80 008	4 392
53	Développement social	488 700	451 059	26 648	477 707	10 993
54	Statistiques	849 200	782 613	49 898	832 511	16 689
55	Transports et communications	832 114	771 253	60 861	832 114	-
71	Services de conférence	1 835 700	1 735 198	75 450	1 810 648	25 052
79	Gestion des activités de coopération technique	243 700	221 543	4 134	225 677	18 023
80	Administration et services communs	5 779 147	5 357 700	408 067	5 765 767	13 380
TOTAL, CHAPITRE 07		18 478 200	17 304 506	855 111	18 159 617	318 583

TABLEAU 1.2 (suite)

		DEPENSES				
Titre et chapitre du budget et programme		Crédits révisés	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	Solde inutilisé
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires						
Chapitre 08 Commission économique pour l'Amérique latine						
Programme 01 Organes directeurs						
	11 Direction exécutive et administration	1 858 400	1 813 437	19 545	1 832 982	25 418
	21 Agriculture, sylviculture et pêche	540 938	533 619	7 319	540 938	-
	24 Développement économique général	4 174 800	3 928 056	76 276	4 004 332	170 468
	27 Environnement	283 400	251 253	17 288	268 541	14 859
	33 Développement industriel	1 173 166	1 163 017	10 149	1 173 166	-
	34 Commerce international et développement	1 995 000	1 851 607	20 812	1 872 419	122 581
	45 Ressources naturelles et énergie	968 700	921 879	10 148	932 027	36 673
	48 Population	607 100	602 669	3 460	606 129	971
	52 Science et technique	151 200	38 388	25 850	64 238	86 962
	53 Développement social	1 116 111	1 102 724	13 387	1 116 111	-
	54 Statistiques	1 481 555	1 472 595	8 870	1 481 565	-
	55 Transports	783 300	674 190	26 475	700 665	82 635
	70 Services d'information	203 300	135 217	2 679	187 896	15 404
	71 Services de conférence	2 851 134	2 730 461	130 673	2 861 134	-
	78 Bibliothèque	897 688	866 669	31 019	897 688	-
	79 Gestion des activités de coopération technique	538 500	484 574	14 075	498 649	39 851
	80 Administration et services communs	7 895 498	7 616 957	145 362	7 792 319	103 179
TOTAL, CHAPITRE 08		27 857 300	26 560 232	531 363	27 141 595	715 705
Chapitre 09 Commission économique pour l'Afrique						
Programme 01 Organes directeurs						
	11 Direction exécutive et administration	242 601	124 097	118 504	242 601	-
	21 Agriculture, sylviculture et pêche	2 459 025	2 315 119	143 906	2 459 025	-
	24 Développement économique général	763 871	720 034	43 837	763 871	-
	26 Enseignement et formation	1 707 698	1 607 173	100 525	1 707 698	-
	29 Etablissements humains	407 067	380 393	26 674	407 067	-
	33 Développement industriel	250 199	225 773	24 426	250 199	-
		1 062 619	995 023	67 596	1 062 619	-

TABIEAU 1.2 (suite)

		DEPENSES				
Titre et chapitre du budget et programme		Crédits révisés	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	Solde inutilisé
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires						
Chapitre 09 Commission économique pour l'Afrique						
Programme 34 Commerce international		1 450 681	1 364 017	86 664	1 450 681	-
44 Main-d'oeuvre, gestion et emploi		171 791	149 535	22 156	171 791	-
45 Ressources naturelles et énergie		1 307 785	1 235 502	72 183	1 307 785	-
48 Population		177 272	165 684	11 588	177 272	-
50 Administration publique		629 306	577 730	51 576	629 306	-
52 Science et technique		372 842	348 775	24 067	372 842	-
53 Développement social		1 006 873	954 808	52 065	1 006 873	-
54. Statistiques		1 418 833	1 322 622	96 151	1 418 833	-
55 Transports et communications		1 288 480	1 117 657	140 823	1 288 480	-
71 Services de conférence		2 161 884	1 949 374	212 510	2 161 884	-
79 Gestion des activités de coopération technique		149 409	143 558	5 851	149 409	-
80 Administration et services communs		7 890 555	7 093 998	796 567	7 890 555	-
TOTAL, CHAPITRE 09		24 918 791	22 821 122	2 097 669	24 918 791	-
Chapitre 10 Commission économique pour l'Asie occidentale						
Programme 01 Organes directeurs		100 439	100 439	-	100 439	-
11 Direction exécutive et administration		978 555	978 555	-	978 555	-
21 Agriculture, sylviculture et pêche		521 500	512 864	4 876	517 740	3 760
24 Politique et planification générale dans les domaines économique et social		684 498	555 878	14 505	570 383	114 115
29 Etablissements humains		353 745	353 745	-	353 745	-
33 Développement industriel		672 500	657 515	3 920	661 435	11 065
34 Commerce international		140 000	134 107	549	134 656	5 344
44 Main-d'oeuvre, gestion et emploi		175 616	175 616	-	175 616	-
46 Ressources naturelles et énergie		867 315	860 671	6 644	867 315	-
48 Population		322 200	317 608	2 084	319 692	2 508
50 Administration publique		101 073	99 830	1 243	101 073	-
52 Science et technique		228 779	221 779	7 000	228 779	-
53 Développement social		406 587	401 679	4 908	406 587	-
54 Statistiques		328 603	327 765	838	328 603	-
55 Transports, communications et tourisme		541 374	540 858	516	541 374	-

TABLEAU 1.2 (suite)

		DEPENSES				
Titre et chapitre du budget et programme		Crédits révisés	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	Solde inutilisé
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires						
Chapitre 10 Commission économique pour l'Asie occidentale						
Programme 70 Services d'information		189 186	189 186	-	189 186	-
71 Services de conférence		1 147 523	1 147 300	223	1 147 523	-
79 Gestion des activités de coopération technique		211 510	211 510	-	211 510	-
80 Administration et services communs		2 701 797	2 691 878	9 919	2 701 797	-
TOTAL, CHAPITRE 10		10 672 800	10 478 783	57 225	10 536 008	136 792
Chapitre 11A Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement						
Programme 01 Organes directeurs		241 400	231 386	1 323	232 709	8 691
11 Direction exécutive et administration		3 977 648	3 947 251	30 397	3 977 648	-
35 Programmes spéciaux, pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires		1 487 423	1 457 409	30 014	1 487 423	-
36 Coopération économique entre pays en développement		2 693 800	2 615 402	50 652	2 666 054	27 746
37 Commerce des produits de base		8 302 600	8 087 979	158 313	8 245 292	56 308
38 Commerce des articles manufacturés		4 153 212	3 997 437	113 840	4 111 277	41 935
39 Commerce entre pays à systèmes économiques et sociaux différents		1 521 800	1 477 481	2 866	1 480 347	41 453
40 Questions monétaires, questions financières et développement		7 550 263	7 421 055	129 228	7 550 263	-
41 Programmes spéciaux concernant les assurances et la facilitation du commerce		1 219 099	1 206 295	12 804	1 219 099	-
42 Transfert des techniques		2 608 111	2 490 728	117 383	2 608 111	-
43 Transports maritimes et ports		3 378 372	3 295 043	83 329	3 378 372	-
71 Services de conférence		3 886 516	3 854 741	31 775	3 886 516	-
79 Gestion des activités de coopération technique		170 063	170 063	-	170 063	-
80 Administration et services communs		6 127 593	5 856 053	271 540	6 127 593	-
TOTAL, CHAPITRE 11A		47 317 900	46 108 303	1 053 464	47 141 767	176 133

TABLEAU 1.2 (suite)

		DEPENSES				
<u>Titre et chapitre du budget et programme</u>		<u>Crédits révisés</u>	<u>Décaissements</u>	<u>Engagements non réglés</u>	<u>Total des dépenses</u>	<u>Solde inutilisé</u>
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires						
Chapitre 11E Centre du commerce international						
Programme 64 Promotion du commerce (participation de l'ONU au financement du Centre)		8 047 900	8 047 900	-	8 047 900	-
TOTAL, CHAPITRE 11B		8 047 900	8 047 900	-	8 047 900	-
Chapitre 12 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.						
Programme 01 Organes directeurs		1 816 404	1 462 801	193 760	1 656 561	159 843
11 Direction exécutive et administration		1 025 937	969 672	56 265	1 025 937	-
30 Coordination des politiques (ONUDI)		8 870 919	8 402 796	468 123	8 870 919	-
31 Opérations industrielles		14 051 400	13 418 963	357 909	13 776 872	274 528
62 Etudes industrielles		12 488 583	11 434 417	1 054 166	12 488 583	-
70 Services de conférence, information et relations extérieures		13 508 751	12 903 296	605 455	13 508 751	-
80 Administration et services communs		14 077 920	13 639 846	438 074	14 077 920	-
87 Services généraux		73 786	73 786	-	73 786	-
TOTAL, CHAPITRE 12		65 913 700	62 305 577	3 173 752	65 479 329	434 371
Chapitre 13A Programme des Nations Unies pour l'environnement						
Programme 01 Organes directeurs		823 570	753 385	70 185	823 570	-
11 Direction exécutive et administration		1 704 142	1 590 157	113 985	1 704 142	-
27 Environnement		2 200 343	2 168 182	32 161	2 200 343	-
71 Services de conférence		1 163 642	1 091 146	72 496	1 163 642	-
80 Administration et services communs		2 642 976	2 392 604	250 372	2 642 976	-
91 Travaux de construction		259 484	253 960	5 524	259 484	-
TOTAL, CHAPITRE 13A		8 794 157	8 249 434	544 723	8 794 157	-

TABLEAU 1.2 (suite)

		DEPENSES				
<u>Titre et chapitre du budget et programme</u>		<u>Crédits révisés</u>	<u>Décaissements</u>	<u>Engagements non réglés</u>	<u>Total des dépenses</u>	<u>Solde inutilisé</u>
Titre IV.	Activités économiques, sociales et humanitaires					
Chapitre 13B	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)					
Programme 01	Organes directeurs	75 259	55 076	20 183	75 259	-
11	Direction exécutive et administration	413 993	380 030	33 963	413 993	-
29	Etablissements humains	3 824 847	3 393 450	431 397	3 824 847	-
80	Administration et services communs	777 132	477 075	300 057	777 132	-
	TOTAL, CHAPITRE 13B	5 091 231	4 305 631	795 600	5 091 231	-
Chapitre 14	Contrôle international des drogues					
Programme 01	Organes directeurs	2 744 048	2 344 507	38 083	2 432 590	311 458
45	Contrôle des stupéfiants	3 585 352	3 390 449	194 903	3 585 352	-
	TOTAL, CHAPITRE 14	6 329 400	5 734 956	292 986	6 017 942	311 458
Chapitre 15	Programme ordinaire de coopération technique					
Programme 24	Développement économique général	6 350 175	4 873 655	1 135 586	6 009 241	340 934
28	Droits de l'homme	151 518	151 627	129 821	291 518	-
29	Etablissements humains	154 921	123 741	31 180	154 921	-
33	Développement industriel	6 121 894	4 079 134	2 042 760	6 121 894	-
34	Promotion du commerce	684 923	616 652	68 271	684 923	-
43	Transports maritimes	95 050	94 175	855	95 050	-
46	Ressources naturelles et énergie	3 055 566	2 275 470	780 096	3 055 566	-
50	Administration publique	1 581 475	1 328 265	253 210	1 581 475	-
51	Finances publiques et institutions financières	226 600	201 912	7 404	209 316	17 284
53	Développement social	2 235 000	1 742 110	332 987	2 075 097	159 903
54	Statistiques	1 348 098	1 244 846	103 252	1 348 098	-
55	Transports	307 800	200 243	3 426	203 569	104 131
80	Administration et services communs	213 000	177 811	10 463	188 274	24 726
	TOTAL, CHAPITRE 15	22 566 000	17 119 641	4 899 381	22 019 022	646 978

DEPENSES

Titre et chapitre du budget et programme		Crédits révisés	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	Solde inutilisé
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires						
Chapitre 16 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés						
Programme 01 Organes directeurs						
11	Direction exécutive et administration	42 260	42 132	128	42 260	-
55	Protection des réfugiés et assistance aux réfugiés	1 185 645	1 158 629	27 016	1 185 645	-
70	Services d'information	15 370 600	14 902 318	451 590	15 353 908	16 592
90	Administration et services communs	2 511 655	2 383 532	99 819	2 488 351	23 304
		3 517 240	3 492 515	24 725	3 517 240	-
	TOTAL, CHAPITRE 16	22 627 400	21 984 126	603 278	22 587 404	39 996
Chapitre 17 Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe						
Programme 11 Direction exécutive et administration						
25	Coordination des secours en cas de catastrophe	509 700	504 023	4 268	508 291	1 409
80	Administration et services communs	2 109 200	2 003 848	97 878	2 101 726	7 474
		377 400	370 524	4 526	375 050	2 350
	TOTAL, CHAPITRE 17	2 996 300	2 878 395	106 672	2 985 067	11 233
TOTAL, TITRE IV						
		354 722 700	333 298 410	17 763 477	351 061 887	3 660 813
Titre V. Droits de l'homme						
Chapitre 13 Droits de l'homme						
Programme 01 Organes directeurs						
11	Direction exécutive et administration	1 492 996	1 273 537	59 187	1 332 724	160 272
28	activités dans le domaine des droits de l'homme	1 418 000	1 334 264	47 862	1 382 126	35 874
		6 488 304	6 277 070	211 234	6 488 304	-
	TOTAL, CHAPITRE 13	9 399 300	8 884 871	318 283	9 203 154	196 146
TOTAL, TITRE V						
		9 399 300	8 884 871	318 283	9 203 154	196 146

DÉPENSES

	Crédits révisés	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	Solde inutilisé
<u>Titre et chapitre du Budget et programme</u>					
<u>Titre VI. Cour internationale de Justice</u>					
Chapitre 19 Cour internationale de Justice					
Programme 18 Cour internationale de Justice	5 869 648	5 864 818	4 830	5 869 648	-
80 Administration et services communs	809 212	805 112	4 100	809 212	-
TOTAL, CHAPITRE 19	6 678 860	6 669 930	8 930	6 678 860	-
TOTAL, TITRE VI	6 678 860	6 669 930	8 930	6 678 860	-
<u>Titre VII. Activités juridiques</u>					
Chapitre 20 Activités juridiques					
Programme 01 Organes directeurs	1 248 434	1 067 515	33 666	1 101 181	147 253
05 Réunions et conférences spéciales	71 800	23 773	17 306	41 079	30 721
11 Direction exécutive et administration	952 306	949 406	2 900	952 306	-
19 Service juridique	5 608 800	5 237 417	330 518	5 567 935	40 865
TOTAL, CHAPITRE 20	7 881 340	7 276 111	384 390	7 562 501	218 839
TOTAL, TITRE VII	7 881 340	7 278 111	384 390	7 562 501	218 839
<u>Titre VIII. Services communs</u>					
Chapitre 21 Information					
Programme 08 Réunions et conférences spéciales	97 784	66 354	31 430	97 784	-
11 Direction exécutive et administration	853 310	840 971	12 339	853 310	-
70 Services d'information	35 562 700	35 474 536	1 087 764	36 562 700	-
80 Administration et services communs	2 433 452	2 403 868	29 584	2 433 452	-
TOTAL, CHAPITRE 21	947 246	38 786 129	1 151 117	39 947 246	-

DEPENSES

Titre et chapitre du budget et programme	Credits révisés	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	Solde inutilisé
Titre VIII. Services communs					
Chapitre 22 Administration, gestion et services généraux					
Programme 11 Direction exécutive et administration	522 789	519 435	3 354	522 789	-
79 Gestion des activités de coopération technique	325 757	325 757	-	325 757	-
81 Administration, gestion et services généraux	13 377 720	12 955 451	442 269	13 377 720	-
82 Traitement électronique de l'information et systèmes informatiques	10 149 520	9 370 896	778 624	10 149 520	-
83 Services financiers	11 993 498	11 907 875	85 623	11 993 498	-
84 Services du personnel (non compris les services de recrutement pour la coopération technique)	13 548 516	13 407 610	140 906	13 548 516	-
95 Formation du personnel	4 552 754	4 349 378	203 376	4 552 754	-
86 Services de recrutement pour la coopération technique	561 274	594 244	7 030	561 274	-
87 Services généraux	121 347 420	115 065 739	6 281 681	121 347 420	-
89 Dépenses diverses	2 694 350	2 651 445	42 905	2 694 350	-
TOTAL, CHAPITRE 22	179 073 598	171 097 830	7 935 768	179 073 598	-
Chapitre 23 Services de conférence et bibliothèque					
Programme 11 Direction exécutive et administration	1 316 067	1 265 584	50 483	1 316 067	-
72 Services de traduction	52 234 842	51 271 201	963 641	52 234 842	-
73 Services d'interprétation et des séances	31 742 590	31 390 135	352 455	31 742 590	-
74 Services d'édition et de rédaction et des documents officiels	31 479 604	31 010 910	468 694	31 479 604	-
75 Services de publication	31 976 169	30 936 250	1 039 919	31 976 169	-
78 Bibliothèque	12 395 521	12 180 400	216 121	12 395 521	-
80 Administration du Département (Service administratif)	9 039 814	8 801 809	238 005	9 039 814	-
TOTAL, CHAPITRE 23	170 185 607	166 836 289	3 329 318	170 185 607	-
TOTAL, TITRE VIII	389 206 451	376 730 248	12 476 203	389 206 451	-

TABLEAU 1.2 (suite)

DEPENSES					
<u>Titre et chapitre du budget et programme</u>	<u>Crédits révisés</u>	<u>Décaissements</u>	<u>Engagements non réglés</u>	<u>Total des dépenses</u>	<u>Solde inutilisé</u>
Titre IX. Dépenses spéciales					
Chapitre 24 Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies					
Programme 94 Obligations émises par l'ONU	16 932 630	16 932 630	-	16 932 630	-
TOTAL, CHAPITRE 24	16 932 630	16 932 630	-	16 932 630	-
TOTAL, TITRE IX	16 932 630	16 932 630	-	16 932 630	-
Titre X. Contributions du personnel					
Chapitre 25 Contributions du personnel					
Programme 95 Contributions du personnel	162 838 800	161 218 742	-	161 218 742	1 620 058
TOTAL, CHAPITRE 25	162 838 800	161 218 742	-	161 218 742	1 620 058
TOTAL, TITRE X	162 838 800	161 218 742	-	161 218 742	1 620 058
Titre XI. Dépenses d'équipement					
Chapitre 26 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien					
Programme 91 Travaux de construction	15 239 400	15 239 400	-	15 239 400	-
92 Transformation et amélioration des locaux	32 526 600	27 303 909	4 678 582	31 982 491	544 109
93 Gros travaux d'entretien	2 495 900	1 758 550	672 030	2 430 580	65 320
TOTAL, CHAPITRE 26	50 261 900	44 301 859	5 350 612	49 652 471	609 429
TOTAL, TITRE XI	50 261 900	44 301 859	5 350 612	49 652 471	609 429
TOTAL GENERAL	1 084 186 200	1 036 451 276	41 041 596	1 077 492 872	6 693 328

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Tableau récapitulatif, par chapitre du budget, des principaux objets de dépense pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979
(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contrac- tuels	Dépenses de fonction- nement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
Titre Ier. Politiques, direction et coordination d'ensemble							
Chapitre 01 Politiques, direction et coordination d'ensemble	13 504 065	4 459 797	2 559 169	645 730	40 598	415 637	21 624 996
Total, Titre Ier	13 504 065	4 459 797	2 559 169	645 730	40 598	415 637	21 624 996
Titre II. Activités politiques et maintien de la paix							
Chapitre 02 Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	44 749 878	2 857 691	700 162	4 420 824	1 122 052	353 270	54 203 877
Total, Titre II	44 749 878	2 857 691	700 162	4 420 824	1 122 052	353 270	54 203 877
Titre III. Activités politiques, tutelle et décolonisation							
Chapitre 03 Affaires politiques, tutelle et décolonisation	6 681 249	1 323 011	176 627	686 949	20 533	1 158 934	10 047 303
Total, Titre III	6 681 249	1 323 011	176 627	686 949	20 533	1 158 934	10 047 303
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires							
Chapitre 04 Organes directeurs	4 345 167	1 435 702	465 078	290 947	23 625	301 226	6 861 745
05A Département des affaires économiques et sociales	9 018 497	1 015 568	132 249	194	-	57 000	9 309 508
05B Sociétés transnationales	5 257 067	228 591	34 011	3 866	-	-	5 523 535
05C Département des affaires économiques et sociales internationales	22 960 485	513 171	952 093	27 650	-	57 000	24 310 399
05D Département de la coopération technique pour le développement	9 612 870	121 580	62 443	2 216	12 279	-	9 811 388
05E Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	1 636 580	12 982	-	120	-	-	1 649 682
05F Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	432 107	1 02 204	33 079	791	103	-	568 284
06 Commission économique pour l'Europe	23 533 898	243 589	322 256	7 773	-	-	24 107 516
07 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	15 121 849	563 481	138 074	2 064 478	267 122	4 613	18 159 617
08 Commission économique pour l'Amérique latine	23 674 846	515 807	367 961	2 362 125	220 856	-	27 141 595
09 Commission économique pour l'Afrique	21 205 101	766 949	24 956	2 649 493	272 312	-	24 918 791
10 Commission économique pour l'Asie occidentale	9 978 320	183 418	4 005	322 736	47 529	-	10 536 008
11A Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	42 444 844	1 229 416	504 560	2 866 192	96 755	-	47 141 767
11B Centre du commerce international	-	-	-	-	-	8 047 900	8 047 900
12 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	55 966 294	2 149 981	1 588 676	4 208 526	178 409	1 387 443	65 479 329
13A Programme des Nations Unies pour l'environnement	7 136 082	322 943	57 854	949 536	327 742	-	8 794 157
13B Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	4 108 792	256 376	74 426	414 518	237 119	-	5 091 231
14 Contrôle international des drogues	5 206 607	992 549	281 255	121 054	16 477	-	6 017 942
15 Programme ordinaire de coopération technique	2 176 041	202 260	-	2 851	11 980	19 625 890	22 019 022
16 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	19 560 396	908 944	425 627	1 496 617	166 701	29 119	22 587 404
17 Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	2 401 890	159 661	7 760	15 756	-	400 000	2 975 067
Total, Titre IV	285 777 733	10 211 172	5 476 343	17 807 439	1 879 009	29 910 191	351 061 887
Titre V. Droits de l'homme							
Chapitre 18 Droits de l'homme	7 596 914	1 232 682	214 946	158 612	-	-	9 203 154
Total, Titre V	7 596 914	1 232 682	214 946	158 612	-	-	9 203 154

TABLEAU 1.3 (suite)

Titre et chapitre du budget	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
Titre VI. Cour internationale de Justice							
Chapitre 19 Cour internationale de Justice	3 888 316	54 790	2 143 494	563 193	29 067	-	6 678 860
Total, Titre VI	3 888 316	54 790	2 143 494	563 193	29 067	-	6 678 860
Titre VII. Activités juridiques							
Chapitre 20 Activités juridiques	5 900 792	688 931	812 886	15 625	-	244 260	7 662 501
Total, Titre VII	5 900 792	688 931	812 886	15 625	-	244 260	7 662 501
Titre VIII. Services communs							
Chapitre 21 Information	28 253 610	561 459	5 967 089	4 433 579	659 567	71 942	39 947 246
22 Administration, gestion et services généraux	108 048 582	1 074 287	1 553 657	61 606 584	2 914 326	3 876 152	179 073 598
23 Services de conférence et bibliothèques	156 670 895	4 571 905	1 293 360	7 055 261	594 186	-	170 185 607
Total, Titre VIII	292 973 087	6 207 651	8 814 106	73 095 424	4 168 089	3 948 094	389 206 451
Titre IX. Dépenses spéciales							
Chapitre 24 Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	-	-	-	16 932 630	-	-	16 932 630
Total, Titre IX	-	-	-	16 932 630	-	-	16 932 630
Titre X. Contributions du personnel	161 218 742	-	-	-	-	-	161 218 742
Chapitre 25 Contributions du personnel	161 218 742	-	-	-	-	-	161 218 742
Total, Titre X	161 218 742	-	-	-	-	-	161 218 742
Titre XI. Dépenses d'équipement							
Chapitre 26 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	151 195	13 451	164 252	3 137 928	46 185 645	-	49 652 471
Total, Titre XI	151 195	13 451	164 252	3 137 928	46 185 645	-	49 652 471
TOTAL GENERAL 1978-1979	822 441 978	27 049 176	21 061 985	117 464 354	53 444 993	36 030 386	1 077 492 872
Traitements nets	61,3 p. 100						
Contributions du personnel (chapitre 25)	15,0 p. 100						
Pourcentage des dépenses TOTAL GENERAL 1976-1977	76,3 p. 100 ^a	2,5 p. 100	2,0 p. 100	10,9 p. 100	5,0 p. 100	3,3 p. 100	100,0 p. 100
Traitements nets	608 862 309	17 833 493	14 918 207	89 667 935	25 960 836	27 787 879	785 030 659
Contributions du personnel (chapitre 25)	62,8 p. 100						
Pourcentage des dépenses	14,8 p. 100						
	77,6 p. 100 ^a	2,3 p. 100	1,9 p. 100	11,4 p. 100	3,3 p. 100	3,5 p. 100	100,0 p. 100

^a Voir la note 2 à l'annexe I.

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Principaux objets de dépense, par programme, pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des États-Unis)

Titre et chapitre du budget et programme	Traitements et dépenses communes de personnel					Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats					
Titre Ier. Politiques, direction et coordination d'ensemble										
Chapitre 01 Politiques, direction et coordination d'ensemble										
Programme 01 Organes directeurs	2 954 436	856 106	2 396 138	361 850	16 162	415 637	7 000 329			
05 Sessions ordinaires de l'Assemblée Générale	655 351	2 853 538	111 794	22 682	-	-	3 643 365			
11 Direction exécutive et administration	9 057 027	554 875	51 237	258 910	13 560	-	9 935 609			
12 Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité	368 093	39 703	-	206	-	-	408 002			
17 Programmes d'assistance internationale	469 158	152 272	-	2 082	10 876	-	637 691			
Total, Chapitre 01	13 504 065	4 459 797	2 559 169	645 730	40 598	415 637	21 624 996			
Total, Titre Ier	13 504 065	4 459 797	2 559 169	645 730	40 598	415 637	21 624 996			
Titre II. Activités politiques et maintien de la paix										
Chapitre 02 Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité, maintien de la paix										
Programme 01 Organes directeurs	211 365	144 312	191 865	560	-	-	548 102			
03 Réunions et conférences spéciales	2 001 679	465 559	152 388	263 127	6 915	-	2 889 668			
11 Direction exécutive et administration	1 276 888	27 203	-	384	-	-	1 304 475			
12 Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	8 307 851	168 184	355 842	50 892	-	353 270	9 236 039			
13 Missions spéciales	23 892 378	1 683 714	-	3 894 929	1 107 733	-	30 578 754			
14 Décolonisation : missions spéciales	318 466	368 719	67	210 932	7 404	-	905 588			
22 Assistance aux réfugiés (UNRWA)	8 741 251	-	-	-	-	-	8 741 251			
Total, Chapitre 02	44 749 878	2 857 691	700 162	4 420 824	1 122 052	353 270	54 203 877			
Total, Titre II	44 749 878	2 857 691	700 162	4 420 824	1 122 052	353 270	54 203 877			
Titre III. Activités politiques, tutelle et décolonisation										
Chapitre 03 Affaires politiques, tutelle et décolonisation										
Programme 01 Organes directeurs	18 838	556 222	2 977	59 910	-	2 890	640 837			
11 Direction exécutive et administration	1 002 992	14 723	28 917	16 498	-	-	1 063 130			
14 Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation	2 943 991	616 558	71 494	564 620	20 533	1 043 044	2 943 991			
15 Namibie	1 273 193	135 508	73 239	45 921	-	113 000	3 589 442			
16 Autres questions africaines spéciales	1 442 235	-	-	-	-	-	1 809 903			
Total, Chapitre 03	6 681 249	1 323 011	176 627	686 949	20 533	1 158 934	10 047 303			
Total, Titre III	6 681 249	1 323 011	176 627	686 949	20 533	1 158 934	10 047 303			
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires										
Chapitre 04 Organes directeurs										
Programme 01 Organes directeurs généraux										
03 Réunions et conférences spéciales	4 343 893	325 951	102 592	290 947	-	-	4 288 543			
24 Planification, projections et politiques relatives au développement	-	430 335	330 251	-	23 625	301 226	5 720 277			
Total, Chapitre 04	-	196 029	-	-	-	-	196 029			

Titre et chapitre du budget et programme	Traitements et dépenses communes de personnel		Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires								
Chapitre 04 Organes directeurs (suite)								
Programme 28 Droits de l'homme	-	38 632	-	-	-	-	-	38 632
46 Ressources naturelles	-	9 588	-	32 235	-	-	-	41 823
48 Populations	-	29 698	-	-	-	-	-	29 698
49 Sociétés transnationales	-	116 690	-	-	-	-	-	116 690
52 Science et technique	-	190 947	-	-	-	-	-	190 947
53 Développement social	1 274	62 832	-	-	-	-	-	64 106
54 Statistiques	-	35 000	-	-	-	-	-	35 000
Total, Chapitre 04	4 345 167	1 435 702	4 65 078	290 947	23 625	301 226	6 861 745	
Chapitre 05A Département des affaires économiques et sociales								
Programme 11 Direction exécutive et administration	293 437	16 638	-	-	194	-	-	310 269
24 Planification, projections et politiques relatives au développement	1 488 934	10 503	10 511	-	-	-	1	509 948
46 Ressources naturelles et énergie	841 310	13 969	1 508	-	-	-	-	856 787
47 Economie et technologie des océans	170 827	7 145	-	-	-	-	-	177 972
48 Population	694 130	7 487	10 356	-	-	-	-	711 973
50 Administration et finances publiques	459 169	2 783	760	-	-	-	-	462 712
52 Science et technique	267 337	3 146	-	-	-	-	33 500	303 983
53 Développement social et affaires humanitaires	1 425 036	15 323	3 713	-	-	-	23 500	1 527 572
54 Statistiques	1 967 429	14 414	105 323	-	-	-	-	2 087 166
79 Gestion des activités de coopération technique	481 690	2 018	-	78	-	-	-	483 708
80 Administration et services communs	869 198	8 142	-	-	-	-	-	877 418
Total, Chapitre 05A	2 018 497	101 568	132 249	194	-	57 000	2 309 508	
Chapitre 05B Sociétés transnationales								
Programme 49 Sociétés transnationales	5 257 067	228 591	34 011	3 866	-	-	-	5 523 532
Total, Chapitre 05B	5 257 067	228 591	34 011	3 866	-	-	-	5 523 532
Chapitre 05C Département des affaires économiques et sociales internationales								
Programme 11 Direction exécutive et administration	820 140	52 934	-	-	167	-	-	873 241
24 Planification, projections et politiques relatives au développement	4 764 058	39 081	91 976	-	-	-	4	895 115
47 Economie des océans	615 085	19 808	-	-	-	-	-	634 893
48 Population	1 800 405	22 496	74 038	-	-	-	1	896 939
52 Science et technique	1 092 884	18 070	-	-	-	33 500	1	1 044 584
53 Développement social et affaires humanitaires	4 696 413	73 263	13 642	23 345	-	23 500	4	850 163
54 Statistiques	6 079 262	33 514	765 831	3 622	-	-	6	882 229
69 Planification et coordination des programmes	2 117 114	53 543	6 606	-	-	-	2	177 263
80 Administration et services communs	1 015 124	462	-	516	-	-	1	016 102
Total, Chapitre 05C	22 960 485	313 171	952 092	27 690	-	57 000	24	310 399
Chapitre 05D Département de la coopération technique pour le développement								
Programme 11 Direction exécutive et administration	580 083	42 543	5 300	-	-	-	-	627 926
24 Planification, projections et politiques relatives au développement	16 862	778	-	-	-	-	-	17 640
46 Ressources naturelles et énergie	1 630 370	12 118	25 391	1 771	10 148	-	-	1 679 798

TABLEAU 1.4 (suite)

Titre et chapitre du budget et programme	Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires						
	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
Chapitre 05D Département de la coopération technique pour le développement (suite)							
Programme 48 Population	79 195	-	-	-	-	-	79 195
50 Administration et finances publiques	1 366 902	7 560	31 477	-	-	-	1 405 939
79 Gestion des activités de coopération technique	1 760 918	-	-	-	-	-	1 760 918
80 Administration et services communs	363 455	-	-	45	2 131	-	365 631
88 Appui administratif et financier aux activités de coopération technique	3 815 085	58 581	275	400	-	-	3 874 341
Total, Chapitre 05D	9 612 870	121 580	62 443	2 216	12 279	-	9 811 388
Chapitre 05E Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	141 799	12 982	-	-	-	-	154 781
Programme 11 Direction exécutive et administration	1 494 781	-	-	120	-	-	1 494 901
68 Services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	1 636 580	12 982	-	120	-	-	1 649 682
Total, Chapitre 05E	432 107	102 204	33 079	791	103	-	568 284
Chapitre 05F Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	432 107	102 204	33 079	791	103	-	568 284
Programme 11 Direction exécutive et administration	1 374 995	58 034	-	7 773	-	-	1 400 800
Total, Chapitre 05F	1 371 475	11 750	-	-	-	-	1 383 225
Chapitre 06 Commission économique pour l'Europe	4 790 506	27 525	136 265	-	-	-	4 954 296
Programme 11 Direction exécutive et administration	1 375 905	22 124	34 044	-	-	-	1 432 073
21 Agriculture et sylviculture	3 975 965	3 501	37 801	-	-	-	4 017 267
24 Planification, projections et politiques relatives au développement	2 228 234	11 306	80 321	-	-	-	2 319 861
27 Environnement	1 123 041	23 845	1 885	-	-	-	1 148 771
29 Etablissements humains	2 413 157	28 786	11 199	-	-	-	2 453 142
33 Développement industriel	953 321	2 011	-	-	-	-	955 332
34 Commerce international	3 199 663	16 789	20 741	-	-	-	3 237 193
46 Ressources naturelles et énergie	2 255 245	37 918	-	-	-	-	2 293 163
52 Science et technique	1 512 393	-	-	-	-	-	1 512 393
54 Statistiques	23 533 898	243 589	322 256	7 773	-	-	24 107 516
55 Transports	65 044	230 176	-	45 804	2 268	4 613	347 905
80 Administration et services communs	1 124 525	133 514	-	-	-	-	1 258 039
Total, Chapitre 06	717 008	14 524	3 315	-	-	-	734 847
Chapitre 07 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	1 152 329	15 649	17 773	-	-	-	1 185 751
Programme 01 Organes directeurs	81 175	1 758	-	-	-	-	82 933
11 Direction exécutive et administration	218 919	-	-	-	-	-	218 919
21 Agriculture	1 016 374	6 114	15 523	-	-	-	1 038 011
24 Planification, projections et politiques relatives au développement							
27 Environnement							
29 Etablissements humains							
33 Développement industriel							

Titre et chapitre du budget et programme	Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires						
	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses subventions, divers	Total
Chapitre 07 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (suite)							
Programme 34 Commerce international	964 456	26 177	-	-	-	-	990 633
43 Transports maritimes, ports et voies navigables	408 979	7 074	-	-	-	-	416 053
46 Ressources naturelles et énergie	1 406 285	14 885	44 269	-	-	-	1 465 457
48 Population	396 657	-	-	-	-	-	396 657
52 Science et technique	75 878	4 130	-	-	-	-	80 008
53 Développement social	455 280	21 927	500	-	-	-	477 707
54 Statistiques	773 516	19 851	39 144	-	-	-	832 511
55 Transports et communications	806 507	17 857	7 750	-	-	-	832 114
71 Services de conférence	1 786 753	20 095	3 800	-	-	-	1 810 648
79 Gestion des activités de coopération technique	225 677	-	-	-	-	-	225 677
80 Administration et services communs	3 446 488	29 751	6 000	2 018 674	264 854	-	5 765 767
Total, Chapitre 07	15 121 849	563 481	138 074	2 064 478	267 122	4 613	18 159 617
Chapitre 08 Commission économique pour l'Amérique latine							
Programme 01 Organes directeurs	102 556	148 463	21 241	38 536	-	-	310 796
11 Direction exécutive et administration	1 724 007	105 412	3 563	-	-	-	1 832 982
21 Agriculture, sylviculture, pêche	533 918	7 020	-	-	-	-	540 938
24 Développement économique général	3 941 646	56 352	534	5 800	-	-	4 004 332
27 Environnement	262 948	5 595	-	-	-	-	268 541
33 Développement industriel	1 157 031	16 135	-	-	-	-	1 173 166
34 Commerce international et développement	1 823 288	49 131	-	-	-	-	1 872 419
46 Ressources naturelles et énergie	922 561	9 466	-	-	-	-	932 027
48 Population	585 061	21 068	-	-	-	-	606 129
52 Science et technique	60 110	2 614	1 514	-	-	-	64 238
53 Développement social	1 102 903	13 208	-	-	-	-	1 116 111
54 Statistiques	1 461 198	20 367	-	-	-	-	1 481 565
55 Transports	691 888	8 777	-	-	-	-	700 665
70 Services d'information	157 284	-	7 512	23 100	-	-	187 896
71 Services de conférence	2 469 400	16 131	152 374	189 246	33 983	-	2 861 134
78 Bibliothèque	854 582	2 081	-	41 025	-	-	897 688
79 Gestion des activités de coopération technique	487 101	11 548	-	-	-	-	498 649
80 Administration et services communs	5 337 364	22 441	181 223	2 064 418	186 873	-	7 792 319
Total, Chapitre 08	23 674 846	515 807	367 961	2 362 125	220 856	-	27 141 595
Chapitre 09 Commission économique pour l'Afrique							
Programme 01 Organes directeurs	148 153	94 243	-	205	-	-	242 701
11 Direction exécutive et administration	2 327 177	131 848	-	-	-	-	2 459 25
21 Agriculture, sylviculture et pêche	738 649	25 222	-	-	-	-	763 871
24 Développement économique général	1 659 276	41 738	6 684	-	-	-	1 707 598
26 Enseignement et formation	398 245	8 822	-	-	-	-	407 067
29 Etablissements humains	241 484	8 715	-	-	-	-	250 199
33 Développement industriel	1 030 469	32 150	-	-	-	-	1 062 619
34 Commerce international	1 404 248	46 433	-	-	-	-	1 450 681
44 Main-d'oeuvre, gestion et emploi	1 66 526	5 265	-	-	-	-	171 791
46 Ressources naturelles et énergie	1 266 253	41 532	-	-	-	-	1 307 785
48 Population	1 69 577	7 695	-	-	-	-	177 272
50 Administration publique	607 708	21 598	-	-	-	-	629 306

TABLEAU 1.4 (suite)

Titre et chapitre du budget et programme	Traitements et dépenses communes de personnel						Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses subventions, divers	Total
	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses subventions, divers						
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires												
Chapitre 09 Commission économique pour l'Afrique (suite)												
Programme 52	Science et technique	356 024	16 818	-	-	-	-	-	-	-	-	372 842
53	Développement social	985 293	21 598	22	-	-	-	-	-	-	-	1 006 873
54	Statistiques	1 382 057	21 929	14 847	-	-	-	-	-	-	-	1 418 833
55	Transports et communications	1 173 024	97 135	3 383	14 938	-	-	-	-	-	-	1 288 480
71	Services de conférence	2 031 436	122 718	-	7 730	-	-	-	-	-	-	2 161 884
79	Gestion des activités de coopération technique	149 409	-	-	-	-	-	-	-	-	-	149 409
80	Administration et services communs	4 270 093	21 530	-	2 626 620	-	-	-	272 312	-	-	7 890 555
	Total, Chapitre 09	21 205 101	766 949	24 936	2 649 493	-	-	-	272 312	-	-	24 918 791
Chapitre 10 Commission économique pour l'Asie occidentale												
Programme 01	Organes directeurs	8 485	68 017	136	23 801	-	-	-	-	-	-	100 439
11	Direction exécutive et administration	953 783	24 772	-	-	-	-	-	-	-	-	978 555
21	Agriculture, sylviculture et pêche	509 831	7 909	-	-	-	-	-	-	-	-	517 740
24	Politique et planification générales dans les domaines économique et social	556 253	14 130	-	-	-	-	-	-	-	-	570 383
29	Etablissements humains	351 156	2 589	-	-	-	-	-	-	-	-	353 745
33	Développement industriel	655 298	6 137	-	-	-	-	-	-	-	-	661 435
34	Commerce international	132 210	2 446	-	-	-	-	-	-	-	-	134 656
44	Main-d'oeuvre, gestion et emploi	175 616	-	-	-	-	-	-	-	-	-	175 616
46	Ressources naturelles et énergie	853 043	14 272	-	-	-	-	-	-	-	-	867 315
48	Population	319 692	-	-	-	-	-	-	-	-	-	319 692
50	Administration publique	101 073	-	-	-	-	-	-	-	-	-	101 073
52	Science et technique	226 194	2 525	-	-	-	-	-	-	-	-	228 719
53	Développement social	397 634	8 933	-	-	-	-	-	-	-	-	406 587
54	Statistiques	322 589	6 014	-	-	-	-	-	-	-	-	328 603
55	Transports, communications et tourisme	537 135	4 239	-	-	-	-	-	-	-	-	541 374
70	Services d'information	189 186	-	-	-	-	-	-	-	-	-	189 186
71	Services de conférence	1 147 523	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 147 523
79	Gestion des activités de coopération technique	211 510	-	-	-	-	-	-	-	-	-	211 510
80	Administration et services communs	2 330 109	21 323	3 869	298 933	-	-	-	47 529	-	-	2 701 797
	Total, Chapitre 10	9 978 320	183 418	4 005	322 736	-	-	-	47 529	-	-	10 536 008
Chapitre 11A Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement												
Programme 01	Organes directeurs	68 228	100 050	-	64 431	-	-	-	-	-	-	232 709
11	Direction exécutive et administration	3 712 940	240 526	24 182	-	-	-	-	-	-	-	3 977 648
35	Programmes spéciaux en faveur des pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires	1 453 023	32 887	1 513	-	-	-	-	-	-	-	1 487 423
36	Coopération économique entre pays en développement	2 533 127	95 128	37 799	-	-	-	-	-	-	-	2 666 054
37	Commerce des produits de base	8 014 383	230 666	1 243	-	-	-	-	-	-	-	8 246 292
38	Commerce des articles manufacturés	3 889 106	90 392	131 779	-	-	-	-	-	-	-	4 111 277
39	Commerce entre pays à systèmes économiques et sociaux différents	1 449 250	30 157	940	-	-	-	-	-	-	-	1 480 347
40	Questions monétaires, questions financières et développement	7 327 145	134 983	88 135	-	-	-	-	-	-	-	7 550 263
41	Programmes spéciaux concernant les assurances et la facilitation du commerce	1 173 346	45 753	-	-	-	-	-	-	-	-	1 219 099
42	Transfert des techniques	2 475 461	97 495	35 155	-	-	-	-	-	-	-	2 608 111
43	Transports maritimes et ports	3 200 102	64 218	114 052	-	-	-	-	-	-	-	3 378 372
71	Services de conférence	3 781 357	40 427	64 732	-	-	-	-	-	-	-	3 886 516

TABLEAU 1.4 (suite)

Titre et chapitre du budget et programme		Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires								
Chapitre 11A Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (suite)								
Programme 79	Gestion des activités de coopération technique	162 161	7 902	-	-	-	-	170 063
80	Administration et services communs	3 205 215	18 832	5 030	2 801 761	96 755	-	6 127 593
	Total, Chapitre 11A	42 444 844	1 229 416	504 560	2 866 192	96 755	-	47 141 767
Chapitre 11B Centre du commerce international								
Programme 64	Promotion du commerce (participation de l'ONU au financement du Centre)	-	-	-	-	-	8 047 900	8 047 900
	Total, Chapitre 11B	-	-	-	-	-	8 047 900	8 047 900
Chapitre 12 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel								
Programme 01 Organes directeurs								
11	Direction exécutive et administration	1 194 899	171 800	164 529	125 373	-	-	1 656 561
30	Coordination des politiques (ONUDI)	811 893	194 198	-	17 728	2 118	-	1 025 937
31	Opérations industrielles	7 847 119	862 419	144 410	16 971	-	-	8 870 919
62	Etudes industrielles	13 263 624	459 474	46 147	7 627	-	-	13 776 872
70	Services de conférence, information et relations extérieures	11 162 315	280 990	730 072	258 063	-	57 143	12 488 585
80	Administration et services communs	11 974 598	108 900	503 501	590 466	14 886	316 400	13 508 751
87	Services Généraux	9 647 519	72 200	17	3 182 428	161 405	1 013 900	14 077 920
	Total, Chapitre 12	65 916	-	-	9 870	-	-	73 786
	Total, Chapitre 12	55 966 294	2 149 981	1 588 676	4 208 526	178 409	1 387 443	65 479 399
Chapitre 13A Programme des Nations Unies pour l'environnement								
Programme 01 Organes directeurs								
11	Direction exécutive et administration	578 553	64 787	8 970	170 763	497	-	823 570
27	Environnement	1 442 633	169 997	27 308	32 645	31 559	-	1 704 142
71	Services de conférence	2 125 716	31 891	-	42 736	-	-	2 200 343
80	Administration et services communs	1 163 326	-	-	316	-	-	1 163 642
91	Travaux de construction	1 576 664	46 911	21 576	702 139	295 686	-	2 642 976
	Total, Chapitre 13A	249 190	9 327	-	927	-	-	259 484
	Total, Chapitre 13A	7 136 082	322 943	57 854	949 536	327 742	-	8 794 157
Chapitre 13B Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)								
Programme 01 Organes directeurs								
11	Direction exécutive et administration	56 777	11 542	3 653	3 287	-	-	75 259
29	Etablissements humains	329 511	84 482	-	-	-	-	413 993
80	Administration et services communs	3 456 847	120 363	60 773	54 873	131 991	-	3 824 847
	Total, Chapitre 13B	265 697	39 989	10 000	356 358	105 128	-	777 132
	Total, Chapitre 13B	4 108 792	256 376	74 426	414 518	237 119	-	5 091 231
Chapitre 14 Contrôle international des drogues								
Programme 01 Organes directeurs								
45	Contrôle des stupéfiants	2 000 984	301 968	125 131	4 507	-	-	2 432 590
	Total, chapitre 14	3 205 623	90 581	156 124	116 547	16 477	-	3 589 352
	Total, chapitre 14	5 206 607	392 549	281 255	121 054	16 477	-	6 017 942

Titre et chapitre du budget et programme	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contrac- tuels	Dépenses de fonction- nement	Achats	Bourses subventions, divers	Total
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires							
Chapitre 15 Programme ordinaire de coopération technique							
Programme 24 Développement économique général	851 864	67 083	-	2 476	11 980	5 075 838	6 009 241
28 Droits de l'homme	-	-	-	-	-	291 518	291 518
29 Etablissements humains	-	-	-	-	-	154 921	154 921
33 Développement industriel	-	-	-	-	-	6 121 894	6 121 894
34 Promotion du commerce	-	-	-	-	-	581 358	581 358
43 Transports maritimes	95 892	7 673	-	-	-	95 030	95 030
46 Ressources naturelles et énergie	83 441	11 599	-	-	-	2 876 312	3 055 566
50 Administration publique	156 865	22 389	-	-	-	1 265 608	1 581 475
51 Finances publiques et institutions financières	294 970	20 897	-	-	-	91 682	209 316
53 Développement social	112 584	4 752	-	299	-	1 875 204	2 275 097
54 Statistiques	192 225	7 597	-	67	-	1 158 384	1 345 068
55 Transports	146 723	42 977	-	10	-	40 278	203 669
80 Administration et services communs	96 088	17 303	-	-	-	42 985	144 274
Total, chapitre 15	145 389	-	-	-	-	10 625 890	22 019 022
	2 176 041	202 260	-	2 851	11 980	-	22 019 022
Chapitre 16 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés							
Programme 01 Organes directeurs	7 162	25 835	89	9 174	-	-	42 260
11 Direction exécutive et administration	1 044 809	74 189	968	39 569	16 591	9 519	1 185 645
56 Protection des réfugiés et assistance aux réfugiés	13 160 990	698 782	16 065	1 308 893	149 578	19 600	15 353 908
70 Services d'information	1 963 773	52 034	396 969	75 202	273	-	2 488 351
80 Administration et services communs	3 383 662	58 104	11 536	63 679	259	-	3 517 240
Total, Chapitre 16	19 560 396	908 944	425 627	1 496 617	166 701	29 119	22 587 404
Chapitre 17 Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe							
Programme 11 Direction exécutive et administration	490 512	17 079	-	700	-	-	508 291
25 Secours en cas de catastrophe	1 551 384	142 582	7 760	-	-	400 000	2 101 726
80 Administration et services communs	359 994	-	-	15 056	-	-	375 050
Total, Chapitre 17	2 401 890	159 661	7 760	15 756	-	400 000	2 985 067
Total, Titre IV	285 777 732	10 211 172	5 476 343	17 807 439	1 879 009	29 910 191	351 061 887
Titre V. Droits de l'homme							
Chapitre 18 Droits de l'homme							
Programme 01 Organes directeurs	216 452	1 003 536	52 159	60 577	-	-	1 332 724
11 Direction exécutive et administration	1 364 185	17 714	-	227	-	-	1 382 126
28 Activités dans le domaine des droits de l'homme	6 016 277	211 432	162 787	97 808	-	-	6 488 304
Total, Chapitre 18	7 596 914	1 232 682	214 946	158 612	-	-	9 203 154
Total, Titre V	7 596 914	1 232 682	214 946	158 612	-	-	9 203 154
Titre VI. Cour internationale de Justice							
Chapitre 19 Cour internationale de Justice							
Programme 18 Cour internationale de Justice	3 888 316	54 790	1 925 910	632	-	-	5 869 648
80 Administration et services communs	-	-	217 584	562 561	29 067	-	809 212
Total, Chapitre 19	3 888 316	54 790	2 143 494	563 193	29 067	-	6 678 960
Total, Titre VI	3 888 316	54 790	2 143 494	563 193	29 067	-	6 678 960

TABLEAU 1.4 (suite)

	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contrac- tuels	Dépenses de fonction- nement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
Titre et chapitre du budget et programme							
Titre X. Contributions du personnel							
Chapitre 25 Contributions du personnel							
Programme 95 Contributions du personnel	161 218 742	-	-	-	-	-	161 218 742
Total, Chapitre 25	161 218 742	-	-	-	-	-	161 218 742
Total, Titre X	161 218 742	-	-	-	-	-	161 218 742
Titre XI. Dépenses d'équipement							
Chapitre 26 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien							
Programme 91 Travaux de construction	-	13 451	164 252	3 137 928	15 239 400	-	15 239 400
92 Transformation et amélioration des locaux	102 029	-	-	-	28 564 831	-	31 982 491
93 Gros travaux d'entretien	49 166	-	-	-	2 381 414	-	2 430 580
Total, Chapitre 26	151 195	13 451	164 252	3 137 928	46 185 645	-	49 692 471
Total, Titre XI	151 195	13 451	164 252	3 137 928	46 185 645	-	49 692 471
TOTAL GENERAL	822 441 978	27 049 176	21 061 985	117 464 354	53 444 993	36 030 386	1 077 492 872

FORDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
Etat des recettes et des dépenses et excédent budgétaire pour l'exercice
biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat des recettes et des dépenses

Recettes			
Crédit ouvert au titre de la résolution 33/205 de l'Assemblée générale b/			
A déduire : Diminution des crédits ouverts (résolution 34/223 A)	1 090 113 500		1 090 113 500
Montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1978-1979 (Etat I)	5 927 500		5 927 500
A ajouter : Contributions des nouveaux Etats Membres pour 1978-1979 c/	1 084 186 200		1 084 186 200
Excédent des recettes effectives sur les recettes prévues :	104 182		104 182
Recettes effectives (Tableau 2.1)		29 416 504	
Provisions de recettes approuvées (résolution 33/205 B)		(23 056 400)	
Total			
A déduire : Dépenses (Etat I)	6 379 904		6 379 904
Excédent des recettes sur les dépenses	1 090 870 286		1 090 870 286
	1 077 492 872		1 077 492 872
	13 177 414		13 177 414
			<u>6 853 796</u>
	12 553 486		6 256 439
	179 964		787 186
	12 553 450		<u>7 043 625</u>
	12 553 450		<u>7 043 625</u>
	7 155 195		5 459 690
	5 927 500 d/		
	13 177 414		6 853 796
	26 259 907		<u>12 553 486</u>

II. Excédent budgétaire
Excédent à porter au crédit des Etats Membres au 1er janvier 1978
A ajouter : Contributions des nouveaux Etats Membres pour 1977-1978
Total partiel

A déduire : Montant à déduire lors du calcul des contributions dues par les Etats Membres		
Pour 1978 (résolution 34/213 C)	224 151	
Pour 1978 (résolution 34/213 C)	610 500	
Pour 1979 (résolution 33/205 C)	179 964	
Pour 1979 (résolution 33/205 C)	11 518 852	

Salde de l'excédent budgétaire
A ajouter : Revenus réalisés lors du règlement d'engagements d'exercices antérieurs
Diminution des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1978-1979 (résolution 34/223 A)
Excédent des recettes sur les dépenses
Excédent des recettes accessoires effectives sur les recettes prévues (tableau 2.1)
Contribution des nouveaux Etats Membres pour 1978-1979
Solde inutilisé des crédits ouverts (Etat I)
Excédent à porter au crédit des Etats Membres au 31 décembre 1979 (Etat III)

6 379 904 d/	
104 182 d/	
<u>6 693 228</u>	

a/ Les montants indiqués à des fins de comparaison ont été ajustés en fonction de la présentation actuelle.
b/ Voir l'exécution du budget au tableau 3.1.2.
c/ Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres ci-après pour 1978 et 1979 : Dominique : 52 091 dollars; Iles Salomon : 52 091 dollars.

d/ Sur l'excédent disponible au 31 décembre 1979, 8 296 882 dollars ont été utilisés pour financer, comme suit, les crédits ouverts pour 1980 (résolution 34/250 C de l'Assemblée générale, du 20 décembre 1979) :

Diminution des crédits ouverts pour 1978-1979	5 927 500
Montant révisé des recettes accessoires pour 1978-1979	2 265 400
Contributions des nouveaux Etats Membres pour 1978-1979	104 182
	<u>8 296 882</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire général
aux services financiers

(Signé) Patricio RUEDAS

Le 31 mars 1980

TABLEAU 2.1

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Tableau récapitulatif des recettes pour l'exercice biennal 1978-1979
terminé le 31 décembre 1979
(En dollars des Etats-Unis)

Chapitre des recettes	Montants initiaux a/	Montants révisés b/	Montants effectifs	Pourcentage
Recettes générales :				
Recettes provenant de loyers des locaux	1 962 000	1 861 500	2 210 029	7,51
Remboursement au titre de services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes	4 361 500	3 805 600	2 810 085	9,55
Intérêts bancaires	377 000	691 000	839 570	2,85
Vente de matériel usagé	200 000	240 000	273 030	0,93
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	1 224 000	1 224 000	1 037 123	3,53
Contributions d'Etats non membres	1 892 000	1 892 000	2 337 870	7,95
Services de télévision et services analogues	850 000	1 107 300	1 258 600	4,28
Remboursement, à l'occasion du retrait de participants, de la cotisation versée par l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel	1 210 000	1 210 000	1 871 550	6,36
Remboursement par les institutions spécialisées de leur participation aux dépenses relatives à la Commission de la fonction publique internationale	2 024 900	1 957 500	1 846 321	6,28
Remboursement par les institutions spécialisées de leur participation aux dépenses relatives au Corps commun d'inspection	2 156 400	2 322 000	2 182 593	7,42
Recettes accessoires	659 100	925 600	1 126 698	3,83
Total partiel	16 916 900	17 236 500	17 793 469	60,49
Activités productrices de recettes (tableau 2.2)	6 119 500	8 065 300	11 622 835	39,51
Total Général (Etat II)	23 036 400	25 301 800	29 416 304	100,00

a/ Voir résolutions 32/213 en date du 21 décembre 1977, 33/180 en date du 21 décembre 1978 et 33/205 B du 29 janvier 1979, de l'Assemblée générale.

b/ Voir la résolution 34/223 B de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1979. L'augmentation des montants estimatifs révisés (2 265 400 dollars) par rapport aux montants initiaux a servi à financer les ouvertures de crédits additionnelles approuvées pour 1980 par la résolution 34/230 C de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1979.

TABLEAU 2.2

FOUNDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
 Tableau récapitulatif des activités productrices de recettes de l'Organisation des Nations Unies
 Montants des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1978-1979
 terminé le 31 décembre 1979
 (En dollars des États-Unis)

	Activités productrices de recettes placées sous la direction du Service de gestion commerciale					Services destinés aux visiteurs			Total général			
	Vente de timbres-poste de l'ONU	Exploitation du garage	Magasin de souvenirs	Comptoir d'articles et pour cadeaux	Restaurants Redevances et vente de médailles	Total publications	New York	Gènerve		Total		
Recettes :												
Chiffre d'affaires brut	18 460 384	875 437	2 889 071	1 859 527	10 018 012	501 375 a/	34 603 806	6 738 910	2 093 092	290 977 b/	2 384 069	43 726 705
A déduire :												
Coût des articles vendus	-	-	1 373 413	840 367	4 588 992	69 046	6 871 818	1 501 913	-	-	-	8 373 731
Chiffre d'affaires net	18 460 384	875 437	1 515 658	1 019 160	5 429 020	432 329	27 731 988	5 236 997	2 093 092	290 977	2 384 069	35 353 024
Dépenses :												
Traitements et dépenses communes de personnel	6 755 196	176 163	537 800	590 834	4 656 519	-	12 716 512	2 814 166	2 163 117	771 995	2 935 112	18 465 790
Frais d'exploitation	655 256	7 208	55 369	52 245	754 155	-	1 504 233	869 229	29 069	3 684	32 753	2 406 215
Achats	112 684	-	-	-	-	-	112 684	12 406	-	-	-	125 090
Autres dépenses :												
Publicité	1 683 498	-	18 000	18 500	41 820	-	1 683 498	247 550	22 477	4 769	27 246	1 998 294
Commission du commissionnaire	-	-	-	-	-	-	78 320	6 000	-	-	-	84 320
Total des dépenses c/	9 206 634	183 371	591 169	661 579	5 452 494	-	16 095 247	3 949 351	2 214 663	780 448	2 995 111	23 039 709
Excédent des recettes sur les dépenses	9 253 750	692 066	924 489	357 581	(23 474)	432 329	11 636 741	1 287 646	(121 571)	(489 471)	(611 042)	12 313 345
A déduire :												
Traitements des fonctionnaires du Service de gestion commerciale directement chargés de la supervision et de l'exécution des activités visées au présent chapitre, et dépenses communes de personnel correspondantes	-	-	-	-	-	-	690 510	-	-	-	-	690 510
Recettes effectives												
Montant estimatif approuvé (1978-1979)	6 733 300	690 700	888 600	368 100	(92 000)	375 000	10 946 231	1 287 646	(121 571)	(489 471)	(611 042)	11 622 835
							8 216 900 ^{d/}	640 100	(283 300)	(500 500)	(792 700)	8 065 300

a/ Dont 11 427 dollars de redevances versées par la Franklin Mint au titre des ventes de médailles effectuées pendant la période précédentes.

b/ Dont 8 344 dollars provenant de la vente de souvenirs.

c/ Comprend des engagements non réglés (Administration postale de l'ONU : 252 298 dollars; vente de publications : 379 220 dollars; service des visites : 19 426 dollars).

d/ Le coût estimatif des services de supervision (686 800 dollars) pour le magasin de souvenirs, le comptoir d'articles pour cadeaux et les restaurants et services annexes a été déduit de ce total.

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1979
 (En dollars des Etats-Unis)

	<u>1979</u>	<u>1977</u>
<u>Actif</u>		
En Caisse	1 290 133	35 494 906
Contributions mises en recouvrement non acquittées (tableau 3.1.2)	93 711 651	75 114 968
Crédits ouverts pour lesquels il n'a pas été mis de contributions en recouvrement	5 347 462	5 556 000
Sommes à recevoir	22 653 653	17 020 027
A recevoir d'autres fonds de l'ONU	10 962 533	12 302 241
Charges différées	<u>7 760 008</u>	<u>3 802 789</u>
Total, actif à court terme	141 725 440	149 290 931
Compte spécial pour des contributions mises en recouvrement non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	<u>16 636 846</u>	<u>16 636 846</u>
Total, actif	<u><u>158 362 286</u></u>	<u><u>165 927 777</u></u>
<u>Passif</u>		
Sommes à payer	23 807 404	22 506 161
Dû au Fonds de péréquation des impôts (tableau 3.2)	6 372 545	14 074 558
Engagements non réglés (Etat I)	41 041 596	27 070 279
Dû au Fonds de roulement	33 043 964	39 529 017
Dû au Compte spécial	-	23 534 673
Dû à d'autres fonds de l'ONU	21 880 069	20 617 907
Recettes comptabilisées d'avance	<u>2 018 841</u>	<u>2 303 736</u>
Total, exigibilités à court terme	<u><u>128 164 419</u></u>	<u><u>149 636 331</u></u>
<u>Solde inutilisé</u>		
Montant inscrit à un compte d'attente /résolution 2947 B (XXVII) de l'Assemblée générale/	3 937 960	3 937 960
Excédent disponible à porter au crédit des Etats Membres (Etat II)	<u>26 259 907</u>	<u>12 353 486</u>
Total, solde inutilisé	<u><u>30 197 867</u></u>	<u><u>16 291 446</u></u>
Total, passif et solde inutilisé	<u><u>158 362 286</u></u>	<u><u>165 927 777</u></u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire général
aux services financiers

(Signé) Patricio RUEDAS

Le 31 mars 1980

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1978

(En dollars des Etats-Unis)

Etats Membres	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 1er janvier 1978 a/	Contributions (montant brut) pour 1978 rés. 32/213 C de l'Assemblée générale	Montants estimatifs des soldes créditeurs des Etats Membres (contributions du personnel et ajustement du Fonds de roulement)	Montants recouvrés en 1978	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1978
Afghanistan	-	48 777	12 481	-	36 296
Afrique du Sud	5 929 109	2 048 639	356 213	-	7 621 535
Albanie	101 033	48 777	12 481	20 000	117 329
Algérie	-	487 771	84 813	402 958	-
Allemagne, République fédérale d'	-	37 558 383	6 346 563	31 011 820	-
Angola	74 717	97 554	16 963	155 308	-
Arabie saoudite	-	1 121 874	199 069	922 805	-
Argentine	150 214	4 097 278	712 425	2 600 756	934 311
Australie	3 029	7 511 677	1 306 113	6 026 963	181 630
Autriche	-	3 121 736	542 800	2 578 936	-
Bahamas	-	48 777	12 481	36 296	-
Bahrein	-	48 777	12 481	36 296	-
Bangladesh	-	195 109	33 925	161 184	-
Barbade	-	48 777	12 481	36 296	-
Belgique	-	5 267 929	915 975	4 351 954	-
Bénin	-	48 777	12 481	36 296	-
Bhoutan	-	48 777	12 481	36 296	-
Birmanie	-	48 777	12 481	36 296	-
Bolivie	-	48 777	12 481	36 296	-
Botswana	53 179	48 777	12 481	89 475	-
Brésil	793 932	5 072 821	882 050	3 982 801	1 001 902
Bulgarie	971 579	682 880	118 738	436 583	1 099 138
Burundi	32 245	48 777	12 481	68 541	-
Canada	-	14 828 245	2 578 300	12 249 945	-
Cap-Vert	137 821	48 777	8 481	178 117	-
Chili	-	438 994	76 331	362 663	-
Chine	2 762 595	26 827 416	4 664 687	21 700 261	3 225 063
Chypre	-	48 777	12 481	36 296	-
Colombie	501 943	536 548	93 294	945 197	-
Comores	137 821	48 777	8 481	-	178 117
Congo	194 371	48 777	12 481	92 185	138 482
Costa Rica	-	97 554	16 963	56 267	24 324
Côte d'Ivoire	-	97 554	16 963	80 591	-
Cuba	729 151	536 548	93 294	1 162 639	9 766
Danemark	-	3 121 736	542 800	2 578 936	-
Egypte	104 602	390 217	67 850	-	426 969
El Salvador	-	48 777	12 481	-	36 296
Emiras arabes unis	334 416	341 440	59 369	314 416	302 071
Equateur	-	97 554	16 963	39 455	41 136
Espagne	2 694 348	7 462 900	1 297 631	8 859 617	-
Etats-Unis d'Amérique	-	121 942 800	-	121 942 800	-
Ethiopie	-	48 777	12 481	36 296	-
Fidji	-	48 777	12 481	36 296	-
Finlande	-	2 146 193	373 175	1 773 018	-
France	4 367 507	28 388 284	4 936 088	23 452 196	4 367 507
Gabon	-	48 777	12 481	563	35 733
Gambie	-	48 777	12 481	36 296	-
Ghana	-	97 554	16 963	80 591	-
Grèce	-	1 707 199	312 844	1 394 355	-
Grenade	192 579	48 777	8 481	-	232 875
Guatemala	-	97 554	16 963	63 376	17 215
Guinée	68 166	48 777	12 481	104 462	-
Guinée-Bissau	-	48 777	12 481	-	36 296
Guinée équatoriale	67 607	48 777	12 481	103 903	-
Guyane	2 901	48 777	12 481	39 197	-
Haïti	173 921	48 777	12 481	46 000	164 217
Haute-Volta	169 377	48 777	12 481	183 635	22 038
Honduras	110 815	48 777	12 481	147 111	-
Hongrie	1 448 675	1 609 645	283 881	400 000	2 374 439

TABLEAU 3.1.1 (suite)

Etats Membres	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 1er janvier 1978 a/	Contributions (montant brut) pour 1978 rés. 32/213 C de l'Assemblée générale	Montants estimatifs des soldes créditeurs des Etats Membres (contributions du personnel et ajustement du Fonds de roulement)	Montants recouvrés en 1978	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1978
Inde	187 545	3 316 844	584 725	2 732 119	187 545
Indonésie	164 529	682 880	118 738	728 671	-
Iran	-	1 951 085	351 250	25 720	1 574 115
Iraq	-	350 217	75 890	314 367	-
Irlande	-	731 657	127 219	604 438	-
Islande	-	97 554	16 963	80 591	-
Israël	1 395 151	1 121 874	199 069	583 867	1 734 089
Italie	-	16 486 667	2 866 663	13 620 004	-
Jamahiriya arabe libyenne	-	780 434	139 700	640 734	-
Jamaïque	-	97 554	16 963	80 591	-
Japon	-	42 143 432	7 335 800	34 807 532	-
Jordanie	-	40 777	12 481	-	36 296
Kanouchen démocratique	204 958	48 777	12 481	200 000	184 254
Kenya	-	48 777	12 481	36 296	-
Koweït	-	731 657	131 219	600 438	-
Lesotho	-	48 777	12 481	36 296	-
Liban	281 435	146 332	25 444	180 025	222 298
Libéria	2 789	48 777	12 481	39 085	-
Luxembourg	-	195 109	33 925	161 184	-
Madagascar	70 945	48 777	12 481	107 241	-
Malaisie	286 508	438 994	76 331	380 071	269 100
Malawi	-	48 777	12 481	36 296	-
Maldives	67 607	48 777	12 481	-	103 903
Mali	82 412	48 777	12 481	50 674	68 034
Malte	-	48 777	12 481	36 296	-
Maroc	-	243 886	42 406	201 480	-
Maurice	23 607	48 777	12 481	59 903	-
Mauritanie	116 502	48 777	12 481	53 227	99 571
Mexique	-	3 853 393	670 019	3 183 374	-
Mongolie	49 978	48 777	12 481	35 445	50 829
Mozambique	-	97 554	16 963	80 591	-
Népal	-	48 777	12 481	36 296	-
Nicaragua	188 957	48 777	12 481	92 783	132 470
Niger	-	48 777	12 481	36 296	-
Nigéria	640 327	634 103	110 256	790 247	373 927
Norvège	-	2 194 971	381 656	1 813 315	-
Nouvelle-Zélande	-	1 268 205	228 513	1 039 692	-
Oman	-	48 777	12 481	36 296	-
Ouganda	-	48 777	12 481	36 296	-
Pakistan	-	341 440	59 369	176 620	105 451
Panama	8 750	97 554	16 963	-	89 341
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	48 777	12 481	36 296	-
Paraguay	204 473	48 777	12 481	56 216	184 553
Pays-Bas	-	6 926 351	1 204 338	5 722 013	-
Pérou	36 140	292 663	50 888	32 915	245 000
Philippines	-	487 771	84 813	402 958	-
Pologne	4 672 898	6 780 020	1 182 894	4 668 099	5 601 925
Portugal	171 779	926 765	165 144	711 368	222 032
Qatar	-	97 554	16 963	80 591	-
République arabe syrienne	-	97 554	16 963	80 591	-
République centrafricaine	200 488	48 777	12 481	75 280	161 504
République démocratique allemande	960 241	6 487 357	1 136 006	5 081 552	1 230 040
République démocratique populaire lao	-	48 777	12 481	36 296	-
République dominicaine	206 176	97 554	16 963	56 717	230 050
République socialiste soviétique de Biélorussie	1 275 416	1 999 862	347 731	1 565 796	1 361 751
République socialiste soviétique d'Ukraine	3 760 296	7 462 900	1 297 631	5 843 321	4 082 244
République-Unie de Tanzanie b/	71 727	48 777	10 754	85 357	24 393
République-Unie du Cameroun	-	48 777	12 481	-	36 296
Roumanie	1 631 992	1 170 651	211 550	840 542	1 750 551
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	22 047 258	3 833 525	18 213 733	-
Rwanda	-	48 777	12 481	36 296	-

TABLEAU 3.1.1 (suite)

Etats Membres	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 1er janvier 1978 a/	Contributions (montant brut) pour 1978 rés. 32/213 C de l'Assemblée générale	Montants estimatifs des soldes créditeurs des Etats Membres (contributions du personnel et ajustement du Fonds de roulement)	Montants recouvrés en 1978	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1978
Samoa	74 717	48 777	8 481	115 013	-
Sao Tomé-et-Principe	137 821	48 777	8 481	137 821	40 296
Sénégal	-	48 777	12 481	2 175	34 121
Seychelles	74 717	48 777	8 481	115 013	-
Sierra Leone	-	48 777	12 481	-	36 296
Singapour	270 428	390 217	67 850	592 795	-
Somalie	-	48 777	12 481	18 148	18 148
Soudan	131 595	48 777	12 481	-	167 891
Sri Lanka	-	97 554	16 963	80 591	-
Suède	-	6 048 363	1 051 675	4 996 688	-
Suriname	-	48 777	12 481	36 296	-
Swaziland	600	48 777	12 481	36 896	-
Tchad	185 443	48 777	12 481	78 102	143 637
Tchécoslovaquie	1 405 172	4 097 278	724 425	1 659 265	3 118 760
Thaïlande	-	487 771	84 813	402 958	-
Togo	182 421	48 777	12 481	192 590	26 127
Trinité-et-Tobago	-	146 332	25 444	120 888	-
Tunisie	-	97 554	16 963	80 591	-
Turquie b/	1 019 951	1 463 314	249 129	591 000	1 643 136
Union des Républiques socialistes soviétiques	32 522 168	56 581 459	9 838 250	44 301 494	34 963 883
Uruguay	-	195 109	33 925	161 184 b/	-
Venezuela	-	1 902 308	334 769	1 567 539	-
Yémen	-	48 777	12 481	-	36 296
Yémen démocratique	-	48 777	12 481	-	36 296
Yougoslavie	-	1 902 308	330 769	1 571 539	-
Zaïre b/	62 807	97 554	14 384	145 977	-
Zambie	-	97 554	16 963	-	80 591
TOTAL	75 339 119	487 771 199	63 975 760	415 802 833	83 331 725

a/ Dont 224 151 dollars mis en recouvrement auprès des Etats Membres suivants pour 1976 et 1977 :

Etats Membres	Montant mis en recouvrement pour 1976	Montant mis en recouvrement pour 1977	Total des montants mis en recouvrement pour 1976 et 1977
Angola	7 110	67 607	74 717
Samoa	7 110	67 607	74 717
Seychelles	7 110	67 607	74 717
	<u>21 330</u>	<u>202 821</u>	<u>224 151</u>

b/ Les montants indiqués ci-après ont été déduits des sommes à porter au crédit des Etats Membres intéressés pour 1978 : République-Unie de Tanzanie, 1 727 dollars; Turquie, 5 309 dollars; Zaïre, 2 579 dollars.

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

Etats Membres	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 1er janvier 1979 a/	Contributions (montant brut) pour 1979 rés. 33/205C b/ de l'Assemblée générale	Montants estimatifs des soldes créditeurs des Etats Membres (contributions du personnel et ajustements du Fonds de roulement)	Montants recouvrés en 1979	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979
Afghanistan	36 296	57 210	9 596	83 910	-
Afrique du Sud	7 621 535	2 402 818	403 032	-	9 621 321
Albanie	117 329	57 210	9 596	75 000	89 943
Algérie	-	572 100	95 960	476 140	-
Allemagne, République fédérale d'	-	44 051 670	7 388 929	36 662 741	-
Angola	-	114 420	19 192	95 228	-
Arabie Saoudite	-	1 315 829	220 708	1 095 121	-
Argentine	934 311	4 805 637	806 065	4 933 883	-
Australie	181 630	8 810 334	1 477 786	7 398 912	115 266
Autriche	-	3 661 437	614 145	3 047 292	-
Bahamas	-	57 210	9 596	47 614	-
Bahrein	-	57 210	9 596	47 614	-
Bangladesh	-	228 840	38 384	190 456	-
Barbade	-	57 210	9 596	47 304	310
Belgique	-	6 178 676	1 036 369	5 142 307	-
Bénin	-	57 210	9 596	47 614	-
Bhoutan	-	57 210	9 596	-	47 614
Birmanie	-	57 210	9 596	47 614	-
Bolivie	-	57 210	9 596	12 128	35 486
Botswana	-	57 210	9 596	47 614	-
Brésil	1 001 902	5 949 836	997 985	3 581 902	2 371 851
Bulgarie	1 099 138	800 939	134 344	429 415	1 336 318
Burundi	-	57 210	9 596	46 575	1 039
Canada c/	-	17 391 828	2 914 910	14 476 918	-
Cap-Vert	-	57 210	9 596	-	47 614
Chili	-	514 890	86 364	428 526	-
Chine	3 225 063	31 465 479	5 277 806	25 725 205	3 687 531
Chypre	-	57 210	9 596	47 614	-
Colombie	-	629 309	105 556	443 275	80 478
Comores	178 117	57 210	9 596	44 263	181 468
Congo	138 482	57 210	9 596	24 082	162 014
Costa Rica	24 324	114 420	19 192	73 803	45 749
Côte d'Ivoire	-	114 420	19 192	89 343	5 885
Cuba	9 765	629 309	105 556	524 471	9 047
Danemark	-	3 661 437	614 145	3 047 292	-
Djibouti	47 808	57 210	9 596	95 422	-
Egypte	426 969	457 680	76 768	362 134	445 747
El Salvador	36 296	57 210	9 596	83 910	-
Emirats arabes unis	302 071	400 470	67 172	302 071	333 298
Equateur	41 136	114 420	19 192	62 902	73 462
Espagne	-	8 753 124	1 468 190	6 175 269	1 109 665
Etats-Unis d'Amérique	-	143 024 903	-	143 024 903	-
Ethiopie	-	57 210	9 596	47 614	-
Fidji	-	57 210	9 596	47 614	-
Finlande	-	2 517 238	422 224	2 095 014	-
France	4 367 507	33 296 197	5 584 878	26 200 000	5 878 826
Gabon	35 733	57 210	9 596	83 347	-
Gambie	-	57 210	9 596	-	47 614
Ghana	-	114 420	19 192	95 228	-
Grèce	-	2 002 349	335 861	1 666 488	-
Grenade	232 875	57 210	9 596	109 000	171 489
Guatemala	17 215	114 420	19 192	80 590	31 853
Guinée	-	57 210	9 596	28 245	19 369
Guinée-Bissau	36 296	57 210	9 596	36 296	47 614
Guinée équatoriale	-	57 210	9 596	-	47 614
Guyane	-	57 210	9 596	25 575	22 039
Haïti	164 217	57 210	9 596	137 921	73 910

Etats Membres	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 1er janvier 1979 a/	Contributions (montant brut) pour 1979 rés. 33/205 C b/ de l'Assemblée générale	Montants estimatifs des soldes créditeurs des Etats Membres (contributions du personnel et ajustements du Fonds de roulement)	Montants recouvrés en 1979	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979
Haute-Volta	22 038	57 210	9 596	61 568	8 084
Honduras	-	57 210	9 596	47 614	-
Hongrie	2 374 439	1 887 929	316 669	3 198 849	746 850
Inde	187 545	3 890 277	652 529	105 205	3 320 088
Indonésie	-	800 939	134 344	666 595	-
Iran	1 574 115	2 288 398	383 841	1 599 925	1 878 747
Iraq	-	457 680	76 768	380 912	-
Irlande	-	858 149	143 940	714 209	-
Islande	-	114 420	19 192	95 228	-
Israël	1 734 089	1 315 829	220 708	814 710	2 014 500
Italie	-	19 336 967	3 243 452	16 093 515	-
Jamahiriya arabe libyenne	-	915 359	153 536	761 823	-
Jamaïque	-	114 420	19 192	95 228	-
Japon	-	49 429 406	8 290 954	41 138 452	-
Jordanie	36 296	57 210	9 596	47 614	36 296
Kampuchea démocratique	184 254	57 210	9 596	67 000	164 868
Kenya	-	57 210	9 596	47 614	-
Koweït	-	858 149	143 940	714 209	-
Lesotho	-	57 210	9 596	47 614	-
Liban	222 298	171 630	28 788	-	365 140
Libéria	-	57 210	9 596	20 576	27 038
Luxembourg	-	228 840	38 384	190 456	-
Madagascar	-	57 210	9 596	44 508	3 106
Malaisie	269 100	514 890	86 364	697 626	-
Malawi	-	57 210	9 596	47 614	-
Maldives	103 903	57 210	9 596	67 607	83 910
Mali	68 034	57 210	9 596	-	115 648
Malte	-	57 210	9 596	47 614	-
Maroc	-	286 050	47 980	238 070	-
Maurice	-	57 210	9 596	47 614	-
Mauritanie	99 571	57 210	9 596	-	147 185
Mexique	-	4 519 587	758 085	3 761 502	-
Mongolie	50 829	57 210	9 596	46 773	51 670
Mozambique	-	114 420	19 192	95 228	-
Népal	-	57 210	9 596	47 614	-
Nicaragua	132 470	57 210	9 596	-	180 084
Niger	-	57 210	9 596	43 469	4 145
Nigéria	373 927	743 729	124 748	434 287	558 621
Norvège	-	2 574 448	431 820	2 142 628	-
Nouvelle-Zélande	-	1 487 459	249 496	1 237 963	-
Oman	-	57 210	9 596	47 614	-
Ouganda	-	57 210	9 596	-	47 614
Pakistan	105 451	400 470	67 172	421 222	17 527
Panama	89 341	114 420	19 192	128 644	55 925
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	57 210	9 596	-	47 614
Paraguay	184 553	57 210	9 596	67 000	165 167
Pays-Bas	-	8 123 814	1 362 634	6 761 180	-
Pérou	245 000	343 260	57 576	241 775	288 909
Philippines	-	572 100	95 960	408 200	67 940
Pologne	5 601 925	7 952 184	1 333 846	7 980 248	4 240 015
Portugal	222 032	1 086 989	182 324	-	1 126 697
Qatar	-	114 420	19 192	95 228	-
République arabe syrienne	-	114 420	19 192	95 228	-
République centrafricaine	161 504	57 210	9 596	56 338	152 780
République démocratique allemande	1 230 040	7 608 925	1 276 270	6 035 238	1 527 457
République démocratique populaire lao	-	57 210	9 596	47 614	-
République dominicaine	230 050	114 420	19 192	63 000	262 278

TABLEAU 3.1.2 (suite)

Etats Membres	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 1er janvier 1979 a/	Contributions (montant brut) pour 1979 rés. 33/205 C b/ de l'Assemblée générale	Montants estimatifs des soldes créditeurs des Etats Membres (contributions du personnel et ajustements du Fonds de roulement)	Montants recouverts en 1979	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979
République socialiste soviétique de Biélorussie	1 361 751	2 345 608	393 436	1 856 654	1 457 269
République socialiste soviétique d'Ukraine	4 082 244	8 753 124	1 468 190	6 928 259	4 438 919
République-Unie de Tanzanie c/	24 394	57 210	6 273	42 023	33 308
République-Unie du Cameroun	36 296	57 210	9 596	83 910	-
Roumanie	1 750 551	1 373 039	230 304	2 061 496	831 790
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	25 858 902	4 337 397	21 521 505	-
Rwanda	-	57 210	9 596	47 614	-
Samoa	-	57 210	9 596	47 614	-
Sao Tomé-et-Principe	40 296	57 210	9 596	87 910	-
Sénégal	34 121	57 210	9 596	4 421	77 314
Seychelles	-	57 210	9 596	47 614	-
Sierra Leone	36 296	57 210	9 596	-	83 910
Singapour	-	457 680	76 768	380 912	-
Somalie	18 148	57 210	9 596	15 000	50 762
Soudan	167 891	57 210	9 596	42 000	173 505
Sri Lanka	-	114 420	19 192	95 228	-
Suède	-	7 094 035	1 189 905	4 996 688	907 442
Suriname	-	57 210	9 596	47 614	-
Swaziland	-	57 210	9 596	-	47 614
Tchad	143 637	57 210	9 596	21 000	170 251
Tchécoslovaquie	3 118 760	4 805 637	806 065	3 620 344	3 497 988
Thaïlande	-	572 100	95 960	-	476 140
Togo	26 127	57 210	9 596	-	73 741
Trinité-et-Tobago	-	171 630	28 788	142 842	-
Tunisie	-	114 420	19 192	82 971	12 257
Turquie c/	1 643 136	1 716 299	278 144	1 062 826	2 018 465
Union des Républiques socialistes soviétiques	34 963 883	66 363 555	11 131 373	55 268 776	34 927 289
Uruguay	-	228 840	38 384	-	190 456
Venezuela	-	2 231 188	374 245	1 856 943	-
Viet Nam	132 156	171 630	28 788	274 998	-
Yémen	36 296	57 210	9 596	47 614	36 296
Yémen démocratique	36 296	57 210	9 596	83 910	-
Yougoslavie	-	2 231 188	374 245	1 581 695	275 248
Zaire c/	-	114 420	14 939	99 481	-
Zambie	80 591	114 420	19 192	91 469	84 350
TOTAL	83 511 689	572 328 451	71 988 877	490 139 612	93 711 651

(Notes du tableau page suivante)

a) Dont 179 964 dollars mis en recouvrement auprès des Etats Membres suivants pour 1977 et 1978 :

<u>Etats Membres</u>	<u>Montant mis en recouvrement pour 1977</u>	<u>Montant mis en recouvrement pour 1978</u>	<u>Total des montants mis en recouvrement pour 1977 et 1978</u>
Djibouti	7 512	40 296	47 808
Viet Nam	<u>11 268</u>	<u>120 888</u>	<u>132 156</u>
	<u>18 780</u>	<u>161 184</u>	<u>179 964</u>

b) Exécution du budget de l'exercice biennal 1978-1979 :

	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>Total 1978-1979</u>
Crédits ouverts (résolution 32/213 A)	492 956 650	492 955 650	985 913 300
<u>A ajouter :</u>			
Crédits additionnels de l'exercice 1978-1979 (résolutions 33/180 A et 33/205 A)	-	<u>104 200 200</u>	<u>104 200 200</u>
Total (Etat II)	492 956 560	597 156 850	1 090 113 500
Crédits additionnels de l'exercice précédent	<u>5 556 000</u>	-	<u>5 556 000</u>
Total des crédits ouverts	498 512 650	597 156 850	1 095 669 500
<u>A déduire :</u>			
La moitié du montant estimatif des recettes (autres que les contributions du personnel) approuvées pour l'exercice biennal 1978-1979	9 906 800	9 906 800	
Montant révisé des recettes de l'exercice précédent	610 500	-	
Contributions des nouveaux Etats Membres	224 151	179 964	
Montant estimatif des recettes additionnelles (autres que les contributions du personnel) approuvées pour l'exercice biennal (résolutions 33/180 B et 33/205 B)	-	3 222 800	
Solde de l'excédent budgétaire	<u>-</u>	<u>11 518 835</u>	<u>24 828 399</u>
Montant brut mis en recouvrement auprès des Etats Membres pour l'exercice biennal 1978-1979	<u>487 771 199</u>	<u>572 328 451</u>	<u>1 060 099 650</u>

c) Les montants indiqués ci-après ont été déduits des sommes à porter au crédit des Etats Membres intéressés : Canada, 2 277 dollars; République-Unie de Tanzanie, 3 323 dollars; Turquie, 9 736 dollars; Zaïre, 4 253 dollars.

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Fonds de péréquation des impôts

Etat des modifications du solde du Fonds au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	Etats-Unis d'Amérique	Autres Etats Membres	Total
Solde (net) du Fonds au 1er janvier 1978	8 008 301	6 066 257	14 074 558
A ajouter :			
Report des avances faites au titre des impôts à la fin de la période précédente	14 355 764	-	14 355 764
Montant effectif des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 1978-1979 inscrites au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies	40 931 606	122 860 309	163 791 915 a/
De la Force d'urgence des Nations Unies (1973) et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement	403 041	-	403 041
De la Force intérimaire des Nations Unies au Liban	364 647	-	364 647
Montant des recettes provenant des contributions du personnel effectivement reçues en 1978 pour l'exercice biennal 1976-1977	8 001	23 267	31 268
Ajustement du montant révisé des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 1978-1979	-	5 347 462	5 347 462
Sommes reçues d'Etats Membres (autres que les Etats-Unis d'Amérique) au titre de remboursements d'impôts effectués en 1976-1977	-	29 204	29 204
Total des sommes à ajouter	<u>56 063 059</u>	<u>128 260 242</u>	<u>184 323 301</u>
A déduire :			
Sommes remboursées aux fonctionnaires assujettis à l'impôt sur le revenu des Etats-Unis d'Amérique pour les exercices 1977 et 1978 (remboursements effectués pendant l'exercice biennal 1978-1979) :			
Impôt fédéral	27 309 536	-	27 309 536
Impôt d'Etat	6 543 656	-	6 543 656
Impôt municipal	1 661 273	-	1 661 273
Sécurité sociale	947 334	-	947 334
Pour des exercices antérieurs (montant net après dégrèvement)	9 302	-	9 302
Sommes remboursées à des fonctionnaires qui sont ressortissants d'autres pays que les Etats-Unis d'Amérique	-	38 465 b/	38 465
Total partiel	<u>36 471 101</u>	<u>38 465</u>	<u>36 509 566</u>
Montant à déduire de la contribution des Etats-Unis d'Amérique inscrite au budget ordinaire	1 927 897	-	1 927 897
Avances faites au titre des impôts (montant estimatif)	17 959 265	10 500	17 969 765
Sommes portées au crédit des autres Etats Membres sur la base du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal approuvé par les résolutions 32/213, 33/180 et 33/205	-	129 522 625	129 522 625
Ajustement du montant révisé des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 1976-1977 (7 660 200 dollars)	-	5 745 150	5 745 150
Excédent des recettes effectives par rapport au montant estimatif révisé des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 1976-1977	-	350 311	350 311
Total des sommes à déduire	<u>56 358 263</u>	<u>135 667 051</u>	<u>192 025 314</u>
Diminution nette du Fonds pour l'exercice biennal 1978-1979	<u>(295 204)</u>	<u>(7 406 809)</u>	<u>(7 702 013)</u>
Solde (net) au 31 décembre 1979	<u>7 713 097</u>	<u>(1 340 552)</u>	<u>6 372 545</u>

a/ Ce montant comprend les montants estimatifs approuvés pour l'exercice biennal 1978-1979 des recettes provenant des contributions du personnel au titre des traitements et indemnités du personnel inscrites au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, qui se répartissent comme suit :

(Suite des notes page suivante)

(Suite de la note a/)

	<u>Etats-Unis d'Amérique</u>	<u>Autres Etats Membres</u>	<u>Total</u>
Montant effectif des recettes provenant des contributions du personnel inscrites au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1978-1979 :			
Montant estimatif initial approuvé par la résolution 32/213 B	38 568 438	115 736 162	154 304 600
Augmentation approuvée par la résolution 33/180 B	201 794	605 706	807 500
Augmentation approuvée par la résolution 33/205 B	4 391 243	13 180 757	17 572 000
Diminution approuvée par la résolution 34/223 B	<u>(1 781 538)</u>	<u>(5 347 462)</u>	<u>(7 129 000)</u>
Montant estimatif révisé des contributions du personnel	41 379 937	124 175 163	165 555 100
<u>A déduire :</u>			
Excédent du montant estimatif révisé des recettes provenant des contributions du personnel par rapport aux recettes effectives	<u>448 331</u>	<u>1 314 854</u>	<u>1 763 185</u>
Montant effectif des recettes provenant des contributions du personnel	<u>40 931 606</u>	<u>122 860 309</u>	<u>163 791 915</u>

b/ La somme de 38 465 dollars sera déduite des montants à porter au crédit des Etats Membres intéressés pour 1980 et 1981 et se décompose comme suit :

1980 : Canada, 1 238 dollars; Ouganda, 322 dollars; République-Unie de Tanzanie, 1 128 dollars; Turquie, 11 671 dollars et Zaïre, 4 791 dollars;

1981 : Ouganda, 424 dollars; République-Unie de Tanzanie, 6 538 dollars; Turquie, 8 789 dollars et Zaïre, 3 564 dollars.

FONDS DES IMMOBILISATIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Actif et passif au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1979</u>	<u>1977</u>
<u>Actif</u>		
Immobilisations :		
Terrains et bâtiments - coût initial	103 557 259	103 557 259
<u>A ajouter</u> : Gros travaux d'entretien - Genève	6 727 328	6 727 328
Travaux d'agrandissement du Palais des Nations		
- Genève	47 692 441	47 706 306
Siège de la commission régionale - Addis-Abeba	7 099 206	7 099 206
Siège de la commission régionale - Bangkok	8 533 849	8 533 849
Centre de documentation et de recherche - Santiago	<u>996 941</u>	<u>996 941</u>
	174 607 024	174 620 889
<u>A déduire</u> : Coût du bâtiment démoli en 1960	<u>1 650 285</u>	<u>1 650 285</u>
Total, actif	<u>172 956 739</u>	<u>172 970 604</u>
<u>Passif</u>		
Exigibilités à court terme :		
Engagements non réglés - Travaux d'agrandissement du		
Palais des Nations - Genève	<u>-</u>	<u>54 866</u>
Exigibilités à long terme :		
Solde du prêt de 65 millions de dollars consenti par		
le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour le		
construction des bâtiments du Siège en vertu de		
l'accord du 11 août 1948	4 000 000	7 000 000
Solde du prêt de 61 millions de francs suisses consenti		
par le Gouvernement suisse pour l'agrandissement		
des installations de conférence en vertu de		
l'accord de janvier 1969	<u>14 055 299</u>	<u>19 677 419</u>
Total, exigibilités à long terme	<u>18 055 299</u>	<u>26 677 419</u>
<u>Solde du Fonds des immobilisations :</u>		
Dons	20 251 980	20 241 979
Crédits ouverts au budget ordinaire	<u>134 649 460</u>	<u>125 996 340</u>
Total, solde du Fonds des immobilisations	<u>154 901 440</u>	<u>146 238 319</u>
Total, passif et solde du Fonds	<u>172 956 739</u>	<u>172 970 604</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire général aux services financiers,

(Signé) Patricio RUEDAS

Le 31 mars 1979

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Fonds "Travaux de construction en cours"

Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	Travaux de construction CEPAL		Travaux d'agrandissement du Palais des Nations a/		Travaux de construction CEA		Travaux de construction Haïrobi		Travaux de construction NEW YORK		Total	
	1979	1977	1979	1977	1979	1977	1979	1977	1979	1977	1979	1977
Actif												
Encaisse	-	-	-	-	-	-	1 087 025	-	-	-	1 275 313	318 905
Sommes à recevoir	-	188 288	-	-	-	-	-	-	55 597	-	57 736	283 507
A recevoir du Fonds général	-	2 139	-	-	-	-	-	-	5 967 191	-	7 623 875	2 483 651
Charges différées	-	36 175	-	-	-	-	-	-	14 833	-	307 562	-
Fonds "Travaux de construction en cours"	-	292 729	-	-	-	-	3 699 983	-	22 828 603	-	26 953 480	3 113 660
Total de l'actif	-	519 331	-	-	-	-	6 407 517	-	28 866 224	-	36 217 966	6 190 122
Passif												
Sommes à payer	-	-	-	-	-	-	-	-	357 403	-	357 403	343 541
Engagements non réglés	-	-	-	-	-	-	-	-	5 084 771	-	7 377 248	2 092 952
Total passif	-	-	-	-	-	-	2 292 477	-	5 442 174	-	7 734 651	2 436 493
Solde	226 581	533 390	438 268	-	438 268	-	-	-	2 565 000	-	3 763 239	47 916 875
A ajouter : Allocations de crédits pour l'exercice biennal 1978/1979	-	-	-	-	-	-	4 024 400	-	20 692 700	-	24 717 100	8 445 357
Recettes accessoires	-	26 942	(13 374)	-	-	-	90 640	-	34 852	-	139 060	-
Dons	-	-	-	-	-	-	-	-	131 498	-	131 498	-
Montant net viré au Fonds des immobilisations	-	(41 001)	-	-	-	-	-	-	-	-	(41 001)	(51 331 344)
Montant net viré au Fonds général (recettes accessoires) (226 581)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(226 581)	(41 201)
Montant viré au compte travaux de construction et d'aménagement et gros travaux d'amélioration	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 226 448)
Solde du Fonds au 31 décembre 1979	-	519 331	424 894	-	424 894	-	4 115 040	-	23 424 050	-	28 483 315	3 763 239
Total, passif et solde du Fonds	-	519 331	424 894	-	424 894	-	6 407 517	-	28 866 224	-	36 217 966	6 199 732

a/ Voir notes 9 et 10 a) à l'annexe I.

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire général
aux services financiers,

(Signé) Patricio RUMDAS

Le 31 mars 1980

FONDS DE ROULEMENT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Etat de l'actif et du principal du Fonds au 31 décembre 1977
(En dollars des Etats-Unis)

<u>Actif :</u>	<u>1977</u>	<u>1979</u>
<u>Disponibilités à court terme :</u>		
Encaisse	-	6 589 246
Contributions mises en recouvrement non acquittées (tableau 6.2)	104 000	8 000
Avances destinées à couvrir divers achats et opérations amortissables (tableau 6.1)	<u>366 983</u>	<u>374 790</u>
Total, disponibilités à court terme	470 983	6 972 036
Avance faite au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies pour couvrir des dépenses budgétaires	<u>39 529 017</u>	<u>33 043 964</u>
Total, actif	<u>40 000 000</u>	<u>40 016 000</u>
<u>Principal du Fonds (tableau 6.2)</u>	<u>40 000 000</u>	<u>40 016 000</u>
Total du Fonds	<u>40 000 000</u>	<u>40 016 000</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire général
aux services financiers

(Signé) Patricio RUEDAS

Le 31 mars 1980

FONDS DE ROULEMENT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Avances destinées à couvrir divers achats et opérations amortissables pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	Crédits alloués 1978-1979	Solde au 1er janvier 1976	Avancé au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979	Remboursé au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979	Solde au 31 décembre 1979
<u>Avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</u>					
Restaurants et services annexes (capital d'exploitation)	140 000	140 000	-	-	140 000
Comptoir d'articles pour cadeaux (capital d'exploitation)	200 000	200 000	-	-	200 000
Total partiel	340 000	340 000	-	-	340 000
<u>Autres achats et opérations amortissables compte tenu du plafond de 200 000 dollars fixé pour le fonds d'avances remboursables</u>	55 000	26 411	337 691	329 312	34 790
Total (achats et opérations amortissables divers)	395 000	366 411	337 691	329 312	374 790

FONDS DE ROULEMENT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Etat des avances des Etats Membres au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Etats Membres</u>	<u>Total des avances</u>	<u>A porter au crédit des Etats Membres en raison d'un virement d'excédents</u>	<u>Ajustement des avances au Fonds de roulement et montants recouverts</u>	<u>Solde à recevoir</u>
Afghanistan	4 000	648	3 352	-
Afrique du Sud	168 000	6 044	153 956	8 000
Albanie	4 000	431	3 569	-
Algérie	40 000	-	40 000	-
Allemagne, République fédérale d'	3 080 000	-	3 080 000	-
Angola	8 000	-	8 000	-
Arabie saoudite	92 000	648	91 352	-
Argentine	336 000	11 979	324 021	-
Australie	616 000	19 317	596 683	-
Autriche	256 000	4 640	251 360	-
Bahamas	4 000	-	4 000	-
Bahreïn	4 000	-	4 000	-
Bangladesh	16 000	-	16 000	-
Barbade	4 000	-	4 000	-
Belgique	432 000	14 029	417 971	-
Bénin	4 000	-	4 000	-
Bhoutan	4 000	-	4 000	-
Birmanie	4 000	863	3 137	-
Bolivie	4 000	431	3 569	-
Botswana	4 000	-	4 000	-
Brésil	416 000	11 007	404 993	-
Bulgarie	56 000	1 727	54 273	-
Burundi	4 000	-	4 000	-
Canada	1 216 000	33 561	1 182 439	-
Cap-Vert	4 000	-	4 000	-
Chili	36 000	2 914	33 086	-
Chine	2 200 000	-	2 200 000	-
Chypre	4 000	-	4 000	-
Colombie	44 000	3 346	40 654	-
Comores	4 000	-	4 000	-
Congo	4 000	-	4 000	-
Costa Rica	8 000	431	7 569	-
Côte d'Ivoire	8 000	-	8 000	-
Cuba	44 000	2 698	41 302	-
Danemark	256 000	6 475	249 525	-
Djibouti	4 000	-	4 000	-
Egypte	32 000	2 878	29 122	-
El Salvador	4 000	540	3 460	-
Emirats arabes unis	28 000	-	28 000	-
Equateur	8 000	648	7 352	-
Espagne	612 000	10 036	601 964	-
Etats-Unis d'Amérique	10 000 000	350 834	9 649 166	-
Ethiopie	4 000	648	3 352	-
Fidji	4 000	-	4 000	-

TABLEAU 6.2 (suite)

<u>Etats Membres</u>	<u>Total des avances</u>	<u>A porter au crédit des Etats Membres en raison d'un virement d'excédents</u>	<u>Ajustement des avances au Fonds de roulement et montants recouverts</u>	<u>Solde à recevoir</u>
Finlande	176 000	3 885	172 115	-
France	2 328 000	69 066	2 258 934	-
Gabon	4 000	-	4 000	-
Gambie	4 000	-	4 000	-
Ghana	8 000	756	7 244	-
Grèce	140 000	2 482	137 518	-
Grenade	4 000	-	4 000	-
Guatemala	8 000	540	7 460	-
Guinée	4 000	-	4 000	-
Guinée-Bissau	4 000	-	4 000	-
Guinée équatoriale	4 000	-	4 000	-
Guyane	4 000	-	4 000	-
Haïti	4 000	431	3 569	-
Haute-Volta	4 000	-	4 000	-
Honduras	4 000	431	3 569	-
Hongrie	132 000	4 533	127 467	-
Inde	272 000	26 547	245 453	-
Indonésie	56 000	5 073	50 927	-
Iran	160 000	2 267	157 733	-
Iraq	32 000	971	31 029	-
Irlande	60 000	1 727	58 273	-
Islande	8 000	431	7 569	-
Israël	92 000	1 511	90 489	-
Italie	1 352 000	24 281	1 327 719	-
Jamahiriya arabe libyenne	64 000	431	63 569	-
Jamaïque	8 000	-	8 000	-
Japon	3 456 000	23 634	3 432 366	-
Jordanie	4 000	431	3 569	-
Kampuchea démocratique	4 000	431	3 569	-
Kenya	4 000	-	4 000	-
Koweït	60 000	-	60 000	-
Lesotho	4 000	-	4 000	-
Liban	12 000	540	11 460	-
Libéria	4 000	431	3 569	-
Luxembourg	16 000	648	15 352	-
Madagascar	4 000	-	4 000	-
Malaisie	36 000	1 835	34 165	-
Malawi	4 000	-	4 000	-
Maldives	4 000	-	4 000	-
Mali	4 000	-	4 000	-
Malte	4 000	-	4 000	-
Maroc	20 000	1 511	18 489	-
Maurice	4 000	-	4 000	-

TABLEAU 6.2 (suite)

<u>Etats Membres</u>	<u>Total des avances</u>	<u>A porter au crédit des Etats Membres en raison d'un virement d'excédents</u>	<u>Ajustement des avances au Fonds de roulement et montants recouvrés</u>	<u>Solde à recevoir</u>
Mauritanie	4 000	-	4 000	-
Mexique	316 000	7 662	308 338	-
Mongolie	4 000	-	4 000	-
Mozambique	8 000	-	8 000	-
Népal	4 000	431	3 569	-
Nicaragua	4 000	431	3 569	-
Niger	4 000	-	4 000	-
Nigéria	52 000	-	52 000	-
Norvège	180 000	5 288	174 712	-
Nouvelle-Zélande	104 000	4 533	99 467	-
Oman	4 000	-	4 000	-
Ouganda	4 000	-	4 000	-
Pakistan	28 000	4 317	23 683	-
Panama	8 000	431	7 569	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4 000	-	4 000	-
Paraguay	4 000	431	3 569	-
Pays-Bas	568 000	10 900	557 100	-
Pérou	24 000	1 187	22 813	-
Philippines	40 000	4 640	35 360	-
Pologne	556 000	14 784	541 216	-
Portugal	76 000	2 158	73 842	-
Qatar	8 000	-	8 000	-
République arabe syrienne	8 000	576	7 424	-
République centrafricaine	4 000	-	4 000	-
République démocratique allemande	532 000	-	532 000	-
République démocratique populaire lao	4 000	431	3 569	-
République dominicaine	8 000	540	7 460	-
République socialiste soviétique de Biélorussie	164 000	5 073	158 927	-
République socialiste soviétique d'Ukraine	612 000	19 425	592 575	-
République-Unie de Tanzanie	4 000	-	4 000	-
République-Unie du Cameroun	4 000	-	4 000	-
Roumanie	96 000	3 669	92 331	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 808 000	83 958	1 724 042	-
Rwanda	4 000	-	4 000	-
Samoa	4 000	-	4 000	-
Sao Tomé-et-Príncipe	4 000	-	4 000	-
Sénégal	4 000	-	4 000	-
Seychelles	4 000	-	4 000	-

TABLEAU 6.2 (suite)

<u>Etats Membres</u>	<u>Total des avances</u>	<u>A porter au crédit des Etats Membres en raison d'un virement d'excédents</u>	<u>Ajustement des avances au Fonds de roulement et montants recouverts</u>	<u>Solde à recevoir</u>
Sierra Leone	4 000	-	4 000	-
Singapour	32 000	-	32 000	-
Somalie	4 000	-	4 000	-
Soudan	4 000	648	3 352	-
Sri Lanka	8 000	1 079	6 921	-
Suède	496 000	15 000	481 000	-
Suriname	4 000	-	4 000	-
Swaziland	4 000	-	4 000	-
Tchéad	4 000	-	4 000	-
Tchécoslovaquie	336 000	9 388	326 612	-
Thaïlande	40 000	1 727	38 273	-
Togo	4 000	-	4 000	-
Trinité-et-Tobago	12 000	-	12 000	-
Tunisie	8 000	540	7 460	-
Turquie	120 000	6 367	113 633	-
Union des Républiques socialistes soviétiques	4 640 000	146 981	4 493 019	-
Uruguay	16 000	1 296	14 704	-
Venezuela	156 000	5 396	150 604	-
Yémen	4 000	431	3 569	-
Yémen démocratique	4 000	-	4 000	-
Yougoslavie	156 000	3 777	152 223	-
Zaire	8 000	-	8 000	-
Zambie	8 000	-	8 000	-
	<u>40 016 000</u>	<u>1 025 092</u>	<u>38 982 908</u>	<u>8 000</u>

COMPTES SPECIAUX DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1977</u>	<u>1979</u>
Actif :		
<u>Disponibilités à court terme :</u>		
Encaisse (tableau 7.2)	20 786 357	51 622 462
Intérêts échus	<u>126 343</u>	<u>222 879</u>
Total, disponibilités à court terme	20 912 700	51 845 341
Sommes à recevoir du Fonds général de l'ONU	23 534 673	-
Contributions annoncées par des Etats Membres mais non versées	120 000	100 000
Avances au Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956) (Etat IX)	2 234 472	2 171 245
Avances au Compte <u>ad hoc</u> pour l'opération des Nations Unies au Congo (Etat XII)	<u>1 396 526</u>	<u>1 396 526</u>
Total, actif	<u>48 198 381</u>	<u>55 513 112</u>
Passif :		
<u>Principal du Fonds :</u>		
Montant versé en application des résolutions 2053 A (XX) et 3049 A (XXVII) de l'Assemblée générale (tableau 7.1)	37 563 224	37 563 224
<u>A déduire :</u> Montant du crédit ouvert pour les opérations de la Force d'urgence des Nations Unies en application de la résolution 2115 II (XX) de l'Assemblée générale	<u>3 911 000</u>	<u>3 911 000</u>
Total, principal du Fonds	<u>33 652 224</u>	<u>33 652 224</u>
<u>Recettes :</u>		
Contributions de sources privées	69 168	83 806
Recettes diverses	28 257	28 257
Intérêts échus des placements :		
Au 31 décembre 1977 et au 31 décembre 1975	8 534 576	14 448 732
Pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 et pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977	<u>5 914 156</u>	<u>7 300 093 a/</u>
Total, recettes	<u>14 546 157</u>	<u>21 860 888</u>
Total, principal du Fonds et recettes	<u>48 198 381</u>	<u>55 513 112</u>

a/ Non compris les intérêts perçus depuis 1978 sur une contribution japonaise de 10 millions de dollars versée en application de la résolution 3049 A (XXVII) de l'Assemblée générale (voir le tableau 15.2.3.3 relatif aux fonds d'affectation spéciale).

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire général
aux services financiers

(Signé) Patricio RUEDAS

Le 31 mars 1980

COMPTÉ SPECIAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Contributions volontaires : situation au 31 décembre 1979
(En dollars des Etats-Unis)

	Sommes versées en application de la résolution 2053 A (XX) de l'Assemblée Générale		Sommes versées en application de la résolution 3049 A (XXVII) de l'Assemblée Générale		Total
	1979	1977	1979	1977	
Contributions volontaires d'Etats Membres :					
Arabie saoudite	-	-	250 000	250 000	
Canada	3 871 769	3 871 769	-	3 871 769	
Danemark	987 766	987 766	-	987 766	
Egypte	50 000	50 000	-	50 000	
Emirats arabes unis	-	-	1 000 000	1 000 000	
Finlande	507 865	507 865	-	507 865	
France	3 900 000	3 900 000	-	3 900 000	
Ghana	20 000	20 000	-	20 000	
Grèce	50 000	50 000	-	50 000	
Islande	80 000	80 000	-	80 000	
Italie	1 499 755	1 499 755	-	1 499 755	
Jamaïque	10 000	10 000	-	10 000	
Japon	2 500 000	2 500 000	10 000 000	12 500 000	
Koweït	250 000	250 000	-	250 000	
Libéria	8 000	8 000	-	8 000	
Mali	4 990	4 990	-	4 990	
Malte	9 000	9 000	-	9 000	
Nigéria	20 000	20 000	-	20 000	
Norvège	678 136	678 136	-	678 136	
Ouganda	19 000	19 000	-	19 000	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	9 527 943	9 527 943	-	9 527 943	
Soudan	100 000	100 000	-	100 000	
Suède	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000	
Tunisie	5 000	5 000	-	5 000	
Yougoslavie	100 000	100 000	-	100 000	
Zaire	100 000	100 000	-	100 000	
Zambie	14 000	14 000	-	14 000	
Montant versé en application des résolutions 2053 A (XX) et 3049 A (XXVII) de l'Assemblée générale (Etat VII)	26 313 224	26 313 224	11 250 000	37 563 224	
					37 563 224

a/ Représente une contribution annoncée en 1965 qui n'a pas encore été versée.

TABLEAU 7.2

COMPTE SPECIAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Comptes bancaires porteurs d'intérêts au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

Chemical Bank, Nassau Compte à vue (préavis de 24 heures), 13 1/2 p. 100	1 265 905
Irving Trust Company, New York Compte d'épargne, 5 1/4 p. 100	7 225
Morgan Guaranty Trust Co. Compte à vue (préavis de 24 heures), 13 1/2 p. 100	9 000 000
Citibank, Nassau 14 1/4 p. 100, échéance au 14 janvier 1980	10 000 000
Swiss Bank Corporation, Grand Cayman 15 1/4 p. 100, échéance au 7 janvier 1980	10 000 000
Swiss Bank Corporation, Grand Cayman 14,35 p. 100, échéance au 21 janvier 1980	5 000 000
National Bank of Pakistan, New York 14 1/2 p. 100, échéance au 16 janvier 1980	3 000 000
Bank of Tokyo Trust Company, New York Compte d'épargne, 5 1/4 p. 100	16 865
Bank of Tokyo Trust Company, Nassau 12 9/16 p. 100, échéance au 7 février 1980	5 000 000
Bank of Tokyo Trust Company, Nassau 19 13/16 p. 100, échéance au 14 août 1980	5 000 000
Lloyds Bank International Ltd., Londres Compte à vue, 14 p. 100	1 136 285
Deutsche Bank, Bonn Compte à vue, 9 p. 100	321 839
Union de Banques suisses, Genève Compte à vue, 2,25 p. 100	<u>1 874 343</u>
Total (Etat VII)	<u>51 622 462</u>

COMPTE SPECIAL "PRODUITS DE LA VENTE DES OBLIGATIONS DE L'ONU"

Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1979</u>	<u>1977</u>
<u>Actif :</u>		
Avances au Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (Etat XII)	35 931 462	35 931 462
Avances au Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956) (Etat IX)	<u>8 116 562</u>	<u>8 116 562</u>
Total, actif	<u>44 048 024</u>	<u>44 048 024</u>
<u>Passif :</u>		
Total des obligations vendues	169 905 678	169 905 678
<u>A déduire :</u>		
Principal remboursé au 31 décembre 1979 (tableau 8.1)	<u>101 893 009</u>	<u>87 988 859</u>
Gain net au change	<u>2 364 008</u>	<u>3 087 866</u>
Obligations de l'ONU non remboursées	<u>65 648 661</u>	<u>78 828 953</u>
<u>! Solde du Fonds :</u>		
Crédits ouverts	101 893 009	87 988 859
Gain net au change	2 364 008	3 087 866
Intérêts échus des placements jusqu'au 31 décembre 1965, 3 188 418 dollars, et ensuite, néant	<u>3 188 418</u>	<u>3 188 418</u>
	<u>107 445 435</u>	<u>94 265 143</u>
<u>A déduire :</u>		
Dépenses autorisées pour la période allant du 1er juillet 1962 au 30 juin 1963 pour lesquelles il n'a pas été mis de contributions en recouvrement :		
Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo	110 725 800	
Dépenses autorisées		
A déduire : Recettes provenant des contributions du personnel	<u>754 320</u>	109 971 480
Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956)		
Dépenses autorisées	19 206 880	
A déduire : Recettes provenant des contributions du personnel	<u>132 288</u>	<u>19 074 592</u>
	<u>129 046 072</u>	<u>129 046 072</u>

1972

(21 600 637)

44 048 024

1971

(34 780 929)

44 048 024

Excédent du passif sur l'actif

Total, passif et solde du Fonds

CERTIFIÉ EXACT :

Le Sous-Secrétaire général
aux services financiers

(Signé) Patricio RUEDAS

Le 31 mars 1980

COMPTE SPECIAL "PRODUIT DE LA VENTE DES OBLIGATIONS DE L'ONU"
 Obligations de l'ONU non remboursées et remboursement du principal
 venu à échéance : situation au 31 décembre 1979
 (En dollars des Etats-Unis)

A. Etats Membres	Obligation No	Obligations non remboursées	Remboursement du principal	Total des obligations vendues
Afghanistan	026	9 400	15 600	25 000
Allemagne, République fédérale d'	028	3 760 000	6 240 000	10 000 000
Allemagne, République fédérale d'	077	836 000	1 164 000	2 000 000
Arabie saoudite	065	8 360	11 640	20 000
Australie	011	1 504 000	2 496 000	4 000 000
Autriche	060	376 200	523 800	900 000
Belgique	099	602 400	597 600	1 200 000
Birmanie	038	37 600	62 400	100 000
Canada	027	2 346 240	3 893 760	6 240 000
Chypre	069	10 941	15 234	26 175
Côte d'Ivoire	024	22 560	37 440	60 000
Danemark	003	940 000	1 560 000	2 500 000
Danemark	094	1 609 000	1 609 000	3 350 000
Egypte (45 434 928 livres égyptiennes)	084	64 907	141 902	206 509
Etats-Unis d'Amérique	033	16 582 728	27 520 272	44 103 000
Etats-Unis d'Amérique	043	5 854 260	9 715 550	15 569 840
Etats-Unis d'Amérique	053	2 316 974	3 226 026	5 543 000
Etats-Unis d'Amérique	064	2 865 006	3 989 076	6 854 082
Etats-Unis d'Amérique	082	1 431 222	1 992 753	3 423 975
Etats-Unis d'Amérique	083	353 914	415 465	769 379
Etats-Unis d'Amérique	096	83 500	116 400	200 000
Finlande	002	556 480	923 520	1 480 000
Ghana	074	41 800	50 200	100 000
Grèce	022	3 760	6 240	10 000
Honduras	045	3 760	6 240	10 000
Inde	049	836 000	1 164 000	2 000 000
Indonésie	021	75 200	124 500	200 000
Iran	055	104 500	145 500	250 000
Iran	066	115 000	135 000	250 000

A. Etats Membres	Obligation No	Obligations non remboursées	Remboursement du principal	Total des obligations vendues
Iraq	075	41 800	58 200	100 000
Irlande	012	112 800	137 200	300 000
Islande	004	30 080	49 920	80 000
Israël	005	75 200	124 800	200 000
Italie	006	3 368 960	5 591 040	8 960 000
Jamabiriya arabe libyenne	067	10 450	14 550	25 000
Jamaïque	068	8 360	11 640	20 000
Jepon	052	2 090 000	2 910 000	5 000 000
Jordanie	015	9 400	15 600	25 000
Jordanie	070	20 900	29 100	50 000
Kampuchea démocratique	080	2 090	2 910	5 000
Koweït	019	376 000	624 000	1 000 000
Liban	037	3 110	5 161	8 261
Libéria	087	25 589	30 040	55 629
Libéria	090	66 411	77 960	144 371
Luxembourg	044	37 600	62 400	100 000
Malaisie	100	127 840	212 160	340 000
Mali	066	8 360	11 640	20 000
Maroc	039	105 280	174 720	280 000
Maroc	091	55 200	64 800	120 000
Mauritanie (376 000 francs CFA)	051	1 834	2 569	4 403
Nigéria	042	376 000	624 000	1 000 000
Norvège	001	676 800	1 123 200	1 800 000
Norvège	093	1 794 000	2 106 000	3 900 000
Nouvelle-Zélande (66 927,73 livres sterling)	013	146 771	263 463	410 234
Nouvelle-Zélande (29 857,14 livres sterling)	054	65 476	97 657	163 133
Nouvelle-Zélande (14 921,11 livres sterling)	058	32 722	48 804	81 526
Nouvelle-Zélande (14 928,57 livres sterling)	062	32 738	48 826	81 564
Nouvelle-Zélande (14 928,57 livres sterling)	063	32 738	48 826	81 564
Ouganda (1 492,13 livres sterling)	076	3 272	4 880	8 152
Pakistan	050	209 000	291 000	500 000
Pays-Bas	029	258 312	426 688	687 000
Pays-Bas	048	557 194	775 806	1 333 000

TABLEAU 8.1 (suite)

A. <u>Etats Membres</u>		<u>Obligation No</u>	Obligations non <u>remboursées</u>	<u>Remboursement du principal</u>	Total des obligations <u>vendues</u>
Philippines		071	313 500	436 500	750 000
République-Unie de Tanzanie		072	1 170	1 630	2 800
République-Unie du Cameroun		034	3 598	5 971	9 569
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (1 610 709,51 livres sterling)		032	3 532 258	6 340 609	9 872 867
Sierra Leone (3 760 livres sterling)		023	8 246	14 801	23 047
Soudan		008	18 800	31 200	50 000
Sri Lanka (45 120 roupies de Sri Lanka)		030	2 892	11 638	14 530
Suède		007	2 180 800	3 619 200	5 800 000
Suède		092	3 988 200	4 681 800	8 670 000
Thaïlande		057	60 160	99 840	160 000
Togo		009	3 760	6 240	10 000
Trinité-et-Tobago		079	3 658	5 092	8 750
Tunisie		014	182 360	302 640	485 000
Turquie		078	41 800	58 200	100 000
Venezuela		059	125 400	174 600	300 000
Viet Nam		018	3 760	6 240	10 000
Yougoslavie		047	37 600	62 400	100 000
Yougoslavie		056	41 800	58 200	100 000
			<u>64 595 861</u>	<u>100 145 809</u>	<u>164 741 670</u>
Total partiel					
B. <u>Etats non membres</u>					
République de Corée		040	150 400	249 600	400 000
Suisse		036	714 400	1 185 600	1 900 000
Divers		041	188 000	312 000	500 000
			<u>1 052 800</u>	<u>1 747 200</u>	<u>2 800 000</u>
Total partiel			<u>65 648 661</u>	<u>101 893 009</u>	<u>167 541 670</u>
Total					

A ajouter :

Gain au change sur les obligations émises en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis d'Amérique.

TOTAL, obligations vendues

2 364 008169 905 678

COMPTE SPECIAL DE LA FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES (1956)

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour la période allant du 5 novembre 1956 au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	De 1956 à la fin de 1977	Exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	Total au 31 décembre 1979
<u>Recettes :</u>			
Contributions des Etats Membres			
Contributions mises en recouvrement acquittées	118 046 808	63 227	118 110 035
Contributions mises en recouvrement non acquittées	<u>48 328 611</u>	<u>(63 227)</u>	<u>48 265 384</u>
Total	166 375 419	-	166 375 419
Contributions volontaires	28 086 176	-	28 086 176
Produit de la vente des obligations de l'ONU	19 206 880	-	19 206 880
Avance prélevée sur le Compte spécial de l'ONU	3 911 000	-	3 911 000
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements	<u>3 545 672</u>	-	<u>3 545 672</u>
Total	<u>221 125 147</u>	-	<u>221 125 147</u>

	De 1956 à la fin de 1977	Exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	Total au 31 décembre 1979
<u>Décaissements</u>			
Personnel	57 114 659	-	57 114 659
Matériel et approvisionnement	136 197 085	-	136 197 085
Divers	<u>399 567</u>	<u>1 973 044</u>	<u>4 910 336</u>
Total, dépenses	<u>193 711 311</u>	<u>1 973 044</u>	<u>220 124 012</u>
<u>Excédent des recettes sur les dépenses</u>	<u>2 974 179</u>	<u>(1 973 044)</u>	<u>1 001 135</u>

COMITE SPECIAL DE LA FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Actif :</u>		
Contributions mises en recouvrement non acquittées		42 990 814
Compte spécial pour des contributions mises en recouvrement non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)		<u>5 274 570</u>
Total, contributions mises en recouvrement non acquittées (tableau 9.1)		48 265 384
Excédent des dépenses autorisées sur les contributions mises en recouvrement et les contributions volontaires portées en recettes :		
Pour le deuxième semestre de 1963	105 048	
Pour 1964	<u>771 303</u>	876 351
Sommes à recevoir ^{a/}		<u>54 074</u>
Total, actif		<u><u>49 195 809</u></u>
<u>Passif :</u>		
Sommes à payer aux Etats Membres		26 412 701
Montants portés au crédit d'Etats Membres au titre des recettes provenant des contributions du personnel dont on estime qu'elles ne seront pas nécessaires pour faire face au remboursement des impôts sur le revenu (Etats autres que les Etats-Unis d'Amérique)		465 138
Compte spécial des contributions volontaires reçues pour couvrir les dépenses autorisées pour lesquelles il n'a pas été mis de contributions en recouvrement - à rétrocéder aux Etats Membres qui ont versé des contributions volontaires :		
Pour le deuxième semestre de 1963	108 587	
Pour 1964	<u>505 441</u>	614 028
Sommes mise en recouvrement auprès des pays économiquement développés en vue de constituer une réserve ^{b/}		10 415 000
Dû au Compte "Produit de la vente des obligations de l'ONU (état VIII)		8 116 562
Dû au Compte spécial de l'ONU (état VII)		<u>2 171 245</u>
Total, passif		<u><u>48 194 674</u></u>
<u>Solde des fonds inutilisés :</u>		
Solde disponible au 1er janvier 1978		2 974 179
Plus : Excédent des recettes sur les dépenses		<u>1 973 044</u>
Solde disponible au 31 décembre 1979		<u>1 001 135</u>
Total, passif et solde des fonds inutilisés		<u><u>49 195 809</u></u>

^{a/} Un montant de 2 686 635 dollars représentant le total des dommages et intérêts réclamés par l'Organisation des Nations Unies à certains gouvernements pour des pertes de fournitures et de matériel subies par la Force d'urgence des Nations Unies du fait des hostilités de juin 1967 n'a pas été enregistré dans le présent état, ce montant étant susceptible d'être ajusté compte tenu d'une dépréciation raisonnable de la valeur de certains articles.

^{b/} Pour 1965, 3 550 000 dollars, en application de la partie II de la résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale; pour 1966, 3 550 000 dollars, en application de la partie III de la résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale; pour 1967, 3 315 000 dollars, en application de la résolution 2194 B (XXI) de l'Assemblée générale.

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire général
aux services financiers

(Signé) Patricio RUEDAS

Le 31 mars 1980

TABLEAU 9.1

COMPTE SPECIAL DE LA FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES (1956)

Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Etats Membres</u>	<u>Contributions non acquittées au 1er janvier 1978</u>	<u>Montants recouvrés en 1978-1979</u>	<u>Contributions non acquittées au 31 décembre 1979</u>
A. <u>Arriérés restant à acquitter</u>		-	
Afghanistan	29 499	-	29 499
Afrique du Sud	15 485	-	15 485
Algérie	8 932	-	8 932
Bénin	5 530	-	5 530
Bolivie	41 905	-	41 905
Chili	165 903	-	165 903
Congo	9 249	-	9 249
Côte d'Ivoire	1 689	-	1 689
El Salvador	7 411	-	7 411
Equateur	10 129	-	10 129
Guinée	19 410	-	19 410
Haïti	25 661	-	25 661
Iraq	100 407	-	100 407
Jamahiriya arabe libyenne	1 689	-	1 689
Kampuchea démocratique	1 689	-	1 689
Liban	19 850	-	19 850
Mali	5 469	-	5 469
Mexique	679 491	-	679 491
Niger	1 906	-	1 906
Ouganda	9 589	-	9 589
Panama	15 648	-	15 648
Paraguay	31 661	-	31 661
Pérou	77 441	-	77 441
Philippines	15 631	-	15 631
République centrafricaine	2 256	-	2 256
République Dominicaine	22 898	-	22 898
République-Unie du Cameroun	1 689	-	1 689
Sénégal	9 814	-	9 814
Sierra Leone	2 469	-	2 469
Somalie	11 191	-	11 191
Tchad	8 386	-	8 386
Thaïlande	9 026	-	9 026
Uruguay	54 388	-	54 388
Venezuela	32 298	-	32 298
Yougoslavie	7 598	-	7 598
Total partiel	1 463 287	-	1 463 287
B. <u>Membres qui n'ont fait aucun versement</u>			
Burundi	11 278	-	11 278
Egypte	351 946	-	351 946
Espagne	1 089 981	-	1 089 981
Haute-Volta	19 936	-	19 936
République arabe syrienne	46 654	-	46 654
Rwanda	11 278	-	11 278
Soudan	89 332	-	89 332
Togo	16 174	-	16 174
Yémen	45 299	-	45 299
Total partiel	1 681 878	-	1 681 878
C. <u>Membres qui n'ont pas acquitté la contribution supplémentaire de 25 p. 100 qui leur a été demandée pour constituer une réserve</u>			
Afrique du Sud	65 377	-	65 377
Australie	63 227	63 227	-
Belgique	144 583	-	144 583
France	765 655	-	765 655
Total partiel	1 038 842	63 227	975 615

TABLEAU 9.1 (suite)

<u>Etats Membres</u>	<u>Contributions non acquittées au 1er janvier 1978</u>	<u>Montants recouvrés en 1978-1979</u>	<u>Contributions non acquittées au 31 décembre 1979</u>
D. <u>Membres qui n'ont pas acquitté les montants correspondant à la différence entre la contribution mise en recouvrement et la contribution calculée d'après les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice 1967 (résolution 2304 (XXVII) de l'Assemblée générale)</u>			
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	283 299	-	283 299
Total partiel	283 299	-	283 299
E. <u>Membres qui ont indiqué qu'ils ne verseraient pas de contributions</u>			
Albanie	45 299	-	45 299
Arabie saoudite	682 212	-	682 212
Bulgarie	181 155	-	181 155
Cuba	249 811	-	249 811
Hongrie	898 298	-	898 298
Jordanie	45 299	-	45 299
Mongolie	12 387	-	12 387
Pologne	2 528 364	-	2 528 364
République socialiste soviétique de Biélorussie	911 964	-	911 964
République socialiste soviétique d'Ukraine	3 476 580	-	3 476 580
Roumanie	682 212	-	682 212
Tchécoslovaquie	1 814 845	-	1 814 845
Union des Républiques socialistes soviétiques	27 665 631	-	27 665 631
Total partiel	38 586 735	-	38 586 735
F. <u>Compte spécial pour des contributions mises en recouvrement non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)</u>			
	5 274 570	-	5 274 570
Total partiel	5 274 570	-	5 274 570
Total général	48 328 611	63 227	48 265 384

FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES (1973) ET FORCE DES NATIONS UNIES
CHARGÉE D'OBSERVER LE DÉGAGEMENT

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour la période
allant du 25 octobre 1977 au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	FUNU (1973) Pour la période allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978	FNUOD Pour la période allant du 25 octobre 1978 au 24 octobre 1979 a/	FUNU (1973) Compte de liquidation A compter du 25 juillet 1979	FNUOD Pour la période allant du 25 octobre 1979 au 31 mai 1980	Total
<u>Recettes b/</u>					
Crédit ouvert par l'Assemblée générale	95 605 000	78 252 998	18 202 000	14 640 827	206 700 825
Revenu des placements	1 634 658	1 423 131	-	-	3 057 789
Recettes accessoires	392 383	550 756	-	-	943 139
Total, recettes	97 632 041	80 226 885	18 202 000	14 640 827	210 701 753
A déduire : Dépenses (Tableaux 10.4, 10.5, 10.6 et 10.7)	93 504 728	76 961 748	10 036 906	4 834 622	185 338 004
Excédent des recettes sur les dépenses	4 127 313	3 265 137	8 165 094	9 806 205	25 363 749
Economies réalisées lors du règlement d'obligations d'exercices antérieurs	2 306 619	2 387 350	-	-	4 693 969
Excédent net des recettes sur les dépenses	6 433 932 c/	5 652 487	8 165 094	9 806 205	30 057 718 c/

a/ Pour la période allant jusqu'au 24 juillet 1979 dans le cas de la FUNU (1973).

b/ Y compris les contributions mises en recouvrement non acquittées, qu'elles soient ou non recouvrables.

c/ Y compris un montant de 5 260 420 dollars inscrit à un compte d'attente jusqu'à ce que l'Assemblée générale ait pris une nouvelle décision à ce sujet en application de sa résolution 34/7 D du 17 décembre 1979.

FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES (1973) ET FORCE DES NATIONS UNIES
CHARGÉE D'OBSERVER LE DÉGAGEMENT

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979
(En dollars des Etats-Unis)

Actif

Encaisse	1979	1977 d/
Contributions mises en recouvrement non acquittées : e/	11 169 303	8 524 840
FUNU (1973) pour la période allant jusqu'au 24 juillet 1979 et FNUOD pour la période allant jusqu'au 24 octobre 1979 (tableau 10.1)		
FUNU (1973) : compte de liquidation pour la période à compter du 25 juillet 1979 (tableau 10.2)	66 036 502	
FNUOD pour la période allant du 25 octobre 1979 au 31 mai 1979 (tableau 10.3)	12 738 701	
Sommes à recevoir	<u>13 367 302</u>	
Autres éléments d'actif	92 142 505	132 049 669
A recevoir du Fonds Général de l'Organisation des Nations Unies	4 185 079	2 513 937
	614 061	-
	<u>300 825</u>	<u>(655 289)</u>
Total, actif	<u>108 411 773</u>	<u>142 433 157</u>

Passif

Sommes à payer aux Etats Membres	16 632 894	-
Sommes à payer - Divers	114 478	501 983
Engagements non réglés au titre d'exercices antérieurs	14 189 007	
Engagements non réglés pour la période allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978 (tableau 10.4)	6 060 469	
Engagements non réglés pour la période allant du 25 octobre 1978 au 24 octobre 1979 (tableau 10.5)	14 805 065	
Engagements non réglés pour la période allant du 25 juillet 1979	5 696 412	
/ FUNU (1973) (Compte de liquidation) / (tableau 10.6)	<u>3 132 853</u>	
Engagements non réglés pour la période allant du 25 octobre 1979 au 31 mai 1980		
/ FNUOD (tableau 10.7) /		
Total, engagements non réglés	43 883 806	54 005 413
Dû à la Force d'urgence des Nations Unies (1973) - Compte de l'économat (Annexe V)	<u>29 812</u>	<u>120 477</u>
Total, passif	<u>60 660 990</u>	<u>54 627 873</u>

Solde des fonds inutilisés

Solde disponible au 31 décembre 1977	87 805 284
A déduire : Annulation de l'excédent des dépenses sur les recettes pendant la période allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978 : situation au 31 décembre 1977	<u>70 112 219</u>
Solde disponible au 31 décembre 1977 (pour la période allant du 25 octobre 1973 au 24 octobre 1977) inscrit à un compte d'attente en application de la résolution 33/13 E de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1978	17 693 065 f/
Solde disponible au 31 décembre 1978 (pour la période allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978) inscrit à un compte d'attente en application de la résolution 34/7 D de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1979	<u>5 260 420</u>
Total, montant inscrit à un compte d'attente (tableau 10.8)	22 953 485
A ajouter : Excédent net des recettes sur les dépenses pour la période allant du 25 octobre 1977 au 31 décembre 1979	30 057 718
Montant inscrit à un compte d'attente en application de la résolution 34/7 D de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1979	<u>(5 260 420)</u>
Solde disponible au 31 décembre 1979	<u>24 797 298</u>
	<u>47 750 783</u>
Total, passif et solde des fonds inutilisés	<u>108 411 773</u>

d/ Les montants indiqués à des fins de comparaison ont été ajustés en fonction de la présentation actuelle.

e/ Voir annexes II et III.

f/ Par sa résolution 34/7 D du 17 décembre 1979, l'Assemblée générale a décidé que les dispositions de sa résolution 33/13 E resteraient en vigueur jusqu'à ce qu'elle prenne une nouvelle décision.

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire général aux
services financiers

(Signé) Patricio RUEDAS

Le 31 mai 1980

FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES (1973) ET FORCE
DES NATIONS UNIES CHARGÉE D'OBSERVER LE DÉGAGEMENT

TABLEAU 10.1

Contributions mises en recouvrement non acquittées
au 31 décembre 1979

(En dollars des États-Unis)

Etats membres	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 25 octobre 1973 au 24 octobre 1976	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 25 octobre 1976 au 24 octobre 1977	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 25 octobre 1978 au 24 octobre 1979	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979
Afghanistan	-	51	1 071	720	1 842
Afrique du Sud	1 197 751	387 490	382 607	324 668	2 292 516
Albanie	10 803	3 710	2 181	1 543	18 237
Algérie	-	-	2 422	15 430	17 852
Angola	-	-	-	139	139
Australie	-	-	-	1 729	1 729
Bahamas	-	-	18	1 543	1 561
Bénin	5 320	1 834	1 071	720	8 945
Bolivie	2 835	3 710	2 181	1 543	10 269
Botswana	-	-	-	75	75
Brésil	-	-	-	16 514	16 514
Bulgarie	8 253	24 459	25 421	21 603	79 736
Burundi	5 320	1 834	1 071	720	8 945
Cap-Vert	-	1 834	1 071	720	3 625
Chine	17 146 393	5 995 425	5 916 898	4 965 869	34 024 585
Comores	-	1 834	1 071	720	3 625
Congo	10 803	3 710	2 181	1 543	18 237
Costa Rica	-	-	-	810	810
Côte d'Ivoire	284	3 710	3 681	3 086	10 761
Cuba	-	-	18 472	16 973	35 445
Egypte	-	3 006	14 720	12 345	30 071
El Salvador	-	-	2 027	1 543	3 570
Emirats arabes unis	-	-	1 075	10 802	11 877
Espagne	207 731	265 234	281 542	236 099	990 606
Ethiopie	-	-	-	73	73
Fidji	-	-	-	158	158
France	-	-	-	516 630	516 630
Gabon	-	231	2 181	1 543	3 955
Ghana	-	-	-	318	318
Grenade	2 124	1 834	1 071	720	5 749
Guatemala	-	-	-	3 075	3 075
Guinée	125	1 834	1 071	720	3 750
Guinée-Bissau	-	-	1 071	720	1 791
Guinée équatoriale	5 200	3 710	2 181	1 543	12 634
Guyane	-	-	-	1 543	1 543
Haïti	5 172	1 834	1 071	720	8 797
Haute-Volta	-	-	1 071	720	1 791
Honduras	-	-	-	158	158
Hongrie	-	62 535	61 065	50 924	174 524
Inde	-	-	-	10 799	10 799
Iran	-	-	-	6 353	6 353
Iraq	24 000	16 829	15 400	12 345	68 574
Israël	-	-	-	6 404	6 404
Jamahiriya arabe libyenne	59 416	29 470	29 782	24 689	143 357
Jordanie	-	-	638	1 543	2 181
Kampuchea démocratique	10 803	3 710	2 181	1 543	18 237
Lesotho	-	-	-	75	75
Liban	14 403	5 564	5 520	4 629	30 116
Libéria	8 245	3 710	2 181	1 543	15 679
Madagascar	-	-	-	140	140
Malawi	-	-	-	720	720
Mali	2 149	1 834	1 071	720	5 774
Maurice	-	2 510	2 181	1 543	6 234
Mauritanie	1 070	3 710	2 181	1 543	8 504
Mongolie	-	3 583	2 181	1 543	7 307
Mozambique	-	1 834	1 790	1 430	5 054
Népal	-	-	-	75	75
Nicaragua	-	-	-	1 543	1 543
Nigéria	-	-	-	20 060	20 060
Ouganda	2 394	1 834	1 071	720	6 019
Pakistan	-	-	-	10 802	10 802
Panama	4 398	3 710	3 681	3 086	14 875
Paraguay	10 803	3 710	2 181	1 543	18 237
Pérou	-	671	11 040	9 257	20 968
Philippines	-	3 700	18 401	15 430	37 531
Pologne	-	-	-	1 074 495	1 074 495

TABLEAU 10.1 (suite)

Etats membres	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 25 octobre 1973 au 24 octobre 1976	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 25 octobre 1976 au 24 octobre 1977	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 25 octobre 1978 au 24 octobre 1979	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979
Portugal	-	29 028	35 303	29 319	93 650
Qatar	-	-	-	2 768	2 768
République arabe syrienne	10 803	3 710	3 681	3 086	21 280
République centrafricaine	10 803	3 710	2 181	1 543	18 237
République démocratique allemande	-	-	72 911	1 028 111	1 101 022
République démocratique populaire lao	-	-	73	720	793
République dominicaine	9 601	3 710	3 681	3 086	20 078
République socialiste soviétique de Biélorussie	-	-	327 122	316 937	644 059
République socialiste soviétique d'Ukraine	-	-	1 222 224	1 182 716	2 404 940
République-Unie de Tanzanie	2 524	1 834	1 071	720	6 149
Roumanie	-	-	3 686	37 034	40 720
Rwanda	-	-	-	718	718
Samoa	-	-	-	645	645
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	75	75
Sénégal	-	-	-	461	461
Sierra Leone	2 240	3 710	2 181	1 543	9 674
Somalie	-	-	-	720	720
Swaziland	10 803	3 710	2 181	1 543	18 237
Soudan	1 881	1 834	1 071	720	5 506
Suriname	-	-	-	75	75
Tchad	5 320	1 834	1 071	720	8 945
Tchécoslovaquie	-	-	-	276 396	276 396
Togo	-	-	2 056	1 543	3 599
Tunisie	-	-	307	3 086	3 393
Turquie	-	-	-	29 300	29 300
Union des Républiques socialistes soviétiques	-	-	10 788 184	10 473 469	21 261 653
Uruguay	-	-	-	636	636
Venezuela	-	-	38 395	60 183	98 578
Viet Nam	-	-	-	4 629	4 629
Yémen	5 320	1 834	1 071	720	8 945
Yémen démocratique	400	1 834	1 071	720	4 025
Yougoslavie	-	-	-	60 183	60 183
Zambie	-	559	3 681	3 086	7 326
Total, Etats membres	18 805 490	6 913 505	19 346 245	20 958 806	66 024 046
CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT AUPRES DES NOUVEAUX ETATS MEMBRES					
Cap-Vert	-	1 846	-	-	1 846
Comores	-	1 919	-	-	1 919
Grenade	-	1 479	-	-	1 479
Mozambique	-	1 919	-	-	1 919
Viet Nam	-	-	-	5 293	5 293
Total, nouveaux Etats Membres	-	7 163	-	5 293	12 456
Total général	18 805 490	6 920 668	19 346 245	20 964 099	66 036 502

FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES (1973) - COMPTE DE LIQUIDATION

Contributions mises en recouvrement non acquittées
au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

Etats membres	Contributions mises en recouvrement (montant brut) pour la période commençant le 25 juillet 1979	Montant estimatif des soldes créditeurs des Etats membres (recettes provenant des contributions du personnel et recettes accessoires)	Montants recouvrés	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979
Afghanistan	183	44	-	139
Afrique du Sud	76 448	19 048	-	57 400
Albanie	363	90	-	273
Algérie	3 933	982	-	2 951
Allemagne, République fédérale d'	1 447 986	360 771	1 087 215	-
Angola	277	56	-	221
Arabie saoudite	13 653	3 412	-	10 241
Argentine	29 582	7 386	-	22 196
Australie	302 385	75 341	-	227 044
Autriche	121 821	30 351	-	91 470
Bahamas	363	90	-	273
Bahreïn	363	90	-	273
Bangladesh	717	113	-	604
Barbade	363	90	-	273
Belgique	207 238	51 634	-	155 604
Bénin	183	44	-	139
Bhoutan	183	44	-	139
Birmanie	363	90	-	273
Bolivie	363	90	-	273
Botswana	183	44	-	139
Brésil	41 238	10 300	-	30 938
Bulgarie	5 385	1 343	-	4 042
Burundi	183	44	-	139
Canada	571 609	142 418	-	429 191
Cap-Vert	183	44	-	139
Chili	2 964	739	-	2 225
Chine	828 756	206 486	-	622 270
Chypre	363	90	-	273
Colombie	3 993	996	-	2 997
Comores	183	44	-	139
Congo	363	90	-	273
Costa Rica	726	182	-	544
Côte d'Ivoire	878	218	-	660
Cuba	3 993	996	-	2 997
Danemark	124 105	30 920	-	93 185
Djibouti	183	44	-	139
Dominique	183	44	-	139
Egypte	2 752	687	-	2 065
El Salvador	363	90	-	273
Emirats arabes unis	2 996	747	-	2 249
Equateur	726	182	-	544
Espagne	58 117	14 510	-	43 607
Etats-Unis d'Amérique	5 383 032	1 183 257	-	4 199 775
Ethiopie	183	44	-	139
Fidji	363	90	-	273
Finlande	83 133	20 713	-	62 420
France	1 293 486	322 274	-	971 212
Gabon	514	129	-	385
Gambie	363	90	-	273
Ghana	878	218	-	660
Grèce	12 704	3 171	-	9 533
Grenade	183	44	-	139
Guatemala	726	182	-	544
Guinée	183	44	-	139
Guinée-Bissau	183	44	-	139
Guinée équatoriale	363	90	-	273
Guyane	363	90	-	273
Haiti	183	44	-	139
Haute-Volta	183	44	-	139
Honduras	363	90	-	273
Hongrie	11 979	2 991	-	9 988
Iles Salomon	183	44	-	139
Inde	23 471	5 861	-	17 610
Indonésie	5 385	1 343	-	4 042

TABLEAU 10.2 (suite)

Etats membres	Contributions mises en recouvrement (montant brut) pour la période commençant le 25 juillet 1979	Montant estimatif des soldes créditeurs des Etats membres (recettes provenant des contributions du personnel et recettes accessoires)	Montants recouvrés	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979
Iran	18 309	4 574	-	13 735
Iraq	3 510	876	-	2 634
Irlande	28 064	6 992	-	21 072
Islande	4 401	1 096	-	3 305
Israël	8 651	2 161	-	6 490
Italie	620 556	154 613	-	465 943
Jamahiriya arabe libyenne	6 869	1 714	-	5 155
Jamaïque	726	182	-	544
Japon	1 644 203	409 659	-	1 234 544
Jordanie	363	90	-	273
Kampuchea démocratique	363	90	-	273
Kenya	363	90	-	273
Koweït	6 203	1 550	-	4 653
Lesotho	183	44	-	139
Liban	1 089	271	-	818
Libéria	363	90	-	273
Luxembourg	8 042	2 003	-	6 039
Madagascar	363	90	-	273
Malaisie	3 267	815	-	2 452
Malawi	183	44	-	139
Maldives	183	44	-	139
Mali	183	44	-	139
Malte	363	90	-	273
Maroc	1 815	452	-	1 363
Maurice	363	90	-	273
Mauritanie	363	90	-	273
Mexique	28 222	7 047	-	21 175
Mongolie	363	90	-	273
Mozambique	277	56	-	221
Népal	183	44	-	139
Nicaragua	363	90	-	273
Niger	183	44	-	139
Nigéria	5 173	1 292	-	3 881
Norvège	85 715	21 357	-	64 358
Nouvelle-Zélande	48 087	11 981	-	36 106
Oman	363	90	-	273
Ouganda	183	44	-	139
Pakistan	2 541	633	-	1 908
Panama	726	182	-	544
Papouasie-Nouvelle-Guinée	183	44	-	139
Paraguay	363	90	-	273
Pays-Bas	274 453	68 380	-	206 073
Pérou	2 178	544	-	1 634
Philippines	3 630	907	-	2 723
Pologne	241 591	60 194	-	181 397
Portugal	6 897	1 723	-	5 174
Qatar	878	218	-	660
République arabe syrienne	878	218	-	660
République centrafricaine	363	90	-	273
République démocratique allemande	246 653	61 454	-	185 199
République démocratique populaire lao	183	44	-	139
République dominicaine	878	218	-	660
République socialiste soviétique de Biélorussie	73 106	18 216	-	54 890
République socialiste soviétique d'Ukraine	273 162	68 060	-	205 102
République-Unie de Tanzanie	183	44	-	139
République-Unie du Cameroun	363	90	-	273
Roumanie	8 258	2 062	-	6 196
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	967 754	241 119	-	726 635
Rwanda	183	44	-	139
Samoa	183	44	-	139
Sao Tomé-et-Principe	183	44	-	139
Sénégal	183	44	-	139
Seychelles	183	44	-	139
Sierra Leone	363	90	-	273
Singapour	2 904	725	-	2 179

TABLEAU 10.2 (suite)

Etats membres	Contributions mises en recouvrement (montant brut) pour la période commençant le 25 juillet 1979	Montant estimatif des soldes créditeurs des Etats Membres (recettes provenant des contributions du personnel et recettes accessoires)	Montants recouvrés	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979
Somalie	183	44	-	139
Swaziland	363	90	-	273
Soudan	183	44	-	139
Sri Lanka	726	182	-	544
Suède	231 033	57 563	-	173 470
Suriname	183	44	-	139
Tchad	183	44	-	139
Tchécoslovaquie	152 135	37 905	-	114 230
Thaïlande	3 630	907	-	2 723
Togo	363	90	-	273
Trinité-et-Tobago	1 089	271	-	818
Tunisie	878	218	-	660
Turquie	10 890	2 719	-	8 171
Union des Républiques socialistes soviétiques	2 451 913	610 895	-	1 841 018
Uruguay	1 452	364	-	1 088
Venezuela	15 825	3 951	-	11 874
Viet Nam	1 089	271	-	818
Yémen	183	44	-	139
Yémen démocratique	183	44	-	139
Yougoslavie	14 612	3 647	-	10 965
Zaïre	726	182	-	544
Zambie	726	182	-	544
Total, Etats Membres	18 202 000	4 377 176	1 087 215	12 737 609
CONTRIBUTIONS MISES EN RECouvreMENT AUPRES DES NOUVEAUX ETATS MEMBRES				
Dominique	546	-	-	546
Iles Salomon	546	-	-	546
Total, nouveaux Etats Membres	1 092	-	-	1 092
Total général	18 203 092	4 377 176	1 087 215	12 738 701

FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE D'OBSERVER LE DÉGAGEMENT

Contributions mises en recouvrement non acquittées
au 31 décembre 1979

(En dollars des États-Unis)

Etats membres	Contributions mises en recouvrement (montant brut) pour la période allant du 25 octobre 1979 au 31 mai 1980	Montant estimatif des soldes créditeurs des Etats membres (recettes provenant des contributions du personnel et recettes accessoires)	Montants recouvrés	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979
Afghanistan	158	1	-	157
Afrique du Sud	61 492	575	-	60 917
Albanie	292	3	-	289
Algérie	3 334	31	-	3 303
Allemagne, République fédérale d'	1 091 072	11 136	1 177 646	2 290
Angola	193	1	-	192
Arabie saoudite	13 993	129	-	13 864
Argentine	23 261	219	-	23 042
Australie	255 766	2 389	-	253 377
Autriche	101 015	945	-	100 070
Bahamas	292	3	-	289
Bahreïn	292	3	-	289
Bangladesh	667	9	-	658
Barbade	292	3	-	289
Belgique	172 747	1 614	-	171 133
Bénin	158	1	-	157
Bhoutan	158	1	-	157
Birmanie	292	3	-	289
Bolivie	292	3	-	289
Botswana	158	1	-	157
Brésil	35 130	328	-	34 802
Bulgarie	4 501	42	-	4 459
Burundi	158	1	-	157
Canada	470 155	4 395	-	465 760
Cap-Vert	158	1	-	157
Chili	2 209	20	-	2 189
Chine	473 123	4 479	-	468 644
Chypre	292	3	-	289
Colombie	3 210	30	-	3 180
Comores	158	1	-	157
Congo	292	3	-	289
Costa Rica	583	6	-	577
Côte d'Ivoire	791	8	-	783
Cuba	3 210	30	-	3 180
Danemark	104 149	974	-	103 175
Djibouti	158	1	-	157
Dominique	158	1	-	157
Egypte	2 126	20	-	2 106
El Salvador	292	3	-	289
Emirats arabes unis	2 667	25	-	2 642
Equateur	583	6	-	577
Espagne	48 180	452	-	47 728
Etats-Unis d'Amérique	4 368 515	97	-	4 368 417
Ethiopie	158	1	-	157
Fidji	292	3	-	289
Finlande	68 599	639	-	67 960
France	1 072 324	10 024	-	1 062 300
Gabon	500	5	-	495
Gambie	292	3	-	289
Ghana	791	8	-	783
Grèce	10 212	95	-	10 117
Grenade	158	1	-	157
Guatemala	583	6	-	577
Guinée	158	1	-	157
Guinée-Bissau	158	1	-	157
Guinée équatoriale	292	3	-	289
Guyane	292	3	-	289
Haïti	158	1	-	157
Haute-Volta	158	1	-	157
Honduras	292	3	-	289
Hongrie	9 628	90	-	9 538
Iles Salomon	158	1	-	157
Inde	18 177	171	-	18 006
Indonésie	4 501	42	-	4 459

TABLEAU 10.3 (suite)

Etats membres	Contributions mises en recouvrement (montant brut) pour la période allant du 25 octobre 1979 au 31 mai 1980	Montant estimatif des soldes créditeurs des Etats membres (recettes provenant des contributions du personnel et recettes accessoires)	Montants recouvrés	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979
Iran	16 874	158	-	16 716
Iraq	3 167	30	-	3 137
Irlande	23 006	214	-	22 792
Islande	3 973	37	-	3 936
Israël	7 127	66	-	7 061
Italie	502 173	4 697	-	497 476
Jamahiriya arabe libyenne	6 124	57	-	6 067
Jamaïque	583	6	-	577
Japon	1 363 171	12 742	-	1 350 429
Jordanie	292	3	-	289
Kampuchea démocratique	292	3	-	289
Kenya	292	3	-	289
Koweït	5 417	50	-	5 367
Lesotho	158	1	-	157
Liban	875	8	-	867
Libéria	292	3	-	289
Luxembourg	6 901	64	-	6 837
Madagascar	292	3	-	289
Malaisie	2 626	23	-	2 603
Malawi	158	1	-	157
Maldives	158	1	-	157
Mali	158	1	-	157
Malte	292	3	-	289
Maroc	1 459	14	-	1 445
Maurice	292	3	-	289
Mauritanie	292	3	-	289
Mexique	22 426	211	-	22 215
Mongolie	292	3	-	289
Mozambique	193	1	-	192
Népal	158	1	-	157
Nicaragua	292	3	-	289
Niger	158	1	-	157
Nigéria	4 417	42	-	4 375
Norvège	71 108	664	-	70 444
Nouvelle-Zélande	39 111	366	-	38 745
Oman	292	3	-	289
Ouganda	158	1	-	157
Pakistan	2 042	19	-	2 023
Panama	583	6	-	577
Papouasie-Nouvelle-Guinée	158	1	-	157
Paraguay	292	3	-	289
Pays-Bas	229 839	2 149	-	227 690
Pérou	1 750	17	-	1 733
Philippines	2 915	27	-	2 891
Pologne	187 837	1 760	-	186 077
Portugal	5 544	52	-	5 492
Qatar	791	8	-	783
République arabe syrienne	791	8	-	783
République centrafricaine	292	3	-	289
République démocratique allemande	200 991	1 879	-	199 112
République démocratique populaire lao	158	1	-	157
République dominicaine	791	8	-	783
République socialiste soviétique de Biélorussie	57 937	542	-	57 395
République socialiste soviétique d'Ukraine	216 692	2 028	-	214 664
République-Unie de Tanzanie	158	1	-	157
République-Unie du Cameroun	292	3	-	289
Roumanie	6 378	60	-	6 318
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	782 282	7 318	-	774 964
Rwanda	158	1	-	157
Saintes américaines	158	1	-	157
Sao Tomé-et-Principe	158	1	-	157
Sénégal	158	1	-	157
Seychelles	158	1	-	157
Sierra Leone	292	3	-	289
Singapour	2 335	22	-	2 313

TABLEAU 10.3 (suite)

Etats membres	Contributions mises en recouvrement (montant brut) pour la période allant du 25 octobre 1979 au 31 mai 1980	Montant estimatif des soldes créditeurs des Etats membres (recettes provenant des contributions du personnel et recettes accessoires)	Montants recouvrés	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979
Somalie	158	1	-	157
Swaziland	292	3	-	289
Soudan	158	1	-	157
Sri Lanka	583	6	-	577
Suède	188 860	1 766	-	187 094
Suriname	158	1	-	157
Tchad	158	1	-	157
Tchécoslovaquie	121 939	1 141	-	120 798
Thaïlande	2 918	27	-	2 891
Togo	292	3	-	289
Trinité-et-Tobago	875	8	-	867
Tunisie	791	8	-	783
Turquie	8 753	83	-	8 670
Union des Républiques socialistes soviétiques	1 964 111	18 377	-	1 945 734
Uruguay	1 167	11	-	1 156
Venezuela	13 668	126	-	13 542
Viet Nam	875	8	-	867
Yémen	158	1	-	157
Yémen démocratique	158	1	-	157
Yougoslavie	12 004	111	-	11 893
Zaire	583	6	-	577
Zambie	583	6	-	577
Total, Etats membres	14 640 827	96 207	1 177 646	13 366 974
CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT AUPRES DES NOUVEAUX ETATS MEMBRES				
Dominique	164	-	-	164
Iles Salomon	164	-	-	164
Total, nouveaux Etats membres	328	-	-	328
Total général	14 641 155	96 207	1 177 646	13 367 302

FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES (1973) ET FORCE DES
NATIONS UNIES CHARGÉE D'OBSERVER LE DÉGAGEMENT

Dépenses engagées au 31 décembre 1979 pour la période
allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978

(En dollars des États-Unis)

Pour la période allant du 25 octobre 1977
au 24 octobre 1978

	<u>Crédits alloués</u>	<u>Décaissements</u>	<u>Engagements non réglés</u>	<u>Total</u>
DEPENSES LOCALES ET D'APPUI				
Indemnité journalière versée par l'OUU aux membres des contingents	2 512 026	2 512 026	-	2 512 026
Traitements et dépenses connexes de personnel	7 178 948	7 178 948	-	7 178 948
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	365 671	365 671	-	365 671
Rations	4 339 689	4 316 308	23 381	4 339 689
Location, entretien et construction de locaux	2 999 833	2 975 183	24 650	2 999 833
Location d'avions	2 779 301	2 774 555	4 746	2 779 301
Communications	58 360	58 360	-	58 360
MATERIEL ET APPROVISIONNEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA FORCE				
Achat de matériel de transport	1 222 405	1 194 934	27 471	1 222 405
Achat d'autre matériel	974 797	934 197	40 600	974 797
Entretien et utilisation des véhicules automobiles	5 303 552	4 670 458	633 094	5 303 552
Fournitures et services	3 815 805	4 596 608	219 197	3 815 805
Transport de marchandises, camionnage et messageries	1 937 816	1 766 750	171 066	1 937 816
Remboursement au titre de l'amortissement du matériel lourd appartenant aux contingents et remboursement de fourniture	4 852 540	870 218	3 982 322	4 852 540
RELEVÉ DES CONTINGENTS	3 249 371	3 230 995	18 376	3 249 371
INDEMNITÉS EN CAS DE DÉCÈS ET D'INVALIDITÉ	600 000	25 900	574 100	600 000
BIEN-ÊTRE	905 114	905 114	-	905 114
REMBOURSEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS				
Soldes et indemnités des membres des contingents	45 896 040	45 554 574	341 466	45 896 040
Amortissement pour l'habillement, le paquetage et l'équipement individuels	4 513 460	4 513 460	-	4 513 460
Total	<u><u>93 504 728</u></u>	<u><u>87 444 259</u></u>	<u><u>6 060 469</u></u>	<u><u>93 504 728</u></u>

FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES (1973) ET FORCE DES
NATIONS UNIES CHARGÉE D'OBSERVER LE DÉGAGEMENT

Dépenses engagées au 31 décembre 1979 pour la période
allant du 25 octobre 1978 au 24 octobre 1979

(En dollars des États-Unis)

Pour la période allant du 25 octobre 1978
au 24 octobre 1979 a/

	<u>Crédits alloués</u>	<u>Décaissements</u>	<u>Engagements non réglés</u>	<u>Total</u>
DEPENSES LOCALES ET D'APPUI				
Indemnité journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	1 990 955	1 949 452	41 503	1 990 955
Traitements et dépenses connexes de personnel	7 877 385	7 596 844	280 541	7 877 385
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	310 710	310 368	342	310 710
Rations	3 769 725	3 135 209	634 516	3 769 725
Location, entretien et construction de locaux	2 039 355	1 538 483	500 872	2 039 355
Location d'avions	2 477 127	1 790 655	686 472	2 477 127
Communications	54 462	51 452	3 010	54 462
MATERIEL ET APPROVISIONNEMENTS DE L'ENSEMBLE DE LA FORCE				
Achat de matériel de transport	690 884	604 610	86 274	690 884
Achat d'autre matériel	992 793	530 059	462 734	992 793
Entretien et utilisation des véhicules automobiles	4 304 493	3 021 865	1 282 628	4 304 493
Fournitures et services	4 145 671	2 520 280	1 625 391	4 145 671
Transport de marchandises, camionnage et messageries	1 362 154	1 113 008	249 146	1 362 154
Remboursement au titre de l'amortissement du matériel lourd appartenant aux contingents et remboursement de fournitures	2 300 000	352 673	1 947 327	2 300 000
RELEVÉ DES CONTINGENTS	3 828 929	3 391 048	437 881	3 828 929
INDEMNITÉS EN CAS DE DÉCÈS ET D'INVALIDITÉ	481 000	42 372	438 628	481 000
BIEN-ÊTRE	738 055	584 339	153 716	738 055
REMBOURSEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS				
Soldes et indemnités des membres des contingents	36 052 200	30 862 706	5 189 494	36 052 200
Amortissement pour l'habillement, le paquetage et l'équipement individuels	3 545 850	2 761 260	784 590	4 545 850
Total	<u><u>76 961 748</u></u>	<u><u>62 156 683</u></u>	<u><u>14 805 065</u></u>	<u><u>76 961 748</u></u>

a/ Pour la période allant jusqu'au 24 juillet 1979 dans le cas de la Force d'urgence des Nations Unies (1973).

FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES (1973) - COMPTE DE LIQUIDATION

Dépenses engagées au 31 décembre 1979 pour la période
commençant le 25 juillet 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	Pour la période commençant le 25 juillet 1979			
	Crédits <u>alloués</u>	<u>Décaissements</u>	Engagements <u>non réglés</u>	<u>Total</u>
DEPENSES LOCALES ET D'APPUI				
Indemnité journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	359 000	333 921	-	333 921
Traitements et dépenses connexes de personnel	5 840 000	2 529 301	74 389	2 603 690
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	60 000	72 055	-	72 055
Rations	120 000	155 294	1 311	156 605
Location, entretien et construction de locaux	331 000	179 771	14 108	193 879
Location d'avions	617 000	107 554	620 152	727 706
Communications	50 000	14 881	2 880	17 761
MATERIEL ET APPROVISIONNEMENTS DE L'ENSEMBLE DE LA FORCE				
Achat de matériel de transport	-	-	-	-
Achat d'autre matériel	-	1 221	-	1 221
Entretien et utilisation des véhicules automobiles	380 000	215 449	54 424	269 873
Fournitures et services	334 000	175 201	63 415	238 616
Transport de marchandises, camionnage et messageries	750 000	60 747	12 687	73 434
Remboursement au titre de l'amortissement du matériel lourd appartenant aux contingents et remboursement de fournitures	350 000	-	350 000	350 000
RELEVÉ DES CONTINGENTS	1 800 000	437 119	703 046	1 140 165
INDEMNITES EN CAS DE DECES ET D'INVALIDITE	-	-	-	-
BIEN-ETRE	-	57 980	-	57 980
REMBOURSEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS				
Soldes et indemnités des membres des contingents	6 569 000	-	3 500 000	3 500 000
Amortissement pour l'habillement, le paquetage et l'équipement individuels	642 000	-	300 000	300 000
Total	<u>18 202 000</u>	<u>4 340 494</u>	<u>5 696 412</u>	<u>10 036 906</u>

FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE D'OBSERVER LE DÉGAGEMENT

Dépenses engagées au 31 décembre 1979 pour la période
allant du 25 octobre 1979 au 31 mai 1980

(En dollars des États-Unis)

	Pour la période allant du 25 octobre 1979 au 31 mai 1980			
	Crédits alloués	Décaissements	Engagements non réglés	Total
DEPENSES LOCALES ET D'APPUI				
Indemnité journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	375 500	62 482	46 100	108 582
Traitements et dépenses connexes de personnel	1 170 500	302 856	8 614	311 470
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	52 000	10 333	-	10 333
Rations	796 000	222 094	230 616	452 710
Location, entretien et construction de locaux	772 500	349 386	93 634	443 020
Location d'avions	41 000	-	-	-
Communications	5 500	1 325	800	2 125
MATERIEL ET APPROVISIONNEMENTS DE L'ENSEMBLE DE LA FORCE				
Achat de matériel de transport	263 000	3 800	29 865	33 665
Achat d'autre matériel	381 000	301 535	2 635	304 170
Entretien et utilisation des véhicules automobiles	1 365 000	202 582	149 047	351 629
Fournitures et services	638 327	196 715	89 334	286 049
Transport de marchandises, camionnage et messageries	163 000	20 976	25	21 001
Remboursement au titre de l'amortissement du matériel lourd appartenant aux contingents et remboursement de fournitures	276 000	-	90 000	90 000
RELEVÉ DES CONTINGENTS	576 000	-	155 183	155 183
INDEMNITÉS EN CAS DE DÉCÈS ET D'INVALIDITÉ	75 500	-	25 000	25 000
BIEN-ÊTRE	149 000	27 685	-	27 685
REMBOURSEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS				
Soldes et indemnités des membres des contingents	6 864 000	-	2 012 000	2 012 000
Amortissement pour l'habillement, le paquetage et l'équipement individuels	677 000	-	200 000	200 000
Total	14 640 827	1 701 769	3 132 853	4 834 622

FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES (1973) ET FORCE DES NATIONS UNIES
CHARGÉE D'OBSERVER LE DÉGAGEMENT

Montant inscrit à un compte d'attente en application de
la résolution 33/13 E de l'Assemblée générale en date du
14 décembre 1978 : situation au 31 décembre 1979

(En dollars des États-Unis)

Economies réalisées lors du règlement d'engagements antérieurs :		
pour la période allant du 25 octobre 1973 au 24 octobre 1974	481 272	
pour la période allant du 25 octobre 1974 au 24 octobre 1975	604 156	
pour la période allant du 25 octobre 1975 au 24 octobre 1976	12 243 329	
pour la période allant du 25 octobre 1976 au 24 octobre 1977	<u>2 618 993</u>	15 947 750
Revenu des placements pendant la période allant du 25 octobre 1976 au 24 octobre 1977		1 610 585
Recettes accessoires perçues pendant la période allant du 25 octobre 1976 au 24 octobre 1977		134 730
Montant total inscrit à un compte d'attente en application de la résolution 33/13 E de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1978		17 693 065
Economies réalisées lors du règlement d'engagements antérieurs :		
pour la période allant du 25 octobre 1975 au 24 octobre 1976	1 415 695	
pour la période allant du 25 octobre 1976 au 24 octobre 1977	<u>890 924</u>	2 306 619
Revenu des placements pendant la période allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978		1 634 658
Recettes accessoires perçues pendant la période allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978		392 383
Solde des crédits inutilisés pour la période allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978		926 760
Montant total inscrit à un compte d'attente en application de la résolution 34/7 D de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1979		<u>5 260 420</u>
Total		<u><u>22 953 485</u></u>

FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour la période allant du 19 mars 1978 au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	Du 19 mars 1978 au 18 sept. 1978	Du 19 sept. 18 janv. 1979	Du 19 janv. 18 juin 1979	Du 19 juin 18 déc. 1979	Du 19 déc. 18 juin 1980	Total
<u>Recettes a/</u>						
Ouverture de crédits et autorisation de dépenses de l'Assemblée générale	60 900 000	44 568 000	51 906 000	61 032 000	64 602 996	283 008 996
Revenu des placements	74 505	72 399	303 007	948 943	35 919	1 434 773
Recettes accessoires	3 135	167	82 366	122 834	-	208 502
Total, recettes	<u>60 977 640</u>	<u>44 640 566</u>	<u>52 291 373</u>	<u>62 103 777</u>	<u>64 638 915</u>	<u>284 652 271</u>
<u>A déduire : Dépenses (Tableaux 11.2, 11.3, 11.4, 11.5 et 11.6)</u>	<u>60 211 751</u>	<u>44 568 000</u>	<u>51 906 000</u>	<u>61 032 000</u>	<u>6 205 980</u>	<u>223 923 731</u>
<u>Excédent des recettes sur les dépenses a/</u>	<u>765 889^{b/}</u>	<u>72 566</u>	<u>385 373</u>	<u>1 071 777</u>	<u>58 432 935</u>	<u>60 728 540^{b/}</u>

a/ Y compris le montant des contributions mises en recouvrement non acquittées, qu'elles soient ou non recouvrables.
 b/ Y compris un montant de 122 492 dollars inscrit à un compte d'attente jusqu'à ce que l'Assemblée générale prenne une nouvelle décision en application de sa résolution 34/9 E du 17 décembre 1979 (voir l'état de l'actif et du passif au 31 décembre 1979 qui fait suite à celui-ci).

FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

Actif

Encaisse	12 071 700
Contributions mises en recouvrement non acquittées (tableau 11.1)	148 984 224 c/
Sommes à recevoir	<u>1 966 832</u>
Total, actif	<u>163 022 756</u>

Passif

Sommes à payer aux Etats Membres	42 907 395
Sommes à payer - divers	2 669 093
Engagements non réglés pour la période allant du 19 mars 1978 au 18 septembre 1978 (tableau 11.2)	11 472 000
Engagements non réglés pour la période allant du 19 septembre 1978 au 18 janvier 1979 (tableau 11.3)	9 403 032
Engagements non réglés pour la période allant du 19 janvier 1979 au 18 juin 1979 (tableau 11.4)	11 664 539
Engagements non réglés pour la période allant du 19 juin 1979 au 18 décembre 1979 (tableau 11.5)	19 873 610
Engagements non réglés pour la période allant du 19 décembre 1979 au 18 juin 1980 (tableau 11.6)	3 873 080
DU au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies	<u>431 467</u>
Total, passif	<u>102 294 216</u>

Solde des fonds inutilisés

Solde disponible au 19 mars 1978	-
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses	60 728 540
Montant inscrit à un compte d'attente en application de la résolution 34/9 E de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1979	<u>(122 492)</u>
Solde disponible au 31 décembre 1978 (concernant la période allant du 19 mars au 18 septembre 1978) inscrit à un compte d'attente en application de la résolution 34/9 E de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1979	<u>122 492</u>
Solde disponible au 31 décembre 1979	<u>60 728 540</u>
Total, passif et solde des fonds inutilisés	<u>163 022 756</u>

c/ Voir les annexes II et III.

CERTIFIE EXACT

Le Sous-Secrétaire général
aux services financiers

(Signé) Patricio RUEDAS

Le 31 mars 1980

FORCE INTERIMAIRES DES NATIONS UNIES AU LIBAN

Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

Etats membres	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 19 mars 1978 au 18 janv. 1979	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 19 janv. 1979 au 18 juin 1979	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 19 juin 1979 au 18 déc. 1979	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 19 déc. 1979 au 18 juin 1980	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 déc. 1979
Afghanistan	-	479	555	592	1 626
Afrique du Sud	440 724	216 165	254 130	269 031	1 180 050
Albanie	2 098	1 027	1 207	1 281	5 613
Algérie	20 978	10 275	12 078	15 191	58 522
Allemagne, République fédérale d'	-	-	1 242 410	5 295 662	6 538 072
Angola	-	-	1 115	633	1 748
Arabie saoudite	-	-	7 408	71 167	78 575
Argentine	-	-	27 057	100 450	127 507
Australie	-	15 697	931 810	1 159 224	2 106 731
Autriche	-	-	103 265	451 657	554 922
Bahamas	-	-	1 207	1 281	2 488
Bahreïn	-	-	322	1 281	1 603
Bangladesh	-	1 902	2 261	2 377	6 540
Barbade	1 071	1 027	1 207	1 281	4 586
Belgique	-	-	653 475	775 203	1 428 678
Bénin	988	479	555	592	2 614
Bhoutan	-	65	555	592	1 212
Birmanie	-	-	322	1 281	1 603
Bolivie	2 098	1 027	1 207	1 281	5 613
Botswana	-	-	555	592	1 147
Brsil	-	106 851	125 618	160 628	393 097
Bulgarie	29 368	14 384	16 909	20 315	80 976
Burundi	988	479	555	592	2 614
Canada	-	215 725	1 839 413	2 090 260	4 145 398
Cap-Vert	-	479	555	592	1 626
Chili	1 662	9 246	10 871	9 145	30 924
Chine	6 740 986	3 306 300	3 886 975	1 440 426	15 383 696
Chypre	-	-	322	1 281	1 603
Colombie	23 074	11 302	13 286	14 089	61 751
Comores	988	479	555	592	2 614
Congo	2 098	1 027	1 207	1 281	5 613
Costa Rica	4 195	2 056	2 416	2 562	11 229
Côte d'Ivoire	4 195	2 056	2 416	3 753	12 420
Cuba	23 074	11 302	13 286	14 089	61 751
Danemark	-	-	103 265	469 531	572 796
Djibouti	-	-	143	592	735
Dominique	-	-	143	592	735
Egypte	-	8 176	9 664	9 056	26 896
El Salvador	1 071	1 027	1 207	1 281	4 586
Emirats arabes unis	7 156	7 192	8 454	12 572	35 374
Equateur	2 135	2 056	2 416	2 562	9 169
Espagne	156 412	157 193	184 803	216 243	714 651
Etats-Unis d'Amérique	-	-	4 752 365	19 399 759	24 152 124
Ethiopie	-	346	555	592	1 493
Fidji	-	-	1 207	1 281	2 488
Finlande	-	-	70 995	305 673	376 668
France	-	464 996	4 113 126	4 793 857	9 371 979
Gabon	2 098	1 027	1 207	2 473	6 805
Gambie	2 098	1 027	1 207	1 281	5 613
Ghana	-	-	2 416	3 753	6 169
Grèce	-	-	11 274	44 836	56 110
Grenade	988	479	555	592	2 614
Guatemala	4 195	2 056	2 416	2 562	11 229
Guinée	988	479	555	592	2 614
Guinée-Bissau	988	479	555	592	2 614
Guinée équatoriale	2 098	1 027	1 207	1 281	5 613
Guyane	1 027	1 027	1 207	1 281	4 538

Etats membres	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 19 mars 1978 au 18 janv. 1979	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 19 janv. 1979 au 18 juin 1979	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 19 juin 1979 au 18 déc. 1979	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 19 déc. 1979 au 18 juin 1980	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 déc. 1979
Haïti	988	479	555	592	2 614
Haute-Volta	988	479	555	592	2 614
Honduras	-	-	1 207	1 281	2 488
Hongrie	69 226	33 904	39 861	42 273	185 264
Iles Salomon	-	-	143	592	735
Inde	-	-	21 902	77 574	99 476
Indonésie	29 368	14 384	16 909	20 315	80 976
Iran	40 893	41 096	48 318	81 030	211 337
Iraq	16 783	8 219	9 664	15 013	49 679
Irlande	-	-	24 203	102 040	126 243
Islande	-	-	3 227	18 768	21 995
Israël	-	-	11 748	31 845	43 593
Italie	-	-	2 045 138	2 206 765	4 251 903
Jamahiriya arabe libyenne	33 563	16 438	19 325	28 836	98 162
Jamaïque	-	-	644	2 562	3 206
Japon	-	-	5 227 805	6 094 392	11 322 197
Jordanie	138	1 027	1 207	1 281	3 653
Kampuchea démocratique	2 098	1 027	1 207	1 281	5 613
Kenya	-	142	1 207	1 281	2 630
Koweït	-	-	18 118	25 171	43 289
Lesotho	65	479	555	592	1 691
Liban	392	3 082	3 624	3 843	10 941
Libéria	2 098	1 027	1 207	1 281	5 613
Luxembourg	-	-	6 454	31 580	36 034
Madagascar	-	1 013	1 207	1 281	3 501
Malaisie	-	-	2 899	11 539	14 438
Malawi	-	67	555	592	1 214
Maldives	576	479	555	592	2 202
Mali	988	479	555	592	2 614
Malte	-	-	322	1 281	1 603
Maroc	5 112	5 137	6 039	6 405	22 693
Maurice	1 023	1 027	1 207	1 281	4 538
Mauritanie	2 098	1 027	1 207	1 281	5 613
Mexique	-	10 785	95 422	97 621	203 828
Mongolie	2 098	1 027	1 207	1 281	5 613
Mozambique	1 975	956	1 115	633	4 679
Népal	-	-	555	592	1 147
Nicaragua	2 098	1 027	1 207	1 281	5 613
Niger	-	99	555	592	1 246
Nigéria	13 289	13 356	15 703	20 226	62 574
Norvège	-	-	72 608	318 037	390 645
Nouvelle-Zélande	-	-	41 952	172 501	214 453
Oman	-	-	322	1 281	1 603
Ouganda	509	479	555	592	2 135
Pakistan	-	-	8 454	8 967	17 421
Panama	2 044	2 056	2 416	2 562	9 078
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	479	555	592	1 626
Paraguay	2 098	1 027	1 207	1 281	5 613
Pays-Bas	-	-	229 120	1 034 696	1 263 816
Pérou	12 586	6 165	7 247	7 686	33 684
Philippines	1 366	10 275	12 078	12 808	36 527
Pologne	1 458 586	715 405	841 047	800 997	3 816 035
Portugal	-	19 521	22 950	24 337	66 808
Qatar	-	272	2 416	3 753	6 441
République arabe syrienne	4 195	2 056	2 416	3 753	12 420
République centrafricaine	2 098	1 027	1 207	1 281	5 613
République démocratique allemande	1 395 626	684 525	804 742	887 679	3 772 572
République démocratique populaire lao	988	479	555	592	2 614

TABLEAU 11.1 (suite)

Etats membres	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 19 mars 1978 au 18 janv. 1979	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 19 janv. 1979 au 18 juin 1979	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 19 juin 1979 au 18 déc. 1979	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 19 déc. 1979 au 18 juin 1980	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 déc. 1979
République dominicaine	4 195	2 056	2 416	3 753	12 420
République socialiste soviétique de Biélorussie	430 230	211 019	248 078	250 710	1 140 037
République socialiste soviétique d'Ukraine	1 605 494	787 460	925 757	938 338	4 257 049
République-Unie de Tanzanie	988	479	555	592	2 614
République-Unie du Cameroun	2 098	1 027	1 207	1 281	5 613
Roumanie	24 535	24 658	28 991	27 167	105 351
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	578 212	3 194 387	3 434 961	7 207 560
Rwanda	576	479	555	592	2 202
Samoa américaines	-	-	555	592	1 147
Sao Tomé-et-Principe	-	-	555	592	1 147
Sénégal	396	479	555	592	2 022
Seychelles	-	-	143	592	735
Sierra Leone	2 098	1 027	1 207	1 281	5 613
Singapour	-	-	2 577	10 248	12 825
Somalie	511	479	555	592	2 137
Swaziland	2 098	1 027	1 207	1 281	5 613
Soudan	-	-	555	592	1 147
Sri Lanka	-	-	644	2 562	3 206
Suède	-	-	200 076	835 988	1 036 064
Suriname	-	-	143	592	735
Tchad	988	479	555	592	2 614
Tchécoslovaquie	881 448	432 331	508 259	532 104	2 354 142
Thaïlande	-	-	3 221	12 808	16 029
Togo	913	1 027	1 207	1 281	4 428
Trinité-et-Tobago	-	-	3 624	3 843	7 467
Tunisie	4 195	2 056	2 416	3 753	12 420
Turquie	32 495	30 823	36 237	38 399	137 954
Union des Républiques socialistes soviétiques	14 217 353	6 973 305	8 197 983	8 567 234	37 955 875
Uruguay	-	4 089	4 832	5 125	14 046
Venezuela	-	5 325	47 106	63 065	115 496
Viet Nam	3 067	3 082	3 624	3 843	13 616
Yémen	988	479	555	592	2 614
Yémen démocratique	988	479	555	592	2 614
Yougoslavie	81 813	40 069	47 106	53 535	222 523
Zaïre	-	-	644	2 562	3 206
Zambie	4 195	2 056	2 416	2 562	11 229
Total, Etats Membres	<u>27 887 450</u>	<u>15 284 455</u>	<u>41 586 025</u>	<u>64 218 121</u>	<u>148 976 051</u>
CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT AUPRES DES NOUVEAUX ETATS MEMBRES					
Dominique	-	-	-	2 473	2 473
Iles Salomon	-	-	-	2 473	2 473
Viet Nam	3 227	-	-	-	3 227
Total, nouveaux Etats Membres	<u>3 227</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>4 946</u>	<u>8 173</u>
Total général	<u>27 890 677</u>	<u>15 284 455</u>	<u>41 586 025</u>	<u>64 223 067</u>	<u>148 984 224</u>

FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN

Dépenses engagées au 31 décembre 1979 pour la période allant du
19 mars 1978 au 18 septembre 1978

(En dollars des Etats-Unis)

Pour la période allant du 19 mars 1978 au 18 septembre 1978

	<u>Crédits alloués</u>	<u>Décaissements</u>	<u>Engagements non réglés</u>	<u>Total</u>
DEPENSES LOCALES ET D'APFUI				
Indemnité journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	1 067 648	1 067 648	-	1 067 648
Traitements et dépenses connexes de personnel	1 932 919	1 932 919	-	1 932 919
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	83 536	83 536	-	83 536
Rations	3 131 517	3 081 517	50 000	3 131 517
Location, entretien et construction de locaux	5 115 054	5 115 054	-	5 115 054
Location d'avions	2 122 819	701 562	1 421 257	2 122 819
Communications	16 642	16 642	-	16 642
MATERIEL ET APPROVISIONNEMENTS DE L'ENSEMBLE DE LA FORCE				
Achat de matériel de transport	4 213 138	4 088 236	124 902	4 213 138
Achat d'autre matériel	6 074 746	5 378 084	696 662	6 074 746
Entretien et utilisation des véhicules automobiles	1 882 574	1 322 752	559 822	1 882 574
Fournitures et services	2 804 340	2 464 789	339 551	2 804 340
Transport de marchandises, camionnage et messageries	1 027 821	473 239	554 582	1 027 821
Remboursement au titre de l'amortissement du matériel lourd appartenant aux contingents et remboursement de fournitures	6 147 412	-	6 147 412	6 147 412
RELEVÉ DES CONTINGENTS	1 498 761	1 261 729	237 032	1 498 761
INDEMNITES EN CAS DE DECES ET D'INVALIDITE	700 000	50 420	649 580	700 000
BIEN-ETRE	468 524	468 524	-	468 524
REMBOURSEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS				
Soldes et indemnités des membres des contingents	19 943 160	19 251 960	691 200	19 943 160
Amortissement pour l'habillement, le paquetage et l'équipement individuels	1 981 140	1 981 140	-	1 981 140
Total	<u>60 211 751</u>	<u>48 739 751</u>	<u>11 472 000</u>	<u>60 211 751</u>

FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN

Dépenses engagées au 31 décembre 1979 pour la période allant du
19 septembre 1978 au 18 janvier 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	Pour la période allant du 19 septembre 1978 au 18 janvier 1979			
	Crédits alloués	Décaissements	Engagements non réglés	Total
DEPENSES LOCALES ET D'APPUI				
Indemnité journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	931 494	914 154	17 340	931 494
Traitements et dépenses connexes de personnel	2 507 779	2 495 741	12 038	2 507 779
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	93 448	93 448	-	93 448
Rations	1 561 391	1 558 015	3 376	1 561 391
Location, entretien et construction de locaux	2 823 211	2 640 206	183 005	2 823 211
Location d'avions	878 728	876 575	2 153	878 728
Communications	59 836	34 347	25 489	59 836
MATERIEL ET APPROVISIONNEMENTS DE L'ENSEMBLE DE LA FORCE				
Achat de matériel de transport	1 163 009	306 561	856 448	1 163 009
Achat d'autre matériel	3 079 403	2 686 436	392 967	3 079 403
Entretien et utilisation des véhicules automobiles	1 841 818	888 360	953 458	1 841 818
Fournitures et services	2 411 743	1 993 979	417 764	2 411 743
Transport de marchandises, camionnage et messageries	817 894	502 547	315 347	817 894
Remboursement au titre de l'amortissement du matériel lourd appartenant aux contingents et remboursement de fournitures	5 081 667	-	5 081 667	5 081 667
RELEVÉ DES CONTINGENTS	2 023 062	1 977 222	45 840	2 023 062
INDEMNITES EN CAS DE DECES ET D'INVALIDITE	500 000	-	500 000	500 000
BIEN-ETRE	306 517	302 377	4 140	306 517
REMBOURSEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS				
Soldes et indemnités des membres des contingents	16 816 800	16 224 800	592 000	16 816 800
Amortissement pour l'habillement, le paquetage et l'équipement individuels	1 670 200	1 670 200	-	1 670 200
Total	44 568 000	35 164 968	9 403 032	44 568 000

FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN

Dépenses engagées au 31 décembre 1979 pour la période allant du
19 janvier 1979 au 18 juin 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	Pour la période allant du 19 janvier 1979 au 18 juin 1979			
	Crédits alloués	Décaissements	Engagements non réglés	Total
DEPENSES LOCALES ET D'APPUI				
Indemnité journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	1 121 797	1 115 568	6 229	1 121 797
Traitements et dépenses connexes de personnel	3 435 724	3 334 761	100 963	3 435 724
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	146 895	146 895	-	146 895
Rations	3 549 075	2 377 495	1 171 580	3 549 075
Location, entretien et construction de locaux	2 954 462	2 644 021	310 441	2 954 462
Location d'avions	862 668	780 375	82 293	862 668
Communications	36 370	36 370	-	36 370
MATERIEL ET APPROVISIONNEMENTS DE L'ENSEMBLE DE LA FORCE				
Achat de matériel de transport	596 538	434 154	162 384	596 538
Achat d'autre matériel	1 308 923	1 004 724	304 199	1 308 923
Entretien et utilisation des véhicules automobiles	2 469 914	1 040 519	1 429 395	2 469 914
Fournitures et services	2 068 339	1 662 979	405 360	2 068 339
Transport de marchandises, camionnage et messageries	910 997	801 555	109 442	910 997
Remboursement au titre de l'amortissement du matériel lourd appartenant aux contingents et remboursement de fournitures	5 634 171	-	5 634 171	5 634 171
RELEVÉ DES CONTINGENTS	3 380 783	2 555 603	825 180	3 380 783
INDEMNITES EN CAS DE DECES ET D'INVALIDITE	500 000	134 726	365 274	500 000
BIEN-ETRE	444 144	406 716	37 428	444 144
REMBOURSEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS				
Soldes et indemnités des membres des contingents	20 453 800	19 733 600	720 200	20 453 800
Amortissement pour l'habillement, le paquetage et l'équipement individuels	2 031 400	2 031 400	-	2 031 400
Total	51 906 000	40 241 461	11 664 539	51 906 000

TABLEAU 11.5

FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN

Dépenses engagées au 31 décembre 1979 pour la période allant du
19 juin 1979 au 18 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	Pour la période allant du 19 juin 1979 au 18 décembre 1979			
	<u>Crédits alloués</u>	<u>Décaissements</u>	<u>Engagements non réglés</u>	<u>Total</u>
DEPENSES LOCALES ET D'APPUI				
Indemnité journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	1 399 390	1 340 799	58 591	1 399 390
Traitements et dépenses connexes de personnel	4 565 055	4 357 053	208 002	4 565 055
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	199 116	192 439	6 677	199 116
Rations	3 459 170	1 132 287	2 326 883	3 459 170
Location, entretien et construction de locaux	3 928 844	1 622 577	2 306 267	3 928 844
Location d'avions	601 546	146 256	455 290	601 546
Communications	40 775	12 790	27 985	40 775
MATERIEL ET APPROVISIONNEMENTS DE L'ENSEMBLE DE LA FORCE				
Achat de matériel de transport	204 387	62 910	141 477	204 387
Achat d'autre matériel	1 324 601	307 398	1 017 203	1 324 601
Entretien et utilisation des véhicules automobiles	3 742 124	1 305 452	2 436 672	3 742 124
Fournitures et services	2 067 818	1 161 736	906 082	2 067 818
Transport de marchandises, camionnage et messageries	266 309	116 318	149 991	266 309
Remboursement au titre de l'amortissement du matériel lourd appartenant aux contingents et remboursement de fourniture	6 750 000	-	6 750 000	6 750 000
RELEVÉ DES CONTINGENTS	3 621 010	2 250 997	1 370 013	3 621 010
INDEMNITES EN CAS DE DECES ET D'INVALIDITE	500 000	-	500 000	500 000
BIEN-ETRE	594 505	265 628	328 877	594 505
REMBOURSEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS				
Soldes et indemnités des membres des contingents	25 258 200	24 374 600	883 600	25 258 200
Amortissement pour l'habillement, le paquetage et l'équipement individuels	2 509 150	2 509 150	-	2 509 150
Total	61 032 000	41 158 390	19 873 610	61 032 000

FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN

Dépenses engagées au 31 décembre 1979 pour la période allant du
19 décembre 1979 au 18 juin 1980

(En dollars des Etats-Unis)

	Pour la période allant du 19 décembre 1979 au 18 juin 1980			
	<u>Crédits alloués</u>	<u>Décaissements</u>	<u>Engagements non réglés</u>	<u>Total</u>
DEPENSES LOCALES ET D'APPUI				
Indemnité journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	1 358 000	52 927	-	52 927
Traitements et dépenses connexes de personnel	5 043 000	277 605	19 602	297 207
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	169 000	286	-	286
Rations	3 185 000	564 077	44 000	608 077
Location, entretien et construction de locaux	3 154 000	148 711	342 125	490 836
Location d'avions	600 000	-	-	-
Communications	45 996	-	-	-
MATERIEL ET APPROVISIONNEMENTS DE L'ENSEMBLE DE LA FORCE				
Achat de matériel de transport	569 000	500 500	-	500 500
Achat d'autre matériel	1 492 000	327 410	18 330	345 740
Entretien et utilisation des véhicules automobiles	4 445 000	100 280	83 558	183 838
Fournitures et services	2 000 000	342 405	101 420	443 825
Transport de marchandises, camionnage et messageries	1 160 000	8 569	7	8 576
Remboursement au titre de l'amortissement du matériel lourd appartenant aux contingents et remboursement de fournitures	7 300 000	-	520 000	520 000
RELEVÉ DES CONTINGENTS	5 025 000	9 130	706 166	715 296
INDEMNITES EN CAS DE DECES ET D'INVALIDITE	500 000	-	40 000	40 000
BIEN-ETRE	535 000	1 000	6 872	7 872
REMBOURSEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS				
Soldes et indemnités des membres des contingents	25 489 000	-	1 811 000	1 811 000
Amortissement pour l'habillement, le paquetage et l'équipement individuels	2 533 000	-	180 000	180 000
Total	<u>64 602 906</u>	<u>2 332 900</u>	<u>3 873 080</u>	<u>6 205 980</u>

COMITE AD HOC POUR L'OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour la période allant du 14 juillet 1960 au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1960 à 1977</u>	Exercice biennal 1978-1979 terminé le <u>31 décembre 1979</u>	Total au <u>31 décembre 1979</u>
<u>Recettes :</u>			
Contributions des Etats Membres :			
Contributions mises en recouvrement acquittées	159 465 976	10	159 465 986
Contributions mises en recouvrement non acquittées	<u>82 083 014</u>	<u>(10)</u>	<u>82 083 004</u>
Total	241 548 990	-	241 548 990
Contributions volontaires	36 192 702	-	36 192 702
Produit de la vente des obligations de l'ONU	110 725 800	-	110 725 800
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements	<u>45 263 728</u>	<u>-</u>	<u>45 263 728</u>
Total, recettes	<u>433 731 220</u>	<u>-</u>	<u>433 831 200</u>
	<u>De 1960 à 1977</u>		
	Montant non réglé		
	<u>Décaissements</u>	<u>Total</u>	Exercice biennal terminé le <u>31 décembre 1979</u>
<u>Moins : Dépenses</u>			Total au <u>31.12.1979</u>
Personnel	116 990 641	116 990 641	-
Matériel et approvisionnements	270 577 026	10 925 475	281 502 501

	De 1960 à 177		Total	Exercice biennal terminé le 31 décembre 1979	Total au 31.12.1979
	Décaissements	Montant non réglé			
Divers	<u>1 943 296</u>	<u>(322 836)</u>	<u>1 620 460</u>	<u>17 191</u>	<u>1 637 651</u>
Total, dépendances	<u>389 510 963</u>	<u>10 602 639</u>	<u>400 113 602</u>	<u>17 191</u>	<u>400 130 793</u>
<u>Excédent des recettes sur les dépenses</u>			<u>33 617 618</u>	<u>(17 191)</u>	<u>33 600 427</u>

COMITE AD HOC POUR L'OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

Actif :

Contributions mises en recouvrement non acquittées		75 395 797
Compte spécial pour des contributions mises en recouvrement non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)		<u>6 687 207</u>
Excédent des dépenses autorisées sur les contributions mises en recouvrement et les contributions volontaires portées en recettes :		
Pour 1961	268 455	
Pour le second semestre de 1963	1 118 712	
Pour le premier semestre de 1964	<u>585 899</u>	<u>1 973 066</u>
Total, contributions mises en recouvrement non acquittées (tableau 17.1)		<u>84 056 070</u>

Passif :

Sommes à payer aux Etats Membres		10 619 830
Engagements non réglés		92 348
Montants portés au crédit d'Etat Membres au titre des recettes provenant des contributions du personnel dont on estime qu'elles ne seront pas nécessaires pour faire face au remboursement des impôts sur le revenu (Etats autres que les Etats-Unis d'Amérique)		855 163
Compte spécial des contributions volontaires pour couvrir les dépenses autorisées pour lesquelles il n'a pas été mis de contributions en recouvrement, à rétrocéder aux Etats Membres qui ont versé les contributions volontaires :		
Pour le second semestre de 1963	<u>1 017 844</u>	
Pour le premier semestre de 1964	<u>542 470</u>	<u>1 560 314</u>
Dû au compte "Produit de la vente des obligations de l'ONU" (Etat VIII)		35 931 462

Dû au compte spécial de l'ONU (Etat VII)	<u>1 396 526</u>
Total, passif	<u>50 455 643</u>
<u>Solde des fonds inutilisés :</u>	
Solde disponible au 1er janvier 1978	33 617 618
A déduire : Excédent des dépenses sur les recettes	<u>17 191</u>
Solde disponible au 31 décembre 1979	<u>33 600 427</u>
Total, passif et solde des fonds inutilisés	<u>84 056 070</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire général
aux services financiers

(Signé) Patricio RUEDAS

Le 31 mars 1980

COMITE AD HOC POUR L'OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Etats Membres</u> <u>1979</u>	<u>Contributions non</u> <u>acquittées au</u> <u>1er janvier 1978</u>	<u>Montants</u> <u>recouvrés</u> <u>en 1978-1979</u>	<u>Contributions non</u> <u>acquittées au</u> <u>31 décembre</u>
A. Arriérés restant à acquitter			
Afghanistan	37 603	-	37 603
Bénin	6 994	-	6 994
Bolivie	34 833	-	34 833
Brésil	248 838	-	248 838
Congo	9 938	-	9 938
Egypte	48 387	-	48 387
El Salvador	10	10	-
Equateur	4 120	-	4 120
Guatemala	38 209	-	38 209
Guinée	9 938	-	9 938
Haute-Volta	14 145	-	14 145
Iraq	22 362	-	22 362
Liban	12 108	-	12 108
Mali	24 259	-	24 259
Paraguay	24 229	-	24 229
République centrafricaine	6 589	-	6 589
Sénégal	20 418	-	20 418
Somalie	17 445	-	17 445
Soudan	5 860	-	5 860
Tchad	9 832	-	9 832
Yougoslavie	333 269	-	333 269
Total partiel	<u>929 386</u>	<u>10</u>	<u>929 376</u>
B. Membres qui n'ont fait aucun versement			
Afrique du Sud	1 503 337	-	1 503 337
Arabie saoudite	69 487	-	69 487
Burundi	10 471	-	10 471
Chili	224 847	-	224 847
Espagne	985 159	-	985 159
Haïti	33 916	-	33 916
Mauritanie	17 215	-	17 215

TABLEAU 12.1 (suite)

<u>Etats Membres</u> <u>1979</u>	<u>Contributions non</u> <u>acquittées au</u> <u>1er janvier 1978</u>	<u>Montants</u> <u>recouvrés</u> <u>en 1978-1979</u>	<u>Contributions non</u> <u>acquittées au</u> <u>31 décembre</u>
Mexique	786 193	-	786 193
Nicaragua	33 916	-	33 916
Ouganda	10 471	-	10 471
Panama	33 916	-	33 916
Pérou	89 183	-	89 183
Portugal	201 673	-	201 673
République arabe syrienne	20 379	-	20 379
République dominicaine	54 503	-	54 503
Rwanda	10 471	-	10 471
Togo	25 324	-	25 324
Uruguay	97 662	-	97 662
Yémen	43 602	-	43 602
Total partiel	4 251 725	-	4 251 725
C. Membres qui ont indiqué qu'ils ne verseraient pas de contributions			
Albanie	43 602	-	43 602
Bulgarie	190 746	-	190 746
Cuba	260 259	-	260 259
France	17 031 152	-	17 031 152
Hongrie	995 024	-	995 024
Jordanie	43 602	-	43 602
Mongolie	17 215	-	17 215
Pologne	2 466 010	-	2 466 010
République socialiste soviétique de Biélorussie	1 357 881	-	1 357 881
République socialiste soviétique d'Ukraine	5 185 697	-	5 185 697
Roumanie	641 015	-	641 015
Tchécoslovaquie	2 759 408	-	2 759 408
Union des Républiques socialistes soviétiques	39 223 085	-	39 223 085
Total partiel	70 214 696	-	70 214 696
D. Compte spécial des contributions mises en recouvrement non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)			
	6 687 207	-	6 687 207
Total partiel	6 687 207	-	6 687 207
TOTAL GENERAL	82 083 014	10	82 083 014

FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE
DU MAINTIEN DE LA PAIX À CHYPRE

ETAT XIII

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour la
période allant du 27 mars 1964 au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	De 1964 au 31 décembre 1977	Exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	Total au 31 décembre 1979
Recettes : a/			
Contributions annoncées	214 432 205	34 348 614	248 780 819
Dons de sources privées	15 542	60	15 602
Revenu des placements	3 411 064	784 549	4 195 613
Recettes accessoires	<u>2 276 881</u>	<u>278 010</u>	<u>2 554 891</u>
Total, recettes	<u>220 135 692</u>	<u>35 411 233</u>	<u>255 546 925</u>
Dépenses :			
Personnel	18 872 834	5 179 474	24 052 308
Matériel et approvisionnements	40 818 663	6 887 408	47 706 071
Divers	13 033 683	2 436 195	15 469 878
Dépenses supplémentaires et extraordinaires des gouvernements fournissant des contingents	<u>145 274 328</u>	<u>21 596 100</u>	<u>166 870 428</u>
Total, dépenses (tableau 13.2)	<u>217 999 508</u>	<u>36 099 177</u>	<u>254 098 685</u>
Excédent des recettes sur les dépenses a/	<u>2 136 184</u>	<u>(687 944)</u>	<u>1 448 240</u>

a/ Y compris les contributions annoncées non acquittées, qu'elles soient ou non recouvrables.

FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE
DU MAINTIEN DE LA PAIX À CHYPRE

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1979</u>	<u>1977</u>
<u>Actif :</u>		
Encaisse	4 398 662	4 556 923
Contributions annoncées non versées (tableau 13.1)	8 724 317	4 809 511
Sommes à recevoir	<u>1 671 498</u>	<u>1 187 624</u>
Total, actif	<u>14 794 477</u>	<u>10 554 058</u>
<u>Passif :</u>		
Sommes à payer	1 538 859	244 066
Engagements non réglés - exercice antérieur	7 786 040	4 296 819
Engagements non réglés - exercice en cours (tableau 13.2)	3 989 592	3 776 829
Dû au Fonds général de l'ONU	<u>31 746</u>	<u>100 160</u>
Total, passif	<u>13 346 237</u>	<u>8 417 874</u>
<u>Solde des fonds inutilisés :</u>		
Solde disponible au 1er janvier 1978	2 136 184	3 277 251
<u>A ajouter</u> : Excédent net des recettes sur les dépenses	<u>(687 944)</u>	<u>(1 141 067)</u>
Solde disponible au 31 décembre 1979	<u>1 448 240</u>	<u>2 136 184</u>
Total, passif et solde des fonds inutilisés	<u>14 794 477</u>	<u>10 554 058</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire général
aux services financiers,
(Signé) Patricio RUEDAS

Le 31 mars 1980

FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE
DU MAINTIEN DE LA PAIX À CHYPRE

Contributions annoncées non versées au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

Etats Membres	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1978	Contributions annoncées en 1978-1979	Montants recouvrés en 1978-1979	Contributions annoncées non versées au 31 décembre 1979
Allemagne, République fédérale d'	-	2 000 000	2 000 000	-
Australie	-	198 608	198 608	-
Autriche	720 000	500 000	250 000	970 000 a/
Belgique	-	780 146	780 146	-
Chypre	-	600 000	600 000	-
Danemark	600 000	360 000	240 000	720 000 a/
Etats-Unis d'Amérique	3 178 823	17 800 000	13 450 000	7 528 823
Finlande	150 000	-	75 000	75 000 a/
Ghana	-	11 310	11 310	-
Grèce	-	1 600 000	1 600 000	-
Inde	10 000	20 000	30 000	-
Iran	-	55 500	5 500	50 000
Iraq	-	20 000	10 000	10 000
Islande	-	11 500	11 500	-
Italie	208 884	800 000	974 367	34 517
Jamaïque	-	1 896	1 896	-
Japon	-	700 000	700 000	-
Koweït	-	70 000	70 000	-
Liban	300	-	300	-
Libéria	1 500	-	-	1 500
Luxembourg	-	19 590	19 590	-
Népal	-	400	400	-
Norvège	-	1 237 524	1 237 524	-
Nouvelle-Zélande	-	9 697	9 697	-
Pakistan	-	3 000	3 000	-
Pays-Bas	-	439 802	439 802	-
Philippines	-	1 500	1 500	-
Qatar	-	7 000	7 000	-
République-Unie du Cameroun	-	3 460	3 460	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Islande du Nord	2 103 807	5 206 246	6 211 773	1 038 280 a/
Sénégal	4 000	-	-	4 000
Singapour	-	1 000	1 000	-
Suède	1 000 000	800 000	400 000	1 400 000 a/
Suisse	-	1 060 435	1 060 435	-
Togo	1 020	-	-	1 020
Venezuela	-	10 000	10 000	-
Yougoslavie	-	20 000	20 000	-
Zambie	10 000	-	-	10 000
Total	7 988 334	34 348 614	30 433 808	11 903 140
Moins :				
Etats-Unis d'Amérique	3 178 823	-	-	3 178 823 b/
Total des contributions annoncées (Etat XIII)	4 809 511	34 348 614	30 433 808	8 724 317

a/ Pour ce qui est des modalités de paiement, le montant de cette contribution sera déduit, en tout ou en partie, des sommes que le gouvernement demandera en remboursement des dépenses faites par lui pour la Force.

b/ La contribution de 3 178 823 dollars annoncée mais non versée par les Etats-Unis n'a pas été comptabilisée comme un avoir du compte spécial "Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre" car il n'est pas certain que le Gouvernement des Etats-Unis la versera.

FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE
DU MAINTIEN DE LA PAIX À CHYPRE

Etat récapitulatif des dépenses pour la période allant
du 27 mars 1964 au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

Dépenses engagées pendant l'exercice biennal 1978-1979
terminé le 31 décembre 1979

	Allocations	Décaissements	Engagements non réglés a/	Total	Exercices antérieurs	Total depuis la constitution de la Force
<u>Dépenses de personnel</u>						
Traitements et salaires	1 626 250	1 626 250	-	1 626 250	5 956 701	7 582 951
Traitements du personnel local	2 190 778	1 322 981	867 797	2 190 778	7 101 473	9 292 251
Dépenses communes de personnel	763 038	711 243	51 795	763 038	2 302 399	3 065 437
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	599 408	575 881	23 527	599 408	3 512 261	4 111 669
Total, dépenses du personnel	5 179 474	4 236 355	943 119	5 179 474	18 872 834	24 052 308
<u>Matériel et approvisionnements</u>						
Rations	2 783 242	1 650 137	1 133 105	2 783 242	16 947 587	19 730 829
Entretien et utilisation du matériel de transport	2 294 734	1 473 372	821 362	2 294 734	9 703 107	11 997 841
Transport de marchandises et camionnage	39 676	35 725	3 951	39 676	482 266	521 942
Fournitures et services divers	1 714 364	1 195 732	518 632	1 714 364	12 641 222	14 355 586
Papeterie et fournitures de bureau	48 688	39 921	8 767	48 688	210 801	259 489
Achat de véhicules de transport et de matériel lourd mobile	-	-	-	-	137 557	137 557
Achat de matériel opérationnel divers	6 704	6 107	597	6 704	696 123	702 827
Total, matériel et approvisionnements	6 887 408	4 400 994	2 486 414	6 887 408	40 818 663	47 706 071
<u>Divers</u>						
Location de locaux	1 529 876	1 110 939	418 937	1 529 876	4 403 334	5 933 210
Communications	295 543	222 083	73 460	295 543	1 677 278	1 972 821
Relève des contingents	609 943	5 2 365	67 578	609 943	6 849 655	7 459 598
Affranchissement du courrier personnel et autre	833	749	84	833	103 416	1 04 249
Total, divers	2 436 195	1 876 136	560 059	2 436 195	13 033 683	15 469 878
<u>Dépenses supplémentaires et extraordinaires des gouver- nements fournissant des contingents - exercices antérieurs</u>						
	21 596 100	14 431 007	7 165 093	21 596 100	145 274 328	166 870 428
Total, engagements (Etat XIII) b/	36 099 177	24 944 492	11 154 685	36 099 177	227 999 508	254 098 685

a/ Dont 3 989 592 dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1979 et 7 165 093 dollars pour des exercices antérieurs (engagés en 1978 et 1979).

b/ Les engagements comptabilisés au compte spécial de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre se limitent aux fonds dont le Secrétaire général dispose grâce aux contributions volontaires annoncées ou versées audit compte pour faire face aux dépenses de la Force qui sont à la charge de l'Organisation. Pendant l'exercice biennal 1978-1979, terminé le 31 décembre 1979, le montant estimatif des dépenses relatives à l'entretien de la Force qui sont à la charge de l'Organisation s'est chiffré à 51 703 000 dollars, dont 37 200 000 dollars ne sont pas enregistrés dans les comptes parce que l'Organisation n'a pas les fonds correspondants. De même, des engagements d'un montant total de 38 400 000 dollars n'ont pas été enregistrés dans les comptes des exercices antérieurs, ce qui porte le total des engagements non comptabilisés à 75 600 000 dollars au 31 décembre 1979.

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979
(En dollars des Etats-Unis)

	ONU ^{a/}	ONUDI	CNUCED	Centre des Nations Unies pour les établissements humains				Commissions régionales				Total								
				Afrique	Asie et Pacifique	Europe	Amérique latine	Asie occidentale	Asie orientale											
Recettes :																				
Fonds alloués	295 579 452	147 418 643	37 508 250	12 162 957	23 371 071 ^{b/}	647 418	14 828 902	1 951 390	562 422 952											
Dépenses :																				
Traitements et dépenses communes de personnel	107 934 949	51 935 128	17 517 853	7 267 343	9 709 756	275 785	7 916 785	1 540 700	209 882 697											
Frais de voyage	3 668 662	964 885	2 112 665	1 485 986	1 214 210	52 018	1 430 786	165 005	11 517 360											
Services contractuels	9 958 107	16 435 281	591 656	120 684	179 639	20 937	889 188	-	30 351 098											
Dépenses de fonctionnement	7 277 177	1 833 839	850 213	694 433	470 814	22 567	619 165	18 656	12 076 905											
Achats	40 085 211	28 790 566	1 245 025	297 716	576 105	-	236 728	-	75 910 140											
Bourses	25 488 084	8 771 509	4 094 509	495 974	4 015 902	-	833 985	61 046	44 395 777											
Frais généraux d'administration	24 140 966	13 527 847	3 739 233	1 011 186	2 069 700	70 665	1 551 469	139 538	48 070 710											
Total, dépenses	218 551 156	122 265 055	30 151 156	11 371 322	18 236 126	441 972	13 478 104	1 924 945	432 204 687											
Excédent des recettes sur les dépenses	77 028 303	25 153 588	7 357 094	791 635	5 134 948	205 446	1 350 798	26 445	130 218 266											

a/ Y compris les allocations de fonds et les dépenses pour 1978 du Centre des Nations Unies pour les établissements humains.

b/ Les recettes de 1978-1979 (allocations de fonds) comprennent le montant ajusté au 31 décembre 1977 des allocations de fonds non utilisées (797 760 dollars).

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE

III. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979
(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1979</u>	<u>1977</u>
<u>Recettes</u>		
Fonds alloués	562 422 953	320 896 411
<u>Dépenses</u>		
Traitements et dépenses communes de personnel	209 882 697	180 336 682
Frais de voyage	11 517 360	5 365 626
Services contractuels	30 351 098	18 691 705
Dépenses de fonctionnement	12 076 905	9 505 154
Achats	75 910 140	41 567 799
Bourses	44 395 777	33 477 624
Frais généraux d'administration	48 070 710	36 223 994
Total, dépenses	<u>432 204 687</u>	<u>325 168 584</u>
<u>Excédent des recettes sur les dépenses</u>	<u>130 218 266</u>	<u>(4 272 173)</u>

IV. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979
(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1979</u>	<u>1977</u>
<u>Actif</u>		
Encaisse	33 706 439	18 914 959
Sommes à recevoir	8 471 498	3 604 283
Sommes à recevoir pour couvrir l'excédent des dépenses sur les fonds alloués	44 307 643	16 924 003
Charges différées et autres éléments d'actif	3 732 821	1 175 620
Allocations inutilisées	338 714 923	214 529 360
Soldes à recevoir (virements interfonds)	1 541 493	12 209
A recevoir du Fonds général de l'ONU	1 019 588	7 105 189
Total, actif	<u>431 494 405</u>	<u>262 265 623</u>
<u>Passif</u>		
Sommes à payer	19 267 431	5 915 849
Engagements non réglés	52 392 897	27 611 462
Soldes à payer (virements interfonds)	1 541 493	12 209
Dû au Fonds général de l'ONU	1 788 241	1 673 919
Compte de charges d'exploitation	31 652	-
Total, passif	<u>75 021 714</u>	<u>35 213 439</u>
<u>Solde des fonds inutilisés</u>		
Solde disponible au 1er janvier 1978	226 254 425	231 324 357
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses	130 218 266	(4 272 173)
Solde disponible au 31 décembre 1979	<u>356 472 691</u>	<u>227 052 184</u>
Total, passif et solde des fonds inutilisés	<u>431 494 405</u>	<u>262 265 623</u>

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE EXECUTEES PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	Budget ordinaire a/	Fonds d'affec- tation spéciale pour le financement des projets	FNUAP	FNUD	Total
Recettes					
Fonds alloués	11 954 628	30 371 968	48 333 399	204 919 464	295 579 459
Dépenses					
Traitements et dépenses communes de personnel	7 741 129	13 647 091	15 733 418	70 813 311	107 934 949
Frais de voyage	563 299	310 158	580 220	2 214 985	3 668 662
Services contractuels	406 096	1 708 280	161 834	7 681 897	9 958 107
Dépenses de fonctionnement	330 156	1 019 217	1 731 861	4 195 943	7 277 177
Achats	192 940	216 785	5 460 988	34 212 498	40 083 211
Bourses	2 721 008	7 242 892	3 968 400	11 555 784	25 488 084
Frais généraux d'administration	-	b/ 2 371 690	3 857 869	17 911 407	24 140 966
Total, dépenses	11 954 628	26 516 113	31 494 590	148 585 825	218 551 156
Excédent des recettes sur les dépenses	-	3 855 855	16 838 809	56 333 639	77 028 303

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

Actif					
Encaisse	-	10 669 901	-	142 555	10 812 456
Sommes à recevoir	185 182	343 438	122 125	658 175	1 308 920
Sommes à recevoir pour couvrir l'excédent des dépenses sur les fonds reçus	-	47 760 c/	3 517 554	15 162 991	18 728 305
Charges différées et autres éléments d'actif	278 798	733 252	22 115	1 909 263	2 943 428
Solde inutilisé des allocations	-	1 416 933	34 258 520	174 618 745	210 294 198
Soldes à recevoir (virements interfonds)	-	-	-	1 364 785	1 364 785
A recevoir du Fonds général de l'ONU	172 058	-	-	590 412	762 470
Total, actif	636 038	13 211 284	37 920 314	194 446 926	246 214 562
Passif					
Sommes à payer	491 191	1 628 622	222 000	7 427 357	9 769 170
Engagements non réglés	144 847	4 830 798	2 075 009	12 400 824	19 451 478
Soldes à payer (virements interfonds)	-	-	1 364 785	-	1 364 785
Total, passif	636 038	6 459 420	3 661 794	19 828 181	30 585 433
Solde des fonds inutilisés					
Solde disponible au 1er janvier 1978	-	2 896 009	17 419 711	118 285 106	138 600 826
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses	-	3 855 855	16 838 809	56 333 639	77 028 303
Solde disponible au 31 décembre 1979 d/	-	6 751 864	34 258 520	174 618 745	215 629 129
Total, passif et solde des fonds inutilisés	636 038	13 211 284	37 920 314	194 446 926	246 214 562

a/ Comprend les crédits ouverts pour les activités de coopération technique au chapitre 15 du budget ordinaire de l'Organisation.

b/ Les frais généraux d'administration relatifs au budget ordinaire sont compris dans les dépenses inscrites au budget ordinaire pour les programmes correspondants et qui apparaissent dans l'état I.

c/ Il s'agit de fonds d'affectation spéciale gérés par le FNUD et de projets du FNUD exécutés par l'ONU.

d/ Ce montant représente les fonds disponibles pour des projets approuvés, non encore exécutés.

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE FINANCEES PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT ET
EXECUTEES PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1978-1979, terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	Chiffres indicatifs de planification et participation aux frais	Réserve du Programme	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés	Contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements	Total
I. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1979					
Projets nationaux					
Afghanistan	1 619 581	-	(9 804)	-	1 609 777
Albanie	19 095	-	-	-	19 095
Angola	168 860	-	-	-	168 860
Antigua	146 084	-	-	-	146 084
Antilles	454 048	-	-	-	454 048
Arabie saoudite	1 256 559	-	-	59 822	1 316 381
Argentine	477 543	-	-	222 138	699 681
Bahamas	121 659	-	-	-	121 659
Bahreïn	125 286	-	-	-	125 286
Bangladesh	1 121 969	-	-	-	1 121 969
Barbade	88 361	-	-	-	88 361
Belize	5 652	-	-	-	5 652
Bénin	706 061	-	-	-	706 061
Bermudes	314	-	-	-	314
Bhoutan	23 238	-	15 107	-	38 345
Birmanie	417 024	-	-	-	417 024
Bolivie	2 177 286	-	-	-	2 177 286
Botswana	48 908	-	-	-	48 908
Brésil	88 464	-	-	-	88 464
Brunéi	32 157	-	-	-	32 157
Bulgarie	43 720	-	-	-	43 720
Burundi	1 380 989	-	-	(166 901)	1 214 088
Cap-Vert	152 060	-	-	-	152 060
Chili	531 954	-	-	124 984	661 938
Chine	3 410	-	-	-	3 410
Chypre	86 925	-	-	-	86 925
Colombie	827 342	-	-	-	827 342
Comores	72 312	-	-	-	72 312
Costa Rica	195 650	-	-	-	195 650
Côte d'Ivoire	217 251	-	-	-	217 251
Cuba	813 753	-	-	-	813 753
Djibouti	11 706	-	-	-	11 706
Dominique	179 227	-	-	-	179 227
Egypte	(3 890)	-	-	6 536	2 646
El Salvador	343 145	-	-	-	343 145
Emirats arabes unis	99 717	-	-	-	99 717
Equateur	646 083	-	-	54	646 137
Ethiopie	1 182 764	-	-	-	1 182 764
Fidji	226 094	-	-	-	226 094
Gabon	225 679	-	-	-	225 679
Gambie	313 709	-	194 703	-	508 412
Ghana	302 414	-	-	-	302 414
Grèce	270 591	-	-	-	270 591
Grenade	50 283	-	-	-	50 283
Guatemala	748 511	183 323	-	-	931 834
Guinée	564 121	-	1 094	-	565 215
Guinée-Bissau	410 537	-	-	-	410 537
Guyane	421 711	-	-	-	421 711
Haïti	1 064 853	-	-	-	1 064 853
Haute-Volta	1 127 978	-	-	128 411	1 256 389
Honduras	899 592	-	-	-	899 592
Hongrie	56 335	-	-	-	56 335
Iles Caïmanes	1 936	-	-	-	1 936
Iles Cook	84 383	-	-	-	84 383
Iles Salomon	76 698	-	-	-	76 698
Iles Turques et Caïques	15 446	-	-	-	15 446
Iles Vierges britanniques	47 797	-	-	-	47 797
Inde	4 018 221	-	-	49 893	4 068 114
Indonésie	1 160 223	-	-	-	1 160 223
Iran	517 000	-	-	90 164	607 164
Iraq	114 053	-	-	-	114 053
Jamahiriya arabe libyenne	602 210	-	-	-	602 210

TABLEAU 14.1.1 (suite)

	Chiffres indicatifs de planification et participation aux frais	Réserve du Programme	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés	Contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements	Total
Projets nationaux (suite)					
Jamaïque	399 134	-	-	-	399 134
Jordanie	1 004 873	-	-	-	1 004 873
Kenya	89 205	-	-	-	89 205
Koweït	172 472	-	-	-	172 472
Lesotho	518 043	-	203 008	-	721 051
Liban	1 653	-	-	-	1 653
Libéria	434 301	-	-	-	434 301
Madagascar	259 844	-	-	-	259 844
Malaisie	188 286	-	-	-	188 286
Malawi	20 717	-	41 621	-	62 338
Maldives	13 327	-	-	-	13 327
Mali	1 650 852	-	11 578	-	1 662 430
Malte	37 092	-	-	-	37 092
Maroc	(848)	-	-	-	(848)
Maurice	5 617	-	-	-	5 617
Mauritanie	187 289	-	-	-	187 289
Mexique	1 173 393	-	-	-	1 173 393
Mongolie	1 029 250	-	-	-	1 029 250
Mozambique	93 461	-	-	-	93 461
Namibie	9 859	-	-	-	9 859
Népal	1 792 867	-	-	-	1 792 867
Nicaragua	33 693	-	-	-	33 693
Niger	1 289 198	-	(50 125)	(67 906)	1 171 167
Nigéria	481 374	-	-	-	481 374
Nouvelles-Hébrides	1 264	-	-	-	1 264
Oman	131 248	-	-	-	131 248
Ouganda	445 762	-	(45 125)	-	400 637
Pakistan	886 397	-	-	-	886 397
Panama	248 142	-	-	-	248 142
Papouasie-Nouvelle-Guinée	336 577	-	-	-	336 577
Paraguay	120 293	-	-	2 659	122 952
Pérou	341 025	-	-	-	341 025
Philippines	707 219	40 836	-	-	748 055
Pologne	87 793	-	-	-	87 793
République arabe syrienne	468 857	-	-	-	468 857
République centrafricaine	239 896	-	129 128	-	369 024
République de Corée	(4 140)	-	-	-	(4 140)
République démocratique populaire lao	213 486	-	-	-	213 486
République dominicaine	464 471	-	-	-	464 471
République-Unie de Tanzanie	1 181 537	-	725 560	-	1 907 097
République-Unie du Cameroun	441 056	-	-	150 470	591 526
Rhodésie du Sud	-	7 043	-	-	7 043
Roumanie	147 469	-	-	-	147 469
Rwanda	936 640	-	-	-	936 640
Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla	16 983	-	-	-	16 983
Sainte-Lucie	(40 704)	-	-	-	(40 704)
Saint-Vincent	66 582	-	-	-	66 582
Samoa	145 260	-	89 470	-	234 730
Sao Tomé-et-Principe	48 743	-	-	-	48 743
Sénégal	420 988	-	-	(2 417)	418 571
Seychelles	16 170	-	-	-	16 170
Sierra Leone	499 166	-	-	-	499 166
Scmalie	1 053 395	(16 939)	13 080	-	1 049 536
Soudan	499 524	-	4 150	-	503 674
Sri Lanka	229 773	-	-	-	229 773
Suriname	61 854	-	-	-	61 854
Swaziland	175 992	-	-	-	175 992
Tchad	437 920	-	-	-	437 920
Tchécoslovaquie	5 206	-	-	-	5 206
Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique	198 600	-	-	-	198 600
Thaïlande	217 242	-	-	-	217 242
Togo	350 565	-	-	-	350 565
Tonga	88 487	-	-	-	88 487
Trinité-et-Tobago	290 131	-	-	-	290 131
Tunisie	311 617	-	-	-	311 617
Turquie	1 675 721	-	-	-	1 675 721
Turvalu	40 253	-	-	-	40 253
Venezuela	805 796	-	-	-	805 796
Viet Nam	2 651 749	-	-	-	2 651 749

TABLEAU 14.1.1 (suite)

	Chiffres indicatifs de planification et participation aux frais	Réserve du Programme	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés	Contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements	Total
Projets nationaux (suite)					
Yémen	252 920	-	-	-	252 920
Yémen démocratique	(5 067)	-	-	-	(5 067)
Yougoslavie	12 188	3 743	-	-	15 931
Zaïre	263 708	-	-	-	263 708
Zambie	315 824	-	-	-	315 824
Zimbabwe	9 056	-	-	-	9 056
Total partiel	<u>58 598 228</u>	<u>218 006</u>	<u>1 323 445</u>	<u>602 907</u>	<u>60 742 586</u>
Projets régionaux					
Afrique	946 359	-	19 924	-	966 283
Amérique latine	1 702 189	-	-	(51 105)	1 651 084
Asie et Pacifique	1 677 613	-	-	(2 268)	1 675 345
Etats arabes	132 573	-	-	356 573	489 146
Moyen-Orient et Afrique du Nord	65 804	-	-	-	65 804
Total partiel	<u>4 524 538</u>	<u>-</u>	<u>19 924</u>	<u>303 200</u>	<u>4 847 662</u>
Projets interrégionaux	<u>402 496</u>	<u>24 249</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>426 745</u>
Total des dépenses au titre des projets	<u>63 525 262</u>	<u>242 255</u>	<u>1 343 369</u>	<u>906 107</u>	<u>66 016 993</u>
Frais généraux					
CIP et participation aux frais, Réserve du Programme, Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés					9 115 524
Contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements					2 094
Dépenses diverses remboursées au PNUD					(16 284)
Total des frais généraux					<u>9 101 334</u>
Total des dépenses pour 1979					<u>75 118 327</u>
II. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1978					
Total des dépenses pour 1978					<u>73 467 498</u>
TOTAL GENERAL POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979					<u>148 585 825</u>

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE EXECUTEES PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONUDI)

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	Budget ordinaire a/	Fonds d'affectation spéciale pour le financement des projets b/	PNUD	Total
Recettes				
Fonds alloués	6 067 434	8 265 887	133 085 322	147 418 643
Dépenses				
Traitements et dépenses communes de personnel	2 717 669	5 827 115	43 390 344	51 935 128
Frais de voyage	68 814	95 754	800 317	964 885
Services contractuels	135 169	1 942 132	14 357 980	16 435 281
Dépenses de fonctionnement	228 934	30 865	1 574 040	1 833 839
Achats	341 135	438 741	28 010 690	28 790 566
Bourses	2 575 713	247 465	5 954 331	8 777 509
Frais généraux d'administration	- c/	407 775	13 120 072	13 527 847
Total, dépenses	6 067 434	8 989 847	107 207 774	122 265 055
Excédent des recettes sur les dépenses	-	(723 960)	25 877 548	25 153 588

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

Actif				
Encaisse	481 950	5 057 749	3 260 497	8 800 196
Sommes à recevoir	82 782	389 687	2 953 659	3 426 108
Sommes à recevoir pour couvrir l'excédent des dépenses sur les fonds reçus	-	-	13 054 011	13 054 091
Charges différées et autres éléments d'actif	4 274	2 936	610 206	617 416
Solde inutilisé des allocations	-	-	90 805 747	90 805 747
Soldes à recevoir (virements interfonds)	-	176 708	-	176 708
Total, actif	569 006	5 627 080	110 684 180	116 880 266
Passif				
Sommes à payer	489 504	94 815	2 205 171	2 789 490
Engagements non réglés	51 509	1 633 223	17 497 642	19 182 374
Soldes à payer (virements interfonds)	-	1 088	175 620	176 708
Dû au Fonds général de l'ONU	27 993	-	-	27 993
Total, passif	569 006	1 729 126	19 878 433	22 176 565
Solde des fonds inutilisés				
Solde disponible au 1er janvier 1978	-	4 621 914	64 928 199	69 550 113
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses	-	(723 960)	25 877 548	25 153 588
Solde disponible au 31 décembre 1979 d/	-	3 897 954	90 805 747	94 703 701
Total, passif et solde des fonds inutilisés	569 006	5 627 080	110 684 100	116 880 266
	(Tableau 14.10.1)	(Tableau 14.10.2)	(Tableau 14.2.1)	

a/ Comprend les crédits ouverts pour l'ONUDI au chapitre 15 du budget ordinaire de l'ONU.

b/ Y compris les projets de coopération technique financés par le Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI et le Fonds des Nations Unies pour les services industriels spéciaux et les contributions de contrepartie versées directement en espèces par les gouvernements.

c/ Les frais généraux d'administration relatifs au budget ordinaire sont compris dans les dépenses inscrites au budget ordinaire pour les programmes correspondants et qui apparaissent dans l'état I.

d/ Ce montant représente les fonds disponibles pour des projets approuvés, non encore exécutés.

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE FINANCEES PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT, EXECUTEES PAR
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONU DI)

Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

I. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1979	CIP et parti- cipation aux frais	Réserve du Programme	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en déve- loppement les moins avancés		Contributions de contre- partie (en espèces) des gouvernements	Services industriels spéciaux	Total
Projets nationaux							
Afghanistan	39 015	-	-	-	-	77 849	116 864
Algérie	540 339	-	-	-	-	59 194	599 533
Angola	229 856	-	-	-	-	32 816	262 672
Antigua	10 394	-	-	-	-	-	10 394
Antilles	219 746	-	-	-	-	-	219 746
Arabie saoudite	212 252	-	-	-	-	-	212 252
Argentine	1 099 340	-	-	-	-	27 185	1 126 525
Bahreïn	145 750	-	-	-	-	3 213	148 963
Bangladesh	1 655 519	-	62 435	-	-	446	1 718 400
Barbade	83 465	-	-	-	-	10 662	94 127
Belize	-	-	-	-	-	60 034	60 034
Bénin	226 118	-	-	-	-	117 147	343 265
Ehoutan	208 384	-	(24 361)	-	-	-	184 023
Birmanie	1 242 916	-	-	-	-	386	1 243 302
Bolivie	-	-	-	-	-	43 992	43 992
Botswana	133 691	-	-	-	-	78 567	212 258
Brsil	361 370	-	-	-	76 560	2 550	440 480
Bulgarie	289 430	-	-	-	-	11 278	300 708
Burundi	332 386	-	-	-	-	53 710	386 096
Cap-Vert	-	-	-	-	-	4 982	4 982
Chili	88 626	-	-	-	-	29 063	117 689
Chypre	365 946	-	-	-	-	44 982	410 928
Colombie	275 574	-	-	-	-	114 166	389 740
Comores	-	-	-	-	-	2 355	2 355
Congo	-	-	-	-	-	191	191
Costa Rica	218 193	-	-	-	-	2 392	220 585
Côte d'Ivoire	762 383	-	-	-	-	28 173	790 556
Cuba	882 587	36 266	-	-	-	29 116	947 969
Djibouti	-	-	-	-	-	2 019	2 019
Egypte	2 227 163	-	-	-	33 403	37 675	2 298 241
El Salvador	68 604	-	-	-	-	-	68 604
Emirats arabes unis	70 367	-	-	-	-	206	70 573
Equateur	517 584	-	-	-	-	44 944	562 528
Ethiopie	641 511	-	-	-	-	47 505	689 016
Fidji	202 249	-	-	-	-	9 269	211 518
Gabon	74 761	-	-	-	-	-	74 761
Gambie	-	-	-	-	-	66 245	66 245
Ghana	74 003	-	-	-	-	(4 053)	69 950
Grèce	105 396	-	-	-	-	-	105 396
Guatemala	329 088	-	-	-	-	-	329 088
Guinée	445 454	-	-	-	-	44 238	489 692
Guinée-Bissau	-	-	-	-	-	174	174
Guyane	24	-	-	-	-	3 511	3 535
Haïti	214 944	-	-	-	-	199 075	414 019
Haute-Volta	389 822	-	-	-	-	182 683	572 505
Honduras	69 445	-	-	-	-	16 098	85 543
Hong-kong	111 961	-	-	-	-	-	111 961
Hongrie	46 062	-	-	-	-	46 238	92 300
Iles Cook	-	-	-	-	-	1 500	1 500
Iles Gilbert	-	-	-	-	-	4 707	4 707
Iles Vierges britanniques	561	-	-	-	-	-	561
Inde	7 229 509	-	-	-	-	-	7 229 509
Indonésie	1 463 887	-	-	-	-	55 585	1 519 472
Iran	65 055	-	-	-	8 404	(542)	72 917
Iraq	392 461	-	-	-	-	50 867	443 328
Jamahiriya arabe libyenne	559 661	-	-	-	-	-	559 661
Jamaïque	239 011	-	-	-	-	-	239 011
Jordanie	61 032	-	-	-	-	97 978	159 010
Kenya	1 280 735	-	-	-	-	16 925	1 297 660
Koweït	54 390	-	-	-	-	(1)	54 389
Lesotho	50 961	-	-	-	-	24 657	75 618
Libéria	9 786	-	-	-	-	27 129	36 915

TABLEAU 14.2.1 (suite)

Projets nationaux (suite)	CIP et participation aux frais	Réserve du Programme	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés	Contributions de contre-partie (en espèces) des gouvernements	Services industriels spéciaux	Total
Madagascar	54 992	-	-	-	-	54 992
Malaisie	164 037	-	-	-	1 295	165 332
Malawi	120 956	-	57 171	-	112 517	290 644
Mali	231 174	-	-	-	127 859	359 033
Malte	-	-	-	-	5 826	5 826
Maroc	487 877	-	-	-	18 642	506 519
Maurice	117 991	-	-	-	4 692	122 683
Mauritanie	14 894	-	-	-	5 968	20 862
Mexique	1 435 225	-	-	-	70 315	1 505 540
Mongolie	296 800	-	-	52 782	169 654	519 236
Montserrat	-	-	-	-	8 333	8 333
Népal	75 040	-	(663)	-	33 793	108 170
Nicaragua	40 168	-	-	-	-	40 168
Niger	18 088	-	-	-	5 892	23 980
Nigéria	1 022 987	-	-	-	34 030	1 057 017
Nouvelles-Hébrides	19 599	-	-	-	-	19 599
Oman	124 160	-	-	-	-	124 160
Ouganda	277 614	-	88 994	-	-	366 608
Pakistan	740 775	-	-	-	95 451	836 226
Panama	-	-	-	-	43 226	43 226
Papouasie-Nouvelle-Guinée	120 957	-	-	-	43 213	164 170
Paraguay	-	-	-	-	413	413
Pérou	408 553	-	-	-	30 550	439 103
Philippines	358 727	-	-	-	97 685	456 412
Pologne	800 216	-	-	-	80 960	881 176
Portugal	71 525	-	-	-	119 355	190 880
République arabe syrienne	559 734	-	-	-	43 449	603 183
République centrafricaine	72 853	-	-	-	-	72 853
République de Corée	807 052	-	-	-	-	807 052
République démocratique populaire lao	313 057	-	-	-	-	313 057
République dominicaine	80 825	-	-	-	-	80 825
République-Unie de Tanzanie	736 160	-	-	-	141 894	878 054
République-Unie du Cameroun	67 462	-	-	-	19 091	86 553
Roumanie	516 265	54 874	-	-	136 296	707 435
Rwanda	1 196 262	-	77 910	2 000	17 976	1 294 148
Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla	146 684	-	-	-	13 087	159 771
Saint-Vincent	24 497	-	-	-	-	24 497
Samoa	28 713	-	-	-	72 776	101 489
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	2 617	2 617
Sénégal	309 538	6 932	-	-	78 358	394 828
Seychelles	-	-	-	-	71 796	71 796
Sierra Leone	144 850	-	-	-	50	144 900
Somalie	228 909	-	-	-	145 684	374 593
Soudan	351 184	-	-	-	65 750	416 934
Sri Lanka	162 340	-	-	-	19	162 359
Swaziland	-	-	-	-	35 274	35 274
Tchad	170 005	-	-	-	(69)	169 936
Tchécoslovaquie	964 131	-	-	-	-	964 131
Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique	-	-	-	-	6 191	6 191
Thaïlande	387 977	-	-	-	1 678	389 655
Togo	192 320	-	-	-	15 277	207 597
Tonga	-	-	-	-	11 350	11 350
Trinité-et-Tobago	343 408	-	-	-	-	343 408
Tunisie	378 849	-	-	-	105 526	484 375
Turquie	1 452 393	-	-	-	13 009	1 465 402
Uruguay	420 621	-	-	-	44 504	465 125
Venezuela	35 762	-	-	-	-	35 762
Viet Nam	92 364	-	-	-	74 099	166 463
Yémen	166 139	-	-	-	50 064	216 203
Yémen démocratique	152 000	-	45 578	-	75 625	273 203
Yougoslavie	697 642	80 126	-	-	134 812	912 580
Zaire	683 412	-	-	-	38 189	721 601
Zambie	221 418	-	-	-	57 755	279 173
Total partiel	45 725 948	178 198	307 064	173 149	4 390 877	50 775 236

TABLEAU 14.2.1 (suite)

	CIP et parti- cipation aux frais	Réserve du Programme	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en déve- loppement les moins avancés	Contributions de contre- partie (en espèces) des gouvernements	Services industriels spéciaux	Total
Projets régionaux						
Afrique	172 999	-	-	-	126 715	299 714
Amérique latine	223 127	-	-	-	24 219	247 346
Asie et Pacifique	187 325	-	-	-	68 374	255 699
Etats arabes	(5 029)	-	-	-	19 015	13 986
Europe, Méditerranée et Moyen-Orient	521	-	-	-	21 944	22 465
Total partiel	<u>578 943</u>	-	-	-	<u>260 267</u>	<u>839 210</u>
Projets interrégionaux	-	-	-	-	10 487	10 487
Projets mondiaux	<u>(3 770)</u>	-	-	-	-	<u>(3 770)</u>
Total des dépenses au titre des projets	<u>46 301 121</u>	<u>178 198</u>	<u>307 064</u>	<u>173 149</u>	<u>4 661 631</u>	<u>51 621 163</u>
Frais généraux						
CIP et participation aux frais, Réserve du Programme, Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés, Services industriels spéciaux, coopération entre pays en développement						7 202 722
Dépenses diverses remboursées au FNUD						(149)
Total des frais généraux						<u>7 202 573</u>
Total des dépenses pour 1979						58 823 736
II. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1978						
Total des dépenses pour 1978						<u>48 384 038</u>
TOTAL GENERAL POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979						<u>107 207 774</u>

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE EXECUTEES PAR LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE
COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT (CNUCED)

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979
(En dollars des Etats-Unis)

	Fonds d'affec- tation spéciale	PNUD	Total
<u>Recettes</u>			
Fonds alloués	4 241 062	33 267 188	37 508 250
<u>Dépenses</u>			
Traitements et dépenses communes de personnel	2 397 635	15 120 220	17 517 855
Frais de voyage	330 648	1 782 017	2 112 665
Services contractuels	97 576	494 080	591 656
Dépenses de fonctionnement	132 325	717 888	850 213
Achats	619	1 244 406	1 245 025
Bourses	786 079	3 308 430	4 094 509
Frais généraux d'administration	380 033	3 359 200	3 739 233
Total, dépenses	4 124 915	26 026 241	30 151 156
<u>Excédent des recettes sur les dépenses</u>	<u>116 147</u>	<u>7 240 947</u>	<u>7 357 094</u>

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979
(En dollars des Etats-Unis)

<u>Actif</u>			
Encaisse	2 285 418	415 538	2 700 956
Sommes à recevoir	208 098	1 037 840	1 245 938
Sommes à recevoir pour couvrir l'excédent des dépenses sur les fonds alloués	-	2 230 137	2 230 137
Charges différées	-	166 956	166 956
Allocations inutilisées	-	19 824 599	19 824 599
Total, actif	<u>2 493 516</u>	<u>23 675 070</u>	<u>26 168 586</u>
<u>Passif</u>			
Sommes à payer	223 789	645 564	869 353
Engagements non réglés	270 766	2 479 811	2 750 577
Dû au Fonds général de l'ONU	621 188	725 096	1 346 284
Total, passif	1 115 743	3 850 471	4 966 214
<u>Solde des fonds inutilisés</u>			
Solde disponible au 1er janvier 1978	1 261 626	12 583 652	13 845 278
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses	116 147	7 240 947	7 357 094
Solde disponible au 31 décembre 1979 a/	<u>1 377 773</u>	<u>19 824 599</u>	<u>21 202 372</u>
Total, passif et solde des fonds inutilisés	<u>2 493 516</u>	<u>23 675 070</u>	<u>26 168 586</u>
	(Tableau 14.10.2)	(Tableau 14.3.1)	

a/ Ce montant représente les fonds disponibles pour des projets approuvés, non encore exécutés.

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE FINANCEES PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT, EXECUTEES
PAR LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT (CNUCED)

Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	CIP et parti- cipation aux frais	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés	Contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements	Total
I. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1979				
<u>Projets nationaux</u>				
Afghanistan	340 964	-	-	340 964
Algérie	223 047	-	-	223 047
Antilles	44 542	-	-	44 542
Bahreïn	6 630	-	-	6 630
Bangladesh	11 455	2 568	-	14 023
Belize	71 798	-	-	71 798
Birmanie	41 101	-	-	41 101
Bolivie	12 282	-	-	12 282
Botswana	4 685	-	-	4 685
Bésil	53 796	-	-	53 796
Burundi	47 003	-	-	47 003
Cap-Vert	24 910	-	-	24 910
Chine	9 484	-	-	9 484
Costa Rica	65 709	-	-	65 709
Côte d'Ivoire	264 198	-	-	264 198
Cuba	197 980	-	-	197 980
El Salvador	125 457	-	-	125 457
Ethiopie	59 103	-	-	59 103
Gabon	81 287	-	-	81 287
Grèce	131 348	-	-	131 348
Guatemala	1 311	-	-	1 311
Guinée	244 415	-	-	244 415
Guinée-Bissau	7 588	-	-	7 588
Haïti	153 110	-	-	153 110
Haute-Volta	44 005	-	-	44 005
Honduras	73 556	-	-	73 556
Iles Cook	32 572	-	-	32 572
Inde	25 794	-	-	25 794
Indonésie	14 863	-	2 930	17 793
Jamaïque	35 669	-	-	35 669
Libéria	66 293	-	-	66 293
Malaisie	48 574	-	-	48 574
Maldives	7 873	-	-	7 873
Mali	17 771	-	-	17 771
Nicaragua	8 254	-	-	8 254
Niger	148 239	-	-	148 239
Nigéria	74 961	-	-	74 961
Pakistan	198 774	-	-	198 774
Panama	240 595	-	-	240 595
Papouasie-Nouvelle-Guinée	14 464	-	-	14 464
Pérou	196 424	-	-	196 424
Philippines	167 867	-	-	167 867
Portugal	26 896	-	-	26 896
République dominicaine	157 731	-	-	157 731
République-Unie du Cameroun	18 000	-	-	18 000
Roumanie	268 811	-	-	268 811
Sénégal	145 581	-	-	145 581
Seychelles	12 666	-	-	12 666
Singapour	49 420	-	-	49 420
Soudan	27 341	-	-	27 341
Tchad	7 657	-	-	7 657
Thaïlande	2 555	-	-	2 555
Tonga	8 220	-	-	8 220
Turquie	85 532	-	-	85 532
Uruguay	79 246	-	-	79 246
Venezuela	86 398	-	-	86 398
Zimbabwe	454 382	-	-	454 382
Total partiel	5 070 187	2 568	2 930	5 075 685
<u>Projets régionaux</u>				
Afrique	2 042 864	-	-	2 042 864
Amérique latine	2 119 282	-	-	2 119 282
Asie et Pacifique	2 117 040	-	-	2 117 040
Etats arabes	239 691	-	-	239 691
Europe, Méditerranée et Moyen-Orient	13 940	-	-	13 940
Total partiel	6 532 817	-	-	6 532 817

TABLEAU 14.3.1 (suite)

	<u>CIP et parti- cipation aux frais</u>	<u>Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés</u>	<u>Contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements</u>	<u>Total</u>
<u>Projets interrégionaux</u>	<u>1 600 070</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 600 070</u>
Total des dépenses au titre des projets	<u>13 203 074</u>	<u>2 568</u>	<u>2 930</u>	<u>13 208 572</u>
Frais généraux				<u>1 849 200</u>
Total des dépenses pour 1979				<u>15 057 772</u>
II. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1978				
Total des dépenses pour 1978				<u>10 968 469</u>
TOTAL GENERAL FOUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979				<u>26 026 241</u>

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE EXECUTEES PAR LE CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT)

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979
(En dollars des Etats-Unis)

	Fonds d'affectation spéciale pour le financement des projets	PNUD	Total
<u>Recettes</u>			
Fonds alloués	1 942 375	27 012 485	28 954 860
<u>Dépenses</u>			
Traitements et dépenses communes de personnel	1 433 239	4 351 157	5 784 396
Frais de voyage	12 028	413 115	425 143
Services contractuels	-	2 155 606	2 155 606
Dépenses de fonctionnement	11 855	278 186	290 041
Achats	26 025	4 654 764	4 680 789
Bourses	174 303	454 467	628 770
Frais généraux d'administration	98 305	1 721 801	1 820 106
Total, dépenses	1 755 755	14 029 096 a/	15 784 851
<u>Excédent des recettes sur les dépenses</u>	<u>186 620</u>	<u>12 983 389</u>	<u>13 170 009</u>

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979
(En dollars des Etats-Unis)

<u>Actif</u>			
Sommes à recevoir	814 365	758 042	1 572 407
Sommes à recevoir pour couvrir l'excédent des dépenses sur les fonds reçus	37 026 b/	7 651 052	7 688 078
Solde inutilisé des allocations	184 879	12 983 389	13 168 268
Total, actif	<u>1 036 270</u>	<u>21 392 483</u>	<u>22 428 753</u>
<u>Passif</u>			
Sommes à payer	507 981	1 721 801	2 229 782
Engagements non réglés	338 311	6 687 293	7 025 604
Compte de charges d'exploitation	3 358	-	3 358
Total, passif	<u>849 650</u>	<u>8 409 094</u>	<u>9 258 744</u>
<u>Solde des fonds inutilisés</u>			
Solde disponible au 1er janvier 1978	-	- c/	-
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses	186 620	12 983 389	13 170 009
Solde disponible au 31 décembre 1979 d/	186 620	12 983 389	13 170 009
Total, passif et solde des fonds inutilisés	<u>1 036 270</u>	<u>21 392 483</u>	<u>22 428 753</u>
	(Tableau 14.10.2)	(Tableau 14.4.1)	

a/ Ce montant comprend un engagement prévisionnel de 549 004 dollars.

b/ Il s'agit de fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD et de projets du PNUD exécutés par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains.

c/ Désigné comme agent d'exécution à compter du 1er janvier 1979.

d/ Ce montant représente les fonds disponibles pour des projets approuvés non encore exécutés.

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE FINANCEES PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT,
EXECUTEES PAR LE CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT)

Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979
(En dollars des Etats-Unis)

	CIP et parti- cipation aux frais	Réserve du Programme	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés	Contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements	Total
Projets nationaux					
Algérie	2 580	-	-	-	2 580
Argentine	207 624	-	-	-	207 624
Bangladesh	399 625	-	-	-	399 625
Birmanie	1 311	-	-	-	1 311
Botswana	759	-	42	-	801
Burundi	136 163	-	-	-	136 163
Colombie	6 341	-	-	-	6 341
Comores	462 279	-	-	-	462 279
Côte d'Ivoire	497 889	-	-	-	497 889
Emirats arabes unis	485 240	-	-	-	485 240
Fidji	8 089	-	-	-	8 089
Ghana	5 934	-	-	-	5 934
Guatemala	17 428	50 725	-	-	68 153
Guinée	135 261	-	-	-	135 261
Guyane	112 745	-	-	-	112 745
Haute-Volta	97 128	-	-	-	97 128
Iles Cook	1 290	5 972	-	-	7 262
Iles Salomon	46 088	-	-	-	46 088
Inde	235 468	-	-	-	235 468
Indonésie	44 599	-	-	-	44 599
Lesotho	22 372	-	-	-	22 372
Madagascar	29 808	-	-	-	29 808
Maroc	4 334	-	-	-	4 334
Maurice	13 162	-	-	-	13 162
Mozambique	219 530	-	-	-	219 530
Namibie	10 216	-	-	-	10 216
Népal	9 584	-	-	-	9 584
Nigéria	1 765 790	-	-	8 715	1 774 505
Pakistan	13 820	-	-	-	13 820
Pérou	3 055	-	-	-	3 055
Philippines	332	-	-	-	332
Pologne	14 113	-	-	-	14 113
République de Corée	42 948	-	-	-	42 948
République-Unie de Tanzanie	1 089 669	-	-	-	1 089 669
Roumanie	76 832	-	-	-	76 832
Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla	8 980	-	-	-	8 980
Sénégal	199 580	-	-	-	199 580
Seychelles	10 947	-	-	-	10 947
Singapour	30 466	-	-	-	30 466
Somalie	-	-	67	-	67
Soudan	21 809	-	-	-	21 809
Sri Lanka	486 695	-	-	-	486 695
Swaziland	71 692	-	-	-	71 692
Tchad	238 906	-	23	-	238 929
Tonga	22 211	-	-	-	22 211
Viet Nam	3 932 179	-	-	-	3 932 179
Yémen	695 669	-	-	-	695 669
Yougoslavie	2 639	-	-	-	2 639
Zimbabwe	37 066	-	-	-	37 066
Total partiel	11 978 243	56 697	132	8 715	12 043 787
Projets régionaux					
Europe	2 093	-	-	-	2 093
Pan Africanist Congress of Azania	122 783	-	-	-	122 783
South West Africa People's Organization	89 428	-	-	-	89 428
Total partiel	214 304	-	-	-	214 304
Projets interrégionaux	49 204	-	-	-	49 204
Total des dépenses au titre des projets	12 241 751	56 697	132	8 715	12 307 295

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE EXECUTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (CEA)

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979
terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	Budget ordinaire a/	Fonds d'affectation spéciale pour le financement des projets	PNUD	Total
<u>Recettes : Fonds alloués</u>	<u>1 309 034</u>	<u>1 368 700</u>	<u>9 485 223</u>	<u>12 162 957</u>
<u>Dépenses :</u>				
Traitements et dépenses communes de personnel	1 183 874	1 392 700	4 690 769	7 267 343
Frais de voyage	121 752	300 694	1 061 540	1 483 986
Services contractuels	-	15 066	105 618	120 684
Dépenses de fonctionnement	468	288 476	405 489	694 433
Achats	2 940	9 017	285 759	297 716
Bourses	-	309 089	186 885	495 974
Frais généraux d'administration	-	77 516	933 670	1 011 186
Total, dépenses	<u>1 309 034</u>	<u>2 392 558</u>	<u>7 669 730</u>	<u>11 371 322</u>
<u>Excédent des recettes sur les dépenses</u>	<u>-</u>	<u>(1 023 858)</u>	<u>1 815 493</u>	<u>791 635</u>

(tableau 14.10.1)

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

Actif :

En caisse	506 366	-	506 366
Sommes à recevoir pour couvrir l'excédent des dépenses sur les fonds alloués	-	1 896 932	1 896 932
Allocations inutilisées	-	2 169 978	2 169 978
Total, actif	<u>506 366</u>	<u>4 066 910</u>	<u>4 573 276</u>

Passif :

Sommes à payer	354 389	942 803	1 297 192
Engagements non réglés	259 809	922 375	1 182 184
DU au Fonds général de l'ONU	136 816	31 754	168 570
Total, passif	<u>751 014</u>	<u>1 896 932</u>	<u>2 647 946</u>

Solde des fonds inutilisés

Solde disponible au 1er janvier 1978	779 210	354 485	1 133 695
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses	(1 023 858)	1 815 493	791 635
Solde disponible au 31 décembre 1979 c/	(244 648)	2 169 978	1 925 330
Total, passif et solde des fonds inutilisés	<u>506 366</u>	<u>4 066 910</u>	<u>4 573 276</u>

(tableau
14.10.2)(tableau
14.5.1)

a/ Comprend les crédits ouverts pour la CEA au chapitre 15 du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

b/ Les frais généraux d'administration imputés sur le budget ordinaire sont compris dans les dépenses inscrites au budget ordinaire pour les programmes correspondants et qui apparaissent à l'Etat I.

c/ Ce montant représente les fonds disponibles pour des projets approuvés, non encore exécutés.

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE FINANCEES PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
LE DEVELOPPEMENT, EXECUTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (CEA)

Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>CIP et participation aux frais</u>	<u>Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en dévelop- pement les moins avancés</u>	<u>Total</u>
I. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1979			
<u>Projets nationaux</u>	-	-	-
<u>Projets régionaux</u>			
Afrique	4 310 131	44 466	4 354 597
Total des dépenses au titre des projets	<u>4 310 131</u>	<u>44 466</u>	<u>4 354 597</u>
<u>Frais généraux</u>			
CIP, participation aux frais, fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés			600 265
Dépenses diverses remboursées au PNUD			-
Total des frais généraux			<u>600 265</u>
Total des dépenses pour 1979			<u>4 954 862</u>
II. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1978			
Total des dépenses pour 1978			<u>2 714 868</u>
TOTAL GENERAL DES DEPENSES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979			<u>7 669 730</u>

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE EXECUTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR
L'ASIE ET LE PACIFIQUE (CESAP)

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal
1978-1979 terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	Budget ordinaire	a/ Fonds d'affectation spéciale pour le financement des projets	FNUAP	PNUD	Total
<u>Recettes</u> : Fonds alloués	<u>977 973</u>	<u>11 717 482</u>	<u>862 435</u>	<u>9 813 184 a/</u>	<u>23 371 074</u>
<u>Dépenses</u>					
Traitements et dépenses communes de personnel	866 045	4 102 571	364 364	4 356 776	9 709 756
Frais de voyage	80 505	792 540	27 556	313 609	1 214 210
Services contractuels	-	-	-	179 639	179 639
Dépenses de fonctionnement	2 383	285 217	15 652	167 562	470 814
Achats	9 040	220 399	14 385	332 281	576 105
Bourses	- c/	1 728 052	256 708	2 031 142	4 015 902
Frais généraux d'administration	-	1 079 049	95 014	895 637	2 069 700
Total, dépenses	<u>977 973</u>	<u>8 207 828</u>	<u>773 679</u>	<u>8 276 646</u>	<u>18 236 126</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	-	<u>3 509 654</u>	<u>88 756</u>	<u>1 536 538</u>	<u>5 134 948</u>
	(tableau 14.10.1)				

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Actif</u>					
Encaisse		8 848 162	-	590 072	9 438 234
Sommes à recevoir		144 403	200 919	531 634	876 956
Sommes à recevoir pour couvrir l'excédent des dépenses sur les fonds alloués		-	-	408 085	408 085
Allocations inutilisées		-	88 756	1 536 538	1 625 294
Total, actif		<u>8 992 565</u>	<u>289 675</u>	<u>3 066 329</u>	<u>12 348 569</u>
<u>Passif</u>					
Sommes à payer		1 747 187	-	551 602	2 298 789
Engagements non réglés		1 225 819	178 693	978 189	2 382 701
Compte de charges d'exploitation		-	22 226	-	22 226
Total, passif		<u>2 973 006</u>	<u>200 919</u>	<u>1 529 791</u>	<u>4 703 716</u>
<u>Solde des fonds inutilisés</u>					
Solde disponible au 1er janvier 1978		2 509 905	- d/	- b/	2 509 905
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses		3 509 654	88 756	1 536 538	5 134 948
Solde disponible au 31 décembre 1979 e/		<u>6 019 559</u>	<u>88 756</u>	<u>1 536 538</u>	<u>7 644 853</u>
Total, passif et solde des fonds inutilisés		<u>8 992 565</u>	<u>289 675</u>	<u>3 066 329</u>	<u>12 348 569</u>
		(tableau 14.10.2)		(tableau 14.6.1)	

a/ Comprend les crédits ouverts pour la CESAP au chapitre 15 du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

b/ Les recettes pour 1978-1979 (fonds alloués) comprennent le montant ajusté au 31 décembre 1977 d'allocations de crédits inutilisées.

c/ Les frais généraux d'administration imputés sur le budget ordinaire sont compris dans les dépenses inscrites au budget ordinaire pour les programmes correspondants et qui apparaissent à l'état I.

d/ Désigné comme agent d'exécution à compter du 1er janvier 1979.

e/ Ce montant représente les fonds disponibles pour des projets approuvés, non encore exécutés.

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE FINANCEES PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES
 POUR LE DEVELOPPEMENT, EXECUTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR
 L'ASIE ET LE PACIFIQUE (CESAP)

Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979
 (En dollars des Etats-Unis)

	<u>CIP et participation aux frais</u>	<u>Contributions de contre- partie (en espèces) des gouvernements</u>	<u>Total</u>
I. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1979			
<u>Projets nationaux</u>	-	-	-
<u>Projets régionaux</u>			
Asie et Pacifique	3 875 813	332 372	4 208 185
Total des dépenses au titre des projets	<u>3 875 813</u>	<u>332 372</u>	<u>4 208 185</u>
<u>Frais généraux</u>			
CIP et participation aux frais			542 614
Contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements			10 536
Dépenses diverses remboursées au PNUD			-
Total des frais généraux			<u>553 150</u>
Total des dépenses pour 1979			<u>4 761 335</u>
II. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1978			
Total des dépenses pour 1978			<u>3 515 311</u>
TOTAL GENERAL DES DEPENSES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979			<u>8 276 646</u>

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE EXECUTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE (CEE)

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice
biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	Fonds d'affectation spéciale pour le financement des projets	PNUD	Total
<u>Recettes</u> : Fonds alloués	285 000	362 418	647 418
<u>Dépenses</u>			
Traitements et dépenses communes de personnel	222 696	53 089	275 785
Frais de voyage	11 281	40 737	52 018
Services contractuels	20 937	-	20 937
Dépenses de fonctionnement	20 553	2 014	22 567
Frais généraux d'administration	-	70 665	70 665
Total, dépenses	275 467	166 505	441 972
<u>Excédent des recettes sur les dépenses</u>	<u>9 533</u>	<u>195 913</u>	<u>205 446</u>

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Actif</u>			
Sommes à recevoir	9 533	20 474	30 007
Allocations inutilisées	-	195 913	195 913
Total, actif	<u>9 533</u>	<u>216 387</u>	<u>225 920</u>
<u>Passif</u>			
Sommes à payer	-	3 171	3 171
Engagements non réglés	-	11 235	11 235
Compte de charges d'exploitation	-	6 068	6 068
Total, passif	-	20 474	20 474
<u>Solde des fonds inutilisés</u>			
Solde disponible au 1er janvier 1978	-	-	-
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses	9 533	195 913	205 446
Solde disponible au 31 décembre 1979 a/	<u>9 533</u>	<u>195 913</u>	<u>205 446</u>
Total, passif et solde des fonds inutilisés	<u>9 533</u>	<u>216 387</u>	<u>225 920</u>
	(Tableau 14.10.2)	(Tableau 14.7.1)	

a/ Ce montant représente les fonds disponibles pour des projets approuvés, non encore exécutés.

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE FINANCEES PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT, EXECUTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE (CEE)

Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

CIP et partici-
pation aux frais

I. <u>ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1979</u>	
<u>Projets nationaux</u>	
Grèce	201
Roumanie	24
<u>Projets régionaux</u>	
Europe, Méditerranée et Moyen-Orient	76 862
Total des dépenses au titre des projets	77 087
<u>Frais généraux</u>	
CIP et participation aux frais	70 665
Dépenses diverses remboursées au PNUD	-
Total des frais généraux	70 665
Total des dépenses pour 1979	<u>147 752</u>
II. <u>ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1978</u>	
Total des dépenses pour 1978	<u>18 753</u>
TOTAL GENERAL DES DEPENSES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979	<u>166 505</u>

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE EXECUTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE (CEPAL)

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	Budget ordinaire	a/ Fonds d'affec- tation spéciale pour le financement des projets	FNUAP	PNUD	Total
<u>Recettes : Fonds alloués</u>	<u>921 254</u>	<u>7 236 139</u>	<u>3 173 243</u>	<u>3 498 266</u>	<u>14 828 902</u>
<u>Dépenses</u>					
Traitements et dépenses communes de personnel	864 010	3 072 624	2 086 776	1 893 375	7 916 785
Frais de voyage	57 244	1 154 852	70 052	148 638	1 430 786
Services contractuels	-	706 812	19 566	162 810	889 188
Dépenses de fonctionnement	-	427 119	109 761	82 285	619 165
Achats	-	57 985	173 518	5 225	236 728
Bourses	-	189 345	274 205	370 433	833 983
Frais généraux d'administration	-	b/ 795 939	382 743	372 787	1 551 469
<u>Total, dépenses</u>	<u>921 254</u>	<u>6 404 676</u>	<u>3 116 621</u>	<u>3 035 553</u>	<u>13 478 104</u>
<u>Excédent des recettes sur les dépenses</u>	<u>-</u>	<u>831 463</u>	<u>56 622</u>	<u>462 713</u>	<u>1 350 798</u>

(Tableau
14.10.1)

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Actif</u>					
Encaisse		1 167 153	-	100 000	1 267 153
Sommes à recevoir		8 099	-	3 063	11 162
Sommes à recevoir pour couvrir l'excédent des dépenses sur les fonds alloués		-	253 738	43 340	297 078
Allocations inutilisées		-	56 622	462 713	519 335
A recevoir du Fonds général de l'ONU		186 379	-	-	186 379
<u>Total, actif</u>		<u>1 361 631</u>	<u>310 360</u>	<u>609 116</u>	<u>2 281 107</u>
<u>Passif</u>					
Engagements non réglés		117 263	83 112	119 812	320 187
Dû au Fonds général de l'ONU		-	170 626	26 591	197 217
<u>Total, passif</u>		<u>117 263</u>	<u>253 738</u>	<u>146 403</u>	<u>517 404</u>
<u>Solde des fonds inutilisés</u>					
Solde disponible au 1er janvier 1978		412 905	- c/	- c/	412 905
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses		831 463	56 622	462 713	1 350 798
<u>Solde disponible au 31 décembre 1979</u>		<u>1 244 368</u>	<u>56 622</u>	<u>462 713</u>	<u>1 763 703</u>
<u>Total, passif et solde des fonds inutilisés</u>		<u>1 361 631</u>	<u>310 360</u>	<u>609 116</u>	<u>2 281 107</u>

(Tableau
14.10.2)(Tableau
14.8.1)

a/ Comprend les crédits ouverts pour la CEPAL au chapitre 15 du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

b/ Les frais généraux d'administration imputés sur le budget ordinaire sont compris dans les dépenses inscrites au budget ordinaire pour les programmes correspondants et qui apparaissent à l'état I.

c/ Désigné comme agent d'exécution à compter du 1er janvier 1979.

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE FINANCEES PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT, EXECUTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE (CEPAL)

Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979
(En dollars des Etats-Unis)

	<u>CIP et partici- pation aux frais</u>
I. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1979	
<u>Projets nationaux</u>	-
<u>Projets régionaux</u> Amérique latine	1 562 687
Total des dépenses au titre des projets	<u>1 562 687</u>
<u>Frais généraux</u> CIP et participation aux frais	218 776
Dépenses diverses remboursées au PNUD	-
Total des frais généraux	<u>218 776</u>
Total des dépenses pour 1979	<u>1 781 463</u>
II. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1978	
Total des dépenses pour 1978	<u>1 254 090</u>
TOTAL GENERAL DES DEPENSES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979	<u>3 035 553</u>

TABLEAU 14.9

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE EXECUTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE
POUR L'ASIE OCCIDENTALE (CEAO)

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice
biennal 1976-1979 terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	Budget ordinaire a/	Fonds d'affec- tation spéciale pour le financement des projets	PNUD	Total
<u>Recettes</u> : Fonds alloués	788 697	357 740	804 953	1 951 390
<u>Dépenses</u>				
Traitements et dépenses communes de personnel	697 910	289 396	533 394	1 540 700
Frais de voyage	90 787	59 875	14 343	165 005
Dépenses de fonctionnement	-	5 527	13 129	18 656
Bourses	-	-	61 046	61 046
Frais généraux d'administration	- b/	49 671	89 867	139 538
Total, dépenses	788 697	404 469	731 779	1 924 945
<u>Excédent des recettes sur les dépenses</u>	-	(46 729)	73 174	26 445
	(Tableau 14.10.1)			

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Actif</u>				
Encaisse		178 878	2 200	181 078
Sommes à recevoir pour couvrir l'excédent des dépenses sur les fonds alloués		-	4 937	4 937
Charges différées et autres éléments d'actif		5 021	-	5 021
Allocations inutilisées		-	111 591	111 591
A recevoir du Fonds général de l'ONU		-	70 739	70 739
Total, actif		183 899	189 467	373 366
<u>Passif</u>				
Sommes à payer		-	10 484	10 484
Engagements non réglés		19 165	67 392	86 557
Dû au Fonds général de l'ONU		48 177	-	48 177
Total, passif		67 342	77 876	145 218
<u>Solde des fonds inutilisés</u>				
Solde disponible au 1er janvier 1978		163 286	38 417	201 703
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses		(46 729)	73 174	26 445
Solde disponible au 31 décembre 1979 c/		116 557	111 591	228 148
Total, passif et solde des fonds inutilisés		183 899	189 467	373 366
		(Tableau 14.10.2)	(Tableau 14.9.1)	

a/ Comprend les crédits ouverts pour la CEAO au chapitre 15 du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

b/ Les frais généraux d'administration imputés sur le budget ordinaire sont compris dans les dépenses inscrites au budget ordinaire pour les programmes correspondants et qui apparaissent à l'état I.

c/ Ce montant représente les fonds disponibles pour des projets approuvés non encore exécutés.

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE FINANCEES PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT, EXECUTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE (CEAO)

Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>CIP et partici- pation aux frais</u>
I. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1979	
<u>Projets nationaux</u>	-
<u>Projets régionaux</u>	
Europe, Méditerranée et Moyen-Orient	299 502
Total des dépenses au titre des projets	299 502
<u>Frais généraux</u>	
CIP et participation aux frais	41 930
Dépenses diverses remboursées au PNUD	-
Total des frais généraux	41 930
Total des dépenses pour 1979	<u>341 432</u>
II. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1978	
Total des dépenses pour 1978	390 347
TOTAL GENERAL DES DEPENSES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979	<u>731 779</u>

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES a/

Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	ONU	ONUDI	Commissions régionales				Total
			Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine	Asie occidentale	
<u>Projets nationaux</u>							
Afghanistan	-	112 043	-	-	-	-	112 043
Albanie	-	40 189	-	-	-	-	40 189
Algérie	-	11 107	-	-	-	-	11 107
Angola	-	6 495	-	-	-	-	6 495
Antilles	36 765	-	-	-	-	-	36 765
Argentine	-	1 950	-	-	-	-	1 950
Bangladesh	4 579	101 401	-	-	-	-	105 980
Bénin	6 111	3 152	-	-	-	-	9 263
Birmanie	-	2 004	-	-	-	-	2 004
Botswana	-	23 769	-	-	-	-	23 769
Brsil	-	2 385	-	-	-	-	2 385
Bulgarie	-	4 100	-	-	-	-	4 100
Purundi	-	82 224	-	-	-	-	82 224
Cap-Vert	14 686	73 509	-	-	-	-	88 195
Chili	-	2 088	-	-	-	-	2 088
Chine	26 732	13 483	-	-	-	-	40 215
Chypre	4 822	13 390	-	-	-	-	18 212
Comores	-	2 208	-	-	-	-	2 208
Costa Rica	-	719	-	-	-	-	719
Cuba	-	16 825	-	-	-	-	16 825
Djibouti	4 540	-	-	-	-	-	4 540
Egypte	-	14 681	-	-	-	-	14 681
Equateur	-	6 801	-	-	-	-	6 801
Ethiopie	-	4 344	-	-	-	-	4 344
Fidji	-	21 237	-	-	-	-	21 237
Gambi	-	9 504	-	-	-	-	9 504
Ghana	-	3 592	-	-	-	-	3 592
Guinée	-	2 107	-	-	-	-	2 107
Haiti	-	136 168	-	-	-	-	136 168

Commissions régionales

	OMU	OMUDI	Commissions régionales				Total
			Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine	Asie occidentale	
Projets nationaux (suite)							
Haute-Volta	11 655	76 729	-	-	-	-	88 384
Hongrie	-	457	-	-	-	-	457
Inde	-	100 030	-	-	-	-	100 030
Indonésic	-	4 184	-	-	-	-	4 184
Iraq	-	1 023	-	-	-	-	1 023
Irlande	3 342	-	-	-	-	-	3 342
Israël	3 717	-	-	-	-	-	3 717
Kenya	-	22 874	-	-	-	-	22 874
Lesotho	4 462	29 393	-	-	-	-	33 855
Libéria	35 164	-	-	-	-	-	35 164
Malaisic	4 840	-	-	-	-	-	4 840
Maldives	-	7 103	-	-	-	-	7 103
Malic	-	56 279	-	-	-	-	56 279
Malte	-	532	-	-	-	-	532
Maroc	3 014	7 224	-	-	-	-	10 238
Mauricc	-	106	-	-	-	-	106
Mexique	-	2 002	-	-	-	-	2 002
Népal	4 000	27 028	-	-	-	-	31 028
Niger	-	17 962	-	-	-	-	17 962
Nigeria	-	15 000	-	-	-	-	15 000
Ouganda	-	20 908	-	-	-	-	20 908
Pakistan	-	914	-	-	-	-	914
Panama	1 779	-	-	-	-	-	1 779
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	2 753	-	-	-	-	2 753
Pérou	3 112	10 045	-	-	-	-	13 157
Philippines	-	38 682	-	-	-	-	38 682
Pologne	-	1 368	-	-	-	-	1 368
Portugal	-	118 862	-	-	-	-	118 862
République arabe syrienne	-	28 742	-	-	-	-	28 742
République de Corée	-	29 822	-	-	-	-	29 822
République démocratique populaire lao	8 433	-	-	-	-	-	8 433
République centrafricaine	55 216	112 713	-	-	-	-	167 929
République dominicaine	2 598	-	-	-	-	-	2 598

TABLEAU 14.10.1 (suite)

Projets nationaux (suite)	Commissions régionales					Total
	OMU	OMUDI	Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine	
République-Unie de Tanzanie	-	103 362	-	-	-	103 362
République-Unie du Cameroun	-	3 980	-	-	-	3 980
Poumanic	-	7 599	-	-	-	7 599
Rwanda	3 284	123 274	-	-	-	127 758
Samoa	-	44 512	-	-	-	44 512
Sénégal	-	6 726	-	-	-	6 726
Seychelles	-	17 506	-	-	-	17 506
Sierra Leone	-	5 084	-	-	-	5 084
Singapour	-	7 667	-	-	-	7 667
Somalie	910	10 814	-	-	-	11 722
Sri Lanka	4 473	6 367	-	-	-	10 840
Soudan	-	48 983	-	-	-	48 983
Swaziland	229 660	-	-	-	-	229 660
Tchad	-	6 888	-	-	-	6 888
Thaïlande	-	16 414	-	-	-	16 414
Togo	-	61 522	-	-	-	61 522
Tunisie	-	3 793	-	-	-	3 793
Turquie	-	108 052	-	-	-	108 052
Union des Républiques socialistes soviétiques	4 276	-	-	-	-	4 276
Uruguay	-	6 912	-	-	-	6 912
Venezuela	-	268	-	-	-	268
Yémen	2 093	100 698	-	-	-	102 791
Yémen démocratique	468 161	184 491	-	-	-	652 652
Zaire	2 993	22 230	-	-	-	25 123
Zambie	-	1 400	-	-	-	1 400
Total partiel	955 217	2 243 350	-	-	-	3 299 267

TABLEAU 14.10.1 (suite)

Commissions régionales

	<u>ONU</u>	<u>OMUDI</u>	<u>Afrique</u>	<u>Asie et Pacifique</u>	<u>Amérique latine</u>	<u>Asie occidentale</u>	<u>Total</u>
<u>Projets régionaux</u>							
Afrique	954 141	646 195	1 309 034	-	-	-	2 909 370
Amérique latine	127 554	161 899	-	-	921 254	-	1 210 707
Asie et Pacifique	324 868	245 041	-	977 973	-	-	1 547 882
Etats arabes	-	104 252	-	-	-	-	104 252
Europe, Méditerranée et Moyen-Orient	148 709	-	-	-	-	788 697	937 406
Total partiel	1 555 272	1 157 387	1 309 034	977 973	921 254	788 697	6 709 617
<u>Projets interrégionaux</u>	9 017 515	2 303 348	-	-	-	-	11 320 863
<u>Projets ronds</u>	425 924	263 349	-	-	-	-	689 273
Total	11 954 623	6 067 434	1 309 034	977 973	921 254	788 697	22 019 020

a/ Comprend les crédits ouverts au chapitre 15 du budget ordinaire de l'ONU (programme ordinaire de coopération technique).

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE FINANCEES PAR DES FONDS
D'AFFECTATION SPECIALE AU TITRE DES PROJETS

Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et solde des fonds inutilisés
pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	Solde des fonds inutilisés au 1er janvier 1978	A ajouter : Recettes	A déduire : Dépenses	Solde des fonds inutilisés au 31 décembre 1979
I. PROJETS GERES PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES				
<u>Projets financés par les gouvernements bénéficiaires</u>				
Arabie saoudite	(320 130)	3 731 277	3 278 826	132 321
Argentine	184	(218)	-	(34) a/
Birmanie	117	(117)	-	-
Brunei	-	-	488	(488) a/
Côte d'Ivoire	(6 524)	159 408	74 141	78 743
Emirats arabes unis	-	62 896	111 019	(48 123) a/
Equateur	23 446	(23 666)	(220)	-
Honduras	(5 047)	-	-	(5 047) a/
Indonésie	58 654	996 982	813 734	241 902
Iran	142 761	470 281	533 649	79 393
Iraq	140 839	(145 322)	(13 161)	8 678
Jamahiriya arabe libyenne	1 063 370	(289 718)	193 143	580 509
Jamaïque	5 156	-	4 852	304
Japon	1 073 947	3 765 181	3 724 313	1 114 815
Koweït	(45 080)	767 895	611 165	111 650
Mali	-	12 600	6 676	5 924
Pays-Bas	(1 196)	15 481	12 548	1 737
République dominicaine	(657)	785	128	-
République-Unie du Cameroun	-	137 383	149 619	(12 236) a/
Trinité-et-Tobago	(51 197)	(59 178)	(110 375)	-
Turquie	4 661	(4 661)	-	-
Total partiel	<u>2 083 304</u>	<u>9 597 289</u>	<u>9 390 545</u>	<u>2 290 048</u>
<u>Experts associés</u>				
Allemagne, République fédérale d'	79 017	943 123	494 293	527 847
Autriche	-	70 486	68 960	1 526
Belgique	261 475	2 633 578	2 090 168	804 885
Danemark	85 789	1 593 279	1 089 167	589 901
Finlande	(35 845)	151 905	75 802	40 258
France	24 907	361 312	292 693	93 526
Iran	12 661	6 025	(58)	18 744
Italie	(13 600)	223 521	109 884	100 037
Japon	(2 983)	34 962	32 387	(408) a/
Norvège	60 107	204 311	230 773	33 645
Pays-Bas	(1 065 953)	4 222 819	3 797 412	(640 546) a/
Suède	136 026	428 399	172 657	391 768
Suisse	22 755	230 151	244 425	8 481
Total partiel	<u>(435 644)</u>	<u>11 103 871</u>	<u>8 698 563</u>	<u>1 969 664</u>
<u>Autres projets financés par les gouvernements donateurs</u>				
Allemagne, République fédérale d'	17 323	(111)	-	17 212
Arabie saoudite	17 895	(20 351)	(2 456)	-
Bahamas	26 387	(26 387)	-	-
Danemark	59 152	-	8 383	50 769
Etats-Unis d'Amérique	220	-	(2 177)	2 397
Italie	-	52 944	57 140	(4 196) a/
Pays-Bas	11 050	45 112	37 669	18 493
Poyaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	(3 181)	-	689	(3 870) a/
Suède	74 609	4 079	69 963	8 725
Suisse	15 081	5 249	12 153	8 177
Union des Républiques socialistes soviétiques	(47 122)	69 269	3 907	18 240
Total partiel	<u>171 414</u>	<u>129 804</u>	<u>185 271</u>	<u>115 947</u>

TABLEAU 14.10.2 (suite)

	<u>Solde des fonds inutilisés au 1er janvier 1978</u>	<u>A ajouter : Recettes</u>	<u>A déduire : Dépenses</u>	<u>Solde des fonds inutilisés au 31 décembre 1979</u>
<u>Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD</u>				
Fonds des Nations Unies pour le développement de l'Irian occidental	(13 104)	13 104	-	-
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les programmes opérationnels au Lesotho	(73 593)	284 488	168 184	42 711
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'envoi de personnel d'exécution au Swaziland	21 969	(38 901)	(13 962)	(2 970) a/
Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux pays et aux peuples coloniaux	(19 823)	(23 432)	(43 255)	-
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies dans la région soudano-sahélienne	196 179	1 133 646	1 000 724	329 101
Programme du Fonds d'affectation spéciale pour la République du Zaïre	(83 022)	87 890	(9 397)	14 265
Fonds d'équipement des Nations Unies	(6 124)	-	-	(6 124) a/
Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée - reliquat des éléments d'actif	7 327	(9 008)	(1 681)	-
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'édification de la nation namibienne du Fonds des Nations Unies pour la Namibie	-	1 034 406	1 681	1 032 725
Total partiel	29 809	2 482 193	1 102 294	1 409 708
<u>Autres fonds d'affectation spéciale</u>				
El Colegio de Mexico	(212)	212	-	-
Fondation Expo (Japon)	-	2 500	307	2 193
Fondation Ford	3 115	(3 115)	-	-
Groupe des pays non alignés (contribution Pays-Bas/Suède)	498 531	596 053	603 037	491 547
Centre de recherche pour le développement international (Canada)	3 894	(3 549)	345	-
Colloque interrégional sur les entreprises pétrolières publiques (Autriche)	-	92 513	41 494	51 019
FISE	6 359	(6 359)	-	-
Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe	448 735	5 515 750	5 563 090	401 395
Fonds des Nations Unies pour la Namibie	(5 518)	919 958	909 643	4 797
PNUE	92 222	(63 124)	21 875	7 223
UNESCO	-	7 972	(351)	8 323
Total partiel	1 047 126	7 058 811	7 139 440	966 497
Total, projets gérés par l'ONU	2 896 009	30 371 968	26 516 113	6 751 864

II. PROJETS GERES PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONUDI)

Projets financés par les gouvernements bénéficiaires

Algérie	-	48 101	46 667	1 434
Antilles néerlandaises	160 887	18 305	97 766	81 426
Arabie saoudite	(45 432)	247 433	162 247	39 754
Burundi	22 485	(22 485)	-	-
Costa Rica	(4 054)	-	568	(4 622) a/
Emirats arabes unis	-	130 195	90 567	39 628
Equateur	9 814	-	18 455	(8 641) a/
Espagne	-	15 000	15 581	(581) a/
Grèce	174	-	174	-
Gulf Organization for Industrial Consulting	-	159 503	123 494	36 009
Hongrie	32 824	156 982	101 003	88 803
Iraq	1 142 205	960 937	752 990	1 350 152
Islande	(3 984)	4 541	557	-
Jamahiriya arabe libyenne	63 328	3 006 039	1 447 877	1 621 490
Jamaïque	2 100	(2 100)	-	-
Koweït	215 770	274 951	437 438	53 283
Liban	-	8 916	7 064	1 852
Libéria	10 119	(11 535)	(1 416)	-
Mauritanie	-	166 386	154 193	12 193
Qatar	172 614	311 084	380 402	103 296
Société arabe d'industries pharmaceutiques et d'appareils médicaux	8 003	-	8 975	(972) a/
Suriname	74 683	12 545	(4 467)	91 695

TABLEAU 14.10.2 (suite)

	Solde des fonds inutilisés au 1er janvier 1978	A ajouter : Recettes	A déduire : Dépenses	Solde des fonds inutilisés au 31 décembre 1979
<u>Projets financés par les gouvernements bénéficiaires (suite)</u>				
Thaïlande	1 018	(1 018)	-	-
Trinité-et-Tobago	440	(440)	-	-
Yougoslavie	28 858	16 567	42 505	2 920
Total partiel	1 891 852	5 499 907	3 882 640	3 509 119
<u>Experts associés</u>				
Allemagne, République fédérale d'	143 954	738 344	611 895	270 403
Belgique	184 169	346 090	334 327	195 932
Danemark	140 531	191 486	184 194	147 823
Finlande	152	(8 479)	(8 327)	-
Italie	11 349	26 000	36 590	759
Japon	131 031	74 204	120 086	85 149
Norvège	-	33 630	28 512	5 118
Pays-Bas	132 691	464 774	517 074	80 391
Suède	109 606	209 641	137 618	181 629
Total partiel	853 483	2 075 690	1 961 969	967 204
<u>Administrateurs auxiliaires</u>				
Allemagne, République fédérale d'	-	93 176	58 044	35 132
Belgique	25 241	33 705	12 292	46 654
Danemark	-	2 000	624	1 376
Japon	14 400	158 034	(4 671)	177 105
Pays-Bas	-	9 000	5 000	4 000
Suisse	-	6 497	1 581	4 916
Suède	3 614	2 691	1 363	4 942
Total partiel	43 255	305 103	74 233	274 125
<u>Autres fonds d'affectation spéciale</u>				
Allemagne, République fédérale d'	713 161	179 827	601 575	291 413
Association internationale de développement	-	59 125	77 602	(18 477) a/
Australie	-	25 000	24 326	674
Belgique	-	66 940	92 079	(25 139) a/
Canada	(5 715)	4 471	(1 244)	-
Centre de développement industriel pour les Etats arabes	(9 623)	13 295	3 277	395
Centre du commerce international	-	(126 811)	(126 811)	-
Deutsche Messe A.G.	458	8 050	382	8 126
Egypte	-	200	-	200
Finlande	-	123 271	116 483	6 788
Fonds arabe de développement économique et social	-	7 000	8 787	(1 787) a/
Fonds d'équipement des Nations Unies	-	-	1 742 447	(1 742 447) a/
FNUAP	25 218	29 782	12 515	42 485
Fonds des Nations Unies pour les services industriels spéciaux	-	170 541	170 541	-
Interprètes de l'Union des Républiques socialistes soviétiques	53 098	21 757	13 712	(45 053) a/
Iraq	-	200	-	200
Japon	118 190	169 749	159 826	128 113
Mauritanie	-	200	-	200
Pays-Bas	26 049	-	29 269	(3 220) a/
Société d'investissements privés à l'étranger	-	53 180	22 673	30 507
Société tunisienne de banque	15 345	2 681	(1 736)	19 762
Soudan	-	200	-	200
Suède	347 250	194 679	133 722	408 207
Suisse	(14 968)	3 878	(11 219)	129
UNESCO	2 629	2 988	2 799	2 818
Total partiel	1 164 896	1 010 203	3 071 005	(895 906)
<u>Fonds d'affectation spéciale géré par le PNUD</u>				
Fonds suédois d'affectation spéciale pour les programmes opérationnels d'assistance au Swaziland	(3 142)	47 642	-	44 500

TABLEAU 14.10.2 (suite)

	<u>Solde des fonds inutilisés au 1er janvier 1978</u>	<u>A ajouter : Recettes</u>	<u>A déduire : Dépenses</u>	<u>Solde des fonds inutilisés au 31 décembre 1979</u>
<u>Projets financés à l'aide de contributions volontaires à des fins déterminées versées au Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI</u>				
Autriche	33 917	(33 917)	-	-
Chili/Colombie/Israël/Rwanda	(1 088)	-	-	(1 088) a/
Chine	491 026	(491 026)	-	-
Inde	(11 555)	11 555	-	-
Italie	(38 076)	38 076	-	-
Japon	44 288	(44 288)	-	-
Suisse	153 058	(153 058)	-	-
Total partiel	<u>671 570</u>	<u>(672 658)</u>	<u>-</u>	<u>(1 088)</u>
Total, projets gérés par l'ONUDI	<u>4 621 914</u>	<u>8 265 887</u>	<u>8 989 847</u>	<u>3 897 954</u>
III. PROJETS GERES PAR LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT (CNUCED)				
Allemagne, République fédérale d'	-	75 375	72 680	2 695
Belgique	26 760	(8 424)	18 336	-
Canada	14 988	(14 988)	-	-
Centre du commerce international	(1 840)	289 926	288 086	-
Danemark	-	68 672	68 672	-
Elaboration de la nouvelle stratégie internationale du développement - fonds d'affectation spéciale	-	158 936	156 129	2 807
Etude d'une société communautaire de transports maritimes	-	103 899	46 535	57 364
Fonds d'affectation spéciale pour les projets portuaires	63 127	480 679	472 014	71 792
Fonds d'affectation spéciale pour les conseillers sectoriels	-	375 000	340 452	34 548
Iraq	-	223	223	-
Mauritanie	103 269	5 533	100 419	8 383
Oman	23 782	97 640	121 422	-
Pays-Bas	-	214 943	62 217	152 726
Pays-Bas/Suède	(15 040)	94 681	79 641	-
PNUE	53 401	354 945	378 059	30 287
Rapport sur les fonds d'affectation spéciale des sociétés financières	-	20 000	20 000	-
Suède	993 179	1 924 022	1 900 030	1 017 171
Total, projets gérés par la CNUCED	<u>1 261 626</u>	<u>4 241 062</u>	<u>4 124 915</u>	<u>1 377 773</u>
IV. PROJETS GERES PAR LE CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS				
<u>Projets financés par les gouvernements bénéficiaires et des gouvernements donateurs</u>				
Allemagne, République fédérale d'	-	(3)	24 976	(24 979) a/
Belgique	-	15 017	179 332	(164 315) a/
Jamahiriya arabe libyenne	-	753 271	428 065	325 206
Pays-Bas	-	4 243	33 703	(29 460) a/
Divers	-	(1 849)	3 806	(5 655) a/
Total partiel	<u>-</u>	<u>770 679</u>	<u>669 882</u>	<u>100 797</u>
PNUE	<u>-</u>	<u>127 000</u>	<u>123 642</u>	<u>3 358</u>
Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD	<u>-</u>	<u>218 547</u>	<u>37 026</u>	<u>181 521</u>
<u>Experts associés</u>				
Allemagne, République fédérale d'	-	75 806	73 796	2 010
Belgique	-	255 393	271 085	(15 692) a/
Danemark	-	53 402	118 100	(64 698) a/
France	-	34 509	46 274	(11 765) a/
Italie	-	64 131	64 461	(330) a/
Pays-Bas	-	259 508	275 288	(15 780) a/
Suède	-	83 400	76 201	7 199
Total partiel	<u>-</u>	<u>826 149</u>	<u>925 205</u>	<u>(99 056)</u>
Total, projets gérés par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains	<u>-</u>	<u>1 942 375</u>	<u>1 755 755</u>	<u>186 620</u>

TABLEAU 14.10.2 (suite)

	<u>Solde des fonds inutilisés au 1er janvier 1978</u>	<u>A ajouter : Recettes</u>	<u>A déduire : Dépenses</u>	<u>Solde des fonds inutilisés au 31 décembre 1979</u>
V. PROJETS GERES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (CEA)				
<u>Commission économique pour l'Afrique</u>				
Allemagne, République fédérale d'	86 799	43 699	107 295	23 203
Belgique	3 390	629	4 100	(81) a/
Canada	(22 667)	67 419	88 786	(44 034) a/
Centre de recherche pour le développement international (Canada)	57 917	150 705	183 849	24 773
Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales	1 058	1 284	784	1 558
Etats-Unis d'Amérique	37 128	39 337	67 473	8 992
Finlande	527	657	2 788	(1 604) a/
Nigéria	22 532	89 227	62 576	49 183
Pays-Bas	154 684	(17 857)	249 342	(112 515) a/
PNUE	63 964	(52 282)	16 783	(5 101) a/
Suède	136 701	174 492	213 245	97 948
Suisse	8 541	3 284	20 071	(8 246) a/
Divers	-	665 847	958 777	(292 930) a/
Total partiel	550 574	1 166 441	1 975 869	(258 854)
<u>Institut africain de développement économique et de planification</u>				
Fonds du Commonwealth pour la coopération technique	11 091	27 259	31 620	6 730
PNUE	(14 806)	175 000	169 046	(8 852) a/
Suède	201 000	-	199 208	1 792
Suisse	31 351	-	16 815	14 536
Total partiel	228 636	202 259	416 689	14 206
Total, projets gérés par la CEA	779 210	1 368 700	2 392 558	(244 648)
VI. PROJETS GERES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE (CESAP)				
Allemagne, République fédérale d'	146 709	1 158 519	1 044 857	260 371
Australie	290 881	466 141	462 198	294 824
Australie/Nouvelle-Zélande/Iles Salomon	13 039	714 073	525 078	202 034
Banque asiatique de développement	10 206	(7 197)	-	3 009
Conseil oecuménique des églises	27 637	102 641	80 505	49 773
Chine	-	132 450	6 235	126 215
Etats-Unis d'Amérique	25 206	-	15 344	9 862
Fondation Konrad Adenauer	9	-	(1 713)	1 722
France	-	17 138	11 912	5 226
France/Inde/Australie	120 054	142 668	256 233	6 489
Inde	2 771	110 142	93 247	19 666
Indonésie	2 103	3 000	2 648	2 455
Iran/Pays-Bas/Nouvelle-Zélande	528 827	236 026	597 212	167 641
Japon	669 095	2 549 449	1 125 318	2 093 226
Japon/Pays-Bas/Indonésie	23 433	(23 433)	(1 536)	1 536
Norvège	153 513	1 976 075	1 763 844	365 744
Office central suédois pour l'aide au développement international	-	2 850	-	2 850
OMM	7 143	(7 143)	-	-
Pays-Bas	477 324	3 891 941	2 151 887	2 217 378
PNUE	10 226	-	10 063	163
Suède	1 729	252 142	64 496	189 375
Total, projets gérés par la CESAP	2 509 905	11 717 482	8 207 828	6 019 559
VII. PROJETS GERES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE (CEE)				
PNUE - Total, projets gérés par la CEE	-	285 000	275 467	9 533

TABLEAU 14.10.2 (suite)

	Solde des fonds inutilisés au 1er janvier 1978	A ajouter : Recettes	A déduire : Dépenses	Solde des fonds inutilisés au 31 décembre 1979
VIII. PROJETS GERES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE (CEPAL)				
<u>Commission économique pour l'Amérique latine</u>				
Allemagne, République fédérale d'	40 534	213 430	189 543	64 421
Argentine	(2 974)	672 070	696 915	(27 819) a/
BIRD	7 502	22 891	23 983	6 410
Brésil	3 201	114 304	61 331	56 174
Canada	63 641	720 720	742 818	41 543
Centre de recherche pour le développement international (Canada)	(18 761)	300 552	241 698	40 093
Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales	4 691	(4 661)	30	-
Colombie	(2 343)	28 330	25 631	356
Consejo nacional de ciencia y tecnologia	30 993	8 595	31 960	7 628
Costa Rica	-	171 790	138 889	32 901
Italie	67 821	265	63 358	4 728
Jamaïque	13 717	9 929	16 444	7 202
Panama	-	21 784	27 768	(5 984) a/
Pays-Bas	16 500	460 895	310 562	166 833
PNUE	19 140	(11 579)	7 561	-
Suède	5 895	176 335	152 313	29 917
Trinité-et-Tobago	(6 337)	37 500	38 429	(7 266) a/
Venezuela	4 961	901	2 092	3 770
Venezuela/Equateur	-	30 150	16 184	13 966
Divers	-	1 517 647	1 340 457	177 190
Total partiel	248 181	4 491 848	4 127 966	612 063
<u>Institut latino-américain de planification économique et sociale</u>				
Allemagne, République fédérale d'	24 396	78 074	101 898	572
Canada	13 871	873	-	14 744
Canada/Suède	6 330	(6 330)	-	-
Centro Internacional de Formación en Ciencias Ambientales	2 458	52 525	52 435	2 548
Contributions illimitées de gouvernements	-	413 991	191 084	222 907
Développement des institutions et participation populaire	724	(724)	-	-
Equateur	-	211 970	211 765	205
Pays-Bas	68 694	26 966	95 660	-
UNESCO	(25 373)	333 926	308 553	-
Total partiel	91 100	1 111 271	961 395	240 976
<u>CELADE</u>				
Centre de recherche pour le développement international	(23 979)	387 910	337 296	26 635
El Colegio de Mexico	(12 425)	30 670	18 245	-
Fondation Ford	13 561	(10 355)	3 206	-
Organisme canadien de développement international	70 789	522 695	584 368	9 116
Pays-Bas	25 678	53 428	79 106	-
Total partiel	73 624	984 348	1 022 221	35 751
<u>CEPAL, Mexique</u>				
Electrical Study (BCIE)	-	60 488	69 516	(9 028) a/
FAO/FISE	-	7 804	7 804	-
Nacional Financiera S.A.	-	21 000	9 867	11 133
Secretaria de Agricultura y Recursos Hidraulicos	-	559 380	205 907	353 473
Total partiel	-	648 672	293 094	355 578
Total, projets gérés par la CEPAL	412 905	7 236 139	6 404 676	1 244 368

TABLEAU 14.10.2 (suite)

	Solde des fonds inutilisés au <u>1er janvier 1978</u>	A ajouter : <u>Recettes</u>	A déduire : <u>Dépenses</u>	Solde des fonds inutilisés au <u>31 décembre 1979</u>
IX. PROJETS GERES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE (CEAO)				
Arabie saoudite	-	36 000	36 000	-
Etude générale de la population arabe palestinienne	142 758	6 084	143 960	4 882
Pays-Bas	20 528	239 428	166 237	93 719
Yémen	-	76 228	58 272	17 956
Total, projets gérés par la CEAO	<u>163 286</u>	<u>357 740</u>	<u>404 469</u>	<u>116 557</u>
TOTAL GENERAL	<u>12 644 855</u>	<u>65 786 353</u>	<u>59 071 628</u>	<u>19 359 580</u>

a/ Pour la récapitulation des soldes déficitaires des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique, voir ci-dessous les notes explicatives relatives aux états financiers (annexe I, note 14).

TABLEAU 14.11 (suite)

	Recettes			Dépenses		
	1978	1979	Total	1978	1979	Total
VIII. Commission économique pour l'Amérique latine						
Budget ordinaire	461 630	459 624	921 254	461 630	459 624	921 254
Fonds d'affectation spéciale	2 199 790	5 036 349	7 236 139	2 538 251	3 866 425	6 404 676
FMUAP	-	3 173 243	3 173 243	-	3 116 621	3 116 621
PRUD	1 304 200	2 194 066	3 498 266	1 254 090	1 781 463	3 035 553
Total	3 965 620	10 863 282	14 828 902	4 253 971	9 224 133	13 478 104
IX. Commission économique pour l'Asie occidentale						
Budget ordinaire	230 619	558 078	788 697	230 619	558 078	788 697
Fonds d'affectation spéciale	160 625	197 115	357 740	31 333	373 136	404 469
PRUD	466 097	338 856	804 953	390 347	341 432	731 779
Total	857 341	1 094 049	1 951 390	652 299	1 272 646	1 924 945

a/ Désigné comme agent d'exécution à compter du 1er janvier 1979.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES : FONDS GENERAUX D'AFFECTION
SPECIALE ET FONDS D'AFFECTION SPECIALE A DES FINS DETERMINEES

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979
terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	Activités				Total		
	Opérations de secours	Développement industriel	économiques et sociales	juridiques Divers			
					1977 a/		
<u>Recettes :</u>							
Contributions annoncées	3 034 851	21 553 892	50 164 249	537 937	10 771 432	86 062 361	75 612 778
Dons de sources privées	85 949	-	1 436 790	33 318	39 884	1 595 941	504 684
Subventions	179 000	-	4 057 978	-	198 599	4 435 577	2 145 939
Revenu de placements	7 836 895	697 860	5 294 032	31 934	4 276 822	18 137 543	10 815 025
Recettes accessoires	556 004	1 941 827	7 116 287	9 736	12 360 587	21 984 441	9 692 184
<u>Total, recettes</u>	<u>11 692 699</u>	<u>24 193 579</u>	<u>68 069 336</u>	<u>612 925</u>	<u>27 647 324</u>	<u>132 215 863</u>	<u>98 770 610</u>
<u>Dépenses :</u>							
Traitements et dépenses communes de personnel	1 631 575	3 644 430	21 311 178	593 682	3 113 538	30 294 403	18 941 182
Frais de voyage	90 589	280 456	3 140 820	21 190	379 461	3 912 516	2 054 215
Services contractuels	13 546	3 323 696	3 155 907	10 998	725 604	7 229 751	8 471 819
Dépenses de fonctionnement	689 960	663 748	2 428 391	71 182	10 571 942	14 425 223	14 778 456
Achats	12 256 586	1 130 090	3 385 848	-	246 684	17 019 208	76 933 962
Bourses de perfectionnement, subventions, divers	3 207 636	10 384 453	16 943 720	46 549	2 333 255	32 915 613	38 112 727
<u>Total, dépenses</u>	<u>17 889 892</u>	<u>19 426 873</u>	<u>50 365 864</u>	<u>743 601</u>	<u>17 370 484</u>	<u>105 796 714</u>	<u>159 292 361</u>
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979	(6 197 193)	4 766 706	17 703 472	(130 676)	10 276 840	26 419 149	(60 521 751)
A ajouter : Ajustement au titre de l'exercice antérieur	(81 938)	672 658	(801 027)	-	97 309	(112 998)	(25 329 936)
<u>Excédent net des recettes sur les dépenses</u>	<u>(6 279 131)</u>	<u>5 439 364</u>	<u>16 902 445</u>	<u>(130 676)</u>	<u>10 374 149</u>	<u>26 306 151</u>	<u>(85 851 687)</u>

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	Opérations de secours	Développement industriel	Activités économiques et sociales	Activités juridiques	Divers	Total	
						1979	1977 a/
<u>Actif :</u>							
Encaisse	36 208 299	11 093 312	26 545 290	107 528	17 215 001	91 169 430	90 679 635
Placements	-	-	-	-	641 032	641 032	662 952
Contributions annoncées non versées	70 171	17 533 509	13 079 455	3 500	2 289 761	32 996 396	13 787 479
Sommes à recevoir	1 142 166	220 904	6 699 670	3 944	1 109 753	9 176 437	1 521 288
Sommes versées aux organisations chargées de l'exécution	371 986	-	3 851 594	-	20 000	4 243 580	3 995 991
Charges différées et autres éléments d'actif	-	760	135 808	-	249 787	386 355	250 875
A recevoir du Fonds général de l'ONU (état III)	130 292	576 653	3 887 217	28 587	317 424	4 940 173	1 577 702
<u>Total, actif</u>	<u>37 922 914</u>	<u>29 425 138</u>	<u>54 219 034</u>	<u>143 559</u>	<u>21 842 758</u>	<u>143 553 403</u>	<u>112 475 902</u>
<u>Passif :</u>							
Sommes à payer	9 135	92 887	352 874	9 296	408 642	872 834	10 480 042
Engagements non réglés	597 033	5 127 140	3 478 377	782	1 142 304	10 345 636	3 758 990
Recettes comptabilisées d'avance	-	11 741 878	7 521 791	-	852 995	20 116 664	9 053 641
Réserve pour prime de rapatriement et autres réserves	-	-	178 767	-	-	178 767	572 626
Réserve pour allocations	7 906 610	-	3 825 454	-	20 000	11 752 064	19 943 009
Dû au Fonds général de l'ONU (état III)	832	13 687	676 160	50 392	340 798	1 081 869	4 353 991
<u>Total, passif</u>	<u>8 513 610</u>	<u>16 975 592</u>	<u>16 033 423</u>	<u>60 470</u>	<u>2 764 739</u>	<u>44 347 834</u>	<u>48 162 299</u>
<u>Solde des fonds inutilisés</u>	<u>24 506 070</u>	<u>7 010 182</u>	<u>23 859 716</u>	<u>213 765</u>	<u>8 723 870</u>	<u>64 313 603</u>	<u>97 512 718</u>
A ajouter : Prélèvements sur la réserve en vue d'allocations de fonds	11 247 532	-	1 235 935	-	-	12 483 467	64 435 835
Excédent net des recettes sur les dépenses	(6 279 131)	5 439 364	16 902 445	(130 676)	10 374 149	26 306 151	(85 851 687)
<u>Total partiel</u>	<u>29 474 471</u>	<u>12 449 546</u>	<u>41 998 096</u>	<u>83 089</u>	<u>19 098 019</u>	<u>103 103 221</u>	<u>76 096 866</u>
Moins : Virements nets à la réserve pour allocations au titre de l'exercice en cours	65 167	-	3 812 485	-	20 000	3 897 652	11 783 263
<u>Solde disponible au 31 décembre 1979</u>	<u>29 409 304</u>	<u>12 449 546</u>	<u>38 185 611</u>	<u>83 089</u>	<u>19 078 019</u>	<u>99 205 569</u>	<u>64 313 603</u>
<u>Total, passif et solde des fonds inutilisés</u>	<u>37 922 914</u>	<u>29 425 138</u>	<u>54 219 034</u>	<u>143 559</u>	<u>21 842 758</u>	<u>143 553 403</u>	<u>112 475 902</u>
(tableau 15.1) b/	(tableau 15.1) b/	(tableaux 15.1 et 15.2) b/	(tableaux 15.1 et 15.2) b/	(tableaux 15.1 et 15.2) b/	(tableaux 15.1 et 15.2) b/	(tableaux 15.1 et 15.2) b/	(tableaux 15.1 et 15.2) b/

a/ Les montants indiqués à des fins de comparaison ont été ajustés en fonction de la présentation actuelle.

b/ Pour les tableaux, voir volume II.

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire Général
aux services financiers,
(Signé) Patricio RUEDAS

COMPTES SPECIAUX POUR LES DEPENSES D'APPUI AUX PROGRAMMES

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	ONU, ONUDI, CNUCED, Centre des Nations Unies pour les établissements humains et commissions régionales - Fonds extra-budgétaires provenant de remboursements au titre de la coopération technique	ONU - appui aux structures administratives extra-budgétaires	ONU - appui aux activités de fonds extra-budgétaires	Total
	1979	1979	1977 a/	
<u>Recettes</u>				
PNUD	38 475 106	2 120 060	-	40 595 166
FNUAP	4 335 626	-	-	4 335 626
Projets de coopération technique financés par des fonds d'affectation spéciale	5 259 978	-	-	5 259 978
Projets des organisations associées	489 986	-	-	489 986
Fonds généraux d'affectation spéciale et fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées	3 642 700	-	151 660	3 794 360
FISE	-	64 800	-	64 800
Banque mondiale	-	78 300	-	78 300
Revenu des placements	1 095 043	9 920	3 378	1 108 341
Recettes accessoires	447 262	447 620	50 738	945 620
Total, recettes	53 745 701	2 720 700	205 776	56 672 177
				27 902 356
				4 631 833
				4 276 599
				327 138
				1 834 634
				-
				-
				-
				264 961
				39 237 521

ONU, ONUDI, CNUCED,
Centre des Nations Unies
pour les établissements
humains et commissions
régionales - Fonds
extra-budgétaires
provenant de rembour-
sements au titre de la
coopération technique

	ONU - appui aux structures administratives extra- budgétaires	ONU - appui aux activités de fonds extra- budgétaires	Total
	1979		1977 a/
<u>Dépenses</u>			
Traitements et dépenses communes de personnel	46 726 201	-	35 277 297
Frais de voyage	1 183 818	-	732 584
Services contractuels	29 009	-	31 735
Dépenses de fonctionnement	826 502	-	1 142 840
Achats	467 603	-	255 539
Bourses de perfectionnement, subventions, divers	1 539 936	-	1 288 603
Total, dépenses	50 773 069	-	38 728 598
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice 1976-1977	2 972 632	205 776	508 923
A déduire : Ajustement au titre de l'exercice antérieur	(15 019)	-	(18 496)
A déduire : Constitution d'une réserve pour versements à la cessation de service et indemnités de licenciement, demandes d'indemnisation et autres imprévus	(663 000)	-	(2 331 374)
Excédent net des recettes sur les dépenses	2 294 613	205 776	(1 840 947)

COMPTES SPECIAUX POUR LES DEPENSES D'APPUI AUX PROGRAMMES

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	ONU, ONUDI, CNUCED, Centre des Nations Unies pour les établissements humains et commissions régionales - Fonds extra-budgétaires provenant de rembour- sements au titre de la coopération technique		ONU - appui aux structures administratives extra- budgétaires		ONU - appui aux activités de fonds extra- budgétaires		Total	
	1979	1977	1979	1977	1979	1977	1979	1977
Actif								
Encaisse	1 240 539		864 736		246 721		2 351 996	-
Sommes à recevoir	4 954 035		54 799		685		5 009 519	1 319 304
Charges différées et autres éléments d'actif	65 963		1 219		-		67 182	77 023
A recevoir du Fonds général de l'ONU (état III)	7 066 290		-		-		7 066 290	7 899 421
Total, actif	13 326 827		920 754		247 406		14 494 987	9 295 748
Passif								
Sommes à payer	19 949		-		-		19 949	17 140
Engagements non réglés	1 467 313		-		-		1 467 313	836 632
Recettes comptabilisées d'avance	100		-		-		100	33 034
Réserve pour versements à la cessation de service et indemnités de licen- ciement, demandes d'indemnisation et autres imprévus	2 963 000		-		-		2 963 000	2 300 000
Réserve pour prime de rapatriement	67 895		-		-		67 895	26 418
Dû au Fonds général de l'ONU (état III)	478 239		13 974		41 630		533 843	46 806
Total, passif	4 996 496		13 974		41 630		5 052 100	3 260 030

ONU, ONUDI, CNUCED,
Centre des Nations Unies
pour les établissements
humains et commissions
régionales - Fonds
extra-budgétaires
provenant de rembour-
sements au titre de la
coopération technique

	ONU		ONU		Total	
	appui aux structures administratives extra-budgétaires	appui aux activités de fonds extra-budgétaires	appui aux structures administratives extra-budgétaires	appui aux activités de fonds extra-budgétaires	1979	1977
<u>Solde des fonds inutilisés</u>						
Solde disponible au 1er janvier 1978	6 050 605	-	-	-	6 050 605	7 876 665
<u>A déduire : Virements</u>	14 887	-	-	-	14 887	-
Solde disponible au 1er janvier 1978	6 035 718	-	-	-	6 035 718	7 876 665
<u>A ajouter : Excédent net des recettes sur les dépenses</u>	2 294 613	906 780	906 780	205 776	3 407 169	(1 840 947)
Solde disponible au 31 décembre 1979	8 330 331	906 780	906 780	205 776	9 442 887	6 035 718
Total, passif et solde des fonds inutilisés	13 326 827	920 754	920 754	247 406	14 494 987	9 295 748

a/ Les montants indiqués à des fins de comparaison ont été ajustés en fonction de la présentation actuelle.

CERTIFIE EXACT

Le Sous-Secrétaire général
aux services financiers

(Signé) Patricio RUEDAS

Le 31 mars 1980

TABLEAU 16.1

COMPTES SPECIAUX POUR LES DEPENSES D'APPUI AUX PROGRAMMES, VENTILES PAR BUREAU

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>ONU</u>	<u>ONU/</u>	<u>CNUCED</u>	Centre des Nations Unies pour les établissements humains a/	<u>Commissions régionales</u>	<u>Total</u>
<u>Recettes</u>						
<u>PNUD</u>	17 911 407	13 120 072	3 359 200	1 721 801	2 362 626	38 475 106
<u>FNUAP</u>	3 857 869	-	-	-	477 757	4 335 626
Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	2 371 690	407 775	380 033	98 305	2 002 175	5 259 978
Projets des organisations associées	174 379	166 667	35 919	-	113 021	489 986
Fonds généraux d'affectation spéciale et fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées	767 528	2 248 324	28 120	-	598 728	3 642 700
Revenu des placements	363 254	475 362	59 310	-	197 117	1 095 043
Recettes accessoires	69 586	308 318	4 916	-	64 442	447 262
<u>Total, recettes</u>	<u>25 515 713</u>	<u>16 726 518</u>	<u>3 867 498</u>	<u>1 820 106</u>	<u>5 815 866</u>	<u>53 745 701</u>

TABLEAU 16.1 (suite)

	<u>ONU</u>	<u>ONUDI</u>	<u>CNUCED</u>	<u>Centre des Nations Unies pour les établissements humains a/</u>	<u>Commissions régionales</u>	<u>Total</u>
<u>Dépenses</u>						
Traitements et dépenses communes de personnel	24 314 652	16 020 724	2 837 760	552 686	3 000 379	46 726 201
Frais de voyage	449 960	220 105	67 712	15 581	430 460	1 183 818
Services contractuels	1 510	-	-	-	27 499	29 009
Dépenses de fonctionnement	402 636	283 366	-	1 286	139 214	826 502
Achats	43 616	-	-	-	423 987	467 603
Bourses de perfectionnement, subventions, divers	340 068	431 540	752 745	-	15 583	1 539 936
<u>Total, dépenses</u>	<u>25 552 442</u>	<u>16 955 735</u>	<u>3 658 217</u>	<u>569 553</u>	<u>4 037 122</u>	<u>50 773 069</u>
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979	(36 729)	(229 217)	209 281	1 250 553	1 778 744	2 972 632
<u>A déduire</u> : Ajustements au titre de l'exercice antérieur	(15 019)	-	-	-	-	(15 019)
Augmentation de la réserve pour versements à la cessation de service et indemnités de licenciement, demandes d'indemnisation et autres imprévus	(121 500)	(511 500)	(30 000)	-	-	(663 000)
<u>Excédent net des recettes sur les dépenses</u>	<u>(173 248)</u>	<u>(740 717)</u>	<u>179 281</u>	<u>1 250 553</u>	<u>1 778 744</u>	<u>2 294 613</u>

COMPTES SPECIAUX POUR LES DEPENSES D'APPUI AUX PROGRAMMES, VENTILES PAR BUREAU

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>ONU</u>	<u>ONUDI</u>	<u>CNUCED</u>	Centre des Nations Unies pour les établissements humains a/	Commissions régionales	<u>Total</u>
<u>Actif</u>						
Encaisse	959 155	-	-	-	281 384	1 240 539
Sommes à recevoir	1 161 502	8 892	-	1 820 106	1 963 535	4 954 035
Charges différées et autres éléments d'actif	65 963	-	-	-	-	65 963
A recevoir du Fonds général de l'ONU (état XVI)	1 805 198	3 452 865	508 087	-	1 300 140	7 066 290
Total, actif	<u>3 991 818</u>	<u>3 461 757</u>	<u>508 087</u>	<u>1 820 106</u>	<u>3 545 059</u>	<u>13 326 827</u>
<u>Passif</u>						
Sommes à payer	19 001	-	-	948	100	20 049
Engagements non réglés	231 157	476 864	89 689	90 366	579 237	1 467 313
Réserve pour versements à la cessation de service et indemnités de licenciement, demandes d'indemnisation et autres imprévus	1 621 500	1 171 500	170 000	-	-	2 963 000
Réserve pour prime de rapatriement	-	-	-	-	67 895	67 895
Dû au Fonds général de l'ONU (état XV)	-	-	-	478 239	-	478 239
Total, passif	<u>1 871 658</u>	<u>1 648 364</u>	<u>259 689</u>	<u>569 553</u>	<u>647 232</u>	<u>4 996 496</u>

TABLEAU 16.1 (suite)

	<u>ONU</u>	<u>ONU/</u>	<u>CNUCED</u>	Centre des Nations Unies pour les établissements humains a/	Commissions régionales	<u>Total</u>
<u>Solde des fonds inutilisés</u>						
Solde disponible au 1er janvier 1978	2 308 295	2 554 110	69 117	-	1 119 083	6 050 605
<u>A déduire : Virements</u>	14 887	-	-	-	-	14 887
Solde disponible au 1er janvier 1978	2 293 408	2 554 110	69 117	-	1 119 083	6 035 718
<u>A ajouter : Excédent net des recettes sur les dépenses</u>	(173 248)	(740 717)	179 281	1 250 553	1 778 744	2 294 613
Solde disponible au 31 décembre 1979	2 120 160	1 813 393	248 398	1 250 553	2 897 827	8 330 331
Total, passif et solde des fonds inutilisés	3 991 818	3 461 757	508 087	1 820 106	3 545 059	13 326 827

a/ Ne concerne que les activités du Centre en 1979.

TABLEAU 16.1.1

COMPTES SPECIAUX POUR LES DEPENSES D'APPUI AUX PROGRAMMES - COMMISSIONS REGIONALES

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	Commissions régionales					Total
	Afrique	Asie et Pacifique	Europe	Amérique latine	Asie occidentale	
<u>Recettes</u>						
PWUD	933 670	895 637	70 665	372 787	89 867	2 362 626
FWUAP	-	95 014	-	382 743	-	477 757
Projets de coopération technique financés par des fonds d'affectation spéciale	77 516	1 079 049	-	795 939	49 671	2 002 175
Projets des organisations associées	32 304	-	-	64 630	16 087	113 021
Fonds général d'affectation spéciale	573 790	-	-	-	24 938	598 728
Revenu des placements	124 753	3 808	-	58 398	10 158	197 117
Recettes accessoires	55 235	-	-	-	9 207	64 442
Total, recettes	1 797 268	2 073 508	70 665	1 674 497	199 928	5 815 866
<u>Dépenses</u>						
Traitements et dépenses communes de personnel	725 729	1 201 764	70 920	978 496	23 470	3 000 379
Frais de voyage	246 496	130 728	-	780	52 456	430 460
Services contractuels	649	-	-	20 223	6 627	27 499
Dépenses de fonctionnement	7 532	76 299	-	55 383	-	139 214
Achats	26 787	195 760	-	192 070	9 370	423 987
Bourses de perfectionnement, subventions, divers	1 642	13 941	-	-	-	15 583
Total, dépenses	1 008 835	1 618 492	70 920	1 246 952	91 923	4 037 122
<u>Excédent des recettes sur les dépenses</u>	788 433	455 016	(255)	427 545	108 005	1 778 744

COMPTES SPECIAUX POUR LES DEPENSES D'APPUI AUX PROGRAMMES - COMMISSIONS REGIONALES

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

Commissions régionales

	<u>Afrique</u>	<u>Asie et Pacifique</u>	<u>Europe</u>	<u>Amérique latine</u>	<u>Asie occidentale</u>	<u>Total</u>
<u>Actif :</u>						
Encaisse	281 384	-	-	-	-	281 384
Sommes à recevoir	774 573	1 151 554	-	37 408	-	1 963 535
A recevoir du Fonds général de l'ONU (état XVI)	417 667	3 808	-	705 771	172 894	1 300 140
Total, actif	<u>1 473 624</u>	<u>1 155 362</u>	<u>-</u>	<u>743 179</u>	<u>172 894</u>	<u>3 545 059</u>
<u>Passif :</u>						
Sommes à payer	-	-	-	100	-	100
Engagements non réglés	234 517	290 053	255	42 799	11 613	579 237
Réserve pour prime de rapatriement	11 955	-	-	55 940	-	67 895
Total, passif	<u>246 472</u>	<u>290 053</u>	<u>255</u>	<u>98 839</u>	<u>11 613</u>	<u>647 232</u>
<u>Solde des fonds inutilisés :</u>						
Solde disponible au 1er janvier 1978	438 719	410 293	-	216 795	53 276	1 119 083
A ajouter : Excédent net des recettes sur les dépenses	788 433	455 016	(255)	427 545	108 005	1 778 744
Solde disponible au 31 décembre 1979	<u>1 227 152</u>	<u>865 309</u>	<u>(255)</u>	<u>644 340</u>	<u>161 281</u>	<u>2 897 827</u>
Total, passif et solde des fonds inutilisés	<u>1 473 624</u>	<u>1 155 362</u>	<u>-</u>	<u>743 179</u>	<u>172 894</u>	<u>3 545 059</u>

ANNEXE I

Notes relatives aux états financiers

Note 1. Récapitulation de principes comptables importants

Certains des principes comptables importants de l'Organisation des Nations Unies sont exposés ci-après :

a) Les comptes de l'Organisation des Nations Unies sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière que le Secrétaire général a formulées en application dudit règlement, aux instructions administratives publiées par le Sous-Secrétaire général à l'administration, aux finances et à la gestion, ou par le Sous-Secrétaire général aux services financiers, et conformément aux principes généralement acceptés en matière de comptabilité nationale.

b) Comptabilisation par fonds. Les comptes de l'Organisation des Nations Unies sont tenus sur la base de la "comptabilisation par fonds". Des fonds distincts à des fins générales ou déterminées peuvent être établis par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général. Chaque fonds est considéré comme une unité comptable et financière distincte, assortie d'une comptabilité propre établie en partie double, et d'un bilan distinct. Des états financiers séparés sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.

c) L'exercice de l'Organisation est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives.

d) Les éléments de l'actif et du passif ainsi que les recettes et les dépenses sont identifiés sur la base de la comptabilité patrimoniale.

e) Conversion des monnaies. Les comptes de l'Organisation sont libellés en dollars des Etats-Unis. Si des comptes sont libellés en d'autres monnaies, les montants correspondants sont convertis en dollars des Etats-Unis au moment de l'opération aux taux de change fixés par le Sous-Secrétaire général aux services financiers. En ce qui concerne ces monnaies, les états financiers établis de temps à autre suivant les instructions du Sous-Secrétaire général aux services financiers en vertu d'une délégation de pouvoirs du Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion, indiquent l'encaisse, les sommes placées, les contributions annoncées non acquittées (autres que les contributions annoncées pour les années à venir) et les sommes à recevoir et payables dans des monnaies autres que le dollar des Etats-Unis, reconverties aux taux de change applicables par l'ONU à la date de l'établissement desdits états financiers.

f) Contributions mises en recouvrement. Conformément à l'article 5.6 du Règlement financier, les versements faits par un Etat Membre sont tout d'abord portés à son compte au Fonds de roulement, l'excédent venant en déduction des contributions dues, dans l'ordre de leur mise en recouvrement.

g) Contributions énoncées. Les annonces de contributions sont comptabilisées comme des recettes dès lors qu'il y a engagement écrit de la part d'un donateur de verser une contribution monétaire d'un certain montant à un ou à des moments

déterminés. Les annonces de contributions pour les années à venir sont considérées comme des recettes comptabilisées d'avance.

h) Placements. Ils comprennent les valeurs, actions et obligations acquises par l'Organisation pour obtenir des recettes. Les fonds en dépôt dans des comptes bancaires portant intérêt, les certificats de dépôt, les dépôts à terme et les dépôts à vue sont comptabilisés dans les états de l'actif et du passif comme encaisse. A l'exception des modifications de leur valeur découlant de la reconversion des monnaies prévue à l'alinéa e) ci-dessus, tous les placements sont comptabilisés au prix coûtant. Aucune disposition n'est prévue pour l'amortissement des primes ou des déports, qui sont comptabilisés comme des gains ou des pertes au moment de la vente des placements.

i) Charges différées.

i) Les charges différées comprennent les postes de dépenses qui ne peuvent constituer une charge pendant l'exercice financier en cours et qui seront comptabilisées comme des dépenses pendant l'exercice financier suivant.

ii) Pour l'établissement du bilan uniquement, la part de l'avance versée aux fonctionnaires au titre de l'indemnité pour frais d'études qui est considérée comme se rapportant à l'année scolaire achevée à la date de l'établissement de l'état financier est comptabilisée comme charge différée. Le montant intégral de l'avance est comptabilisé dans les sommes à recevoir des fonctionnaires jusqu'à ce que chaque fonctionnaire ait fourni les pièces demandées prouvant qu'il a droit à l'indemnité; il est alors imputé sur le compte budgétaire approprié et l'avance est récupérée.

j) Capital fixe. Le mobilier, le matériel, les autres biens non consommables et les améliorations apportées aux propriétés prises à bail ne sont pas inclus dans l'actif de l'Organisation. Les achats sont imputés sur le compte budgétaire de l'année où ils sont effectués.

k) Immobilisations. Le coût des terrains et bâtiments est comptabilisé au prix d'achat. Il n'y a pas de provision pour amortissement dans le cas des bâtiments. Le coût des gros travaux d'amélioration et d'agrandissement des bâtiments est indiqué dans le compte "Travaux de construction en cours", et le total est inclus dans les immobilisations lorsque les projets sont terminés. Le coût de l'entretien et des réparations est imputé sur les comptes budgétaires appropriés.

l) Compte "Travaux de construction". Les crédits ouverts pour de nouveaux travaux de construction ou d'amélioration, et les dépenses qui en découlent, sont comptabilisés dans des comptes "Travaux de construction". Les montants des fonds inutilisés sont reportés, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, sur les exercices biennaux suivants jusqu'à l'achèvement des projets. Les intérêts perçus sur les comptes "Travaux de construction" sont portés au crédit des comptes "Travaux de construction".

m) Aucune disposition n'est prévue au Fonds général pour les paiements à effectuer au titre de la prime de rapatriement ni pour faire face aux dépenses imprévues visées à l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des

Nations Unies, des fonds étant prévus à cette fin dans les crédits ouverts au budget. Toutefois, la provision destinée à faire face aux dépenses imprévues au titre des indemnités à verser en vertu de l'appendice D au personnel rémunéré par des fonds d'affectation spéciale de coopération technique, des fonds généraux d'affectation spéciale et fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées représente 1 p. 100 du traitement de base net. Cette provision est inscrite au Fonds général de l'Organisation.

n) Compte d'excédents budgétaires. Le compte d'excédents budgétaires du Fonds général de l'Organisation des Nations Unies comprend les fonds à porter au crédit des Etats Membres correspondant aux soldes inutilisés des allocations, aux économies réalisées lors du règlement d'engagements d'exercices antérieurs, aux contributions versées par de nouveaux Etats Membres et à des recettes accessoires. Conformément aux dispositions de l'article 5.2 du Règlement financier, le solde du compte d'excédents budgétaires vient en déduction des contributions mises en recouvrement pour les exercices suivants, à moins que l'Assemblée générale n'en décide autrement.

o) Recettes accessoires.

- i) Les recettes nettes provenant des activités productrices sont comptabilisées comme recettes accessoires.
- ii) Les sommes remboursées au titre de dépenses relatives à des exercices antérieurs sont comptabilisées comme recettes accessoires.
- iii) Les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée sont considérées comme recettes accessoires.
- iv) Lors de la clôture des comptes à la fin de chaque exercice, si le solde des comptes fait apparaître une perte nette au change, la perte est portée au débit du compte budgétaire. S'il y a un gain net, ce gain est comptabilisé comme recettes accessoires.
- v) Le produit des ventes de biens excédentaires est comptabilisé comme recettes accessoires imputées sur les fonds appropriés.
- vi) Les sommes remboursées au titre des cotisations à la Caisse des pensions (7 p. 100 du traitement soumis à retenue pour pension) pour les fonctionnaires qui ont acquis la qualité de participants à la Caisse le 1er janvier 1967 ou après cette date mais qui y sont restés affiliés moins de cinq ans sont comptabilisées comme recettes accessoires.

p) Activités productrices de recettes.

- i) Les recettes provenant de ventes à crédit dans le cadre des ventes de publications et des activités de la Division de la radio et des moyens visuels, qui étaient auparavant comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse, sont depuis le 1er janvier 1978 comptabilisées selon la méthode de la comptabilité patrimoniale conformément aux dispositions de la règle de gestion financière 111.8.

- ii) En ce qui concerne les activités confiées à des concessionnaires, telles que le magasin de souvenirs, le comptoir d'articles pour cadeaux et les restaurants et services annexes, seuls les éléments d'actif dont l'Organisation a la propriété, c'est-à-dire les bénéfices à recevoir des concessionnaires et les avances qui leur sont consenties par prélèvement sur le Fonds de roulement, sont inscrits au bilan du Fonds général.
- iii) Les gains ou pertes au change sont portés au débit ou au crédit de l'activité au titre de laquelle le gain ou la perte a été enregistré.
- iv) Les recettes effectives (recettes nettes diminuées des frais de supervision et d'exploitation) provenant de l'ensemble des activités productrices de recettes sont comptabilisées comme recettes accessoires du Fonds général.
- v) Inventaires :
 - a) Administration postale de l'ONU. Les inventaires des articles philatéliques sont enregistrés au prix de vente dans des comptes d'ordre, aux fins de contrôle interne.
 - b) Magasin de souvenirs, comptoir d'articles pour cadeaux, restaurants et services annexes. Les inventaires sont établis au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur, aux prix du calcul du bénéfice net.
 - c) Publications. Des fiches d'inventaire indiquant le volume de publications en stock sont tenues à jour. La valeur de l'inventaire n'est pas comprise dans l'actif. Le coût des publications est comptabilisé comme dépenses au moment où celles-ci sont engagées.

q) Comptes de la FUNU et de la FNUOD. Les comptes relatifs aux opérations de la FUNU et de la FNUOD ont été tenus conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, compte dûment tenu des dispositions ci-après :

- i) Article 2.1 du Règlement financier :

L'Assemblée générale ayant adopté pour la FUNU et la FNUOD un "exercice spécial" allant du 25 octobre au 24 octobre (inclus) de l'année suivante, cet exercice est utilisé tant pour la présentation des données que pour la comptabilité.

- ii) Articles 5.2 b), 5.2 d), 4.3 et 4.4 du Règlement financier :

Le 14 décembre 1978, l'Assemblée générale a adopté la résolution 33/13 E dont le dispositif se lit comme suit :

Décide de suspendre temporairement l'application des dispositions des alinéas b) et d) de l'article 5.2 et des articles 4.3 et 4.4 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le montant de 17 693 065 dollars qui devrait sinon être annulé en vertu desdites dispositions, ce montant devant être inscrit à un compte de l'Organisation des Nations Unies identifié séparément et demeurer inscrit à ce compte d'attente jusqu'à ce que l'Assemblée générale prenne une nouvelle décision à sa trente-quatrième session."

En application de la résolution 34/7 D de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1979, un montant de 5 260 420 dollars a été ajouté au montant de 17 693 065 dollars inscrit à un compte d'attente. Les paragraphes du dispositif de ladite résolution se lisent comme suit :

1. Décide que les dispositions de sa résolution 33/13 B resteront en vigueur tant qu'elle n'aura pas pris une nouvelle décision;

2. Décide en outre de suspendre l'application des dispositions des alinéas b) et d) de l'article 5.2 et des articles 4.3 et 4.4 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le montant de 5 260 420 dollars qui devrait sinon être annulé en vertu desdites dispositions, ce montant devant être inscrit au compte dont il est question dans le dispositif de la résolution 33/13 B de l'Assemblée générale et demeurer inscrit à ce compte d'attente jusqu'à ce que l'Assemblée prenne une nouvelle décision."

iii) Article IV du Règlement financier :

Le 14 décembre 1978, l'Assemblée générale a adopté la résolution 33/13 F, dont le dispositif se lit comme suit :

Approuve pour la Force d'urgence des Nations Unies et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désarmement, en ce qui concerne l'application de l'article IV du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, les arrangements spéciaux suivants en vertu desquels les crédits nécessaires pour régler les engagements contractés envers les gouvernements qui fournissent des contingents et/ou un appui logistique aux Forces resteront utilisables au-delà de la période prévue par les articles 4.3 et 4.4 du règlement financier;

a) A l'expiration de la période de douze mois prévue à l'article 4.3 du Règlement financier, tout engagement non liquidé de l'exercice considéré concernant des marchandises livrées et des services fournis par des gouvernements pour lesquels une demande de remboursement a été présentée ou un taux de remboursement a été établi est comptabilisé comme somme à payer; ces sommes à payer demeurent comptabilisées comme telles au Compte spécial jusqu'à ce que le paiement ait été effectué;

b) Tous autres engagements non liquidés de l'exercice en question qui concernent des marchandises livrées et des services fournis et qui ont été contractés envers des gouvernements, ainsi que tous autres engagements contractés envers des gouvernements, qui n'ont pas encore donné lieu à la présentation des demandes de remboursement requises demeurent valables pour une période supplémentaire de quatre ans à la fin de la période de douze mois prévue à l'article 4.3 du Règlement financier; les montants correspondant aux demandes de remboursement reçues pendant cette période de quatre ans sont comptabilisés, selon qu'il convient, comme prévu à l'alinéa a) ci-dessus, à l'expiration de la période supplémentaire de quatre ans, tout engagement non liquidé est annulé et le solde de tous crédits reportés est en conséquence annulé.

iv) Articles 11.1 et 11.4 du Règlement financier :

Les comptes de la FUNU et de la FIUOD sont tenus par exercices financiers spéciaux comme mentionné ci-dessus; ils sont officiellement présentés et vérifiés selon un cycle biennal, conformément aux articles 11.1 et 11.4 du Règlement financier.

r) Comptes de la FINUL.

Les comptes relatifs aux opérations de la FINUL ont été tenus conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, compte dûment tenu des dispositions ci-après :

i) Article 2.1 du Règlement financier :

Tant pour la présentation des données que pour la comptabilité, les comptes de la FINUL sont tenus par périodes correspondant aux mandats successifs de la Force.

ii) Articles 5.2 b), 5.2 d), 4.3 et 4.4 du Règlement financier :

Le 17 décembre 1979, l'Assemblée générale a adopté la résolution 34/9 E dont le dispositif se lit comme suit :

"Décide de suspendre temporairement l'application des dispositions des alinéas b) et d) de l'article 5.2 et des articles 4.3 et 4.4. du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le montant de 122 492 dollars qui devrait sinon être annulé en vertu desdites dispositions, ce montant devant être inscrit à un compte de l'Organisation des Nations Unies identifié séparément et demeurer inscrit à ce compte jusqu'à ce que l'Assemblée générale prenne une nouvelle décision."

iii) Article IV du Règlement financier :

Le 17 décembre 1979, l'Assemblée générale a adopté la résolution 34/9 C, dont le dispositif se lit comme suit :

"Approuve pour la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, en ce qui concerne l'application de l'article IV du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, les arrangements spéciaux suivants en vertu desquels les crédits nécessaires pour régler les engagements contractés envers les gouvernements qui fournissent des contingents ou un appui logistique à la Force resteront utilisables au-delà de la période prévue par les articles 4.3 et 4.4 du Règlement financier :

a) A l'expiration de la période de douze mois prévue à l'article 4.3 du Règlement financier, tout engagement non liquidé de l'exercice considéré concernant des marchandises livrées et des services fournis par des gouvernements et pour lesquels une demande de remboursement aura été présentée ou un taux de remboursement aura été établi sera comptabilisé comme somme à payer, ces sommes à payer demeurant comptabilisées comme telles au Compte spécial jusqu'à ce que le paiement ait été effectué;

b) i) Tous autres engagements non liquidés de l'exercice en question qui concernent des marchandises livrées et des services fournis et qui ont été contractés envers des gouvernements, ainsi que tous autres engagements contractés envers des gouvernements, qui n'ont pas encore donné lieu à la présentation des demandes de remboursement requises demeureront valables pour une période supplémentaire de quatre ans à la fin de la période de douze mois prévue à l'article 4.3 du Règlement financier;

ii) Les montants correspondant aux demandes de remboursement reçues pendant cette période de quatre ans seront comptabilisés, selon qu'il conviendra, comme prévu à l'alinéa a) ci-dessus;

iii) A l'expiration de la période supplémentaire de quatre ans, tout engagement non liquidé sera annulé et le solde de tous crédits conservés à cette fin sera annulé."

iv) Articles 11.1 et 11.4 du Règlement financier :

Les comptes de la FINUL sont tenus par périodes correspondant à ses mandats successifs, comme il a été mentionné plus haut, et sont officiellement présentés et vérifiés selon un cycle biennal conformément aux articles 11.1 et 11.4 du Règlement financier.

s) Comptes relatifs à la coopération technique.

i) Le montant total des dépenses (et le montant correspondant des recettes) relatives aux projets exécutés au titre du chapitre 15 du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies figurent

également dans les états financiers relatifs à la coopération technique, afin de donner une idée d'ensemble des activités de coopération technique.

- ii) Les crédits ouverts au budget ordinaire pour les programmes de coopération technique sont gérés conformément au Règlement financier de l'ONU, si ce n'est que, pour la définition des engagements et leur période de validité, il y a lieu d'appliquer les procédures indiquées dans la résolution de la session en cours de l'Assemblée générale concernant le budget-programme de l'exercice biennal en question. Les engagements au titre du programme ordinaire de coopération technique qui ne sont pas réglés à la fin d'un exercice sont transférés des comptes du Fonds général de l'ONU aux comptes relatifs à la coopération technique pour l'exercice suivant.
- iii) Recettes provenant des allocations. Conformément aux procédures comptables du PNUD, les recettes provenant des allocations au titre des projets financés par le PNUD correspondent aux budgets des projets (Directives pour la présentation des projets) publiés par le Département de la coopération technique pour le développement. Les recettes provenant des allocations au titre des projets financés par le FNUAP correspondent aux avis d'allocations délivrés par le FNUAP. Dans le cas des fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD, les recettes provenant des allocations correspondent aux avis d'allocations délivrés par le PNUD. Pour les projets financés par le PNUE, les recettes provenant d'allocations comptabilisées par l'Organisation des Nations Unies sont déterminées sur la base des directives pour la présentation des projets publiées par le Département de la coopération technique pour le développement. Les recettes des fonds d'affectation spéciale au titre de projets financés par des sources extra-budgétaires sont comptabilisées réception de la contribution du donateur.
- iv) Les recettes relatives à la coopération technique comprennent les fonds alloués à des projets approuvés pour des périodes plus longues que l'exercice en cours, sauf dans le cas des allocations au titre des programmes de coopération technique prévus au budget ordinaire, qui portent uniquement sur l'exercice biennal en cours.
- v) Les engagements non réglés au titre des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique comprennent les engagements imputables sur les fonds reçus au titre des budgets des projets pour des exercices futurs.
- vi) Comme suite à la décision prise par le PNUD de ne plus appliquer la méthode des coûts standard à compter du 1er janvier 1977, on a introduit un système de coûts moyens pour les projets du PNUD et du FNUAP. Selon ce système, les éléments du coût effectif des services d'experts qui sont propres à un expert donné sont imputés sur les budgets des projets du PNUD ou du FNUAP sur la base des coûts moyens, calculés en répartissant ces coûts entre tous les projets du PNUD ou du FNUAP pour lesquels des services d'experts ont été assurés pendant l'exercice en cours.

vii) La provision pour prime de rapatriement est calculée à raison de 8 p. 100 du traitement de base net pour tous les agents engagés au titre de projets, à l'exception du personnel pour lequel les dépenses sont calculées selon la méthode des coûts moyens.

t) Comptes relatifs aux fonds d'affectation spéciale.

i) Les états relatifs aux fonds d'affectation spéciale sont établis selon la théorie de l'excédent net, les ajustements étant opérés dans les comptes des recettes et des dépenses courantes. Les ajustements pour des exercices antérieurs sont toutefois indiqués dans les états financiers en-dessous des résultats de l'exercice en cours de manière à ne pas fausser la présentation.

ii) Une provision pour prime de rapatriement est constituée par le Sous-Secrétaire général aux services financiers chaque fois qu'il le juge nécessaire.

FONDS GENERAL

Note 2. Traitements et dépenses communes de personnel (tableaux 1.3 et 1.4)

On trouvera ci-après le détail des traitements et des dépenses communes de personnel imputés sur le budget ordinaire (en millions de dollars des Etats-Unis) pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979. Les tableaux 1.3 et 1.4 des états financiers indiquent le montant total des traitements et des dépenses communes de personnel, ventilé par chapitre du budget et par programme. Le montant net des traitements et des dépenses communes de personnel représente 61,3 p. 100, et celui des contributions du personnel 15 p. 100 du montant total des dépenses imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, respectivement, comme il est indiqué au tableau 1.3, qui donne également les chiffres correspondants pour l'exercice biennal 1976-1977.

1978-1979

1976, 1977

	Traitements (montants nets)	Contributions du personnel	Traitements (montants bruts)	Pourcentage	Traitements (montants bruts)	Pourcentage
Postes permanents	436,3	136,3	572,6	69,6	434,8	71,4
Personnel supplémentaire, personnel temporaire affecté à des tâches générales et consultants	66,0	17,2	83,2	10,1	50,2	6,2
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	8,1	2,5	10,6	1,3	7,2	1,2
Total, traitements	510,4	156,0	666,4	81,0	492,2	80,8
Dépenses communes de personnel	150,8	5,2	156,0	19,0	116,7	19,2
Total, traitements et dépenses communes de personnel	661,2	161,2	822,4	100,0	608,9	100,0
Pourcentage	80,4	19,6	100,0			

Note 3. Sommes à recevoir

On trouvera ci-après le détail des sommes à recevoir (en millions de dollars des Etats-Unis) figurant dans l'état III, selon qu'elles sont dues depuis plus ou moins d'un an, au 31 décembre 1979 et au 31 décembre 1977.

	<u>Depuis moins d'un an</u>	<u>Depuis plus d'un an</u>	<u>1979 Total</u>	<u>1977</u>
<u>A recevoir</u>				
De gouvernements	2,9	0,7	3,6	2,8
De fonctionnaires	4,9	0,7	5,6	4,9
D'institutions spécialisées	6,5	0,4	6,9	4,5
Divers	6,2	0,4	6,6	4,8
Total des sommes à recevoir	<u>20,5</u>	<u>2,2</u>	<u>22,7</u>	<u>17,0</u>

Les sommes à recevoir de fonctionnaires comprennent les avances versées au titre de l'indemnité pour frais d'étude, à l'occasion de voyages et en cas de licenciement, ainsi que les avances de traitement.

Note 4. Virements interfonds

On trouvera ci-après le détail des virements interfonds (en millions de dollars des Etats-Unis) figurant à l'état III, au 31 décembre 1979 et au 31 décembre 1977.

<u>A recevoir d'autres fonds des Nations Unies :</u>	<u>1979</u>	<u>1977</u>
FINUL (état XI)	0,4	-
FUNU et FNUOD	-	0,7
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	-	0,1
Activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies (état XIV)	1,8	1,7
Fonds généraux d'affectation spéciale et fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées (état XV)	1,1	4,4
Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes (état XVI)	0,5	-
FISE	2,2	2,0
PFUD	3,6	1,2

	<u>1979</u>	<u>1977</u>
F.U.E	0,9	1,0
F.U.A.F	0,3	1,1
UNITAR	0,1	0,1
Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles	0,1	..
Total	<u>11,0</u>	<u>12,3</u>
<u>Dû à d'autres fonds des Nations Unies</u>	<u>1979</u>	<u>1977</u>
Compte "travaux de construction en cours" (état V) :		
New York	6,0	1,6
Nairobi et autres bureaux hors siège	1,7	0,9
FUNU (1973) et FNUOD (état X)	0,3	-
Activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies (état XIV)	1,0	7,1
Fonds généraux d'affectation spéciale et fonds fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées (état XV)	4,9	9,5
Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes (état XVI)	7,1	-
Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	0,1	-
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	0,6	1,4
Université des Nations Unies	0,2	0,1
Total	<u>21,9</u>	<u>20,6</u>

Note 5. Charges différées

On trouvera ci-après le détail du montant (en millions de dollars des Etats-Unis) figurant à l'état III à la rubrique "Charges différées", au 31 décembre 1979 et au 31 décembre 1977.

	<u>1979</u>	<u>1977</u>
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	1,8	1,1
Dépenses de bureaux extérieurs non encore imputées (bordereaux interservices)	3,1	1,9

	<u>1979</u>	<u>1977</u>
Engagements imputables sur les crédits d'exercices à venir	2,3	- a/
Divers	<u>0,6</u>	<u>0,8</u>
Total	<u><u>7,8</u></u>	<u><u>3,8</u></u>

a/ Les engagements imputés sur les crédits d'exercices à venir qui, conformément à la règle 110.6 de gestion financière, n'avaient pas été comptabilisés au 31 décembre 1977, ont été imputés par priorité sur les crédits correspondants pour 1978-1979.

Note 6. Sommes à payer

On trouvera ci-après le détail des sommes à payer (en millions de dollars des Etats-Unis) figurant à l'état III :

	<u>1979</u>	<u>1977</u>
Dû à des gouvernements	1,0 a/	3,6
Dû à des fonctionnaires	5,6	2,9
Dû au titre de l'exploitation des distributeurs automatiques	0,7	0,3
Dû à des institutions spécialisées	1,0 b/	0,8
Provisions	4,0	4,1
Divers - Siège	7,3	9,5
Divers - bureaux hors Siège	<u>4,2</u>	<u>1,3</u>
Total des sommes à payer	<u><u>23,8</u></u>	<u><u>22,5</u></u>

a/ Dont 300 000 dollars représentant des rappels de traitement (Siège), 1,7 million des versements à la cessation de service (Siège), 100 000 dollars des délégations de traitement (Siège), 700 000 dollars des délégations de traitement à payer (PNUD), 400 000 dollars la réserve pour primes d'assurance, 700 000 dollars des montants dus à l'Office de Genève, 200 000 dollars des montants dus à l'ONUDI, 900 000 dollars des montants dus à la CEA, 400 000 dollars des montants dus aux autres bureaux régionaux, et 200 000 dollars des montants inscrits à la rubrique divers.

b/ Dont 300 000 dollars pour le compte central de réserve en vue de faire face aux dépenses imprévues visées à l'appendice D du Règlement du personnel de l'ONU pour le personnel rémunéré au moyen des fonds généraux d'affectation spéciale, des fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées ou des fonds d'affectation

(Suite de la note page suivante)

Les gains ou les pertes imputables à des conversions monétaires effectuées à l'occasion du remboursement du prêt en francs suisses consenti par le Gouvernement suisse, après l'inclusion dans les immobilisations des fonds "travaux de construction en cours", sont désormais pris en compte pour déterminer le montant en dollars des versements annuels au titre du remboursement du prêt, montant qui sera imputé sur le compte budgétaire approprié.

Note 8. Matériel non consommable

On trouvera au tableau ci-après une liste, établie d'après la comptabilité matières de l'Organisation des Nations Unies au 31 décembre 1979, indiquant la valeur, au prix coûtant (en millions de dollars des Etats-Unis) du matériel non consommable utilisé au Siège et ailleurs. Conformément aux principes comptables de l'ONU, le matériel non consommable n'est pas inclus dans le capital fixe de l'Organisation, mais sa valeur est imputée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

	<u>1979</u>
Siège, New York	12,1
CEA	0,7
CEPAL, Santiago	1,4
CEPAL, Mexico	0,2
CEAO	0,6
CESAP	1,3
Cour internationale de Justice	0,6
Office de Genève	12,5
Centre des Nations Unies pour les établissements humains	0,2
Centre d'information des Nations Unies	1,1
ONUDI	6,7
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	1,3
Dépôt de l'ONU à Pise	0,9
ONUST	4,6
PNUE	1,5
Total	<u>45,7</u>

Fonds "Travaux de construction en cours" (état V)

Note 9. Litige

La plainte déposée devant le Tribunal de commerce de Paris contre un ancien entrepreneur qui avait été chargé de travaux d'agrandissement du Palais des Nations de Genève par l'Organisation des Nations Unies qui réclamait à titre de dommages et intérêts une somme de 568 194,60 francs suisses (soit 355 122 dollars) a/ pour rupture de contrat est en cours de règlement amiable contre versement d'une somme de 300 000 francs français b/ (73 171 dollars). Un montant de 86 842 francs français (21 181 dollars) a été recouvré par l'Organisation en 1979 et un montant supplémentaire de 29 974 francs français (7 137 dollars) a été reçu en 1980.

Note 10. Exigibilité éventuelle

a) Dans le cas de deux des trois entrepreneurs chargés de travaux d'agrandissement du Palais des Nations à Genève qui avaient réclamé à l'Organisation des Nations Unies la somme globale de 990 000 francs suisses (618 750 dollars des Etats-Unis) à titre de complément de rémunération pour l'exécution de travaux supplémentaires, l'affaire a été réglée contre versement d'une somme de 544 000 francs suisses (340 000 dollars des Etats-Unis) qui a été acquittée en janvier 1979 et inscrite à un compte d'attente au 31 décembre 1979. La troisième réclamation, qui porte sur un montant de 370 000 francs suisses (231 250 dollars des Etats-Unis) n'a pas encore été réglée et aucune provision correspondant à ce montant n'a été inscrite dans les comptes en attendant le règlement de l'affaire.

b) Un autre élément de passif éventuel est constitué par une indemnité de résiliation d'un montant de 20 000 dollars réclamée par un entrepreneur, l'Organisation des Nations Unies ayant annulé l'affrètement d'un avion pour la FINUL.

Note 11. Arbitrage

La Cour d'arbitrage de la Chambre internationale de commerce de Paris a décidé le 7 février 1979 de considérer comme retirée la demande d'arbitrage présentée par la Union Development Corporation de Bangkok qui réclamait à l'Organisation des Nations Unies une indemnisation d'un montant d'un million de dollars à l'occasion de la construction du siège de la CESAP. Cette réclamation ne constitue plus par conséquent un passif éventuel pour l'Organisation.

a/ Le taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU était au 31 décembre 1979 de 1,60 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis.

b/ Le taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU était au 31 décembre 1979 de 4,10 francs français pour un dollar des Etats-Unis.

Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956)
(état IX, tableau 9.1)

Note 12. Contributions mises en recouvrement non acquittées

L'état IX et le tableau 9.1 indiquent l'état de ce compte, avec la ventilation des contributions mises en recouvrement non acquittées, dont le montant au 31 décembre 1979 s'élevait à 48 300 000 dollars des Etats-Unis. Sur ce montant, 5 300 000 dollars représentent des contributions mises en recouvrement non acquittées qui ont été inscrites à un compte spécial, en application de la résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale.

Compte ad hoc pour l'opération des Nations Unies au Congo
(état XII, tableau 12.1)

Note 13. Contributions mises en recouvrement non acquittées

Les contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979, indiquées au tableau 12.1 pour un total de 82 100 000 dollars se rapportent aux années ci-après :

<u>Année</u>	<u>Montant</u>
	(En millions de dollars des Etats-Unis)
1960	14,0
1961	25,1
1962	22,0
1963	9,9
1964	4,4
Divers	<u>6,7</u> a/
	<u>82,1</u>

a/ Montant inscrit à un compte spécial en application de la résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale.

Activités de coopération technique

Note 14. Activités de coopération technique (état XIV, tableau 14.1 à 14.11)

a) Les engagements prévisionnels au titre des projets du PNUD et du FIUJAP pour 1980 et les exercices futurs s'élèvent à 27,2 millions et 3,3 millions de dollars, respectivement et se décomposent comme suit :

Agent d'exécutionEngagements provisionnels

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	<u>ONU</u>	<u>FNUAP</u>
Organisation des Nations Unies	17,9	3,3
ONUDI	5,5	-
CNUCED	2,9	-
CEESAF	0,6	-
CEAO	0,3	-
Total	<u>27,2</u>	<u>3,3</u>

b) Dans certains cas, les fonds reçus à l'avance étaient insuffisants pour faire face aux dépenses engagées au titre de fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées destinés à financer des projets de coopération technique. En conséquence, on a enregistré des déficits représentant un total de 3,4 millions de dollars (récapitulés ci-dessous) qui figurent au tableau 14.10.2. Toutefois, il convient de faire remarquer que ces déficits comprennent des charges au titre d'engagements non réglés au 31 décembre 1979, représentant 2 287 161 dollars. Ainsi, le déficit de trésorerie du programme de coopération technique s'élève à 1 145 042 dollars.

Déficit des fonds d'affectation spéciale destinés à financer des projets

(En dollars des Etats-Unis)

Organisation des Nations Unies	724 042
ONUDI	1 852 027
Centre des Nations Unies pour les établissements humains	332 674
CEA	473 363
CEPAL	50 097
	<u>3 432 203</u>

Après le 31 décembre 1979, une somme de 1,1 million de dollars a été reçue en règlement partiel de ces déficits.

c) Les fonds alloués par le PNUD pour l'exercice biennal 1978-1979, figurant aux tableaux 14.1 à 14.9, se répartissent comme suit :

A. Organisation des Nations Unies et autres bureaux :

	Organisation des Nations Unies	ONUDI	CNUCED	Centre des Nations Unies pour les établissements humains
	(En millions de dollars des Etats-Unis)			
Chiffres indicatifs de planification et participation aux frais	181,3	111,5	29,8	24,7
Réserve du Programme	0,2	0,1	-	0,6
Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins développés	1,0	(0,8)	0,1	-
Services industriels spéciaux	-	8,4	-	-
Contributions de contrepartie en espèces versées par les gouvernements	4,5	0,7	-	-
Dépenses d'appui aux programmes	17,9	13,1	3,4	1,7
Total	<u>204,9</u>	<u>133,0</u>	<u>33,3</u>	<u>27,0</u>

B. Commissions régionales

	Afrique	Asie et Pacifique	Europe	Amérique Latine	Asie occidentale
	(En millions de dollars des Etats-Unis)				
Chiffres indicatifs de planifi- cation et participation aux frais	8,5	7,6	0,3	3,1	0,7
Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés	0,1	-	-	-	-
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	-	1,3	-	-	-
Dépenses d'appui aux programmes	0,9	0,9	0,1	0,4	0,1
Total	<u>9,5</u>	<u>9,8</u>	<u>0,4</u>	<u>3,5</u>	<u>0,8</u>

d) L'importante diminution du montant des recettes provenant d'allocations de fonds est due au fait que le budget du Centre des Nations Unies pour les établissements humains avait été inclus en 1973 et que l'on a révisé en 1979 tous les projets de coopération technique en fonction du taux d'exécution escompté.

e) Les dépenses de l'Organisation des Nations Unies au titre des projets de coopération technique exécutés par le PNUD ont augmenté pendant l'exercice biennal en cours de 19,5 millions de dollars (le montant total pour l'exercice biennal 1976-1977 ayant été de 129,1 millions de dollars). Cette augmentation traduit un retour à la tendance normale à la hausse qui avait connu un renversement au moment de la crise financière du PNUD.

Fonds d'affectation spéciale

Note 15. Changements intervenus dans la situation des fonds généraux d'affectation spéciale et des fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées (état XV)

Les fonds d'affectation spéciale suivants ont été créés soit par l'Assemblée générale, soit par le Secrétaire général, au cours de l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 :

Fonds d'affectation spéciale du Centre des Nations Unies pour le désarmement

Compte spécial pour le Coordonnateur des programmes spéciaux d'assistance économique

Année internationale des personnes handicapées

Fonds d'affectation spéciale pour les programmes spéciaux d'assistance économique

Fonds d'affectation spéciale pour la réunion du groupe spécial d'experts sur les termes et principes directeurs en matière de justice criminelle

Fonds d'affectation spéciale pour les projets relatifs au désarmement

Programme d'édification de la nation namibienne

Fonds d'affectation spéciale pour le projet relatif aux statistiques des transports maritimes

Fonds d'affectation spéciale pour les intérêts sur la contribution japonaise au Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies

Réunion du groupe spécial d'experts sur les principes sociaux et juridiques concernant l'adoption et le placement familial d'enfants

Fonds d'affectation spéciale pour des activités particulières en matière d'information

Informations sur la cinquième session de la CNUCED

Fonds d'affectation spéciale pour le projet international de comparaison

Contribution de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO -- atelier de Mexico

Décennie des transports et des communications en Afrique

Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Séminaire de l'Organisation des Nations Unies à Bangalore

Colloque de l'Organisation des Nations Unies sur les rapports entre ressources, environnement, population et développement

Programme concernant la mobilisation de l'épargne privée dans les pays en développement

Fonds d'affectation spéciale pour la réunion du groupe d'experts sur la criminalité et l'abus de pouvoir

Fonds de l'Organisation des Nations Unies pour les activités en matière de population - programme de travail de l'Organisation des Nations Unies

Fonds d'affectation spéciale pour le programme concernant la mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages

Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, 1980

Fonds d'affectation spéciale pour la restauration et l'entretien de la Cloche de la Paix

Fonds d'affectation spéciale autrichien pour les cours de langue allemande

Contributions du Gouvernement mexicain au titre de la location de bureaux de l'Organisation des Nations Unies à Mexico

Groupe de travail spécial sur les aspects sociaux des activités de développement de l'Organisation des Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour le Chili

Le fonds "Programme alimentaire mondial - subvention de la FAO", dont le bilan figurait au tableau 15.2 de l'état XV des comptes de l'exercice biennal 1976-1977 c/ a été transféré à la rubrique "Autres fonds généraux d'affectation spéciale - Siège" dans l'état XV.

c/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 5 (A/33/5), vol. I.

Note 16. Modifications apportées aux comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes (état XVI)

Les deux comptes spéciaux (pour les dépenses d'appui aux programmes) suivants ont été créés par le Secrétaire général pendant l'exercice biennal en cours :

Appui aux structures administratives extra-budgétaires

Appui aux activités de fond extra-budgétaires

Le tableau 15.2 de l'état XV des comptes de l'exercice biennal 1976-1977 c/ a été supprimé et la rubrique "Services industriels spéciaux" figure désormais au tableau 16.1. Quant à la rubrique "Programme alimentaire mondial - subvention de la FAO", elle figure désormais dans l'état XV, comme il est indiqué ci-dessus.

Analyse comparative du déficit à court terme de l'Organisation des Nations Unies au 31 décembre 1979 et au 31 décembre 1977

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	<u>1979</u>	<u>1977</u>
1. Budget ordinaire et Fonds de roulement		
a. Montants retenus par les Etats Membres qui, en raison de leurs positions de principe, ne participent pas au financement de certaines dépenses inscrites au budget ordinaire	66,2	57,7
b. Compte spécial pour des contributions mises en recouvrement non acquittées / Résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale/	<u>16,6</u>	<u>16,6</u>
Total partiel	<u>82,8</u>	<u>74,3</u>
2. <u>FUNU (1973) et FUNUD</u>	<u>55,9^{a/}</u>	<u>35,6</u>
Montant que des Etats Membres ont déclaré retenir		
3. <u>FINUL</u>	<u>57,8^{b/}</u>	-
4. <u>FUNU (1956)</u>		
Contributions volontaires conditionnelles reçues, remboursables aux gouvernements	0,6	0,6
Dépenses engagées en sus du montant des contributions mises en recouvrement, des contributions volontaires et des recettes accessoires disponibles	<u>40,6^{c/d/}</u>	<u>38,5</u>
A déduire : Dépenses couvertes à l'aide des obligations émises par l'ONU (voir état VIII)	(8,1)	(8,1)
Dépenses couvertes par prélèvements sur le Compte spécial de l'ONU / Résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale/	<u>(3,9)</u>	<u>(3,9)</u>
Montant net des dépenses engagées en sus des fonds disponibles	<u>29,2</u>	<u>27,1</u>
5. <u>ONUC</u>		
Contributions volontaires conditionnelles reçues, remboursables aux gouvernements	1,6	1,6
Dépenses engagées en sus du montant des contributions mises en recouvrement, des contributions volontaires et des recettes accessoires disponibles	<u>48,0^{e/f/}</u>	<u>48,3</u>
A déduire : Dépenses couvertes à l'aide des obligations émises par l'ONU (voir état VIII)	(35,9)	(35,9)
Montant net des dépenses engagées en sus des fonds disponibles	<u>13,7</u>	<u>14,0</u>
6. <u>Total brut du déficit</u>	<u>239,4</u>	<u>151,0</u>
7. A déduire : Contributions volontaires (reçues ou annoncées) au Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies	<u>(45,2)</u>	<u>(38,2)</u>
8. Montant net du déficit "A"	193,9	112,8
9. A ajouter : Montant à rembourser aux Etats Membres ou à porter à leur crédit, par prélèvement sur les excédents, pour leurs contributions :		
à la FUNU (1956)	0,7	1,1
à l'ONUC	<u>15,8</u>	<u>15,6</u>
10. Montant net du déficit "B"	<u>210,4</u>	<u>129,5</u>
a/ Total estimatif des montants retenus au 31 décembre 1979 par les Etats Membres ne versant pas de contributions.		
b/ Total estimatif des montants retenus au 31 décembre 1979 par les Etats Membres ne versant pas de contributions.		
c/ Les montants indiqués comprennent 4,2 millions de dollars au titre des opérations de change.		
d/ Les montants indiqués pour la FUNU (1956) ont été calculés compte tenu des demandes de remboursement présentées par les gouvernements mais non encore acceptées par l'ONU, ainsi que du montant estimatif à prévoir au titre des dépenses remboursables pour lesquelles les gouvernements n'ont pas encore présenté de demandes de remboursement.		
e/ Il a été tenu compte dans le présent tableau des dépenses remboursables pour lesquelles les demandes de remboursement ont été reçues mais non encore acceptées, ainsi que du montant estimatif des demandes de remboursement à recevoir pour des services fournis par des gouvernements à l'ONUC.		
f/ Non compris une somme de 10 millions de dollars reçue aux fins de la résolution 3049 A (XXVII) de l'Assemblée générale et qui représente une contribution versée dans l'espoir d'inciter d'autres Etats Membres à verser des contributions volontaires d'un montant suffisant pour permettre de résoudre complètement les problèmes financiers de l'Organisation.		
g/ Y compris une somme de 0,1 million de dollars représentant une contribution annoncée par un Etat Membre pour laquelle aucun paiement n'a encore été reçu.		

Notes explicatives sur les contributions mises en recouvrement qui demeurent à recevoir

1. Les contributions mises en recouvrement qui demeurent à recevoir, et qui sont indiquées dans les comptes de l'exercice biennal 1978-1979, ont été comptabilisées conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. En ce qui concerne les montants indiqués comme non acquittés, certains Etats Membres ont fait savoir qu'ils ont l'intention de ne verser qu'une partie des contributions mises en recouvrement auprès d'eux, ou de ne les verser qu'à certaines conditions. A ce propos, un certain nombre d'Etats Membres ont demandé que soit signalée la position qu'ils ont adoptée (et qui a été exposée par leurs délégations lors de sessions successives de l'Assemblée générale), en particulier ce qui suit :

a) Dans la mesure où les montants en question ont trait à des dépenses imputées sur le Compte spécial de la FUNU (1956) ou sur le compte ad hoc pour l'ONUC, dépenses qu'ils considèrent comme illégales, ils ne s'estiment pas tenus d'y contribuer en vertu des dispositions de l'Article 17 de la Charte;

b) Certains Etats ont adopté une position analogue pour les années 1963 à 1979 en ce qui concerne leur part estimative de certaines dépenses qui ont été inscrites au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, à savoir : les dépenses relatives aux obligations émises par l'ONU et, avant 1975, les dépenses relatives à la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée et au Cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée, ainsi que, avant 1968, les dépenses relatives à l'ONUST et au Service mobile de l'ONU.

c) Certains Etats Membres ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de la FUNU (1973) et de la FNUOD; d'autres Etats ont déclaré qu'ils ont déduit de leurs contributions à la FUNU leur part des dépenses qu'ils attribuent aux fonctions supplémentaires résultant de l'accord conclu entre l'Egypte et Israël le 4 septembre 1975;

d) Certains Etats Membres ont en outre déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de la FINUL;

e) Dans la mesure où les montants mis en recouvrement au titre du budget ordinaire ont trait à leur part en dollars des crédits ouverts pour le programme ordinaire de coopération technique (au titre V du budget pour les années 1963 à 1973, au chapitre 19 du budget de 1974-1975 et au chapitre 15 par la suite), la Bulgarie, la République démocratique allemande, la République socialiste soviétique de Biélorussie, la République socialiste soviétique d'Ukraine et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont expressément offert d'en verser l'équivalent dans leur propre monnaie, de la manière indiquée ci-après :

<u>Pays</u>	<u>Montant total des versements (équivalent en dollars)</u>	<u>Montant accepté (équivalent en dollars)</u>
Bulgarie	125 789	36 988
République démocratique allemande	641 376	-
République socialiste soviétique de Biélorussie)	(
République socialiste soviétique d'Ukraine)	(1 040 500
Union des Républiques socialistes soviétiques) 16 623 607 a/	(6 579 500

a/ Un compte bancaire a été créé par le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques en commun avec le Gouvernement de la République socialiste soviétique de Biélorussie et la République socialiste soviétique d'Ukraine, mais on ne dispose pas de données sur sa composition.

2. Du fait de la position adoptée par certains Etats Membres en ce qui concerne les conditions dans lesquelles ils verseront leurs contributions ou en ce qui concerne le financement de certaines dépenses inscrites au budget ordinaire, notamment les dépenses relatives aux obligations, on estime à un total cumulatif de 66,2 millions de dollars les sommes que 18 Etats Membres avaient retenues sur leurs contributions au 31 décembre 1979. Ce total, qui se décompose en 5,9 millions de dollars pour l'année civile 1979 et 60,3 millions de dollars pour les années antérieures, comprend un montant de 9,7 millions de dollars versé en monnaies nationales non convertibles. Il convient de noter à cet égard que le montant estimatif de 66,2 millions de dollars est inclus dans le montant total de 93,7 millions de dollars inscrit dans l'état III au titre des contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1979.

3. Du fait de la position prise par certains Etats Membres, exposée plus haut, lesdits Etats n'ont pas acquitté leur part des dépenses relatives au financement de la FUNU (1973) et de la FNUOD, représentant un montant estimatif de 55,9 millions de dollars. Ce montant estimatif a été calculé sur la base de la part revenant à chacun des Etats Membres en question dans le montant total des crédits ouverts par l'Assemblée générale depuis la création de la FUNU (1973) jusqu'à la fin de l'opération de liquidation, et depuis la constitution de la FNUOD (1974) jusqu'au 31 mai 1980, les montants correspondants étant calculés par rapport à la fraction d'année civile considérée jusqu'au 31 décembre 1979 aux fins de l'établissement des états financiers pour l'exercice biennal 1978-1979.

4. De même, du fait de la position prise par certains Etats Membres exposée plus haut, lesdits Etats n'ont pas acquitté leur part des dépenses relatives au financement de la FINUL représentant un montant estimatif de 57,8 millions de dollars. Ce montant estimatif a été calculé sur la base de la part revenant à chacun des Etats Membres en question dans le montant total des crédits ouverts par l'Assemblée générale depuis la création de la FINUL le 19 mars 1978 jusqu'au 18 juin 1980, les

montants correspondants ayant également été calculés par rapport à la fraction d'année civile considérée jusqu'au 31 décembre 1979 aux fins de l'établissement des états financiers pour l'exercice biennal 1978-1979.

5. Les contributions mises en recouvrement à recevoir qui sont indiquées dans l'état III ne comprennent pas un montant de 16,6 millions de dollars représentant des contributions mises en recouvrement auprès de la Chine et non acquittées, montant qui a été inscrit à un compte spécial en application de la résolution 3049 C (XXVII) adoptée en 1972 par l'Assemblée générale.

ANNEXE IV

Fonds général, Fonds de roulement et comptes spéciaux de l'Organisation des Nations Unies
Etat récapitulatif des changements intervenus dans la situation financière pendant
l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	<u>1979</u>	<u>1977 a/</u>
Encaisse et placements au 1er janvier 1978 (états III, VI et VII) <u>b/</u>	<u>56,3</u>	<u>33,1</u>
Origine des fonds :		
Contributions mises en recouvrement acquittées (tableau 3.1.1 et 3.1.2)	905,9	670,0
Recettes accessoires (état II)	<u>29,4</u>	<u>27,0</u>
Total partiel	935,3	697,0
Augmentation (diminution) nette des sommes empruntées et utilisées :		
Comptes intérieurs (état III)	(5,4)	(1,0)
Fonds de roulement (état VI)	0,1	(0,1)
Compte spécial de l'ONU (état VII)	7,3	7,1
Autres sommes à payer (état III)	<u>1,3</u>	<u>0,1</u>
Total, fonds reçus	<u>938,6</u>	<u>703,1</u>
Utilisation des fonds :		
Décaissements pour l'année en cours et les années précédentes <u>c/</u>	935,5	681,4
Augmentation (diminution) nette des autres éléments d'actif :	<u>(0,1)</u>	<u>(1,5)</u>
Total, fonds utilisés	<u>935,4</u>	<u>679,9</u>
Augmentation nette des fonds	<u>3,2</u>	<u>23,2</u>
Encaisse et placements au 31 décembre 1979 (états III, VI et VII) <u>b/</u>	<u>59,5</u>	<u>56,3</u>

a/ Les montants indiqués aux fins de la comparaison ont été ajustés en fonction de la présentation actuelle.

b/ Y compris une somme de 10 millions de dollars reçue aux fins de la résolution 3049 A (XXVII) de l'Assemblée générale, qui représente une contribution versée dans l'espoir d'inciter d'autres Etats Membres à verser des contributions volontaires d'un montant suffisant pour permettre de résoudre complètement les problèmes financiers de l'Organisation.

<u>c/ Décaissements (état I)</u>	1 036,5	757,9
<u>A déduire</u> : 75 p. 100 du montant des contributions du personnel (chap. 25)	(121,0)	(88,6)
<u>A ajouter</u> : Dépenses de l'année précédente	<u>20,0</u>	<u>12,1</u>
	<u>935,5</u>	<u>681,4</u>

ANNEXE V

Economats et autres activités commerciales amortissables

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Genève</u>	<u>ONUDI</u>	<u>ONUST</u>	<u>FINUL</u>
	<u>Redevance Cafétéria</u>	<u>Economat parking</u>	<u>Economat</u>	<u>Economat</u>
<u>Recettes</u> :				
Chiffre d'affaires brut	-	5 696 034	3 610 224	5 641 977
<u>A déduire</u> : Coût des marchandises vendues	-	<u>4 761 135</u>	<u>3 327 959</u>	<u>5 127 566</u>
Chiffre d'affaires net	-	934 899	282 265	514 411
<u>A ajouter</u> : Recettes accessoires	<u>442 900</u>	<u>69 034</u>	<u>40 252</u>	<u>100 549</u>
Total, recettes	<u>442 900</u>	<u>1 003 933</u>	<u>322 517</u>	<u>614 960</u>
<u>Dépenses</u> :				
Personnel	-	634 261	129 124	131 063
Divers	<u>134 177</u>	<u>136 018</u>	<u>46 091</u>	<u>36 174</u>
Total, dépenses	<u>134 177</u>	<u>770 279</u>	<u>175 215</u>	<u>167 237</u>
<u>Excédent des recettes sur les dépenses</u>	<u>308 723</u>	<u>233 654</u>	<u>147 302</u>	<u>447 723</u>

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Actif</u> :				
Encaisse	415 846	-	162	336
Intérêts à recevoir	132	-	-	-
Sommes à recevoir	-	50 803	70 710	299 175
Stocks	-	-	173 878	335 486
Matériel	-	-	2 055	26 029
<u>A recevoir du Fonds général de l'ONU</u>	<u>4 211</u>	<u>25 321</u>	<u>18 107</u>	<u>29 812</u>
Total, actif	<u>420 189</u>	<u>76 124</u>	<u>264 912</u>	<u>690 838</u>
<u>Passif</u> :				
Sommes à payer	-	-	14 602	22 022
Engagements non réglés	30 469	-	-	-
Réserve (pour bien-être du personnel et fonds pour imprévus)	-	-	149 931	40 861
Fonds de roulement	-	-	35 000	-
Total, passif	<u>30 469</u>	<u>-</u>	<u>199 533</u>	<u>62 883</u>
<u>Solde des fonds inutilisés</u> :				
Solde au 1er janvier 1978	(30 930)	344 641	19 809	268 232
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses	<u>308 723</u>	<u>233 654</u>	<u>147 302</u>	<u>447 723</u>
Prélèvement sur les réserves	111 927	50 000	-	-
<u>A déduire</u> : Virements de fonds de roulement à l'économat commun à l'ONUDI et à l'AIEA	-	(552 171)	-	-
Allocations prélevées	-	-	(101 732)	(88 000)
Solde au 31 décembre 1979	<u>389 720</u>	<u>76 124</u>	<u>65 379</u>	<u>627 955</u>
Total, passif et solde des fonds inutilisés	<u>420 189</u>	<u>76 124</u>	<u>264 912</u>	<u>690 838</u>

a/ Les données relatives aux opérations de l'économat du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan nécessaires aux fins de cette annexe n'ont pas été reçues. L'économat de la FINUL est directement ravitaillée par une boutique franche.

ANNEXE VI

Intitulés des titres, chapitres et programmes du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies (ouvertures de crédit) (état I et tableaux 1.1, 1.2, 1.3, 1.4)

TITRE Ier. POLITIQUES, DIRECTION ET COORDINATION D'ENSEMBLE

Chapitre 1er. Politiques, direction et coordination d'ensemble

Programme 01 Organes directeurs
05 Sessions ordinaires de l'Assemblée générale
11 Direction exécutive et administration
12 Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité
17 Programmes d'assistance internationale

TITRE II. ACTIVITES POLITIQUES ET MAINTIEN DE LA PAIX

Chapitre 2. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix

Programme 01 Organes directeurs
03 Réunions et conférences spéciales
11 Direction exécutive et administration
12 Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité
13 Missions spéciales
14 Affaires politiques, tutelle et décolonisation - missions spéciales
22 Assistance aux réfugiés

TITRE III. AFFAIRES POLITIQUES, TUTELLE ET DECOLONISATION

Chapitre 3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation

Programme 01 Organes directeurs
11 Direction exécutive et administration
14 Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation
15 Namibie
16 Autres questions africaines spéciales

TITRE IV. ACTIVITES ECONOMIQUES, SOCIALES ET HUMANITAIRES

Chapitre 4. Organes directeurs (activités économiques et sociales)

Programme 01 Organes directeurs généraux :
Conseil économique et social
Comité du programme et de la coordination
Comité de l'examen et de l'évaluation
Comité administratif de coordination

Programmes 03, Réunions et conférences spéciales
04, 06, 07,
08 et 09

- 24 Planification, projections et politiques relatives au développement
Comité de la planification du développement
- 27 Environnement
- 28 Droits de l'homme
- 46 Ressources naturelles :
Comité des ressources naturelles
- 48 Population :
Commission de la population
- 49 Sociétés transnationales :
Commission des sociétés transnationales
- 52 Science et technique :
Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement
Comité de la science et de la technique au service du développement
Conférence sur la science et la technique au service du développement
- 53 Développement social :
Commission du développement social
Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance
Commission de la condition de la femme
- 54 Statistiques :
Commission de statistique

Chapitre 5A. Département des affaires économiques et sociales

- Programme 11 Direction exécutive et administration
- 24 Planification, projections et politiques relatives au développement
- 46 Ressources naturelles et énergie
- 47 Economie et technologie des océans
- 48 Population
- 50 Administration et finances publiques
- 52 Science et technique
- 53 Développement social et affaires humanitaires
- 54 Statistiques
- 79 Gestion des activités de coopération technique
- 80 Administration et services communs
- 89 Fonds de réserve pour réaffectation des fonds pour frais généraux

Chapitre 5B. Sociétés transnationales

- Programme 49 Sociétés transnationales

Chapitre 5C. Département des affaires économiques et sociales internationales

- Programme 11 Direction exécutive et administration
- 24 Planification, projections et politiques relatives au développement
- 46 Ressources naturelles et énergie
- 47 Economie et technologie des océans
- 48 Population
- 52 Science et technique
- 53 Développement social et affaires humanitaires

- Programme 54 Statistiques
- 69 Planification et coordination des programmes
- 30 Administration et services communs
- 89 Fonds de réserve pour réaffectation des fonds pour frais généraux

Chapitre 5D. Département de la coopération technique pour le développement

- Programme 11 Direction exécutive et administration
- 24 Planification, projections et politiques relatives au développement
- 46 Ressources naturelles et énergie
- 48 Population
- 50 Administration et finances publiques
- 79 Gestion des activités de coopération technique
- 80 Administration et services communs
- 38 Appui administratif et financier aux activités de coopération technique
- 89 Fonds de réserve pour réaffectation des fonds pour frais généraux

Chapitre 5E. Bureau des Services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales

- Programme 11 Direction exécutive et administration
- 68 Services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales

Chapitre 5F. Directeur général au développement et à la coopération économique internationales

- Programme 11 Direction exécutive et administration

Chapitre 6. Commission économique pour l'Europe

- Programme 11 Direction exécutive et administration
- 21 Agriculture et sylviculture
- 24 Planification, projections et politiques relatives au développement
- 27 Environnement
- 29 Etablissements humains
- 33 Développement industriel
- 34 Commerce international
- 46 Ressources naturelles et énergie
- 52 Science et technique
- 54 Statistiques
- 55 Transports et communications
- 80 Administration et services communs

Chapitre 7. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- Programme 01 Sessions de la Commission
- 11 Direction exécutive et administration
- 21 Agriculture
- 24 Planification, projections et politiques relatives au développement
- 27 Environnement
- 29 Etablissements humains
- 33 Développement industriel
- 34 Commerce international
- 43 Transports maritimes, ports et voies navigables
- 46 Ressources naturelles et énergie

Programme	48	Population
	52	Science et technique
	53	Développement social
	54	Statistiques
	55	Transports et communications
	71	Services de conférence
	79	Gestion des activités de coopération technique
	80	Administration et services communs

Chapitre 8. Commission économique pour l'Amérique latine

Programme	01	Sessions de la Commission
	11	Direction exécutive et administration
	21	Agriculture, sylviculture et pêche
	24	Développement économique général
	27	Environnement
	33	Développement industriel
	34	Commerce international
	46	Ressources naturelles et énergie
	48	Population
	52	Science et technique
	53	Développement social
	54	Statistiques
	55	Transports et communications
	70	Services d'information
	71	Services de conférence
	78	Bibliothèque
	79	Gestion des activités de coopération technique
	80	Administration et services communs

Chapitre 9. Commission économique pour l'Afrique

Programme	01	Sessions de la Commission
	11	Direction exécutive et administration
	21	Agriculture, sylviculture et pêche
	24	Planification, projections et politiques relatives au développement
	26	Enseignement et formation
	29	Etablissements humains
	33	Développement industriel
	34	Commerce international
	44	Main-d'oeuvre, gestion et emploi
	46	Ressources naturelles et énergie
	48	Population
	50	Administration publique
	52	Science et technique
	53	Développement social
	54	Statistiques
	55	Transports et communications
	71	Services de conférence
	79	Gestion des activités de coopération technique
	80	Administration et services communs

Chapitre 10. Commission économique pour l'Asie occidentale

Programme	01	Sessions de la Commission
	11	Direction exécutive et administration
	21	Agriculture, sylviculture et pêche

Programme 24	Planification, projections et politiques relatives au développement
29	Etablissements humains
33	Activités industrielles
34	Commerce international
44	Main-d'oeuvre, gestion et emploi
46	Ressources naturelles
48	Population
50	Finances publiques
52	Science et technique
53	Développement social
54	Statistiques
55	Transports, communications et tourisme
70	Services d'information
71	Services de conférence
79	Gestion des activités de coopération technique
80	Administration et services communs

Chapitre 11A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Programme 01	Organes directeurs
11	Direction exécutive et administration
35	Programme spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires
36	Coopération économique entre pays en développement
37	Commerce des produits de base
38	Commerce des articles manufacturés
39	Commerce entre pays à systèmes économiques et sociaux différents
40	Questions monétaires, questions financières et développement
41	Assurances et facilitation du commerce (programmes spéciaux)
42	Transfert des techniques
43	Transports maritimes et ports
71	Services de conférence
79	Gestion des activités de coopération technique
80	Administration et services communs

Chapitre 11B. Centre du commerce international

Programme 64	Promotion du commerce (participation de l'Organisation des Nations Unies au financement du Centre du commerce international)
--------------	--

Chapitre 12. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Programme 01	Organes directeurs
11	Direction exécutive et administration
30	Coordination des politiques, ONUDI
31 et 32	Opérations industrielles
62	Etudes industrielles
70 et 71	Services de conférence, services d'information et relations extérieures
80	Administration et services communs
87	Services généraux

Chapitre 13A. Programme des Nations Unies pour l'environnement

- Programme 01 Organes directeurs
- 11 Direction exécutive et administration
- 27 Environnement
- 71 Services de conférence
- 80 Administration et services communs
- 91 Travaux de construction

Chapitre 13B. Centre des Nations Unies pour les Etablissements humains (Habitat)

- Programme 01 Organes directeurs
- 11 Direction exécutive et administration
- 29 Etablissements humains
- 80 Administration et services communs

Chapitre 14. Contrôle international des drogues

- Programme 01 Organes directeurs
- 45 Contrôle des drogues - Division des stupéfiants

Chapitre 15. Programme ordinaire de coopération technique

- Programme 24 Planification, projections et politiques relatives au développement
- 28 Droits de l'homme
- 29 Etablissements humains
- 33 Développement industriel
- 34 Commerce international
- 43 Transports maritimes et ports
- 46 Administration et finances publiques
- 53 Développement social
- 54 Statistiques
- 55 Transports, communications et tourisme
- 80 Administration et services communs

Chapitre 16. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

- Programme 01 Organes directeurs
- 11 Direction exécutive et administration
- 56, 61 et 66 Protection des réfugiés et assistance aux réfugiés
- 70 Services d'information
- 80 Administration et services communs

Chapitre 17. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe

- Programme 11 Direction exécutive et administration
- 25 Coordination des secours en cas de catastrophe
- 80 Administration et services communs

TITRE V. DROITS DE L'HOMME

Chapitre 18. Droits de l'homme

- Programme 01 Organes directeurs
- 11 Direction exécutive et administration
- 28 Droits de l'homme
- 80 Administration et services communs

TITRE VI. COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Chapitre 19. Cour internationale de Justice

- Programme 18 Cour internationale de Justice
- 80 Administration et services communs

TITRE VII. ACTIVITES JURIDIQUES

Chapitre 20. Activités juridiques

- Programme 01 Organes directeurs
- 03 Réunions et conférences spéciales
- 11 Direction exécutive et administration
- 19 Bureau des affaires juridiques

TITRE VIII. SERVICES COMMUNS

Chapitre 21. Information

- Programme 08 Réunions et conférences spéciales
- 11 Direction exécutive et administration
- 70 Services d'information
- 81 Administration et services communs

Chapitre 22. Administration, gestion et services généraux

- Programme 11 Direction exécutive et administration
- 79 Gestion des activités de coopération technique
- 81 Administration, gestion et services généraux
- 82 Traitement électronique de l'information et systèmes informatiques
- 83 Services financiers
- 84 Services du personnel (non compris le Service de recrutement pour la coopération technique)
- 85 Formation du personnel
- 86 Service de recrutement pour la coopération technique
- 87 Bureau des services généraux
- 89 Dépenses diverses

Chapitre 23. Services de conférence et bibliothèques

- Programme 11 Direction exécutive et administration
- 72 Services de traduction
- 73 Services d'interprétation et des séances
- 74 Services d'édition et de rédaction des documents officiels
- 75 Services des publications
- 78 Bibliothèques
- 80 Administration du département (Service administratif)

TITRE IX. DEPENSES SPECIALES

Chapitre 24. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies

Programme 94 Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies

TITRE X. CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL

Chapitre 25. Contributions du personnel

Programme 95 Contributions du personnel

TITRE XI. DEPENSES D'EQUIPEMENT

Chapitre 26. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

Programme 91 Travaux de construction
92 Travaux de transformation et d'amélioration des locaux
93 Gros travaux d'entretien

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
